



# BARREAU-MÈTRE

LA PROFESSION  
EN CHIFFRES

Barreau  
du Québec



# MISSION DU BARREAU

---

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Édité en mars 2022 par le Barreau du Québec

ISBN (PDF): 978-2-924857-91-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2022

# TABLE DES MATIÈRES

---

1	Mise en contexte	6
2	Objectifs	7
3	Méthodologie	8
4	Profil des membres du Barreau du Québec	9
4.1	Nombre d'avocats	10
4.1.1	Nombre d'avocats selon la population québécoise	10
4.2	Évolution des premières inscriptions et des démissions	11
4.2.1	Premières inscriptions au Tableau de l'Ordre	11
4.2.2	Démissions	16
4.2.3	Décès	24
4.3	Avocats à la retraite	25
4.3.1	Nombre d'avocats optant pour le statut d'avocat à la retraite selon le sexe	26
4.3.2	Avocats optant pour le statut d'avocat à la retraite par section	27
4.3.3	Âge de la prise de la retraite au Québec et au Canada comparativement aux avocats optant pour la catégorie « avocat à la retraite »	28
4.3.4	Nombre d'années de pratique au moment de l'inscription à la catégorie « avocat à la retraite »	31
4.3.5	Avocats ayant le statut d'avocat à la retraite	31
4.4	Profil des avocats en général	36
4.4.1	Répartition des avocats du Barreau du Québec : au Québec, dans les autres provinces et territoires, et à l'international	37
4.4.2	Répartition des avocats par barreau de section	37
4.4.3	Avocats selon le sexe et l'identité de genre	40
4.4.4	Âge des avocats	41
4.4.5	Avocats selon le nombre d'années de pratique	46
4.4.6	Langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats	47
4.4.7	Langue seconde encore comprise et parlée par les avocats	50
4.4.8	Formation universitaire des avocats	51
4.5	Avocats ayant 10 ans et moins de pratique	57
4.5.1	Jeunes avocats par barreau de section	58
4.5.2	Jeunes avocats selon le sexe : une profession qui se féminise toujours plus	60
4.5.3	Les jeunes et la diversité	61
4.5.4	Jeunes avocats selon le nombre d'années de pratique	62
4.5.5	Âge des jeunes avocats	63
4.5.6	Formation universitaire des jeunes avocats	64

4.6	Femmes dans la profession	65
4.6.1	Nombre d'avocates par barreau de section	66
4.6.2	Âge des avocates	67
4.6.3	Avocates selon le nombre d'années de pratique	69
4.7	Diversité dans la profession	70
4.7.1	Évolution du pourcentage des réponses des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés depuis 2014-2015	72
4.7.2	Répartition des avocats par groupe désigné en 2020-2021	73
4.7.3	Nombre d'avocats par groupe désigné et selon le sexe depuis 2014-2015	76
4.7.4	Répartition des avocats de groupes désignés selon la principale adresse professionnelle en 2020-2021	81
4.7.5	Répartition des avocats de groupes désignés par barreau de section	82
4.7.6	Avocats de groupes désignés selon le sexe ou le genre pour l'année 2020-2021	87
4.7.7	Âge des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés	89
4.7.8	Avocats de groupes désignés selon le nombre d'années de pratique	93
4.7.9	Langues maternelles encore comprises et parlées par les avocats de groupes désignés en 2020-2021	96
4.7.10	Formation universitaire des avocats de groupes désignés	97
4.7.11	Diversité croisée dans la profession	98
5	Pratique du droit	100
5.1	Avocats en général	101
5.1.1	Types de pratique et de statuts des avocats	101
5.1.2	Domaines de droit	108
5.2	Jeunes avocats (10 ans et moins de pratique)	113
5.2.1	Types de pratique et statuts	113
5.2.2	Domaines de droit	123
5.3	Femmes dans la profession	128
5.3.1	Types de pratique	128
5.3.2	Domaines de droit	135
5.4	Diversité dans la profession	138
5.4.1	Types de pratique	138
5.4.2	Domaines de droit	156
5.5	Comparaison des différents profils	177
5.5.1	Types de pratique	177
5.5.2	Domaines de droit	182
5.6	Médiation	187

6	Sondage « Évolution et tendances » 2020	191
6.1	Nombre d'avocats au sein d'une structure	192
6.2	Revenu individuel	194
6.2.1	Ensemble des avocats	194
6.2.2	En pratique privée	196
6.3	Rémunération	197
6.4	Taux horaire	199
6.4.1	Ensemble des avocats répondants	199
6.4.2	En pratique privée	201
6.5	Attentes de la clientèle	202
6.6	Satisfaction générale des avocats	205
	Conclusion	207
7	Annexe	208
7.1	Types de pratique	209
7.1.1	Proportion des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	210
7.2	Domaines de pratique	211
	Liste des graphiques	215
	Liste des tableaux	220

# 1 MISE EN CONTEXTE

---

Le contexte démographique de la société évolue constamment tout en se diversifiant davantage. Cette évolution et cette diversification se reflètent de plus en plus sur la profession d'avocat. Afin d'assurer sa mission de protection du public, notamment en valorisant la profession et en soutenant les avocats dans l'exercice du droit, le Barreau du Québec tient compte de ce contexte démographique évolutif. Cette nouvelle édition du *Barreau-mètre*, basée sur les données et les différents profils des avocats, permet au Barreau du Québec d'analyser l'évolution de la profession.

Depuis 1981, le Barreau du Québec analyse périodiquement les données et les renseignements dont il dispose, notamment sur les avocats, afin de connaître l'évolution et les tendances de la profession. La dernière analyse a été menée en 2015, sous la forme d'une première édition du *Barreau-mètre*. En 2017, deux éditions spéciales ont été publiées. L'une abordait la diversité dans la profession, et l'autre faisait état de l'offre et de la demande de services juridiques dans les différentes régions du Québec.

Le *Barreau-mètre 2022* se veut une étude de données ambitieuse, exhaustive et au diapason des enjeux contemporains de la société. Il est divisé en sections distinctes, ce qui permet une lecture par champs d'intérêt. Dans un premier temps, il fait état du profil général des avocats de la profession et, dans un deuxième temps, celui de groupes particuliers. Il porte notamment un regard sur les groupes suivants : les femmes dans la profession, les jeunes avocats, les avocats issus de la diversité ethnoculturelle, les avocats autochtones, les avocats ayant un handicap et les avocats LGBT.

## 2 OBJECTIFS

---

La publication du *Barreau-mètre 2022* vise les objectifs suivants :

1. Permettre au Barreau du Québec, aux avocats et au public d'avoir une image fidèle de la profession;
2. Maintenir une veille sur les tendances et les enjeux affectant le marché des services juridiques;
3. Mesurer les programmes mis en place afin de répondre aux besoins des avocats et aux défis que représente l'évolution de la profession;
4. Dégager des pistes de réflexion;
5. Recommander des solutions novatrices.

# 3 MÉTHODOLOGIE

---

Les données utilisées sont celles des années 2014 à 2021, et proviennent essentiellement de deux sources.

La première source est le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec qui recense l'ensemble des données déclarées annuellement par chacun des avocats. En effet, les avocats ont jusqu'au 1<sup>er</sup> avril de chaque année pour remplir leur déclaration annuelle (formulaire de l'inscription annuelle). Ces données sont confidentielles et ne sont utilisées qu'à des fins statistiques. Certains champs sont toutefois facultatifs.

Il est important de noter que les modifications du statut d'un avocat sont traitées par le Barreau du Québec au courant du mois qui suit la date limite pour soumettre la déclaration annuelle (telles que les changements d'adresse professionnelle, les démissions, les décès, etc.). Ainsi, afin de brosser le portrait le plus exact possible, les données utilisées dans le *Barreau-mètre 2022* sont celles du 1<sup>er</sup> mai des années 2015 à 2021, et couvrent la période financière du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année. Il est donc possible que les chiffres qui apparaîtront dans le présent Barreau-mètre soient quelque peu différents de ceux figurant dans les rapports annuels du Barreau, lesquels doivent utiliser les données disponibles au 31 mars de chaque année.

La seconde source de données est le sondage « Évolution et tendances ». Celui-ci a été effectué en 2020<sup>1</sup> en prévision de la présente édition du *Barreau-mètre*. Dans le but d'avoir une image fidèle de la profession et d'offrir des services plus adaptés aux besoins des avocats, le Barreau a invité les quelque 28 000 avocats à remplir, à même leur déclaration annuelle de 2020, un questionnaire facultatif intitulé « Évolution et tendances »; 500 avocats ont répondu à l'appel. Compte tenu du pourcentage de réponses à ce sondage d'environ 1,8 %, la marge d'erreur est de 4 %<sup>2</sup> et le niveau de confiance se situe à 95 %. Nous ferons d'ailleurs état du profil des avocats ayant répondu à ce questionnaire.

Notons également que le Barreau du Québec recense les données sur l'identité de genre depuis 2018. Ainsi, afin de faire une comparaison évolutive dans le temps, les données seront présentées selon le sexe pour l'ensemble du document, sauf aux points 4.4.3 (Avocats selon le sexe et l'identité de genre) et 4.7.6 (Avocats selon le sexe ou le genre pour l'année 2020-2021).

---

1 Un premier sondage « Évolution et tendances » a été effectué en 2014.

2 Pour les calculs, voir : [https://fr.surveymonkey.com/mp/margin-of-error-calculator/?program=7013A000000m-weBQAQ&utm\\_bu=CR&utm\\_campaign=71700000063929338&utm\\_adgroup=58700005689582422&utm\\_content=39700051880191396&utm\\_medium=cpc&utm\\_source=adwords&utm\\_term=p51880191396&utm\\_kxcon-fid=s4bvpi0ju&language=non-english&test=&gclid=EAlaIqobChMIm9H86-7U9AIVaMmUCR2u4A7CEAAYASA-AEgIGkvD\\_BwE&gclsrc=aw.ds](https://fr.surveymonkey.com/mp/margin-of-error-calculator/?program=7013A000000m-weBQAQ&utm_bu=CR&utm_campaign=71700000063929338&utm_adgroup=58700005689582422&utm_content=39700051880191396&utm_medium=cpc&utm_source=adwords&utm_term=p51880191396&utm_kxcon-fid=s4bvpi0ju&language=non-english&test=&gclid=EAlaIqobChMIm9H86-7U9AIVaMmUCR2u4A7CEAAYASA-AEgIGkvD_BwE&gclsrc=aw.ds).





# 4

## PROFIL DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

---

## 4.1 NOMBRE D'AVOCATS

En date du 1<sup>er</sup> mai 2021, le Barreau du Québec comptait 28 496 avocats, un nombre en constante croissance.

### 4.1.1 Nombre d'avocats selon la population québécoise

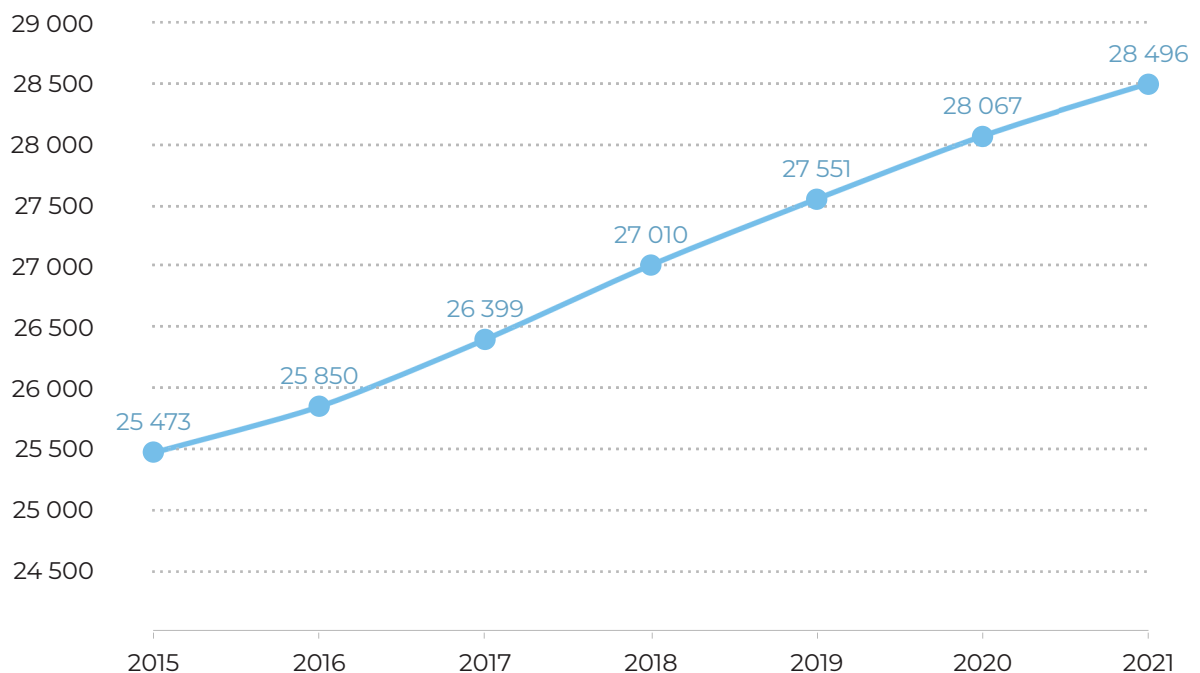
Depuis 2015, on constate une hausse de 13,67 % du nombre d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre.

Au cours des sept dernières années, cette augmentation a été constante, variant de 1,53 % à 2,35 % par année .

Le taux moyen d'augmentation du nombre d'avocats est de 1,95 % par année.

Celui-ci est plus élevé que le taux d'augmentation de la population québécoise pendant cette même période, lequel s'est établi en moyenne à 0,78 %<sup>3</sup>. Un rythme qui est conservé depuis 1981, date où le Barreau a effectué ses premières études socio-économiques.

Graphique 1 – Nombre d'avocats par année de 2015 à 2021



<sup>3</sup> En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000901&cubeTimeFrame.startMonth=04&cubeTimeFrame.startYear=2014&cubeTimeFrame.endMonth=04&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=20140401%2C20210401>.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'avocats en comparaison avec l'augmentation de la population québécoise, ainsi que le nombre d'avocats par 100 000 habitants de 2015 à 2021.

**Tableau 1 – Évolution du nombre d'avocats en comparaison avec l'augmentation de la population québécoise de 2015 à 2021**

Année	Nombre d'avocats	Augmentation avocats	Augmentation (%)	Québec	Augmentation population	Augmentation (%)	Avocats/100 000 habitants
2014-2015	25 473	584	2,35 %	8 163 063	30 638	0,38 %	312
2015-2016	25 850	377	1,48 %	8 204 085	41 022	0,50 %	315
2016-2017	26 399	549	2,12 %	8 272 894	68 809	0,84 %	319
2017-2018	27 010	611	2,31 %	8 367 551	94 657	1,14 %	323
2018-2019	27 551	541	2,00 %	8 465 271	97 720	1,17 %	325
2019-2020	28 067	516	1,87 %	8 572 054	106 783	1,26 %	327
2020-2021	28 496	429	1,53 %	8 585 523	13 469	0,16 %	332
<b>Moyenne</b>		<b>13,67 %</b>	<b>1,95 %</b>		<b>5,45 %</b>	<b>0,78 %</b>	

Il n'existe pas de données statistiques concernant la demande juridique. Malgré une augmentation plus rapide du nombre d'avocats par rapport à la croissance de la population du Québec, il est difficile de tirer une inférence quant à l'accessibilité à un avocat pour le public.

## 4.2 ÉVOLUTION DES PREMIÈRES INSCRIPTIONS ET DES DÉMISSIONS<sup>4</sup>

### 4.2.1 Premières inscriptions au Tableau de l'Ordre

Cette section présente les premières inscriptions des avocats de 2014 à 2021. La majorité d'entre elles proviennent de candidats ayant terminé la formation professionnelle à l'École du Barreau du Québec. Un portrait des étudiants sera dressé dans une prochaine édition.

<sup>4</sup> En ce qui concerne le calcul du nombre d'années de pratique des avocats, il a été calculé en se basant sur des données extraites en novembre 2021. Les données sont par ailleurs réparties selon les 15 barreaux de section, contrairement aux données utilisées dans les rapports annuels du Barreau du Québec qui sont celles des régions administratives. De plus, les nouvelles inscriptions sont celles de nouveaux membres au Barreau du Québec, mais on peut y retrouver – dans une proportion négligeable – des réinscriptions d'anciens membres (à titre d'exemple, en 2021, ils représentaient 0,097 % des nouvelles inscriptions).

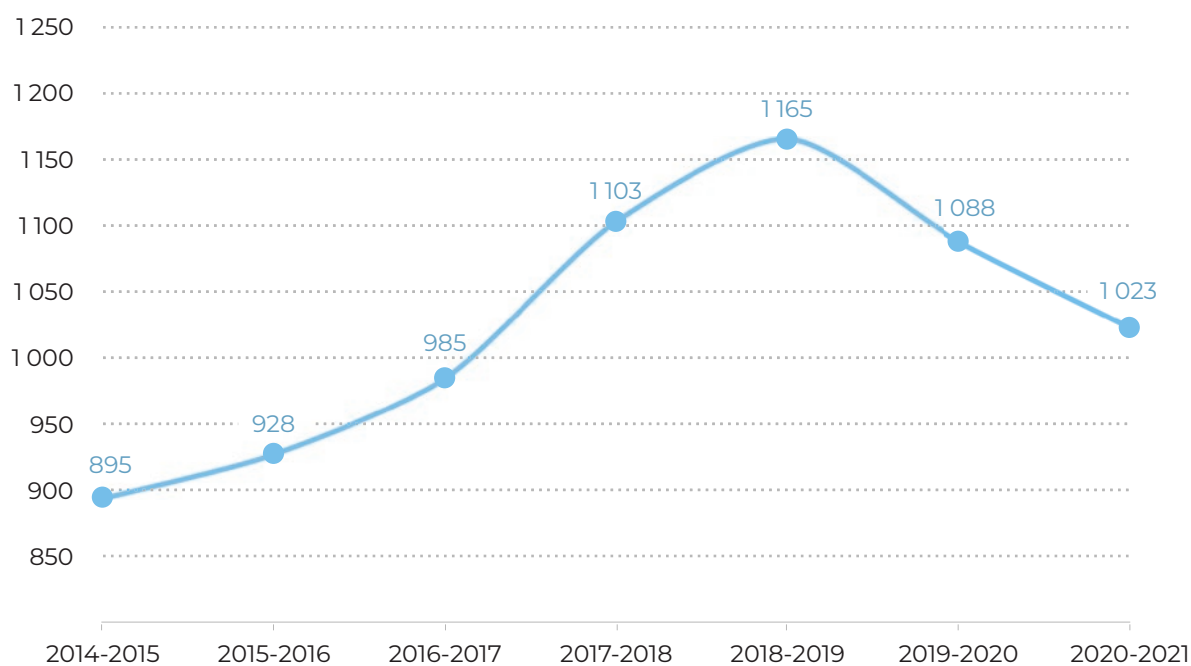
Il existe toutefois d'autres manières d'être autorisé à pratiquer le droit au Québec. Des autorisations spéciales ainsi que différents permis permettent d'exercer une activité professionnelle réservée aux avocats, ou de porter un titre réservé aux avocats<sup>5</sup>. Ces autorisations et ces permis sont, exclusivement, délivrés ou renouvelés par le Barreau du Québec et favorisent la mobilité des avocats. Les [rapports annuels](#) du Barreau du Québec font la nomenclature du nombre de permis et d'autorisations spéciales délivrés chaque année.

#### 4.2.1.1 Nombre de premières inscriptions par année

Le nombre de premières inscriptions au Tableau de l'Ordre était en croissance jusqu'en 2018-2019. En effet, une diminution moyenne de 6,74 % par année est observée depuis ce sommet.

Il est impossible de dégager une tendance pour l'instant, mais il faudra suivre l'évolution de cette statistique afin de déterminer si l'on observe une diminution constante.

**Graphique 2 – Premières inscriptions au Tableau de l'Ordre de 2014 à 2021**



<sup>5</sup> En ligne : <https://www.barreau.qc.ca/fr/ressources-avocats/tableau-ordre/permis-exercice/#:~:text=Autorisation%20sp%C3%A9ciale%20d'exercer%20au,doit%20%C3%AAtre%20renouvel%C3%A9e%20si%20n%C3%A9cessaire.>

#### 4.2.1.2 Premières inscriptions par barreau de section

Le Barreau du Québec compte 15 barreaux de section.

##### Année 2019-2020 : point d'inflexion pour plusieurs sections

On observe que plusieurs sections ont subi une diminution du nombre de leurs premières inscriptions au cours de l'année 2019-2020, sauf quatre d'entre elles : Abitibi-Témiscamingue, Québec, Saint-François et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**Tableau 2 – Proportion des premières inscriptions sur le nombre d'avocats par barreau de section de 2014 à 2021**

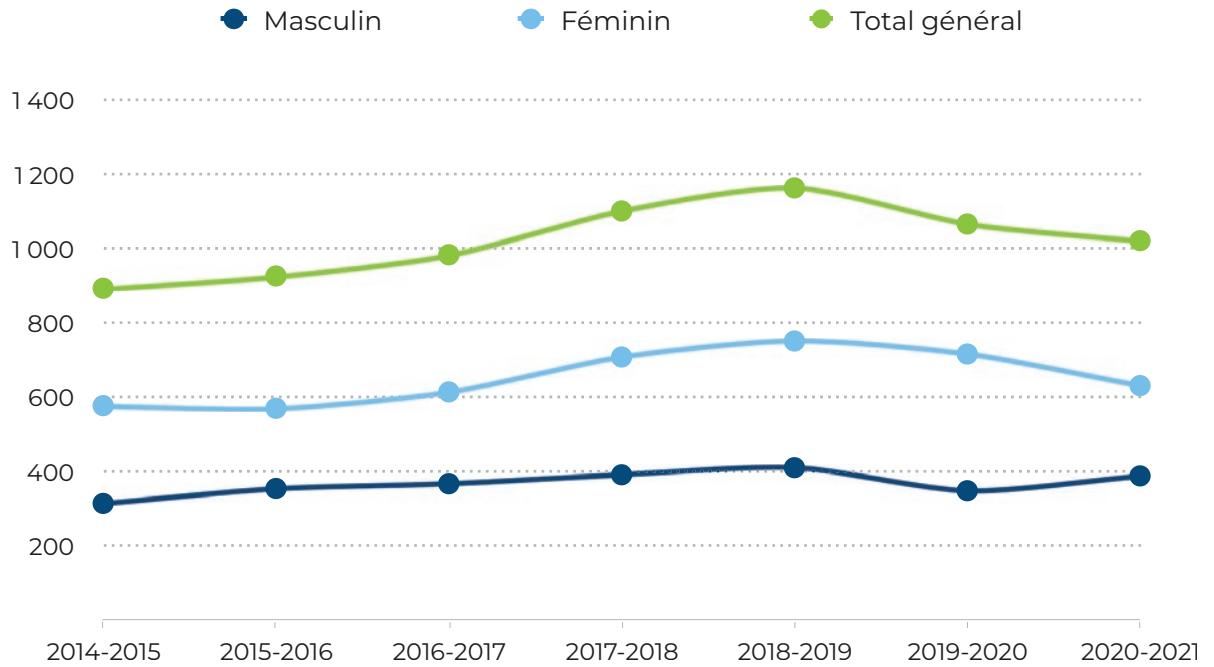
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	5,62 %	3,95 %	3,98 %	5,46 %	3,31 %	5,14 %	7,10 %
Arthabaska	2,87 %	3,78 %	4,13 %	5,24 %	5,20 %	3,80 %	5,26 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	1,67 %	3,60 %	4,07 %	3,60 %	4,30 %	3,77 %	2,22 %
Bedford	2,73 %	1,80 %	5,22 %	2,40 %	3,60 %	2,06 %	1,95 %
Côte-Nord	5,10 %	6,86 %	3,85 %	4,04 %	5,71 %	2,88 %	3,70 %
Laurentides-Lanaudière	2,34 %	2,37 %	3,39 %	3,76 %	4,23 %	2,35 %	3,93 %
Laval	3,49 %	5,29 %	4,13 %	4,45 %	5,25 %	3,85 %	4,04 %
Longueuil	3,26 %	3,13 %	3,01 %	2,81 %	3,30 %	2,97 %	3,29 %
Mauricie	4,64 %	1,82 %	4,20 %	4,71 %	4,59 %	1,67 %	3,21 %
Montréal	3,76 %	3,80 %	3,98 %	4,35 %	4,53 %	4,09 %	3,84 %
Outaouais	2,33 %	2,27 %	2,42 %	3,65 %	3,53 %	2,21 %	2,27 %
Québec	3,62 %	3,43 %	3,48 %	4,06 %	3,82 %	4,13 %	3,37 %
Richelieu	2,16 %	2,93 %	3,90 %	3,11 %	3,34 %	2,88 %	2,12 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,20 %	5,05 %	4,13 %	3,81 %	2,44 %	6,28 %	3,47 %
Saint-François	5,06 %	4,68 %	2,84 %	2,85 %	3,93 %	4,52 %	2,89 %
<b>% sur l'ensemble des avocats</b>	<b>3,51 %</b>	<b>3,59 %</b>	<b>3,73 %</b>	<b>4,08 %</b>	<b>4,23 %</b>	<b>3,81 %</b>	<b>3,59 %</b>

#### 4.2.1.3 Les premières inscriptions selon le sexe

Entre les années 2014 et 2021, on remarque que les femmes sont toujours majoritaires à s'inscrire au Tableau de l'Ordre comparativement aux hommes. Le profil des femmes dans la profession est présenté au point [4.6](#).

Le graphique suivant démontre la courbe d'évolution du nombre des premières inscriptions des femmes et des hommes selon les années.

**Graphique 3 – Premières inscriptions selon le sexe de 2014 à 2021**



**Tableau 3 – Nombre d'inscriptions selon le sexe de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Masculin	316	356	369	393	412	350	390
Féminin	579	572	616	710	753	718	633
<b>Total général</b>	<b>895</b>	<b>928</b>	<b>985</b>	<b>1103</b>	<b>1165</b>	<b>1068</b>	<b>1023</b>

#### 4.2.1.4 Âge de l'avocat au moment de sa première inscription

##### 2020-2021

L'âge moyen de l'avocat au moment de sa première inscription est de 27,9 ans :

- 27,4 ans pour les femmes;
- 28,8 ans pour les hommes.

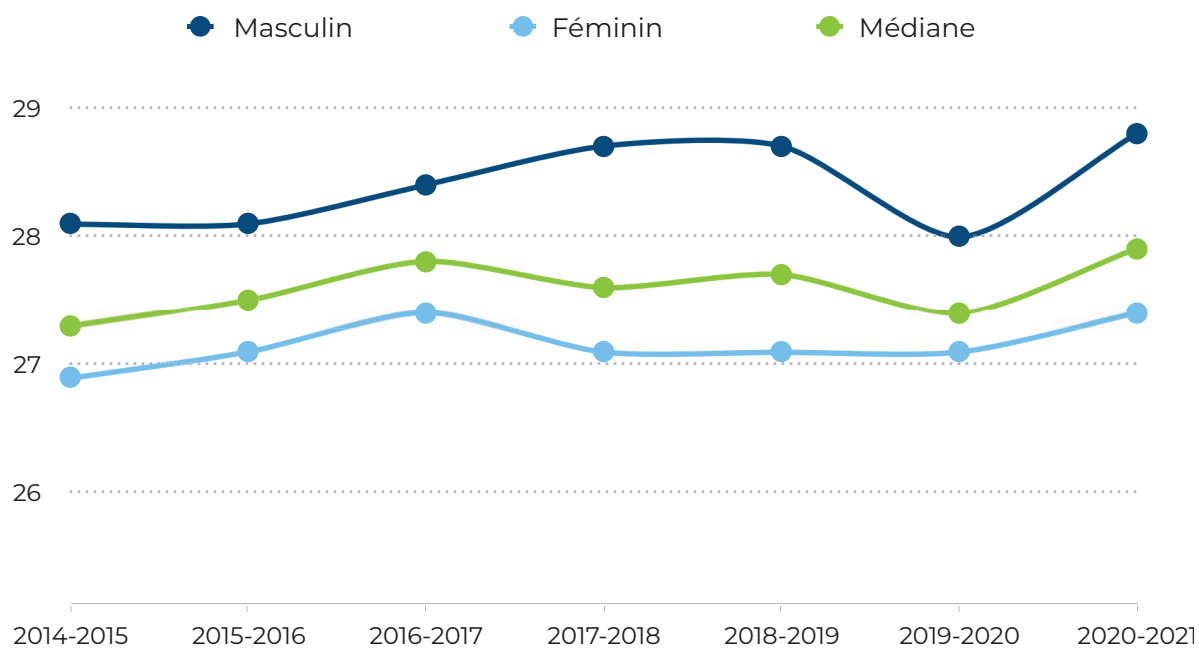
Les avocats nouvellement inscrits appartiennent en grande majorité à la catégorie d'âge des 25 à 29 ans. Il s'agit de la catégorie la plus importante depuis 2014-2015. La seconde catégorie d'âge la plus importante est celle des 20 à 24 ans, suivie par celle des 30 à 34 ans.

En 2020-2021, il est intéressant de constater que parmi les avocats ayant entre 25 et 29 ans lors de leur première inscription :

- 22,36 % détiennent un deuxième baccalauréat;
- 18 % détiennent une maîtrise.

Le graphique suivant présente la courbe d'évolution de l'âge moyen des nouveaux avocats lors de leur inscription au Tableau de l'Ordre depuis l'année 2014-2015.

**Graphique 4 - Âge moyen de l'avocat au moment de sa première inscription de 2014 à 2021**



## 4.2.2 Démissions

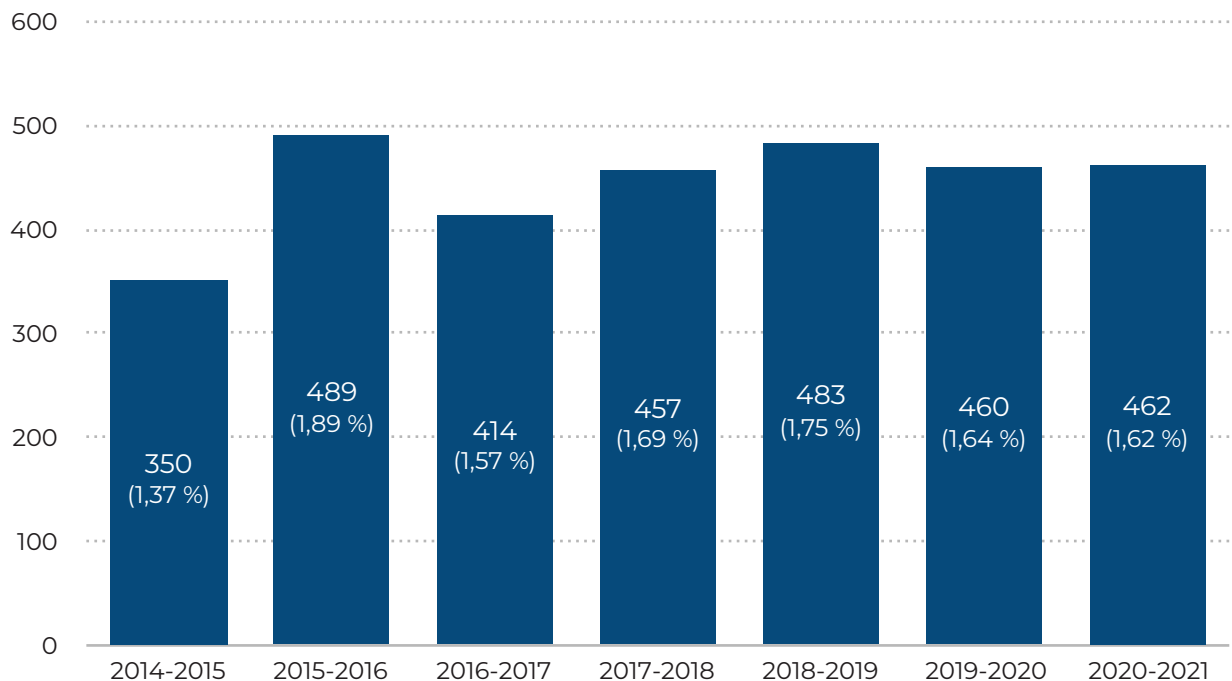
Afin de dresser un portrait complet de l'évolution du nombre d'avocats au Barreau du Québec, il faut aussi tenir compte des avocats qui quittent la profession. Les avocats ont la possibilité de démissionner en l'indiquant dans leur déclaration annuelle ou en remplissant un avis de démission qui indique la raison de leur démission<sup>6</sup>.

### 4.2.2.1 Nombre de démissions par année

Entre 2014 et 2021, il y a en moyenne 445 avocats qui démissionnent du Tableau de l'Ordre par année, ce qui représente une proportion moyenne de 1,65 % du nombre total d'avocats.

Le graphique suivant présente le nombre d'avocats ayant démissionné, au 1<sup>er</sup> mai de chaque année à compter de 2014-2015<sup>7</sup>.

**Graphique 5 - Nombre d'avocats ayant démissionné et leur pourcentage de 2014 à 2021**



<sup>6</sup> En ligne : <https://www.barreau.qc.ca/media/1259/demission.pdf>.

<sup>7</sup> Les données utilisées sont celles du 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Les chiffres seront alors distincts de ceux figurant dans les rapports annuels du Barreau, lesquels doivent utiliser les données disponibles au 31 mars de chaque année.



**Tableau 4 – Pourcentage des démissions de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Avocats démissionnaires	350	489	414	457	483	460	462
Nombre total d'avocats	25 473	25 850	26 399	27 010	27 551	28 067	28 496
%	1,37 %	1,89 %	1,57 %	1,69 %	1,75 %	1,64 %	1,62 %

#### 4.2.2.2 Répartition des démissions par barreau de section

Entre les années 2014 et 2021, la section ayant le plus de démissions demeure d'année en année celle de Montréal, avec une proportion moyenne de 44,81 % de l'ensemble des démissions.

Le tableau suivant présente le nombre de démissions, au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, selon les différentes sections.

**Tableau 5 – Nombre de démissions selon les barreaux de section de 2014 à 2021**

Démissions par section	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	1	4	1	2	2	5	3
Arthabaska	11	9	2	5	6	5	7
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	2	8	7	2	7	3	4
Bedford	7	10	3	11	8	12	12
Côte-Nord	2	1	1	2	2	2	2
Laurentides-Lanaudière	26	38	25	29	18	34	23
Laval	14	18	9	10	17	17	18
Longueuil	16	27	28	32	40	32	38
Mauricie	9	6	6	6	10	11	8
Montréal	144	180	178	208	173	191	207
Outaouais	27	44	36	24	43	28	29
Québec	58	105	86	84	104	81	80
Richelieu	16	15	15	20	21	16	17
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	4	7	6	18	10	6
Saint-François	14	20	10	16	14	13	8
<b>Total général</b>	<b>350</b>	<b>489</b>	<b>414</b>	<b>457</b>	<b>483</b>	<b>460</b>	<b>462</b>

Le tableau suivant illustre la répartition des démissions selon les barreaux de section au 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

**Tableau 6 - Répartition des démissions selon les barreaux de section de 2014 à 2021**

Démissions par section	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	0,29 %	0,82 %	0,24 %	0,44 %	0,41 %	1,09 %	0,65 %
Arthabaska	3,14 %	1,84 %	0,48 %	1,09 %	1,24 %	1,09 %	1,52 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-I.-M.	0,57 %	1,64 %	1,69 %	0,44 %	1,45 %	0,65 %	0,87 %
Bedford	2,00 %	2,04 %	0,72 %	2,41 %	1,66 %	2,61 %	2,60 %
Côte-Nord	0,57 %	0,20 %	0,24 %	0,44 %	0,41 %	0,43 %	0,43 %
Laurentides-Lanaudière	7,43 %	7,77 %	6,04 %	6,35 %	3,73 %	7,39 %	4,98 %
Laval	4,00 %	3,68 %	2,17 %	2,19 %	3,52 %	3,70 %	3,90 %
Longueuil	4,57 %	5,52 %	6,76 %	7,00 %	8,28 %	6,96 %	8,23 %
Mauricie	2,57 %	1,23 %	1,45 %	1,31 %	2,07 %	2,39 %	1,73 %
Montréal	41,14 %	36,81 %	43,00 %	45,51 %	35,82 %	41,52 %	44,81 %
Outaouais	7,71 %	9,00 %	8,70 %	5,25 %	8,90 %	6,09 %	6,28 %
Québec	16,57 %	21,47 %	20,77 %	18,38 %	21,53 %	17,61 %	17,32 %
Richelieu	4,57 %	3,07 %	3,62 %	4,38 %	4,35 %	3,48 %	3,68 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,86 %	0,82 %	1,69 %	1,31 %	3,73 %	2,17 %	1,30 %
Saint-François	4,00 %	4,09 %	2,42 %	3,50 %	2,90 %	2,83 %	1,73 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente la proportion des démissions sur le nombre total des avocats par barreau de section au 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

On peut y lire que les avocats ayant démissionné représentent 4,67 % des avocats du Barreau de Bedford pour l'année 2020-2021. Il s'agit du barreau de section où les avocats ayant démissionné représentent la plus forte proportion par rapport aux autres barreaux de section.

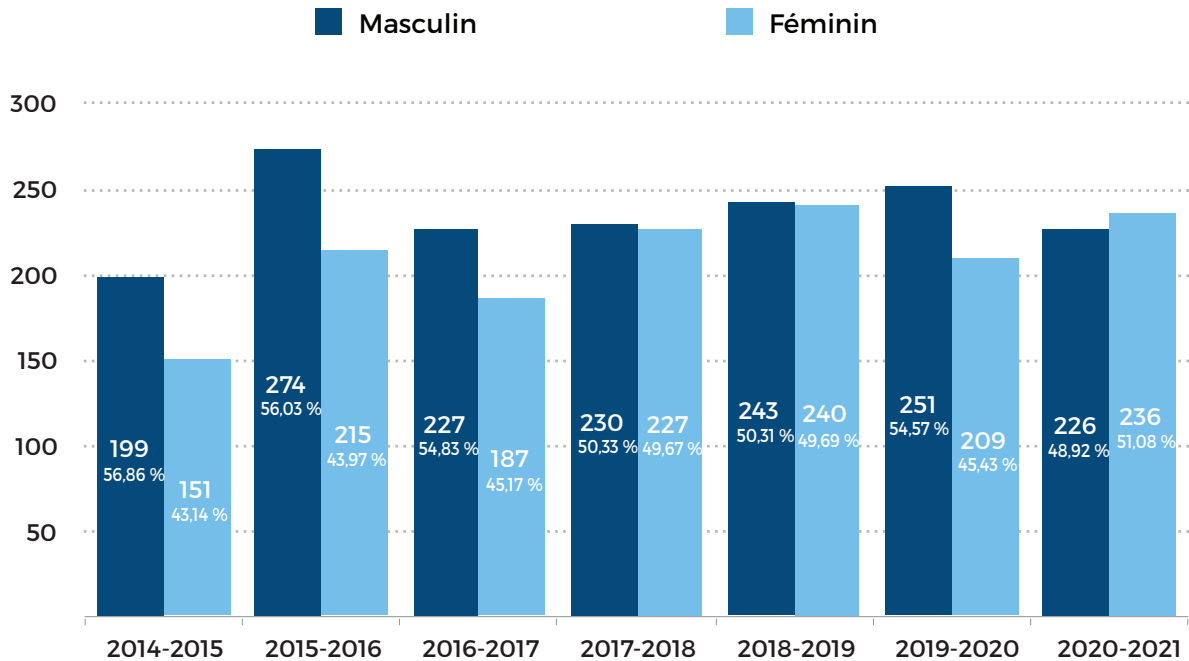
**Tableau 7 – Proportion des démissions par barreau de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	0,56 %	2,26 %	0,57 %	1,09 %	1,10 %	2,86 %	1,64 %
Arthabaska	4,51 %	3,78 %	0,83 %	2,02 %	2,40 %	1,90 %	2,63 %
Bas-Saint-Laurent- Gaspésie-Î.-M.	0,83 %	3,20 %	2,85 %	0,80 %	2,73 %	1,13 %	1,48 %
Bedford	3,18 %	4,50 %	1,20 %	4,40 %	3,20 %	4,94 %	4,67 %
Côte-Nord	2,04 %	0,98 %	0,96 %	2,02 %	1,90 %	1,92 %	1,85 %
Laurentides-Lanaudière	2,43 %	3,47 %	2,23 %	2,48 %	1,49 %	2,75 %	1,81 %
Laval	1,81 %	2,21 %	1,06 %	1,14 %	1,90 %	1,87 %	1,91 %
Longueuil	1,24 %	2,06 %	2,01 %	2,20 %	2,69 %	2,16 %	2,50 %
Mauricie	3,21 %	2,18 %	2,10 %	2,02 %	3,28 %	3,68 %	2,56 %
Montréal	1,03 %	1,27 %	1,23 %	1,41 %	1,14 %	1,23 %	1,32 %
Outaouais	1,75 %	2,85 %	2,29 %	1,51 %	2,66 %	1,72 %	1,78 %
Québec	1,46 %	2,63 %	2,13 %	2,03 %	2,48 %	1,89 %	1,84 %
Richelieu	2,47 %	2,20 %	2,17 %	2,82 %	3,05 %	2,30 %	2,40 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,83 %	1,06 %	1,81 %	1,52 %	4,88 %	2,62 %	1,60 %
Saint-François	2,53 %	3,60 %	1,77 %	2,85 %	2,50 %	2,26 %	1,36 %
<b>% sur l'ensemble des avocats</b>	<b>1,37 %</b>	<b>1,89 %</b>	<b>1,57 %</b>	<b>1,69 %</b>	<b>1,75 %</b>	<b>1,64 %</b>	<b>1,62 %</b>

#### 4.2.2.3 Démissions selon le sexe

Il n'y a pas de constante dans les démissions selon le sexe depuis 2014-2015. Le graphique suivant expose le nombre des démissions par année selon le sexe.

**Graphique 6 – Démissionnaires selon leur sexe et leur proportion de 2014 à 2021**



Le portrait des avocats démissionnaires selon le sexe et le nombre d'années de pratique sera détaillé au point [4.2.2.5](#).

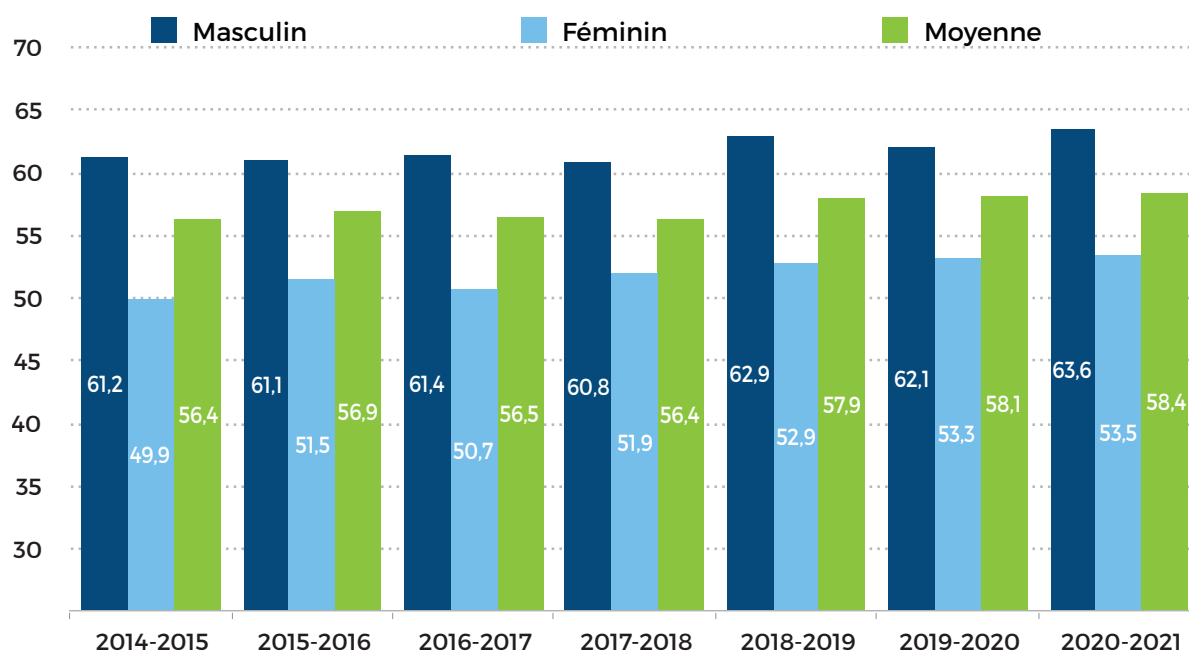
#### 4.2.2.4 Âge de l'avocat au moment de la démission

En 2020-2021, l'âge moyen de l'avocat démissionnaire est de 58,42 ans :

- 53,52 ans pour les femmes;
- 63,55 ans pour les hommes.

On observe que les avocats tendent à démissionner à un âge moyen plus avancé qu'auparavant. En effet, au cours de la période 2013-2014, l'âge moyen de l'avocat démissionnaire était de 49 ans pour les femmes et de 59 ans pour les hommes<sup>8</sup>.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats démissionnaires selon leur âge moyen au moment de leur démission, et ce, depuis 2014-2015.

**Graphique 7 – Âge moyen de l’avocat au moment de la démission de 2014 à 2021**

En 2020-2021, 22 % des avocats démissionnaires appartiennent à la catégorie d'âge des 70 ans et plus. C'est une augmentation considérable comparativement à l'année 2014-2015 où les démissionnaires de cette catégorie d'âge représentaient 13 % des avocats démissionnaires.

#### 4.2.2.5 Nombre d'années de pratique au moment de la démission

Au courant de l'année 2020-2021, la moyenne du nombre d'années de pratique des avocats au moment de leur démission est de 30 ans :

- 26 ans pour les femmes;
- 35 ans pour les hommes.

Tout comme l'âge lors de la démission, cette moyenne a augmenté depuis l'année 2013-2014<sup>9</sup>. À cette époque, la moyenne du nombre d'années de pratique au moment de la démission était de 19 ans pour les femmes et de 30 ans pour les hommes<sup>10</sup>. Cela confirme que les avocats – tant les hommes que les femmes – pratiquent généralement plus longtemps avant de démissionner du Tableau de l'Ordre.

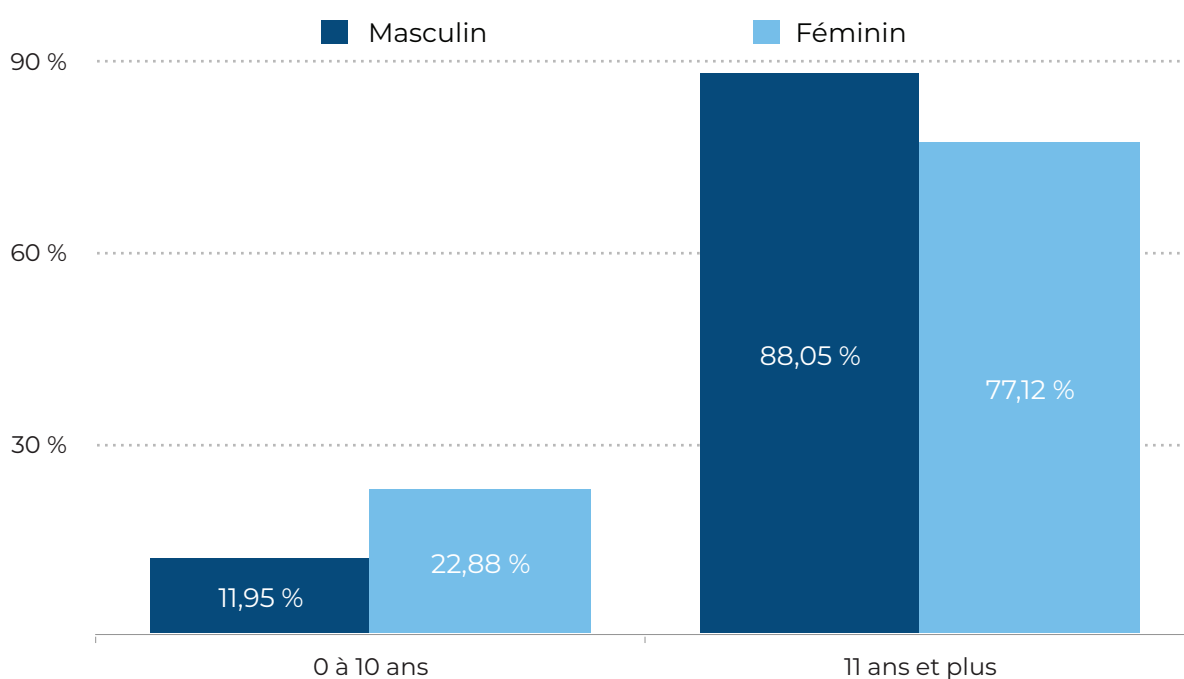
<sup>9</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 13.

<sup>10</sup> *Loc. cit.*

En 2020-2021, on peut observer que : 69,91 % des avocats ayant démissionné ont plus de 25 années de pratique; 17,53 % ont moins de 10 années de pratique; et 9,31 % ont entre 2 et 5 années de pratique.

Le graphique suivant illustre la proportion des avocats démissionnaires en 2021, selon leur sexe, ayant 10 ans et moins de pratique<sup>11</sup>.

**Graphique 8 – Nombre d’années de pratique au moment de la démission en 2021**



Les femmes ayant 10 ans et moins de pratique sont deux fois plus nombreuses à démissionner que leurs collègues masculins. Les motifs liés à la démission seront illustrés aux points suivants.

#### 4.2.2.6 Motifs liés à la démission

L’avocat démissionnaire peut indiquer volontairement la raison de son départ. Cette question étant facultative, le taux de réponse se situe à 49,57 % pour l’année 2020-2021. Il est à noter que parmi les répondants, 52,65 % sont des hommes et 48,31 % sont des femmes.

Le motif de démission recevant un taux de réponse le plus élevé, depuis 2014-2015, est celui de « retraite » (une moyenne par année de 55,59 % des répondants). Il est important de distinguer cette donnée des avocats ayant le statut d'avocat à la retraite (voir section 4.3) puisque ces derniers demeurent inscrits au Tableau de l'Ordre.

### En 2020-2021

- Parmi les avocats ayant volontairement mentionné leur motif de démission, 59,39 % ont signalé celui de la « retraite ». L'âge moyen des démissionnaires pour ce motif est de 66,13 ans.
- Le deuxième motif de démission le plus souvent cité est la « réorientation » (10,92 %). L'âge moyen des démissionnaires pour ce motif est de 39,12 ans.
- Un autre motif de démission ayant un taux de réponse élevé est « ne pratique pas » (10,04 %). L'âge moyen des démissionnaires pour ce motif est de 48,78 ans.

Le tableau suivant présente le pourcentage des réponses des démissionnaires selon le motif de démission pour l'année 2020-2021.

**Tableau 8 – Pourcentage des démissionnaires selon le motif de démission en 2020-2021**

	2020-2021
Démission – Autre	2,62 %
Démission – Déménagement	3,06 %
Démission – Étude	3,06 %
Démission – Famille	0,44 %
Démission – Formation continue obligatoire	1,31 %
Démission – Frais trop élevés	0,44 %
Démission – Maladie	3,49 %
Démission – Maternité	2,18 %
Démission – Nomination	0,87 %
Démission – Ne pratique pas	10,04 %
Démission – Réorientation	10,92 %
Démission – Retraite	59,39 %
Démission – Sans emploi	0,87 %
Démission – Soins à un proche	1,31 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>

Les raisons plus fréquemment soulevées par les avocats ayant 10 ans et moins de pratique sont « réorientation de carrière » (43,58 %), « déménagement » (15,38 %), « ne pratique pas » (12,82 %), « étude » (10,26 %) et « maternité » (10,26 %).

Le tableau suivant présente le pourcentage des réponses des démissionnaires ayant 10 ans et moins de pratique selon le motif de démission et le sexe pour l'année 2020-2021.

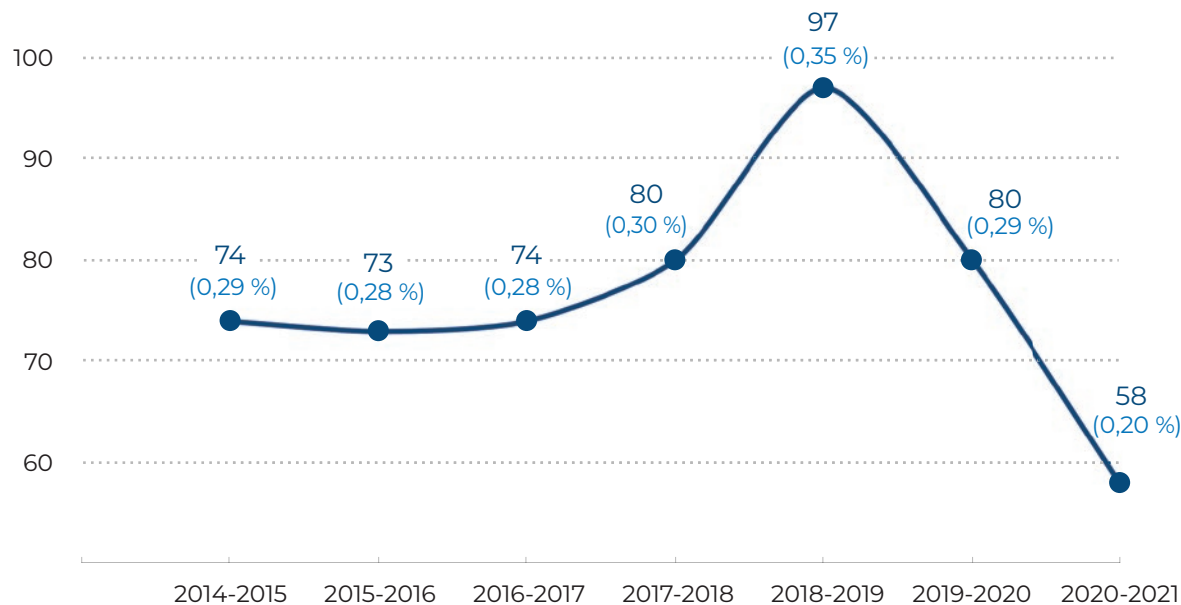
**Tableau 9 - Pourcentage des démissionnaires de 10 ans et moins de pratique selon le motif de démission et le sexe en 2020-2021**

	Jeunes avocates 2020-2021		Jeunes avocats 2020-2021		Ensemble des jeunes avocats 2020-2021	
Démission - Autre	1	3,70 %	0	0,00 %	1	2,56 %
Démission - Déménagement	2	7,41 %	4	33,33 %	6	15,38 %
Démission - Étude	3	11,11 %	1	8,33 %	4	10,26 %
Démission - Maladie	1	3,70 %	0	0,00 %	1	2,56 %
Démission - Maternité	4	14,81 %	0	0,00 %	4	10,26 %
Démission - Ne pratique pas	4	14,81 %	1	8,33 %	5	12,82 %
Démission - Réorientation	11	40,74 %	6	50,00 %	17	43,59 %
Démission - Sans emploi	1	3,70 %	0	0,00 %	1	2,56 %
<b>Total général</b>	<b>27</b>	<b>100 %</b>	<b>12</b>	<b>100 %</b>	<b>39</b>	<b>100 %</b>

### 4.2.3 Décès

Finalement, les décès ont aussi une influence sur le nombre d'avocats. Le graphique suivant trace une courbe évolutive des décès au sein de la profession selon les années et la proportion de ceux-ci. Depuis 2014-2015, il y a en moyenne 0,28 %<sup>12</sup> des membres qui décèdent par année (soit environ 76 décès annuellement).



**Graphique 9 – Nombre de décès parmi les avocats et leur proportion de 2014 à 2021****Tableau 10 – Proportion des décès de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Décès	74	73	74	80	97	80	58
Nombre d'avocats	25 357	25 847	26 512	26 799	27 581	28 065	28 517
%	0,29 %	0,28 %	0,28 %	0,30 %	0,35 %	0,29 %	0,20 %

### 4.3 AVOCATS À LA RETRAITE

Le Barreau offre depuis 2007 la possibilité aux avocats de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie « avocat à la retraite ». Cette catégorie permet de faire précéder le nom de l'avocat du préfixe « M<sup>e</sup> » en le faisant suivre par « avocat à la retraite ». Celui-ci paie une cotisation allégée, est dispensé de l'obligation de formation continue et est également exempté de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, puisque ce statut ne l'autorise pas à poser des actes professionnels.

Dans un premier temps, on présentera le portrait des avocats dont le statut est récemment passé à celui d'avocat à la retraite, puis dans un second temps, le portrait de l'ensemble des avocats ayant le statut d'avocat à la retraite.

### 4.3.1 Nombre d'avocats optant pour le statut d'avocat à la retraite selon le sexe

Depuis 2017-2018, on observe une diminution des avocats optant pour le statut d'avocat à la retraite. En effet, depuis ce sommet, on constate une diminution de 24,89 % entre les années 2017-2018 et 2018-2019, de 3,93 % entre les années 2018-2019 et 2019-2020, et de 3,51 % de 2019-2020 à 2020-2021.

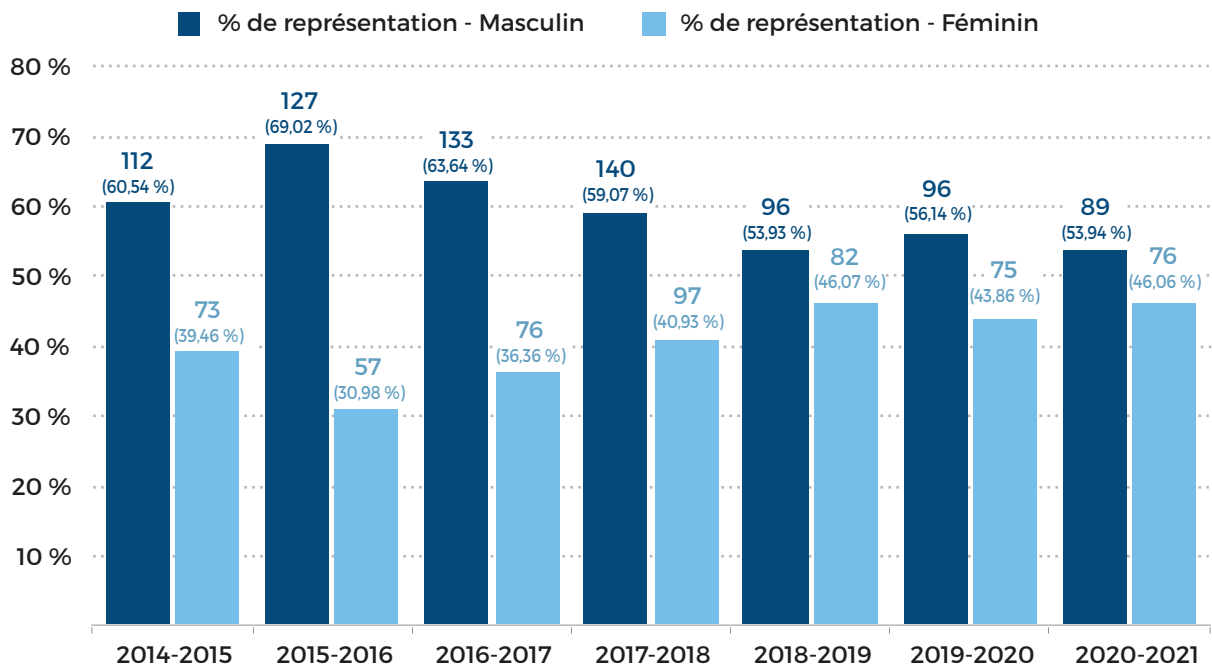
Il est impossible de dégager une tendance pour l'instant, mais il faudra suivre l'évolution de cette statistique afin de déterminer si on observe une diminution constante.

La plus importante diminution a été observée chez les hommes en 2018-2019.

En 2020-2021, le nombre d'avocats ayant opté pour le statut d'avocat à la retraite représente 11,57 % des avocats à la retraite du Barreau du Québec.

Le graphique suivant présente le nombre d'avocats, selon le sexe, dont le statut est récemment passé à celui d'avocat à la retraite depuis l'année 2014-2015.

**Graphique 10 - Proportion des avocats ayant récemment opté pour le statut d'avocat à la retraite selon le sexe de 2014 à 2021**



### 4.3.2 Avocats optant pour le statut d'avocat à la retraite par section

Le tableau suivant présente la proportion des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » sur le nombre total des avocats par barreau de section au 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

On peut y lire que les avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » représentent 2,59 % des avocats du Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2020-2021; il s'agit du barreau de section où il y a le plus haut taux de représentation.

**Tableau 11 - Proportion des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » par barreau de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	0,56 %	1,69 %	0,57 %	0,00 %	1,10 %	0,00 %	1,09 %
Arthabaska	0,00 %	0,84 %	0,41 %	0,81 %	1,20 %	1,14 %	0,75 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	1,25 %	1,20 %	0,81 %	1,20 %	0,78 %	1,13 %	2,59 %
Bedford	1,36 %	0,90 %	2,41 %	0,80 %	1,60 %	1,65 %	0,78 %
Côte-Nord	0,00 %	1,96 %	0,00 %	1,01 %	0,95 %	0,00 %	0,00 %
Laurentides-Lanaudière	0,93 %	0,64 %	1,25 %	1,62 %	0,66 %	0,65 %	1,18 %
Laval	0,52 %	0,86 %	0,83 %	1,60 %	0,56 %	0,66 %	0,43 %
Longueuil	1,63 %	1,22 %	1,43 %	1,65 %	1,14 %	0,94 %	0,46 %
Mauricie	0,71 %	0,73 %	1,75 %	1,01 %	0,00 %	1,34 %	0,96 %
Montréal	0,52 %	0,57 %	0,56 %	0,57 %	0,49 %	0,44 %	0,39 %
Outaouais	0,78 %	0,84 %	1,21 %	1,70 %	1,05 %	1,35 %	1,23 %
Québec	0,91 %	0,70 %	0,89 %	1,09 %	0,67 %	0,51 %	0,67 %
Richelieu	1,24 %	1,17 %	0,87 %	1,27 %	1,45 %	0,86 %	1,13 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,55 %	0,53 %	1,03 %	0,00 %	0,81 %	1,05 %	0,27 %
Saint-François	1,81 %	1,44 %	1,24 %	0,71 %	0,71 %	1,04 %	0,68 %
<b>Total général</b>	<b>0,73 %</b>	<b>0,71 %</b>	<b>0,79 %</b>	<b>0,88 %</b>	<b>0,65 %</b>	<b>0,61 %</b>	<b>0,58 %</b>

Le tableau suivant présente le nombre d'avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section.

**Tableau 12 – Nombre d'avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	1	3	1	0	2	0	2
Arthabaska	0	2	1	2	3	3	2
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	3	3	2	3	2	3	7
Bedford	3	2	6	2	4	4	2
Côte-Nord	0	2	0	1	1	0	0
Laurentides-Lanaudière	10	7	14	19	8	8	15
Laval	4	7	7	14	5	6	4
Longueuil	21	16	20	24	17	14	7
Mauricie	2	2	5	3	0	4	3
Montréal	73	81	81	84	74	69	61
Outaouais	12	13	19	27	17	22	20
Québec	36	28	36	45	28	22	29
Richelieu	8	8	6	9	10	6	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	2	4	0	3	4	1
Saint-François	10	8	7	4	4	6	4
<b>Total général</b>	<b>185</b>	<b>184</b>	<b>209</b>	<b>237</b>	<b>178</b>	<b>171</b>	<b>165</b>

### 4.3.3 Âge de la prise de la retraite au Québec et au Canada comparativement aux avocats optant pour la catégorie « avocat à la retraite »

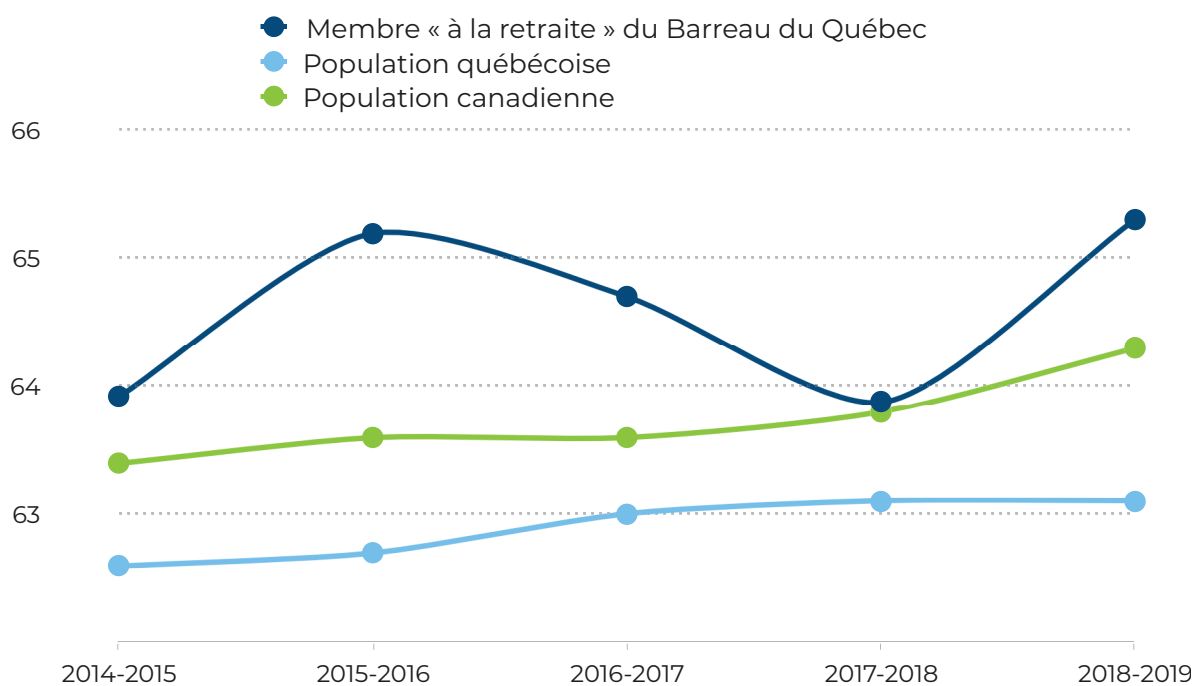
Les dernières données disponibles de Statistique Canada établissaient l'âge moyen de la prise de la retraite de la population du Québec à 63,1 ans en 2019, cet âge étant en légère augmentation depuis 2006<sup>13</sup>.

L'âge moyen des avocats optant pour la catégorie « avocat à la retraite » augmente également d'année en année. En 2018-2019, il était légèrement plus élevé (65,3 ans) que l'âge moyen de la prise de la retraite de la population du Québec.

13 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2019. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. En ligne : <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillessement/?theme=retraite&tab=2>.

Le graphique suivant présente les courbes des âges moyens de la prise de la retraite de la population québécoise et canadienne, et des avocats du Barreau ayant nouvellement opté pour la catégorie « avocat à la retraite » jusqu'en 2019 (dernières données de Statistique Canada).

### Graphique 11 – Âge moyen de la prise de la retraite de 2014 à 2019



#### Pour l'année 2020-2021

Les avocats optant pour la catégorie « avocat à la retraite » ont un âge moyen de 65,12 ans :

- 62,08 ans pour les femmes;
- 67,71 ans pour les hommes.

#### Évolution de l'âge moyen des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » depuis 2014-2015

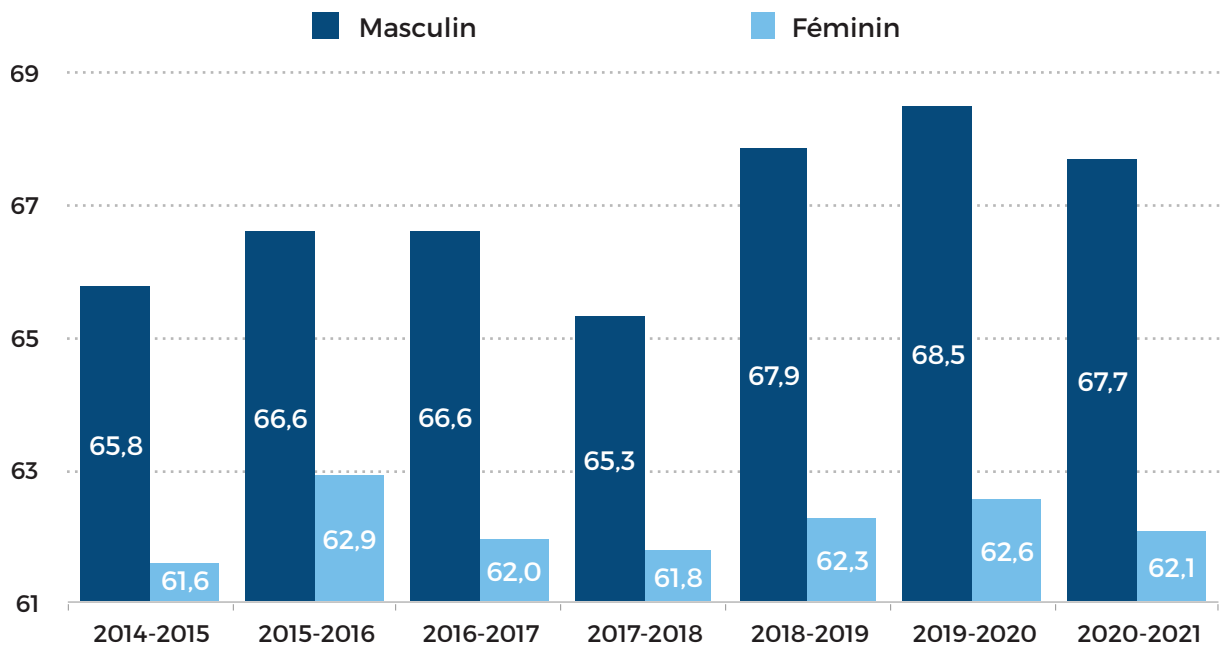
Le tableau suivant présente l'âge moyen des avocats ayant récemment opté pour le statut d'avocat à la retraite selon le sexe et les années, depuis 2014-2015.

**Tableau 13 – Âge moyen des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Masculin	65,78	66,60	66,62	65,33	67,88	68,52	67,71
Féminin	61,59	62,93	61,96	61,80	62,29	62,56	62,08
<b>Total</b>	<b>64,12</b>	<b>65,46</b>	<b>64,92</b>	<b>63,89</b>	<b>65,30</b>	<b>65,91</b>	<b>65,12</b>

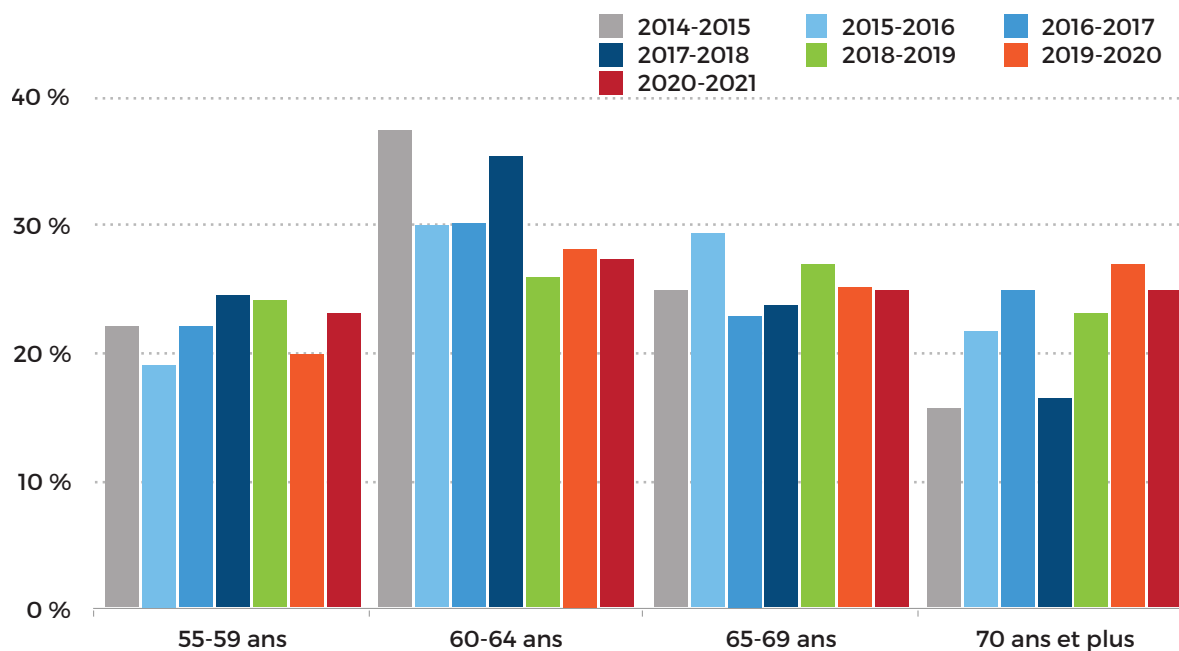
Le graphique suivant illustre l'âge moyen des avocats ayant récemment opté pour le statut d'avocat à la retraite selon le sexe et les années, depuis 2014-2015.

**Graphique 12 - Âge moyen des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021**



Le graphique suivant illustre la répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon leur groupe d'âge depuis l'année 2014-2015.

**Graphique 13 – Répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon leur groupe d'âge de 2014 à 2021**



#### 4.3.4 Nombre d'années de pratique au moment de l'inscription à la catégorie « avocat à la retraite »<sup>14</sup>

En 2021, les avocats du Barreau comptent en moyenne 37,7 années de pratique au moment de s'inscrire à la catégorie « avocat à la retraite » :

- 34,4 ans pour les femmes;
- 40,5 ans pour les hommes.

#### 4.3.5 Avocats ayant le statut d'avocat à la retraite

##### 4.3.5.1 Nombre d'avocats à la retraite

En 2020-2021, le nombre d'avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » représente 5 % des avocats du Barreau du Québec, un pourcentage maintenu depuis 2018-2019.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2021, il y a au total 551 avocates et 874 avocats qui ont choisi de s'inscrire à cette catégorie, comparativement à 358 avocates et 847 avocats inscrits à cette catégorie en 2014<sup>15</sup>.

Il est également intéressant de savoir qu'en 2020-2021, l'ensemble des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » représentait 18,5 % des avocats âgés de 55 ans et plus.

<sup>14</sup> Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

<sup>15</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, p. 12.

#### 4.3.5.2 Avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » par section

Le tableau suivant présente le nombre d'avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » au 1<sup>er</sup> mai de chaque année selon les différentes sections.

**Tableau 14 – Nombre d'avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	4	8	7	7	6	5	6
Arthabaska	17	18	21	18	20	17	17
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	9	11	12	13	16	21	24
Bedford	29	32	33	29	28	26	27
Côte-Nord	4	3	4	3	2	2	3
Laurentides-Lanaudière	70	71	77	85	81	91	91
Laval	41	42	48	53	47	44	48
Longueuil	96	103	120	131	123	122	131
Mauricie	10	15	16	14	15	17	16
Montréal	513	536	543	549	567	562	568
Outaouais	124	131	151	150	157	172	177
Québec	176	184	209	210	199	197	193
Richelieu	62	62	66	70	66	66	67
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17	19	16	13	15	14	11
Saint-François	51	53	52	47	42	43	46
<b>Total général</b>	<b>1 223</b>	<b>1 288</b>	<b>1 375</b>	<b>1 392</b>	<b>1 384</b>	<b>1 399</b>	<b>1 425</b>

Le tableau suivant présente la répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » au 1<sup>er</sup> mai depuis 2014 selon les différentes sections.



**Tableau 15 – Répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	0,33 %	0,62 %	0,51 %	0,50 %	0,43 %	0,36 %	0,42 %
Arthabaska	1,39 %	1,40 %	1,53 %	1,29 %	1,45 %	1,22 %	1,19 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	0,74 %	0,85 %	0,87 %	0,93 %	1,16 %	1,50 %	1,68 %
Bedford	2,37 %	2,48 %	2,40 %	2,08 %	2,02 %	1,86 %	1,89 %
Côte-Nord	0,33 %	0,23 %	0,29 %	0,22 %	0,14 %	0,14 %	0,21 %
Laurentides-Lanaudière	5,72 %	5,51 %	5,60 %	6,11 %	5,85 %	6,50 %	6,39 %
Laval	3,35 %	3,26 %	3,49 %	3,81 %	3,40 %	3,15 %	3,37 %
Longueuil	7,85 %	8,00 %	8,73 %	9,41 %	8,89 %	8,72 %	9,19 %
Mauricie	0,82 %	1,16 %	1,16 %	1,01 %	1,08 %	1,22 %	1,12 %
Montréal	41,95 %	41,61 %	39,49 %	39,44 %	40,97 %	40,17 %	39,86 %
Outaouais	10,14 %	10,17 %	10,98 %	10,78 %	11,34 %	12,29 %	12,42 %
Québec	14,39 %	14,29 %	15,20 %	15,09 %	14,38 %	14,08 %	13,54 %
Richelieu	5,07 %	4,81 %	4,80 %	5,03 %	4,77 %	4,72 %	4,70 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,39 %	1,48 %	1,16 %	0,93 %	1,08 %	1,00 %	0,77 %
Saint-François	4,17 %	4,11 %	3,78 %	3,38 %	3,03 %	3,07 %	3,23 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente la proportion des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » sur le nombre total d'avocats par barreau de section au 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

Ainsi, on peut y lire que les avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » représentent 10,86 % des avocats du Barreau de l'Outaouais pour l'année 2020-2021. Il s'agit du barreau de section où il y a le plus haut taux de représentation.

**Tableau 16 – Proportion d’avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	2,25 %	4,52 %	3,98 %	3,83 %	3,31 %	2,86 %	3,28 %
Arthabaska	6,97 %	7,56 %	8,68 %	7,26 %	8,00 %	6,46 %	6,39 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	3,75 %	4,40 %	4,88 %	5,20 %	6,25 %	7,92 %	8,89 %
Bedford	13,18 %	14,41 %	13,25 %	11,60 %	11,20 %	10,70 %	10,51 %
Côte-Nord	4,08 %	2,94 %	3,85 %	3,03 %	1,90 %	1,92 %	2,78 %
Laurentides-Lanaudière	6,54 %	6,48 %	6,86 %	7,26 %	6,72 %	7,37 %	7,16 %
Laval	5,30 %	5,17 %	5,67 %	6,05 %	5,25 %	4,84 %	5,11 %
Longueuil	7,45 %	7,86 %	8,60 %	8,99 %	8,28 %	8,23 %	8,61 %
Mauricie	3,57 %	5,45 %	5,59 %	4,71 %	4,92 %	5,69 %	5,13 %
Montréal	3,66 %	3,77 %	3,75 %	3,71 %	3,73 %	3,62 %	3,62 %
Outaouais	8,04 %	8,48 %	9,61 %	9,44 %	9,73 %	10,55 %	10,86 %
Québec	4,43 %	4,61 %	5,16 %	5,07 %	4,75 %	4,60 %	4,43 %
Richelieu	9,58 %	9,09 %	9,54 %	9,89 %	9,59 %	9,50 %	9,46 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,68 %	5,05 %	4,13 %	3,30 %	4,07 %	3,66 %	2,93 %
Saint-François	9,22 %	9,53 %	9,22 %	8,38 %	7,50 %	7,48 %	7,82 %
<b>% sur l'ensemble des avocats</b>	<b>4,80 %</b>	<b>4,98 %</b>	<b>5,21 %</b>	<b>5,15 %</b>	<b>5,02 %</b>	<b>4,98 %</b>	<b>5,00 %</b>

#### 4.3.5.3 Avocats à la retraite selon le sexe

De plus en plus d’avocat·es optent pour le statut d’avocat·e à la retraite; en effet, elles étaient 279 en 2013<sup>16</sup>, 358 en 2014<sup>17</sup> et 551 en 2020-2021. Ainsi, elles représentent environ 38,67 % des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » en 2020-2021.

Le tableau suivant présente le nombre d’avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe depuis 2014-2015.

**Tableau 17 – Nombre d’avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Masculin	826	861	906	891	876	875	874
Féminin	397	427	469	501	508	524	551
<b>Total</b>	<b>1 223</b>	<b>1 288</b>	<b>1 375</b>	<b>1 392</b>	<b>1 384</b>	<b>1 399</b>	<b>1 425</b>

#### 4.3.5.4 Âge moyen de l’ensemble des avocats ayant le statut d’avocat à la retraite

##### Pour l’année 2020-2021

Les avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » ont un âge moyen de 69,3 ans :

- 66,2 ans pour les femmes;
- 71,3 ans pour les hommes.

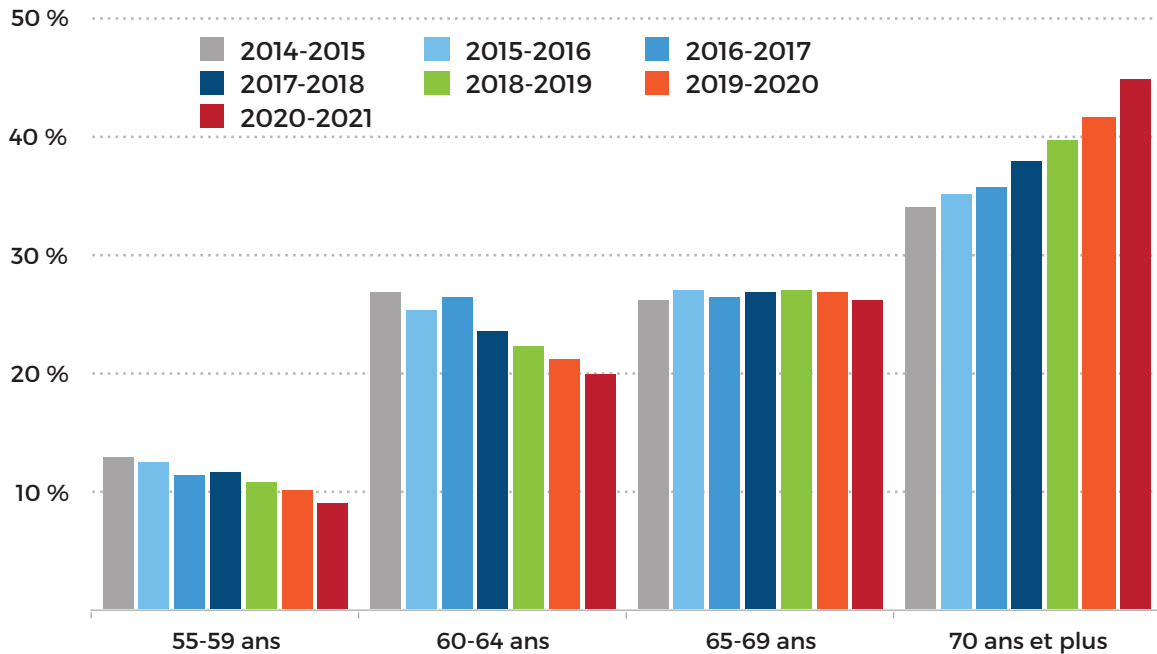
Le tableau qui suit établit l’âge moyen des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe pour chaque année depuis 2014.

**Tableau 18 – Âge moyen des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Avocats							
Masculin	69,4	69,7	69,6	70,1	70,3	70,7	71,3
Féminin	64,4	64,4	64,9	64,9	65,4	65,6	66,2
<b>Moyenne</b>	<b>67,8</b>	<b>67,9</b>	<b>67,9</b>	<b>68,2</b>	<b>68,5</b>	<b>68,8</b>	<b>69,3</b>

Le graphique suivant illustre la répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon leur groupe d’âge depuis l’année 2014-2015.

**Graphique 14 – Répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon l'âge de 2014 à 2021**



On observe que le nombre d'avocats à la retraite ayant plus de 70 ans est en constante augmentation depuis l'année 2014-2015.

#### 4.4 PROFIL DES AVOCATS EN GÉNÉRAL

Dans un premier temps, le profil des avocats sera dressé selon les critères suivants : la répartition par barreau de section, le nombre, le sexe, l'âge, le nombre d'années de pratique, les langues maternelles et secondaires encore comprises et parlées par les avocats, et la formation universitaire.

Dans un second temps, certains critères seront analysés pour les catégories suivantes : les avocats de 10 ans et moins de pratique, les femmes dans la profession et la diversité dans la profession (selon les groupes désignés suivants : la diversité ethnoculturelle, les Autochtones, les Avocats ayant un handicap et les avocats LGBT).

#### 4.4.1 Répartition des avocats du Barreau du Québec : au Québec, dans les autres provinces et territoires, et à l'international

Selon les données du Tableau de l'Ordre, il est possible d'évaluer le nombre d'avocats du Barreau du Québec ayant leur principale adresse professionnelle dans la province de Québec, ailleurs au Canada, ou à l'international. Il existe peu de différences d'année en année dans les pourcentages d'avocats pratiquant au Québec, dans le reste du Canada ou à l'international.

##### **Pour l'année 2020-2021**

- Parmi les avocats du Barreau du Québec, 92,80 % d'entre eux ont leur principale adresse professionnelle au Québec. Cela représente une légère augmentation par rapport à 2014, alors que le Québec constituait le lieu de travail de 91 % des avocats<sup>18</sup>.
- Par ailleurs, 904 avocats (3,17 %) ont leur principale adresse professionnelle à l'international. Sous cet aspect, il est intéressant de noter que les principaux pays mentionnés le plus souvent par les avocats sont les suivants : France, États-Unis, Suisse, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Hong Kong et Émirats arabes unis<sup>19</sup>.

La répartition des avocats issus de la diversité ethnoculturelle et des avocats autochtones selon leur principale adresse professionnelle est étudiée au point [4.7.4](#).

De plus, la répartition des avocats et de leur langue maternelle encore comprise et parlée selon leur principale adresse professionnelle est étudiée au point [4.4.6.1](#).

#### 4.4.2 Répartition des avocats par barreau de section

Les avocats sont répartis selon les 15 barreaux de section.

Entre les années 2014 et 2021, le plus grand nombre d'avocats se retrouve au sein de la section de Montréal. En 2020-2021, le pourcentage des avocats membres du Barreau de Montréal représente 55,13 % de l'ensemble des avocats du Québec (28 496). La section de Québec suit avec un pourcentage de 15,29 % de l'ensemble des avocats.

---

<sup>18</sup> *Barreau-mètre 2015, La profession en chiffres*, Barreau du Québec, p. 16

<sup>19</sup> Il ne s'agit pas de la liste exhaustive de l'ensemble des pays où les avocats ont déclaré leur adresse professionnelle. Il importe de rappeler que l'adresse de pratique détermine la section où le membre est inscrit. Par contre pour les avocats exerçant à l'extérieur du Québec, ils s'inscrivent au barreau de section de leur choix.

Le tableau suivant présente la répartition des avocats par barreau de section sur le nombre total des avocats au 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

**Tableau 19 – Répartition des avocats par barreau de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>Montréal</b>	54,96 %	55,01 %	54,81 %	54,75 %	55,17 %	55,30 %	55,13 %
<b>Québec</b>	15,61 %	15,44 %	15,33 %	15,32 %	15,20 %	15,27 %	15,29 %
<b>Régions</b>	29,43 %	29,56 %	29,86 %	29,93 %	29,63 %	29,43 %	29,58 %
Abitibi-Témiscamingue	0,70 %	0,68 %	0,67 %	0,68 %	0,66 %	0,62 %	0,64 %
Arthabaska	0,96 %	0,92 %	0,92 %	0,92 %	0,91 %	0,94 %	0,93 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-I.-M.	0,94 %	0,97 %	0,93 %	0,93 %	0,93 %	0,94 %	0,95 %
Bedford	0,86 %	0,86 %	0,94 %	0,93 %	0,91 %	0,87 %	0,90 %
Côte-Nord	0,38 %	0,39 %	0,39 %	0,37 %	0,38 %	0,37 %	0,38 %
Laurentides-Lanaudière	4,20 %	4,24 %	4,25 %	4,34 %	4,37 %	4,40 %	4,46 %
Laval	3,03 %	3,15 %	3,21 %	3,24 %	3,25 %	3,24 %	3,30 %
Longueuil	5,06 %	5,07 %	5,29 %	5,39 %	5,39 %	5,28 %	5,34 %
Mauricie	1,10 %	1,06 %	1,08 %	1,10 %	1,11 %	1,07 %	1,09 %
Outaouais	6,05 %	5,97 %	5,95 %	5,88 %	5,86 %	5,81 %	5,72 %
Richelieu	2,54 %	2,64 %	2,62 %	2,62 %	2,50 %	2,48 %	2,48 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,43 %	1,45 %	1,47 %	1,46 %	1,34 %	1,36 %	1,32 %
Saint-François	2,17 %	2,15 %	2,14 %	2,08 %	2,03 %	2,05 %	2,06 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La proportion d'avocats membres du Barreau de Montréal par rapport au nombre total d'avocats membres du Barreau du Québec est plus élevée que la proportion de la population montréalaise par rapport à l'ensemble de la population du reste du Québec. Ce constat est constant depuis 2013-2014<sup>20</sup>. Le même phénomène est observé pour le nombre d'avocats membres du Barreau de Québec par rapport à la population de la région administrative de Québec.

**Tableau 20 – Nombre d’avocats par barreau de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Montréal	14 001	14 219	14 470	14 788	15 199	15 522	15 710
Québec	3 976	3 991	4 047	4 139	4 189	4 286	4 356
Régions	7 496	7 640	7 882	8 083	8 163	8 259	8 430
<b>Total général</b>	<b>25 473</b>	<b>25 850</b>	<b>26 399</b>	<b>27 010</b>	<b>27 551</b>	<b>28 067</b>	<b>28 496</b>

Le tableau suivant fait état du nombre d’avocats par 100 000 habitants à Montréal, à Québec et dans les régions<sup>21</sup>.

**Tableau 21 – Nombre d’avocats par 100 000 habitants selon les régions administratives de 2014 à 2020**

Avocats par 100 000 habitants	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Montréal	718	726	729	729	736	750
Québec	545	544	548	556	558	566
Régions	136	138	141	144	144	144
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>314</b>	<b>318</b>	<b>321</b>	<b>324</b>	<b>327</b>

En région, la population a augmenté au même rythme que le nombre d’avocats depuis 2017.

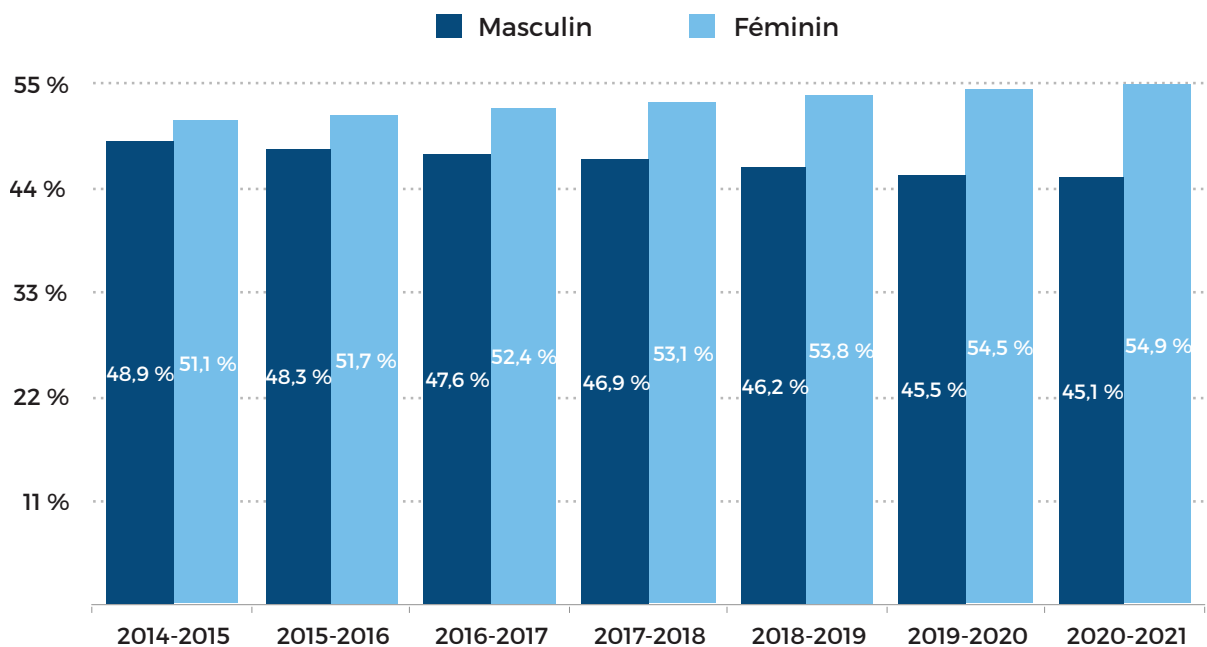
21 Statistique Canada, *Estimations démographiques annuelles* (régions infraprovinciales, janvier 2021), adapté par l’Institut de la statistique du Québec (24 octobre 2021). En ligne: <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-population-regions-administratives>

### 4.4.3 Avocats selon le sexe et l'identité de genre

Depuis 2014-2015, la proportion de femmes continue à augmenter dans la profession. En 2021, elles représentaient 54,92 % des avocats. Le profil détaillé des femmes dans la profession est présenté à la section [4.6](#).

Le graphique suivant illustre la proportion d'avocat·es depuis 2014-2015.

**Graphique 15 – Proportion des avocats selon le sexe de 2014 à 2021**



Le Barreau du Québec recense les données sur l'identité de genre depuis 2018. Les avocats sont invités à indiquer leur identité de genre si celle-ci ne correspond pas à la mention du sexe qui apparaît au formulaire d'inscription annuelle fondée sur l'information qui figure sur leur pièce d'identité fournie au soutien de leur demande initiale d'accès à la profession.



**En 2020-2021 :**

- 16 avocats s'identifient sous « X »;
- 11 avocats s'identifient « non-binaires »;
- 9 avocats ont répondu « autres » sans plus de précision;
- 6 avocats s'identifient au genre masculin (ou sur un spectre masculin) alors qu'ils ont été assignés au genre féminin à la naissance;
- 2 avocates s'identifient au genre féminin (ou sur un spectre féminin) alors qu'elles ont été assignées au genre masculin à la naissance

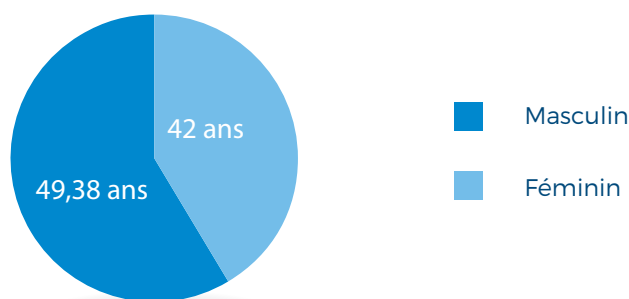
Le tableau suivant présente la répartition de l'ensemble des avocats du Barreau du Québec selon l'identité de genre depuis 2018-2019<sup>22</sup>.

**Tableau 22 – Répartition des avocats selon l'identité de genre de 2018 à 2021**

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Féminin	53,66 %	54,37 %	54,86 %
Masculin	46,08 %	45,41 %	44,99 %
X	0,09 %	0,10 %	0,06 %
Non binaire	0,03 %	0,04 %	0,04 %
Autre	0,04 %	0,02 %	0,03 %
Personne qui s'identifie au genre masculin (ou sur un spectre masculin) alors qu'elle a été assignée au genre féminin à la naissance	0,07 %	0,04 %	0,02 %
Personne qui s'identifie au genre féminin (ou sur un spectre féminin) alors qu'elle a été assignée au genre masculin à la naissance	0,04 %	0,02 %	0,01 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### 4.4.4 Âge des avocats

En 2021, l'âge moyen des avocats est de 45,32 ans



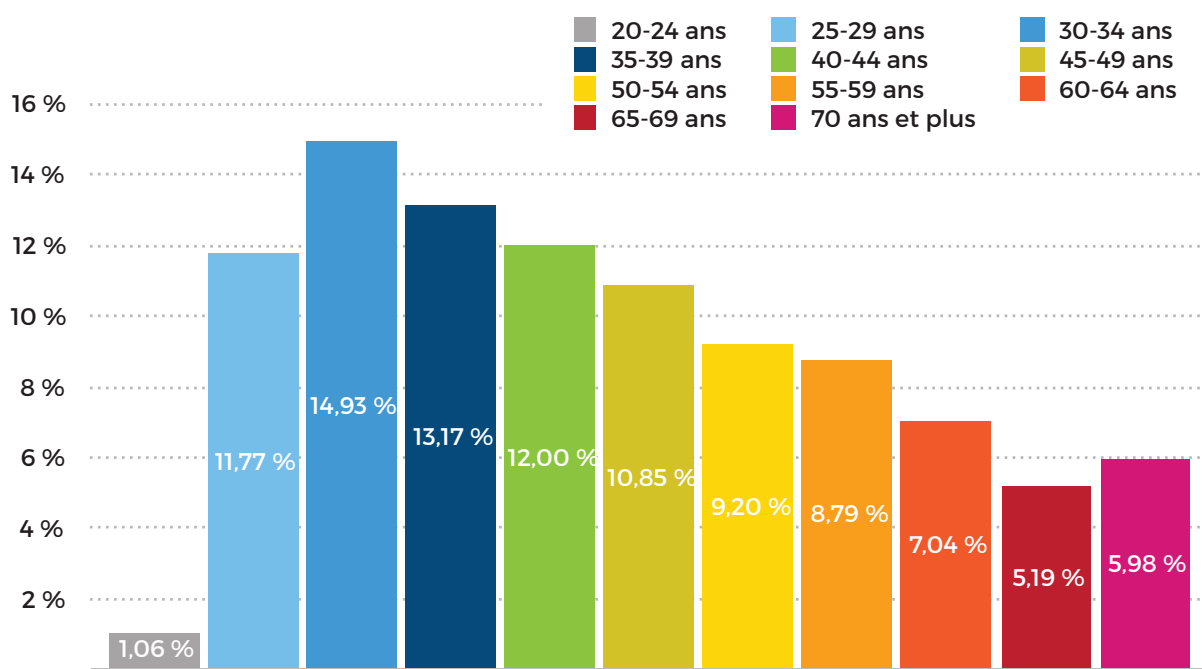
22 Le Barreau du Québec recense les données selon le genre depuis l'année 2018-2019.

Les avocats âgés de 30 à 34 ans constituent la catégorie la plus importante.

Les avocats sont en majorité âgés de 49 ans et moins (63,8 %).

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon les catégories d'âge pour l'année 2020-2021.

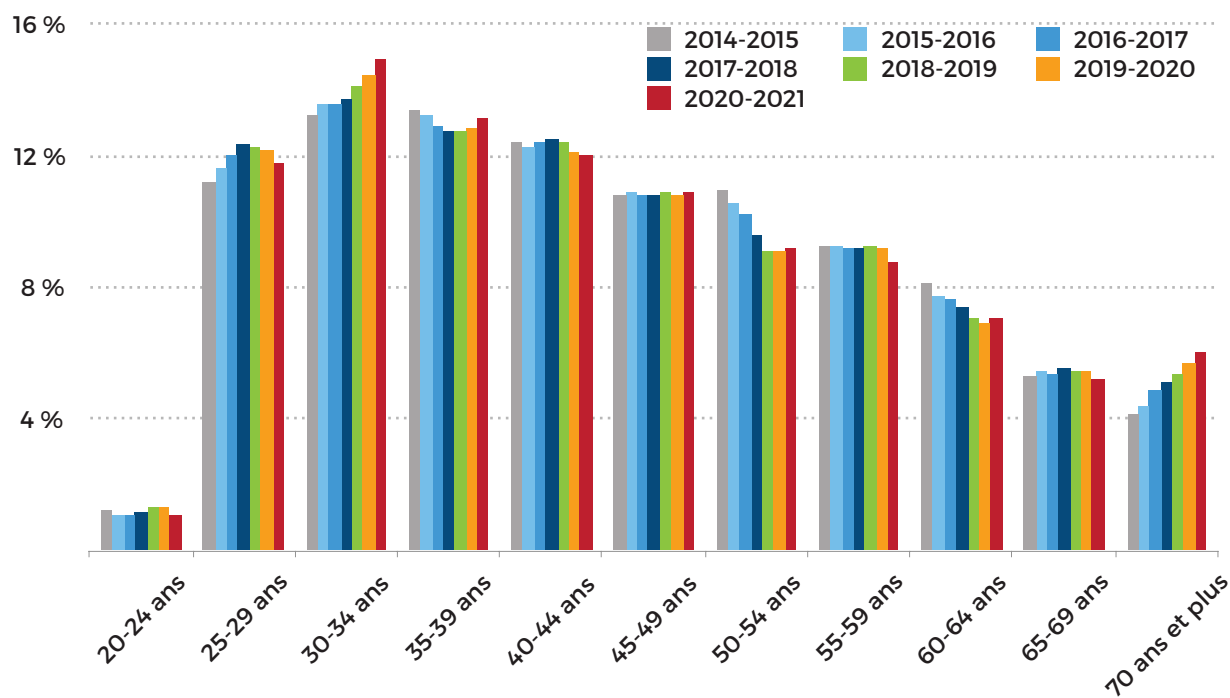
**Graphique 16 – Répartition des avocats selon l'âge en 2020-2021**



## Évolution de l'âge des avocats depuis 2014-2015

Le graphique suivant illustre la répartition des avocats selon leur groupe d'âge pour chacune des années depuis 2014.

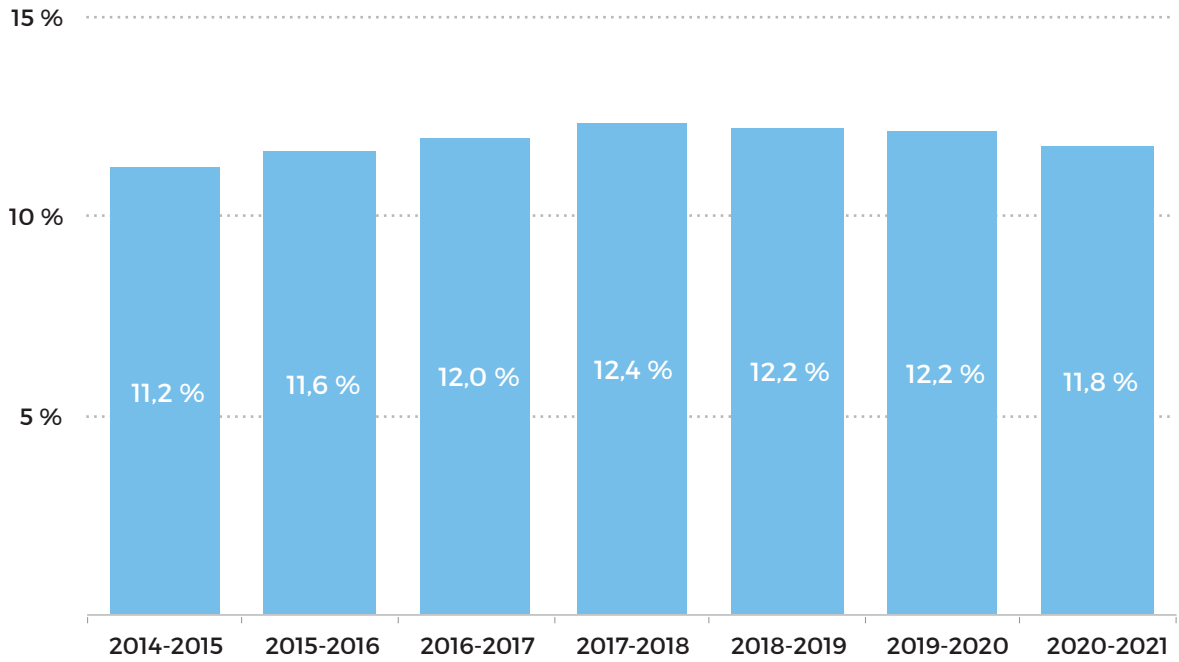
**Graphique 17 – Répartition des avocats selon l'âge de 2014 à 2021**



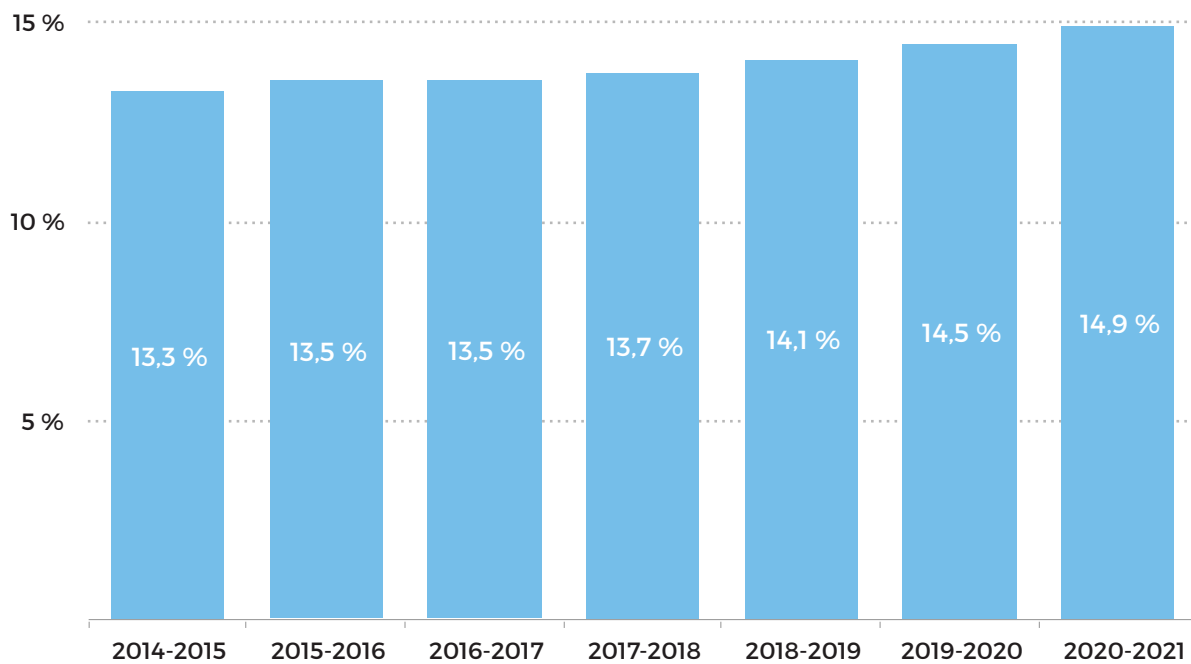
On constate tout d'abord que la catégorie d'âge la plus importante d'année en année est celle des 30 à 34 ans. De plus, le nombre d'avocats âgés de 70 ans et plus est en constante progression depuis 2014. Depuis 2009, on observe un accroissement du taux d'avocats âgés de plus de 65 ans<sup>23</sup>.

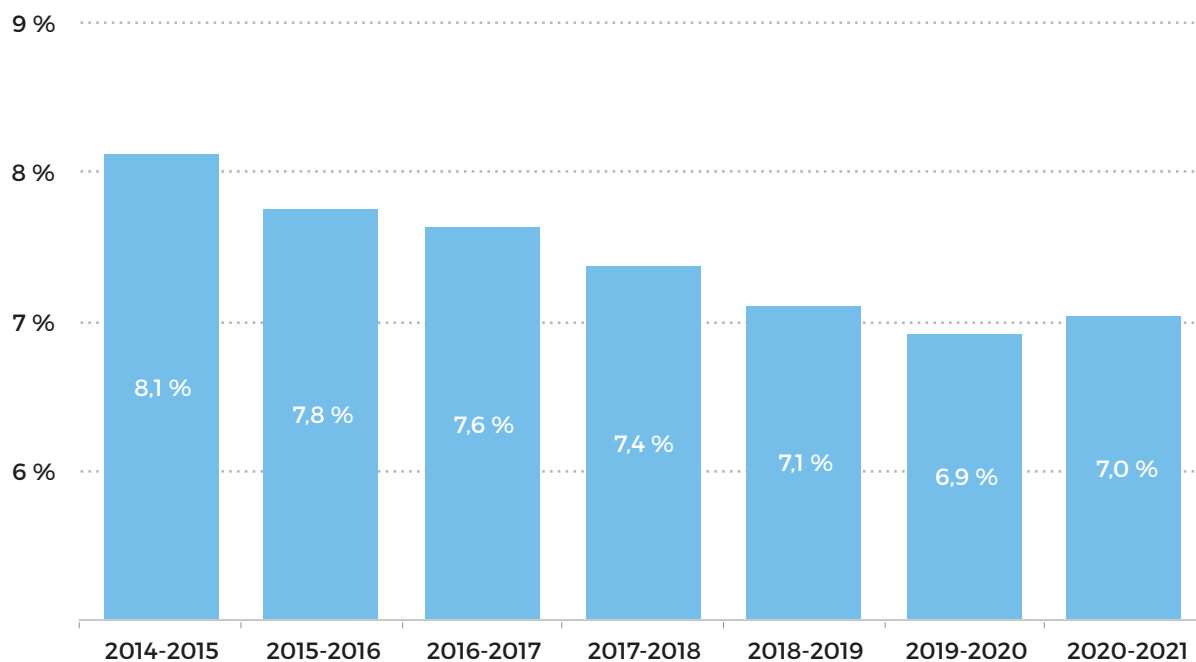
23 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 12.

**Graphique 18 – Répartition des avocats selon l'âge (25-29 ans) de 2014 à 2021**



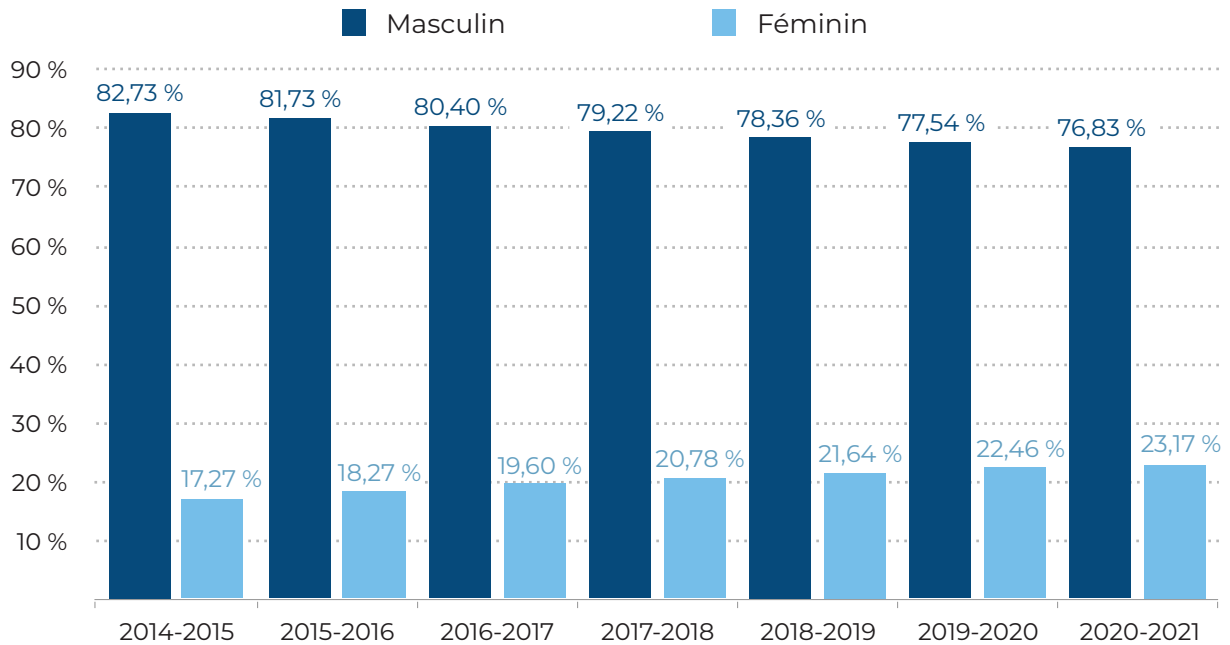
**Graphique 19 – Répartition des avocats selon l'âge (30-34 ans) de 2014 à 2021**



**Graphique 20 – Répartition des avocats selon l'âge (60-64 ans) de 2014 à 2021**

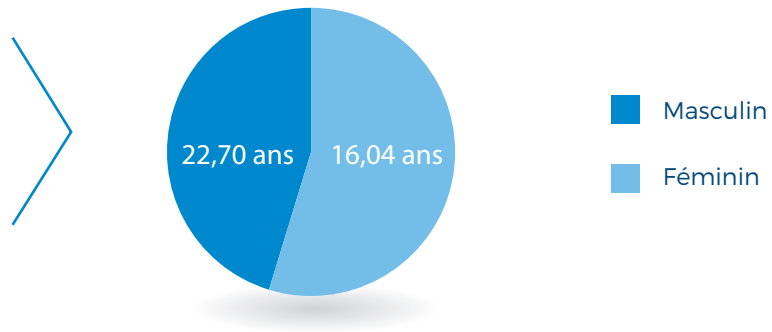
Le graphique suivant représente la répartition des avocats âgés de 65 ans et plus selon le sexe au cours des dernières années. On peut constater que les avocats appartenant à cette catégorie d'âge sont en grande majorité des hommes, leur pourcentage tendant à diminuer très légèrement d'année en année.

**Graphique 21 – Répartition des avocats selon l'âge (65 ans et plus) et selon le sexe de 2014 à 2021**



#### 4.4.5 Avocats selon le nombre d'années de pratique<sup>24</sup>

En 2021, les avocats du Barreau comptent en moyenne 19,04 années de pratique



Les avocats de plus de 25 années de pratique constituent la catégorie la plus importante. On observe peu de différences entre 2013-2014<sup>25</sup>, où 52 % des avocats avaient plus de 15 ans de pratique, et 2021, où 51,45 % des avocats ont 15 ans de pratique et plus. Il y a cependant une augmentation depuis l'édition spéciale du *Barreau-mètre, Sous la loupe des diversité 2017*<sup>26</sup>, où 29 % des avocats avaient plus de 25 années de pratique, puisqu'en 2021, c'est 30,3 % des avocats qui appartiennent à cette catégorie.

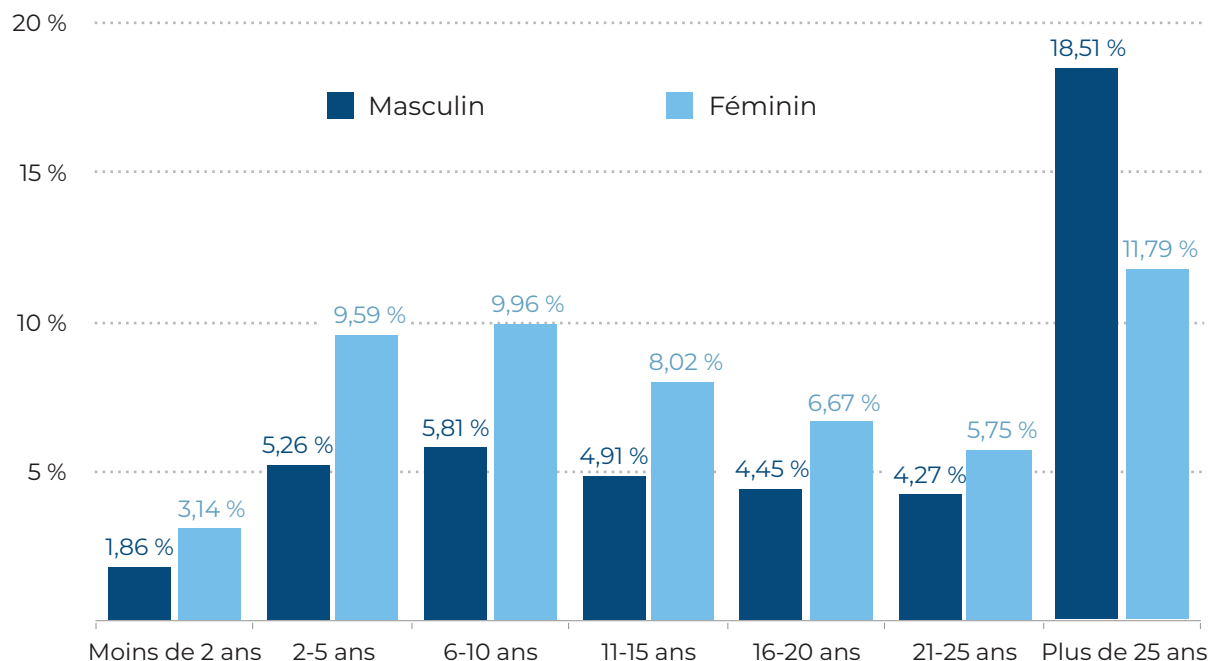
<sup>24</sup> Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

<sup>25</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 11.

<sup>26</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre édition spéciale | Sous la loupe de la diversité*, 2017, p. 10

Le graphique suivant illustre la répartition des avocats selon leur nombre d'années de pratique en date de novembre 2021.

**Graphique 22 – Répartition des avocats selon le nombre d'années de pratique en 2021**



#### 4.4.6 Langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats

Cette section présente le portrait des avocats du Barreau selon leur langue maternelle encore comprise et parlée<sup>27</sup>. Ce critère sera analysé plus en détail selon le portrait des avocats issus de la diversité à la section [4.7.9](#). Cette question facultative a obtenu un taux de réponse de 98,9 %.

En 2021, 83,96 % des avocats ayant répondu à la question ont identifié le français comme étant leur langue maternelle encore comprise et parlée. Ainsi, la très grande majorité des avocats est francophone.

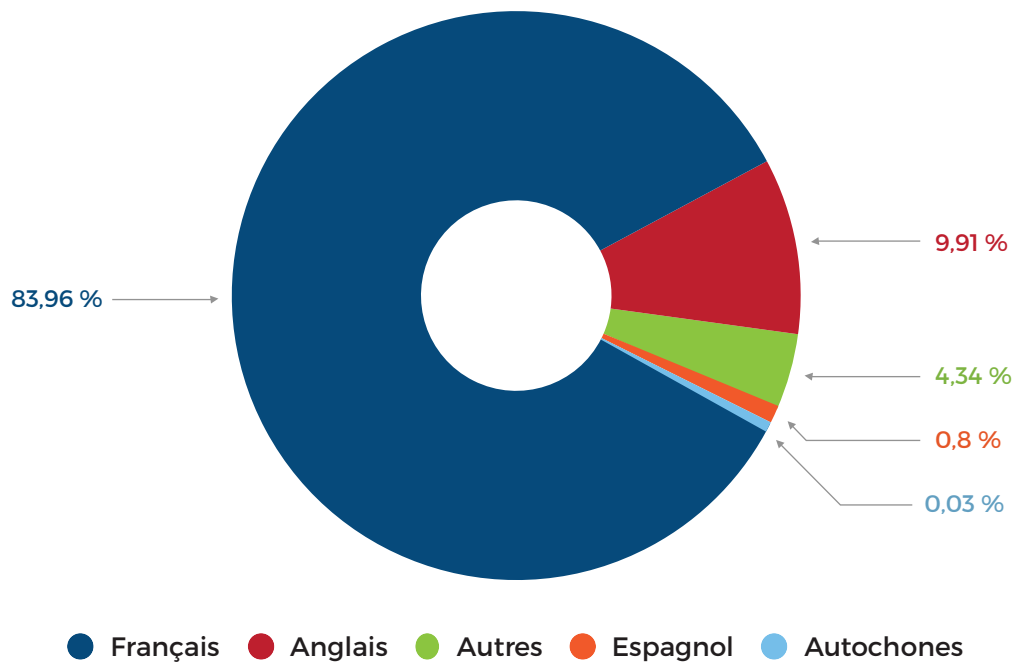
Par ailleurs, 9,91 % des avocats ayant répondu à la question ont identifié l'anglais comme étant leur langue maternelle encore comprise et parlée.

<sup>27</sup> Les données concernant la langue maternelle comprise et parlée sont utilisées au sein des champs de recherche du bottin des avocats. C'est pourquoi la donnée précise « encore », puisque l'avocat maîtrise cette langue pour répondre au besoin du justiciable qui ferait une recherche selon ce critère.

Il s'agit essentiellement d'une augmentation de 1,5 % du nombre d'avocats ayant identifié le français comme langue maternelle encore comprise et parlée depuis 2013-2014 (82,5 %)²⁸. En ce qui concerne l'anglais, il s'agit plutôt d'une augmentation de 0,2 % (9,7 % en 2013-2014)²⁹.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon leur langue maternelle encore comprise et parlée en 2021.

**Graphique 23 – Répartition des avocats selon la langue maternelle encore comprise et parlée en 2021**



Le champ « autres » comprend notamment les langues suivantes : afrikaans, albanais, allemand, amharique, arabe, arménien, bambara, bengali, bosnien, bulgare, cambodgien (khmer), cantonais, coréen, créole, croate, dari, finnois, goujrati, grec, hébreu, hongrois, japonais, kinyarwanda, kirundi, kurde, laotien, letton, macédonien, mandarin, maure, néerlandais, ourdou (urdu), pendjabi, persan (farsi), perse, peul, polonais, portugais, pular, roumain, russe, serbe, serbo-croate, singhalais, slovaque, slovène, somali, suédois, suisse, swahili, taïwanais, tchèque, turc, ukrainien, vietnamien, wolof et yiddish³⁰.

28 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 19.

29 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 16.

30 Il ne s'agit pas de la liste exhaustive de l'ensemble des langues déclarées par les avocats.



Le champ « autochtones » réfère aux langues autochtones parlées au Québec, soit : abénaquis, algonquin, attikamek, cri, innu, malécite, micmac, mohawk, naskapi, wendat et inuktitut. Il est important de noter que la catégorie « langues autochtones » est recensée depuis l'année 2018-2019.

### Évolution de la langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats depuis 2015

La langue française demeure la langue maternelle désignée par la très grande majorité des avocats.

#### 4.4.6.1 Langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats selon leur principale adresse professionnelle<sup>31</sup>

La répartition de l'ensemble des avocats selon leur principale adresse professionnelle est présentée au point [4.7.4](#).

Le prochain tableau dresse la langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats selon leur principale adresse professionnelle pour l'année 2020-2021.

**Tableau 23 – Répartition des avocats selon la langue maternelle encore comprise et parlée et selon leur principale adresse professionnelle de 2014 à 2021**

	Québec	Ontario	Autres provinces et territoires	International
Nombre d'avocats	26 445	972	175	904
Français	85,15 %	64,07 %	65,52 %	74,00 %
Anglais	8,92 %	28,56 %	31,03 %	14,82 %
Langues autochtones	0,03 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Autres	5,90 %	7,37 %	3,45 %	11,18 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Ainsi, 85,15 % des avocats ayant leur principale adresse professionnelle au Québec ont déclaré le français comme langue maternelle encore comprise et parlée.

De plus, 74 % des avocats à l'international déclarent le français comme langue maternelle encore comprise et parlée.

<sup>31</sup> Il importe de rappeler que l'adresse de pratique détermine la section où le membre est inscrit. Par contre, pour les avocats exerçant à l'extérieur du Québec, ils s'inscrivent au barreau de section de leur choix.

#### 4.4.6.2 Langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats par barreau de section

Il est intéressant d'observer une différence dans la proportion des membres du Barreau de Québec ayant désigné leur langue maternelle encore comprise et parlée avec celle des régions. En effet, la proportion d'avocats ayant désigné le français comme langue maternelle encore comprise et parlée en 2020-2021 est de 97,39 % des avocats membres du Barreau de Québec comparativement à 92,41 % des avocats membres des barreaux de régions.

Le prochain tableau illustre la langue maternelle encore comprise et parlée par les avocats des barreaux de section de Montréal, de Québec et des régions pour l'année 2020-2021.

**Tableau 24 – Répartition des avocats selon la langue maternelle encore comprise et parlée et par barreau de section en 2020-2021**

Langue maternelle	Montréal	Québec	Régions
Français	75,64 %	97,39 %	92,41 %
Anglais	15,45 %	1,24 %	4,14 %
Autochtones	0,00 %	0,02 %	0,08 %
Autres	8,91 %	1,35 %	3,37 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### 4.4.7 Langue seconde encore comprise et parlée par les avocats

En 2021, cette question facultative a obtenu un taux de réponse de 92,44 %.

La très grande majorité des avocats comprend et parle une deuxième langue :

- 82,86 % des avocats ont identifié l'anglais comme étant leur langue seconde encore comprise et parlée;
- 16,93 % des avocats ont identifié le français comme étant leur langue seconde encore comprise et parlée;
- 0,09 % des avocats ont identifié une langue autochtone comme étant leur langue seconde encore comprise et parlée<sup>32</sup>.

### **Évolution de la langue seconde encore comprise et parlée par les avocats depuis 2014-2015**

La langue anglaise demeure la langue seconde indiquée par la très grande majorité des avocats.

#### **4.4.8 Formation universitaire des avocats**

Lors de l'inscription annuelle, les avocats peuvent indiquer s'ils détiennent un second baccalauréat, une maîtrise, un doctorat ou un postdoctorat.

En 2021, 55,67 % des avocats ont choisi de poursuivre leurs études au-delà d'un baccalauréat en droit. Plus précisément :

- 8 055 avocats (28,27 %) possèdent un deuxième baccalauréat;
- 7 227 avocats (25,36 %) possèdent une maîtrise;
- 521 avocats (1,83 %) possèdent un doctorat;
- 61 avocats (0,21 %) possèdent un postdoctorat.

Le pourcentage d'avocats ayant un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat est de 27,40 %, une augmentation constante depuis le Barreau-mètre 2015 (20 %) et 2017 (24 %) <sup>33</sup>.

Les tableaux suivants présentent les domaines d'études mentionnés par les avocats selon les deuxièmes baccalauréats, les maîtrises et les doctorats pour l'année 2020-2021.

---

<sup>33</sup> Barreau du Québec, *Sous la loupe de la diversité: édition spéciale du Barreau-mètre - La profession en chiffres*, 2017, p. 13.

**Tableau 25 – Domaines d'études selon les deuxièmes baccalauréats, les maîtrises et les doctorats en 2020-2021**

<b>Domaine d'études - 2<sup>e</sup> baccalauréat</b>	<b>100 %</b>
Sciences sociales <sup>34</sup>	23,70 %
Administration des affaires	16,12 %
Science politique	15,82 %
Arts	13,84 %
Sciences <sup>35</sup>	8,58 %
Common law	7,02 %
Études internationales	4,59 %
Relations industrielles	3,69 %
Économie	1,44 %
Autres	5,19 %
<b>Domaine d'études - Maîtrise</b>	<b>100 %</b>
LL. M., Juris Doctor, maîtrise en droit	40,06 %
MBA	23,53 %
Fiscalité	14,23 %
Relations internationales	9,56 %
Sciences sociales	3,68 %
Administration publique	3,06 %
Sciences	2,17 %
Science politique	1,46 %
Relations industrielles	1,07 %
Autres	1,17 %
<b>Domaine d'études - Doctorat</b>	<b>100 %</b>
LL. D., doctorat en droit	64,30 %
Science	10,75 %
Sciences sociales	9,79 %
Relations internationales	4,41 %
MBA	1,54 %
Science politique	0,96 %
Fiscalité	0,77 %
Autres	7,49 %

34 Les sciences sociales regroupent les domaines suivants : psychologie, histoire, philosophie, criminologie, sociologie, biologie, sciences sociales et sciences humaines.

35 Les sciences regroupent les domaines suivants : biologie, médecine, pharmacie, génie, physique, etc.

### Évolution du taux de diplomation des avocats depuis 2014<sup>36</sup>

Les avocats qui détiennent une maîtrise sont de plus en plus nombreux au sein de la profession. Alors qu'ils représentaient 22,59 % des avocats en 2014-2015, ils sont 25,36 % en 2020-2021. Le taux d'avocats détenant un doctorat a peu varié de 2014 à 2021.

On observe que la proportion des femmes détenant une maîtrise ou un postdoctorat est supérieure à celle des hommes. Par exemple, en 2020-2021, les femmes représentent :

- 53,85 % des détenteurs d'une maîtrise;
- 60,66 % des détenteurs d'un postdoctorat.

La proportion des hommes détenant un second baccalauréat ou un doctorat est supérieure à celle des femmes. Par exemple, en 2020-2021, les hommes représentent :

- 52,67 % des détenteurs d'un second baccalauréat;
- 53,93 % des détenteurs d'un doctorat.

Le tableau suivant présente la variation du taux de diplomation des avocats depuis 2014.

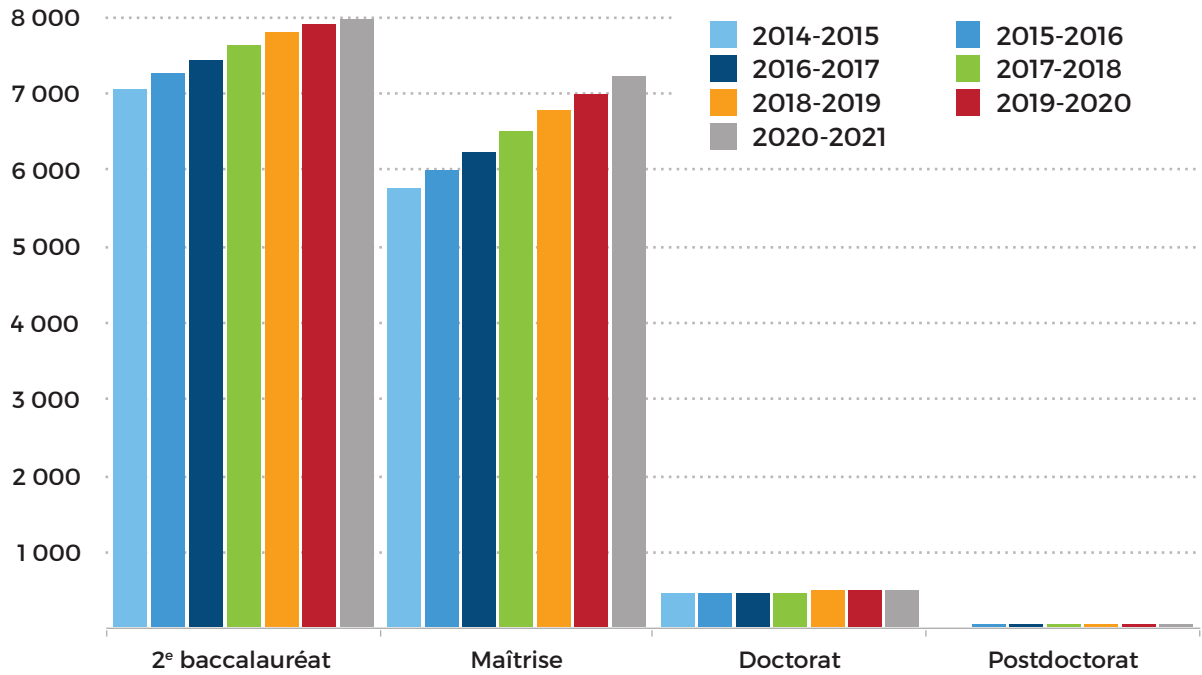
**Tableau 26 – Variation du taux de diplomation des avocats de 2014 à 2021**

Taux augmentation	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Moyenne 7 ans
Ensemble des membres	25 468	25 850	26 399	27 010	27 551	28 067	28 496	
% 2 <sup>e</sup> baccalauréat	27,66 %	28,03 %	28,08 %	28,31 %	28,27 %	28,21 %	28,27 %	28,12 %
Taux augmentation 2 <sup>e</sup> baccalauréat		0,37 %	0,05 %	0,23 %	-0,04 %	-0,06 %	0,06 %	0,10 %
% maîtrise	22,59 %	23,20 %	23,60 %	24,10 %	24,56 %	24,88 %	25,36 %	24,04 %
Taux augmentation maîtrise		0,61 %	0,40 %	0,51 %	0,46 %	0,31 %	0,49 %	0,46 %
% doctorat	1,79 %	1,80 %	1,78 %	1,78 %	1,80 %	1,79 %	1,83 %	1,80 %
Taux augmentation doctorat		0,01 %	-0,02 %	-0,01 %	0,02 %	-0,01 %	0,04 %	0,01 %

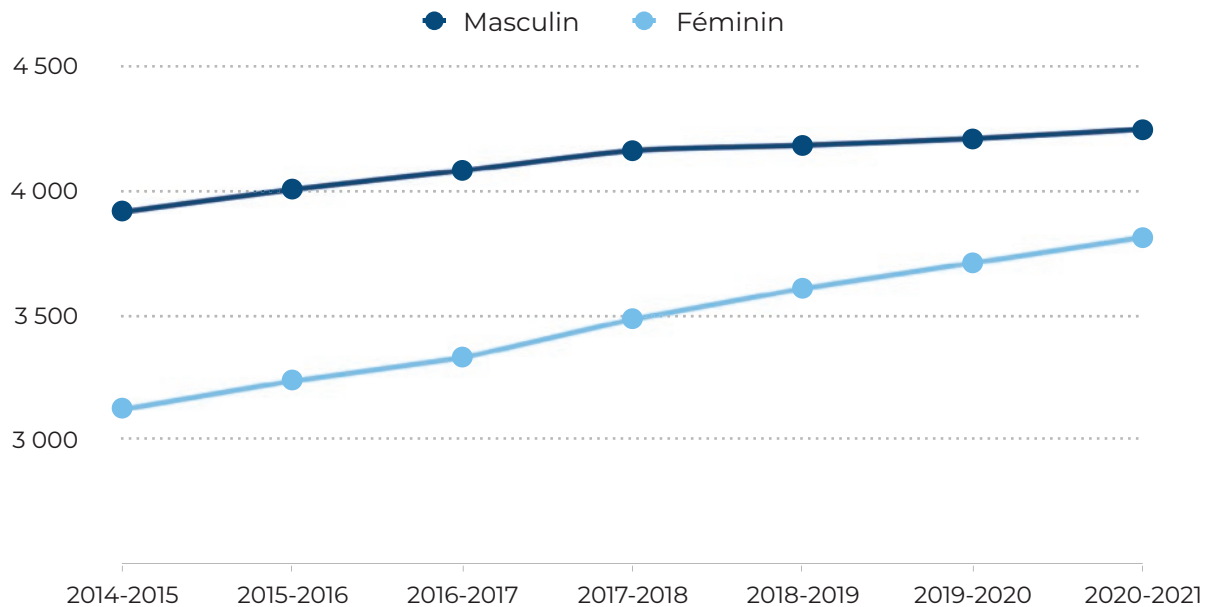
36 Le taux de diplomation représente le nombre d'avocats détenant un autre diplôme que celui du baccalauréat en droit par rapport à l'ensemble des avocats.

Les graphiques suivants présentent l'évolution du nombre d'avocats détenant d'autres diplômes universitaires pour les années 2014 à 2021.

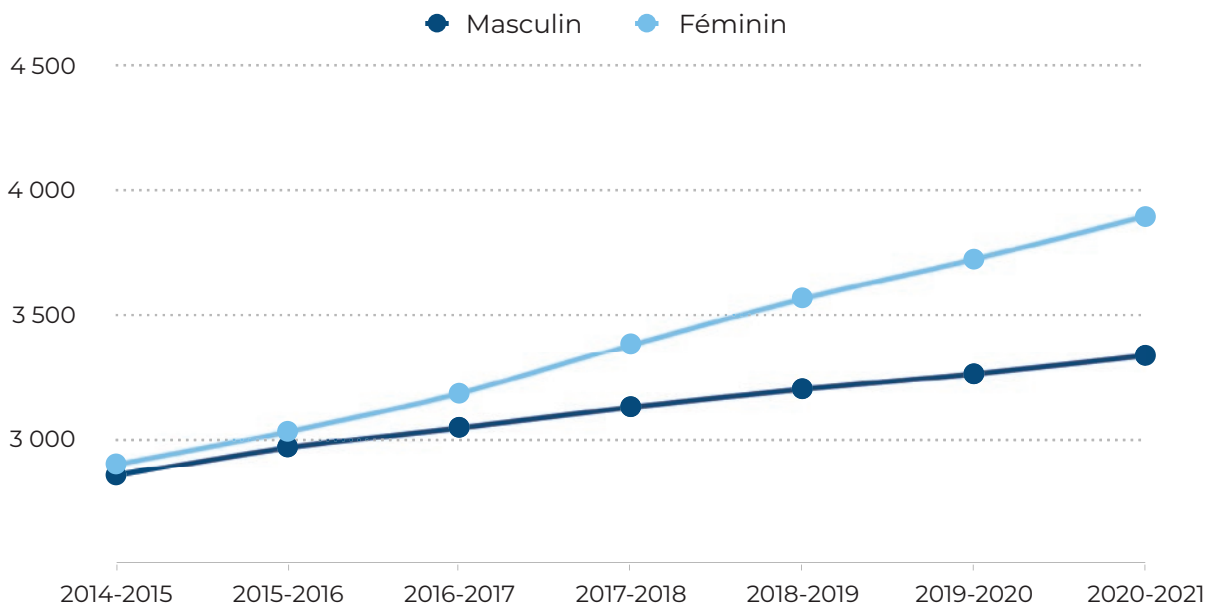
**Graphique 24 – Formation universitaire des avocats de 2014 à 2021**



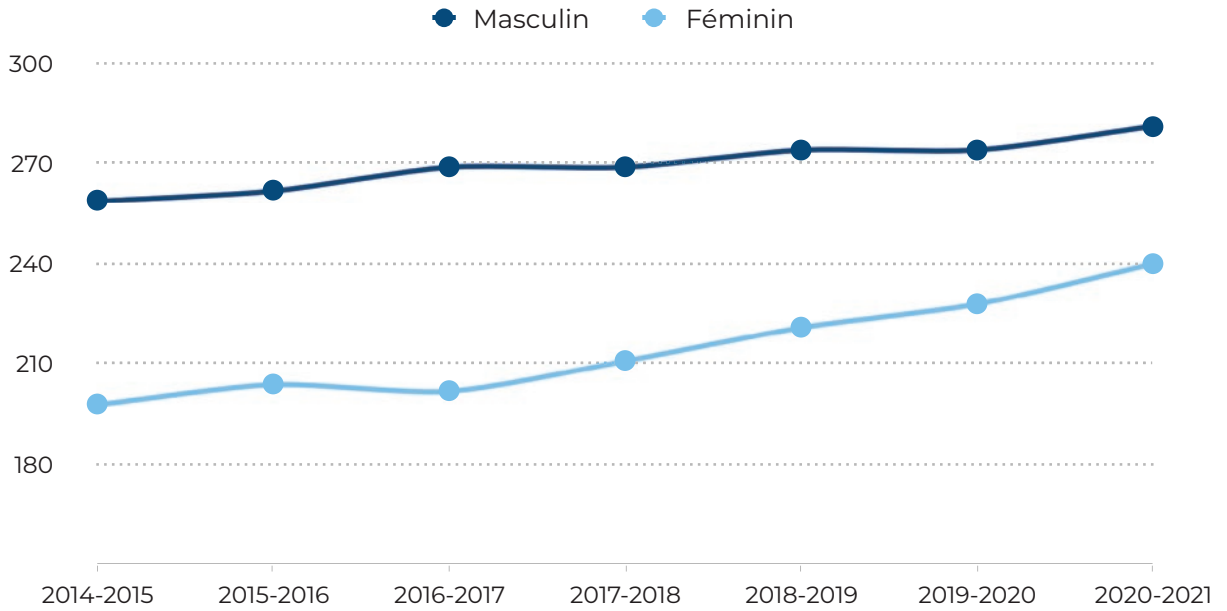
**Graphique 25 – Nombre d’avocats ayant un 2<sup>e</sup> baccalauréat selon le sexe de 2014 à 2021**



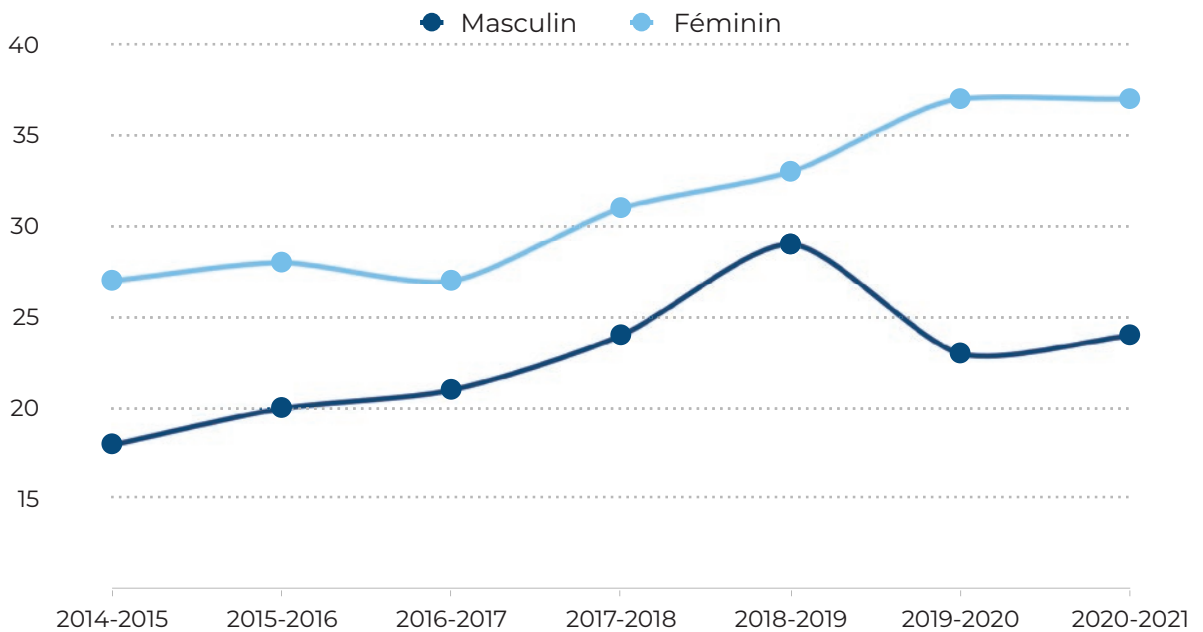
**Graphique 26 – Nombre d’avocats ayant une maîtrise selon le sexe de 2014 à 2021**



**Graphique 27 - Nombre d'avocats ayant un doctorat selon le sexe de 2014 à 2021**



**Graphique 28 - Nombre d'avocats ayant un postdoctorat selon le sexe de 2014 à 2021**





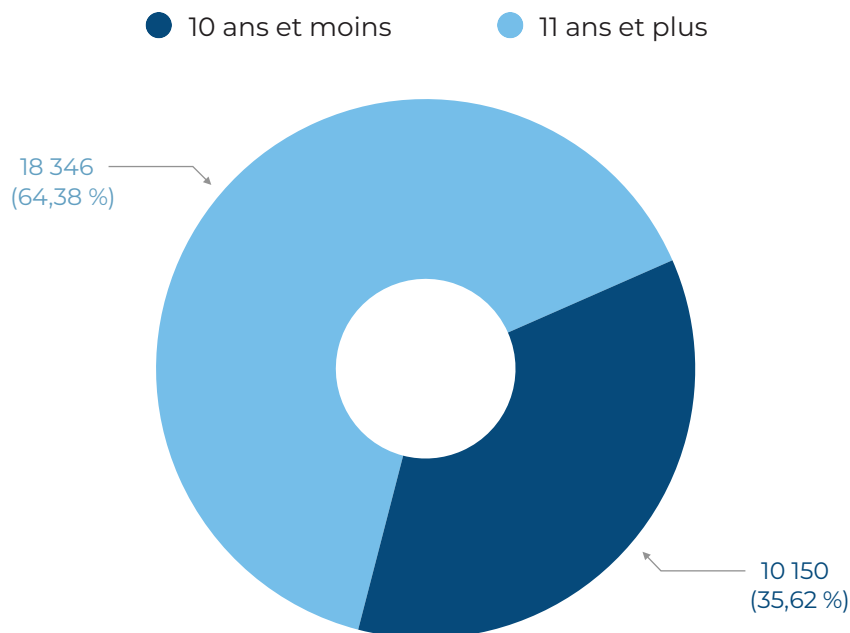
#### 4.5 AVOCATS AYANT 10 ANS ET MOINS DE PRATIQUE<sup>37</sup>

Les avocats ayant 10 ans et moins de pratique sont communément qualifiés de « jeunes avocats ». Ceux-ci sont membres du Jeune Barreau de Montréal, du Jeune Barreau de Québec et de l'Association des jeunes barreaux de région qui regroupe tous les autres jeunes barreaux de section. Cette appellation n'est pas en lien avec l'âge de la personne, puisque celle-ci peut décider de joindre le Barreau du Québec à tout âge (voir la section [4.2.1.4](#) - Âge de l'avocat au moment de sa première inscription).

Au courant de l'année 2021, les jeunes avocats représentaient 35,62 % de l'ensemble des avocats du Barreau du Québec, soit 10 150 avocats.

Le graphique suivant illustre cette répartition.

**Graphique 29 – Répartition des avocats en 2020-2021 (10 ans et moins et 11 ans et plus)**

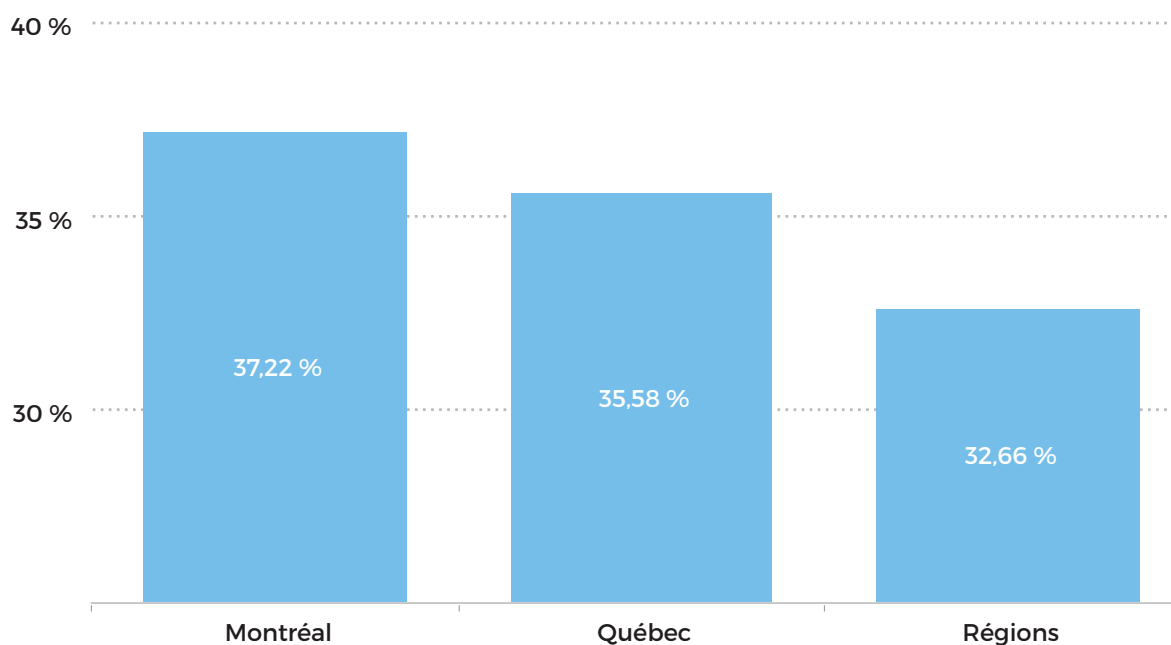


37 Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

## 4.5.1 Jeunes avocats par barreau de section

Le graphique suivant présente la proportion des jeunes avocats par rapport à l'ensemble des membres du Barreau de Montréal, du Barreau de Québec et des autres barreaux de section.

**Graphique 30 – Proportion des jeunes avocats par rapport à l'ensemble des membres du Barreau de Montréal, du Barreau de Québec et des autres barreaux de section en 2021**



Le tableau suivant présente la proportion des jeunes avocats par rapport au nombre total d'avocats par barreau de section en 2021.

Ainsi, on peut y lire que les avocats ayant 10 ans et moins de pratique représentent 49,73 % des avocats du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2021. Il s'agit du barreau de section où les jeunes avocats ont la plus forte représentation par rapport aux autres barreaux de section, une situation qui est constante depuis 2017<sup>38</sup>.

**Tableau 27 – Proportion des jeunes avocats par barreau de section en 2021**

	Proportion des avocats ayant 10 ans et moins de pratique sur l'ensemble des avocats de la section
<b>Montréal</b>	<b>37,22 %</b>
<b>Québec</b>	<b>35,58 %</b>
<b>Régions</b>	<b>32,66 %</b>
Abitibi-Témiscamingue	49,73 %
Arthabaska	36,84 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	35,56 %
Bedford	28,79 %
Côte-Nord	40,74 %
Laurentides-Lanaudière	31,86 %
Laval	35,85 %
Longueuil	31,80 %
Mauricie	33,33 %
Outaouais	29,45 %
Richelieu	29,24 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36,27 %
Saint-François	33,50 %
<b>% ensemble des avocats</b>	<b>35,62 %</b>

Le tableau suivant présente la répartition des 10 150 jeunes avocats dans les 15 barreaux de section, ainsi que la répartition des 1 023 nouveaux inscrits au Tableau de l'Ordre pour l'année 2021.

**Tableau 28 – Répartition des jeunes avocats selon les 15 barreaux de section en 2021**

	Répartition de l'ensemble des 28 496 avocats	Répartition des 10 150 avocats ayant 10 ans et moins de pratique	Répartition des 1 023 nouveaux inscrits au Tableau de l'Ordre
<b>Montréal</b>	55,13 %	57,61 %	59,04 %
<b>Québec</b>	15,29 %	15,27 %	14,37 %
<b>Régions</b>	29,58 %	27,12 %	26,59 %
Abitibi-Témiscamingue	0,64 %	0,90 %	1,27 %
Arthabaska	0,93 %	0,97 %	1,37 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	0,95 %	0,95 %	0,59 %
Bedford	0,90 %	0,73 %	0,49 %
Côte-Nord	0,38 %	0,43 %	0,39 %
Laurentides-Lanaudière	4,46 %	3,99 %	4,89 %
Laval	3,30 %	3,32 %	3,71 %
Longueuil	5,34 %	4,77 %	4,89 %
Mauricie	1,09 %	1,02 %	0,98 %
Outaouais	5,72 %	4,73 %	3,62 %
Richelieu	2,48 %	2,04 %	1,47 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,32 %	1,34 %	1,27 %
Saint-François	2,06 %	1,94 %	1,66 %

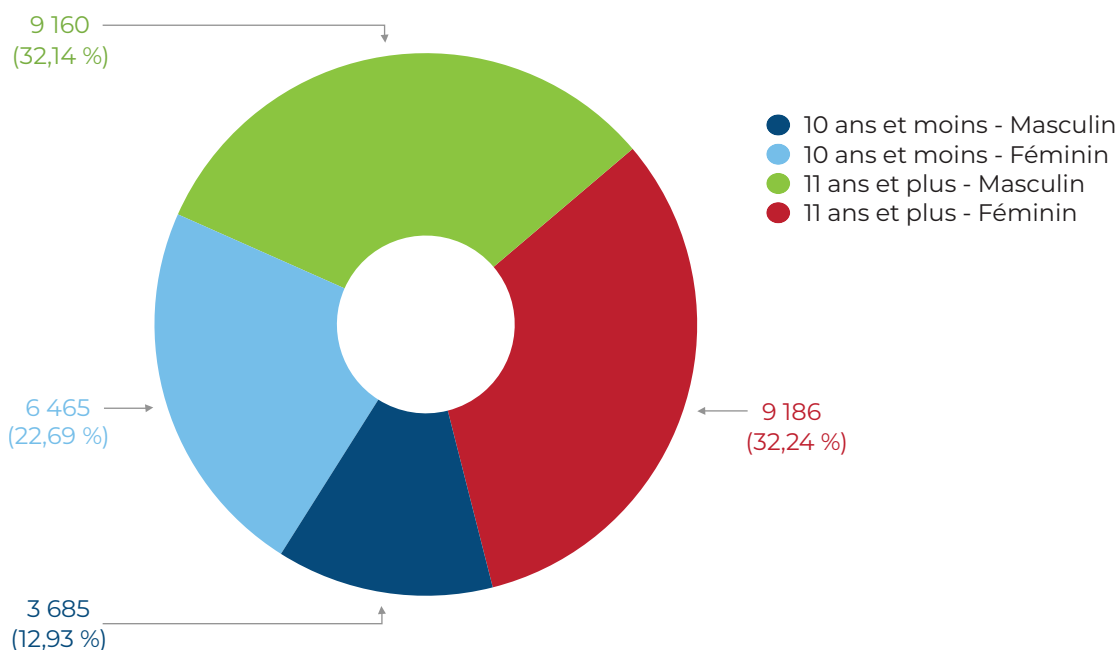
La répartition des jeunes avocats est relativement similaire avec celle rapportée en 2017 pour la majorité des barreaux de section<sup>39</sup>.

#### 4.5.2 Jeunes avocats selon le sexe : une profession qui se féminise toujours plus

En 2021, les avocates ayant 10 ans et moins de pratique représentaient 63,69 % des jeunes avocats. La proportion des femmes dans la profession est en constante augmentation depuis plusieurs années. Les femmes représentent 50,7 % des avocats ayant plus de 10 ans de pratique.

<sup>39</sup> Barreau du Québec, *Sous la loupe des barreaux de section 2017: édition spéciale du Barreau-mètre - La profession en chiffres*, 2017, p. 6.

**Graphique 31 – Répartition des avocats selon les années de pratique et selon le sexe en 2020-2021 (10 ans et moins et 11 ans et plus)**



### 4.5.3 Les jeunes et la diversité

En 2021, les avocats ayant 10 ans et moins de pratique représentent :

- 54,62 % de l'ensemble des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 30,81 % de l'ensemble des avocats autochtones;
- 54,78 % de l'ensemble des avocats LGBT;
- 31,67 % de l'ensemble des avocats ayant un handicap.

Le tableau suivant présente la proportion des jeunes avocats sur l'ensemble des avocats de chacun des groupes désignés en 2020-2021.

Le portrait de chacun des groupes désignés est présenté plus en détail à la section [4.7](#).

**Tableau 29 – Proportion des jeunes avocats sur l'ensemble des avocats des groupes désignés en 2020-2021**

	Ensemble des avocats	Groupes ethnoculturels	Autochtones	Avocats ayant un handicap	LGBT
Jeunes avocats	3 685	562	21	27	280
Jeunes avocates	6 465	923	20	30	150
Total de jeunes avocats	10 150	1 485	41	57	430
Total des avocats	28 496	2 719	133	180	785
% des jeunes avocats	35,62 %	54,62 %	30,83 %	31,67 %	54,78 %

#### 4.5.4 Jeunes avocats selon le nombre d'années de pratique

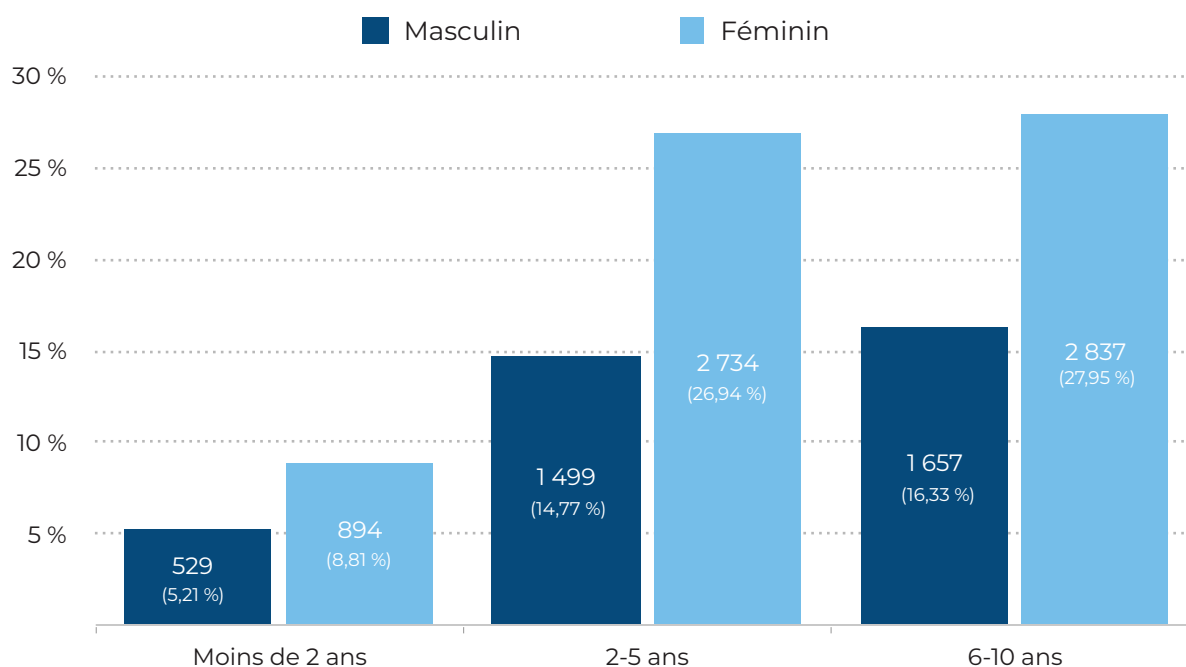
En 2021, les jeunes avocats du Barreau comptent en moyenne 5,54 années de pratique :

- 5,52 ans pour les femmes;
- 5,57 ans pour les hommes.

Les avocats ayant de 6 à 10 années de pratique constituent la catégorie la plus importante chez les jeunes avocats.

Le graphique suivant illustre la proportion des 10 150 jeunes avocats selon le nombre d'années de pratique et selon le sexe en 2021.

**Graphique 32 – Répartition des jeunes avocats selon le nombre d'années de pratique et selon le sexe en 2021**



#### 4.5.5 Âge des jeunes avocats

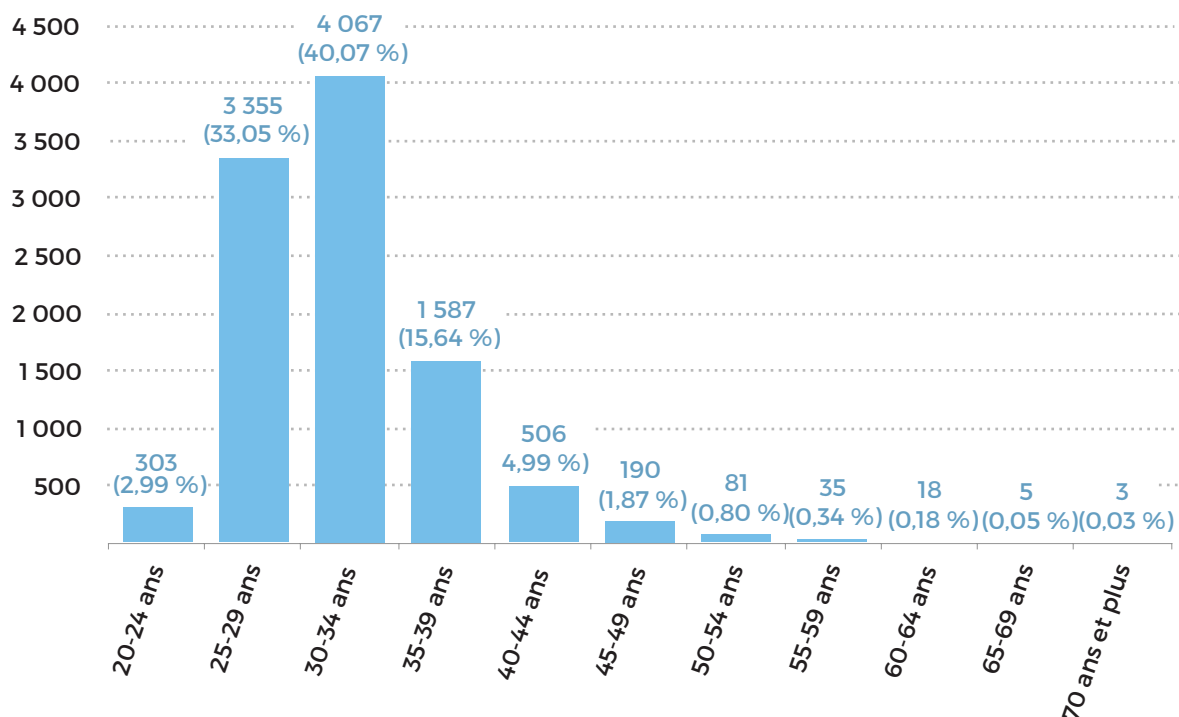
En 2021, l'âge moyen des jeunes avocats est de 31,90 ans :

- 31,43 ans pour les femmes;
- 32,71 ans pour les hommes.

Les jeunes avocats âgés de 30 à 34 ans constituent la catégorie d'âge la plus importante parmi les avocats ayant 10 ans et moins de pratique (40,07 %).

Ce sont 76,11 % des jeunes avocats qui sont âgés de moins de 35 ans.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon les catégories d'âge pour l'année 2021.

**Graphique 33 – Répartition des jeunes avocats selon l'âge en 2021**

#### 4.5.6 Formation universitaire des jeunes avocats

En 2021, 54,04 % des jeunes avocats ont poursuivi leurs études universitaires au-delà du baccalauréat en droit.

Comme nous l'avons vu précédemment, le pourcentage d'avocats détenant un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat est de 27,40 %. Chez les avocats ayant 10 ans et moins de pratique, ce pourcentage est légèrement moins élevé; 26,50 % des jeunes avocats détenaient l'équivalent d'une maîtrise, d'un doctorat ou d'un postdoctorat.

Cela représente une diminution de 8,5 points depuis 2012<sup>40</sup>.



## 4.6 FEMMES DANS LA PROFESSION

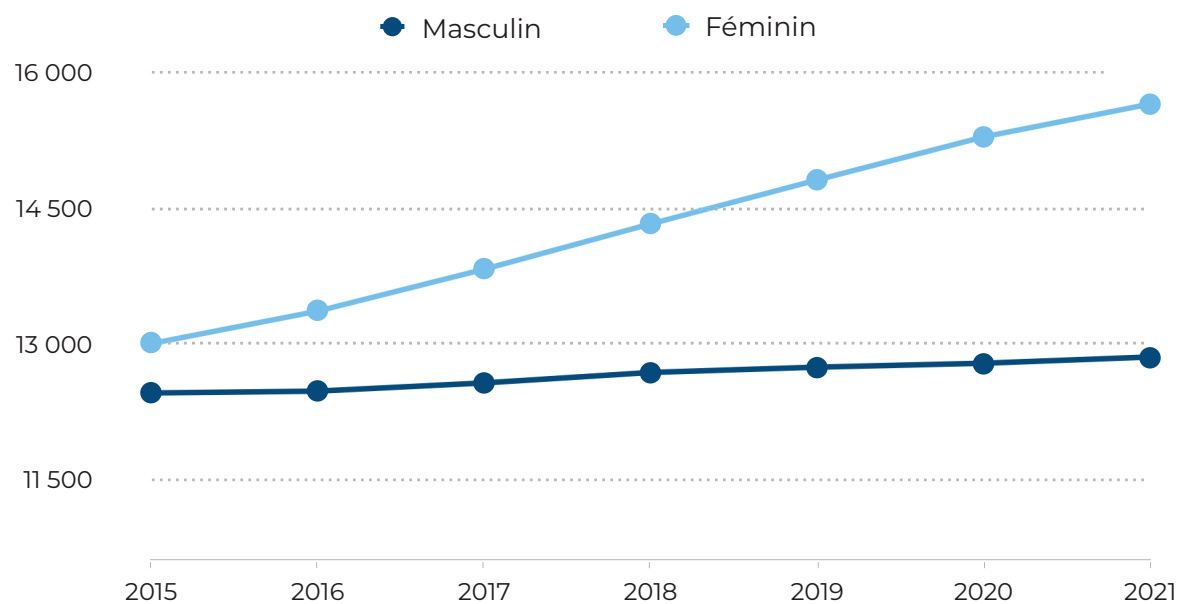
Le Barreau du Québec demeure l'un des plus féminisés en Amérique du Nord. En effet, comme mentionné au point [4.4.3](#), les femmes sont majoritaires au sein de la profession depuis 2014. La prédiction énoncée en 2017<sup>41</sup> s'est avérée juste : la courbe de progression du nombre d'avocates est nettement plus accentuée que celle du nombre d'avocats.

En 2020-2021, elles sont 15 651 avocates et représentent :

- 54,92 % de l'ensemble des avocats ;
- 63,69 % des avocats ayant 10 ans et moins de pratique<sup>42</sup>.

Voici le graphique indiquant le nombre d'avocats inscrits selon le sexe au 1<sup>er</sup> mai de chaque année au Tableau de l'Ordre.

**Graphique 34 – Nombre d'avocats inscrits au 1<sup>er</sup> mai de chaque année au Tableau de l'Ordre selon le sexe de 2015 à 2021**



41 Barreau du Québec, *Sous la loupe des barreaux de section 2017: édition spéciale du Barreau-mètre - La profession en chiffres*, 2017, p. 8. « Bref, l'avenir de la profession se conjugue au féminin, et ce constat risque de s'intensifier au cours des prochaines années. »

42 NLDR : Pour plus de détails, voir la section [4.5.2](#) (Jeunes avocats selon le sexe: une profession qui se féminise toujours plus).

## 4.6.1 Nombre d'avocates par barreau de section

En 2020-2021, 15 651 femmes sont membres du Barreau du Québec, soit 54,92 % de l'ensemble des membres de l'Ordre.

Il est intéressant de noter qu'en 2020-2021, les femmes sont devenues majoritaires au sein de tous les barreaux de section, sans exception<sup>43</sup>.

Le Barreau de la Mauricie est le dernier barreau de section à avoir atteint la majorité en 2020-2021.

Entre les années 2014 et 2021, le nombre d'avocates se concentre majoritairement au sein de la section de Montréal. En 2020-2021, le pourcentage des femmes avocates membres du Barreau de Montréal représente 29,62 % de l'ensemble des avocats et 53,93 % de l'ensemble des avocates dans la profession. La section de Québec suit avec un pourcentage de 8,62 % de l'ensemble des avocats et 15,69 % de l'ensemble des avocates dans la profession.

Les femmes représentent 63,39 % des avocats du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2020-2021. Il s'agit du barreau de section où la proportion des femmes est la plus élevée par rapport aux autres barreaux de section.

Le tableau suivant présente la proportion d'avocates sur le nombre total des avocats par barreau de section, au 1<sup>er</sup> mai de chaque année<sup>44</sup>.

---

43 NDLR: Cette affirmation est juste après avoir arrondi au dixième les données de 2020-2021 du Barreau de la Mauricie (50,96 % = 51 %).

44 NDLR: Les données utilisées sont celles du 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Les chiffres seront alors distincts de ceux figurant dans les rapports annuels du Barreau, lesquels doivent utiliser les données disponibles au 31 mars de chaque année.

**Tableau 30 – Proportion des avocates par barreau de section de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abitibi-Témiscamingue	55,62 %	58,19 %	59,66 %	61,20 %	62,43 %	62,86 %	63,39 %
Arthabaska	45,90 %	44,96 %	44,63 %	47,98 %	50,00 %	52,09 %	51,88 %
Bas-Saint-Laurent- Gaspésie-Î.-M.	49,58 %	50,80 %	52,44 %	52,00 %	53,91 %	55,47 %	57,41 %
Bedford	49,09 %	53,15 %	51,81 %	51,20 %	55,60 %	56,79 %	56,03 %
Côte-Nord	50,00 %	50,98 %	54,81 %	52,53 %	55,24 %	57,69 %	57,41 %
Laurentides-Lanaudière	49,07 %	49,50 %	51,96 %	52,69 %	52,78 %	54,25 %	54,60 %
Laval	48,51 %	50,06 %	51,36 %	50,68 %	51,84 %	52,92 %	52,45 %
Longueuil	56,06 %	56,18 %	55,73 %	57,31 %	58,99 %	58,66 %	58,87 %
Mauricie	45,00 %	46,55 %	47,20 %	48,48 %	48,85 %	49,50 %	50,96 %
Montréal	50,82 %	51,37 %	51,77 %	52,14 %	52,71 %	53,36 %	53,72 %
Outaouais	52,92 %	54,08 %	54,49 %	55,82 %	56,20 %	56,41 %	56,87 %
Québec	51,46 %	52,02 %	53,13 %	54,26 %	54,98 %	55,90 %	56,38 %
Richelieu	52,09 %	52,93 %	55,92 %	55,93 %	56,10 %	56,83 %	58,62 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	48,76 %	48,67 %	49,61 %	51,02 %	50,68 %	51,31 %	53,33 %
Saint-François	51,90 %	52,52 %	52,66 %	55,26 %	57,68 %	58,96 %	60,54 %
<b>Pourcentage des avocates sur l'ensemble des avocats</b>	<b>51,09 %</b>	<b>51,73 %</b>	<b>52,40 %</b>	<b>53,06 %</b>	<b>53,77 %</b>	<b>54,47 %</b>	<b>54,92 %</b>

#### 4.6.2 Âge des avocates

En 2021, l'âge moyen des avocates est 42 ans.

Cette moyenne est demeurée stable depuis 2014. Le tableau suivant illustre plus en détail les données.

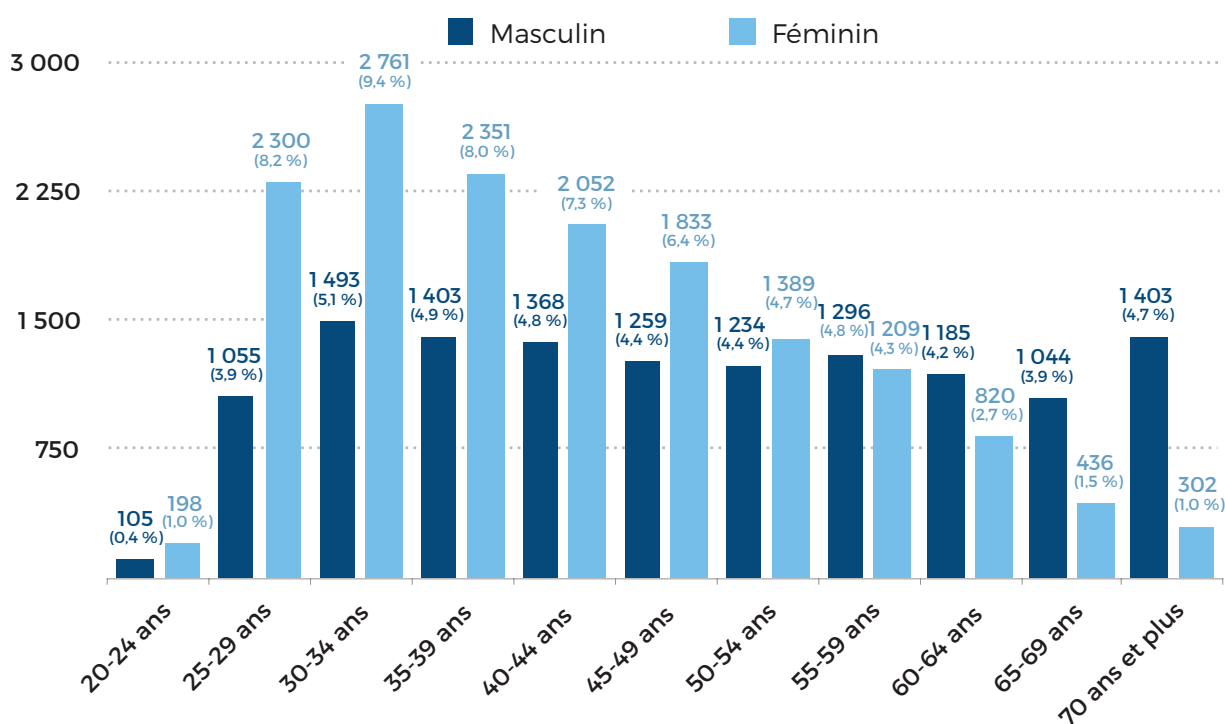
**Tableau 31 – Âge moyen des avocates de 2014 à 2021**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Âge moyen des avocats	49,44	49,42	49,44	49,40	49,33	49,37	49,38
Âge moyen des avocates	41,54	41,65	41,76	41,72	41,72	41,82	42,00
<b>Ensemble des membres</b>	<b>45,41</b>	<b>45,40</b>	<b>45,41</b>	<b>45,33</b>	<b>45,24</b>	<b>45,25</b>	<b>45,32</b>

Les avocates sont plus nombreuses à être âgées entre 30 et 34 ans. Les femmes dans la profession surpassent en nombre les hommes pour les catégories d'âge allant de 20 à 54 ans. À partir de 55 ans, ce sont les hommes qui surpassent en nombre les femmes dans la profession. En 2014, le même phénomène d'inversion apparaissait à partir de 45 ans<sup>45</sup>.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon les catégories d'âge pour l'année 2020-2021.

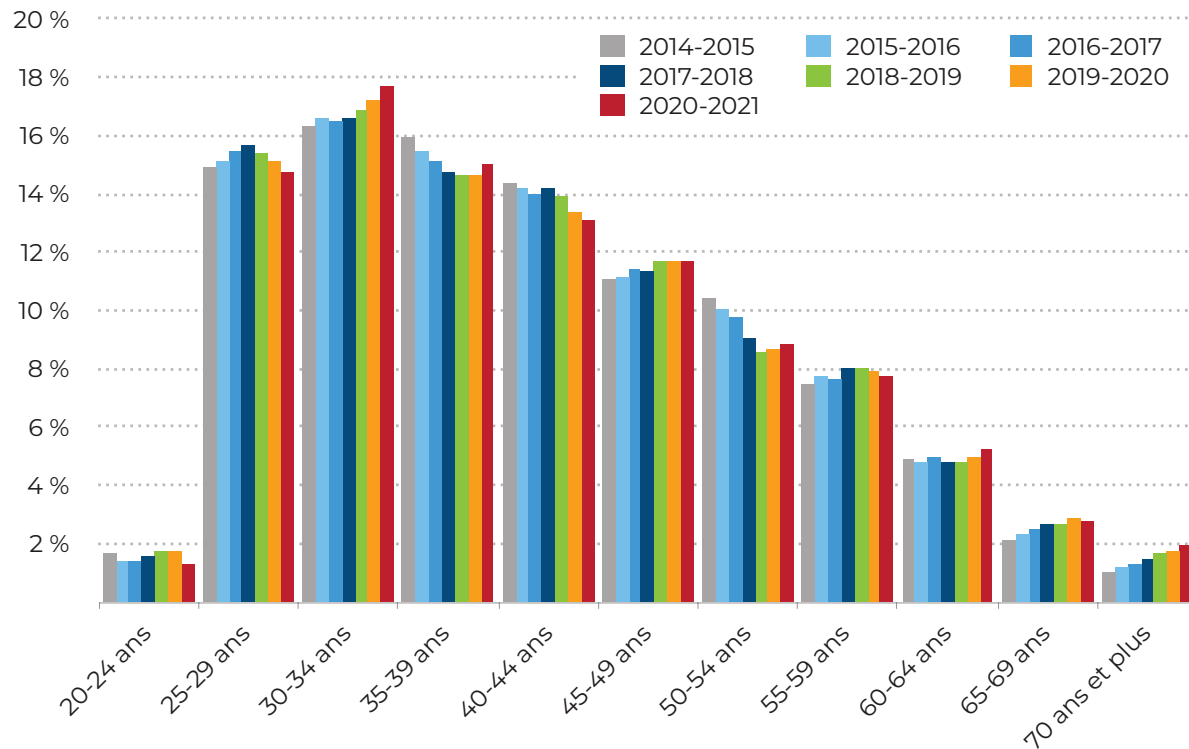
**Graphique 35 – Répartition et proportion des avocats selon l'âge en 2020-2021**



### Évolution de l'âge des avocates depuis 2014-2015

Le graphique suivant illustre la répartition des avocates selon leur groupe d'âge pour chacune des années depuis 2014-2015.

Graphique 36 – Répartition des avocates selon l'âge de 2014 à 2021



#### 4.6.3 Avocates selon le nombre d'années de pratique<sup>46</sup>

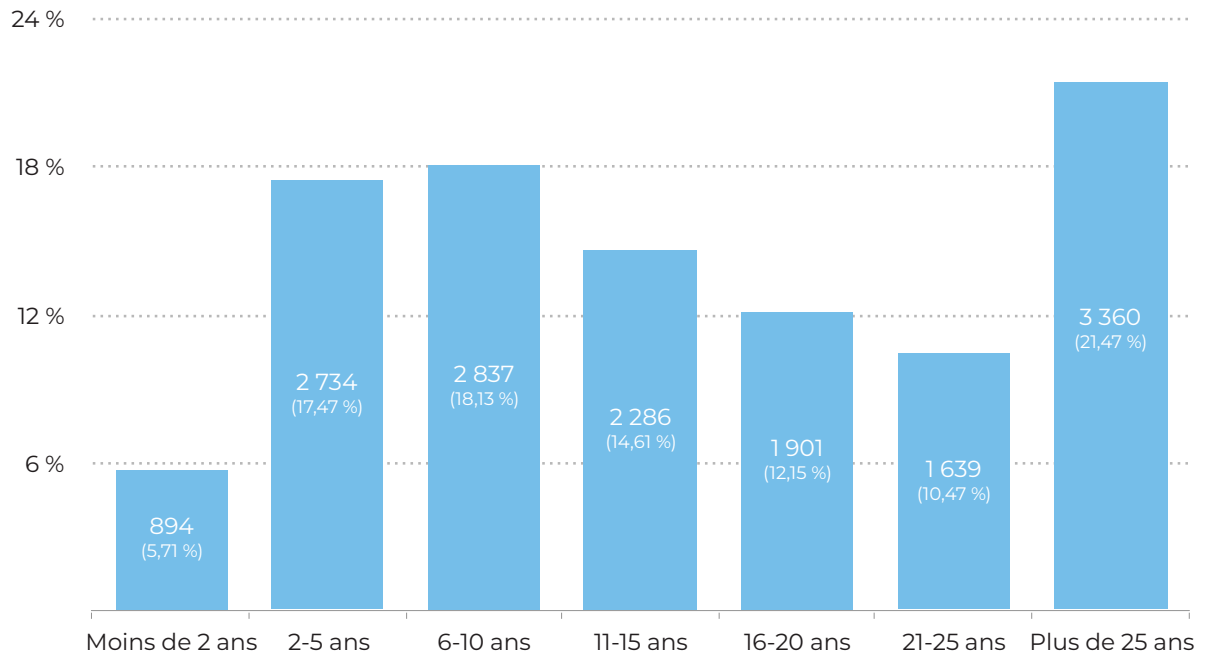
En 2021, les avocates comptent en moyenne 16,04 années de pratique.

Celles ayant plus de 25 années de pratique constituent la catégorie la plus importante.

Le graphique suivant illustre la proportion des 15 651 avocates selon le nombre d'années de pratique en 2021.

<sup>46</sup> Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

**Graphique 37 – Répartition des avocates selon le nombre d’années de pratique en 2021**



## 4.7 DIVERSITÉ DANS LA PROFESSION

La profession juridique tend à se diversifier. Ainsi, les prochaines pages présenteront les statistiques de l’année financière 2020-2021 en mettant l’accent sur les quatre groupes désignés suivants : avocats membres de groupes ethnoculturels, avocats autochtones, avocats ayant un handicap et avocats LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels ou personne trans)<sup>47</sup>.

Au sujet de la diversité ethnoculturelle, les avocats peuvent désigner leur groupe ethnoculturel parmi les catégories suivantes, indépendamment du lieu de naissance :

- Asiatiques de l’Est (Japonais, Coréens, etc.);
- Asiatiques de l’Ouest, Nord-Africains, Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs, etc.);
- Asiatiques du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l’Inde, etc.);
- Asiatiques du Sud-Est (Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Philippins, etc.);
- Chinois;
- Latino-Américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques, etc.);
- Noirs;
- Autres groupes minoritaires.

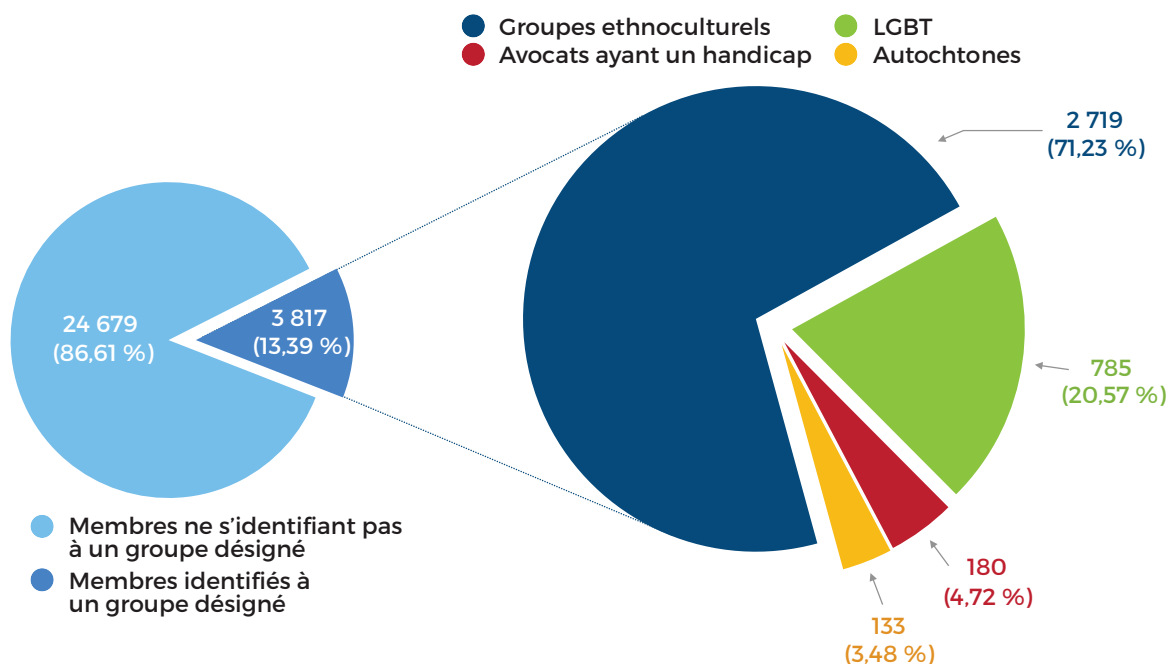
<sup>47</sup> NDLR: Précisons qu’il n’y a aucune définition ou autre précision donnée dans le formulaire de l’inscription annuelle pour les groupes « Autochtones » et « Avocats ayant un handicap ». De plus, le Barreau du Québec recense les avocats s’identifiant au groupe LGBT depuis 2015. Toutefois, ce n’est que depuis 2018 que ceux-ci peuvent spécifier plus en détail cet aspect : lesbienne, gai, bisexuel ou personne trans.

Les groupes désignés s'inspirent notamment du recensement de Statistique Canada. Les avocats autochtones sont présentés séparément conformément à la législation en matière d'équité en emploi, qui exclut nommément les Autochtones du groupe des « minorités visibles » pour s'assurer de tenir compte des spécificités et des enjeux propres à ces groupes qui ne sont pas issus de l'immigration.

Les données ont été recueillies grâce au formulaire de l'inscription annuelle où l'avocat peut répondre à la question facultative d'auto-identification à l'un ou plusieurs de ces groupes. Le taux de réponse à la question facultative est de 99 % en 2021. Ainsi, 13,06 % des avocats (3 723) ayant choisi de répondre s'identifient à au moins l'un des groupes désignés. Cela représente une augmentation de 3,06 points par rapport à 2017, alors que le pourcentage était de 10 %<sup>48</sup>.

Il est important de préciser que les avocats peuvent s'identifier à plus d'un groupe désigné. Ainsi, nous avons un nombre de réponses plus important que d'avocats, soit 3 817. Le graphique suivant présente la répartition des réponses des avocats à la question facultative selon leur auto-identification pour l'année 2020-2021.

**Graphique 38 – Répartition des réponses des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés\* en 2020-2021**

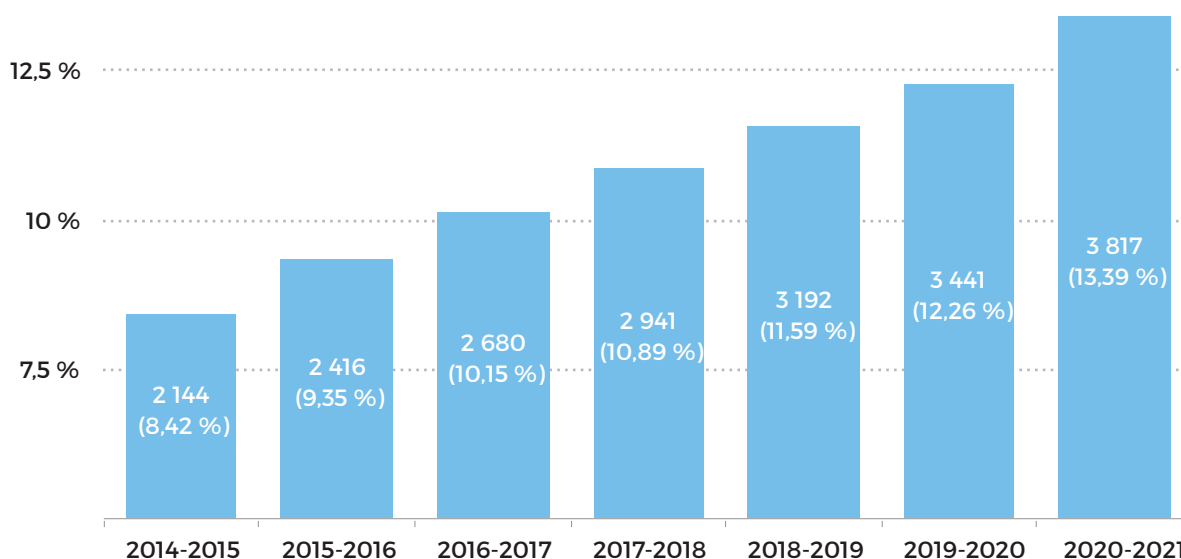


\* La question facultative incluse depuis 2008 au formulaire de l'inscription annuelle permet à l'avocat de sélectionner plus d'un groupe. C'est pour cette raison que le nombre d'avocats (3 723) est inférieur au total des réponses des quatre groupes (3 817).

## 4.7.1 Évolution du pourcentage des réponses des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés depuis 2014-2015

Le graphique suivant présente la répartition des réponses des avocats à la question facultative selon leur auto-identification de 2014 à 2021.

**Graphique 39 – Répartition des réponses des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés de 2014 à 2021**



Depuis 2017, on observe un pourcentage de plus en plus élevé de réponses d'avocats qui s'auto-identifient à au moins un groupe désigné.

Toutefois, nous ne pouvons comparer ces données avec celles de la population du Québec en général, puisque les dernières données disponibles sur le sujet datent de 2016. Rappelons que le recensement de 2016 - *Immigration et diversité ethnoculturelle*<sup>49</sup> - indiquait qu'au sein de la population du Québec en général, plus de 13 % de la population appartenait à une minorité visible, et plus de 3,85 % de la population était Autochtone.

Le tableau suivant présente le pourcentage des réponses d'avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés sur l'ensemble des avocats pour 2020-2021. Le détail de la répartition par barreau de section sera illustré au point [4.7.5](#) (Répartition des avocats de la diversité par barreau de section).

<sup>49</sup> Statistique Canada, 2017. En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/imm/index-fra.cfm>.



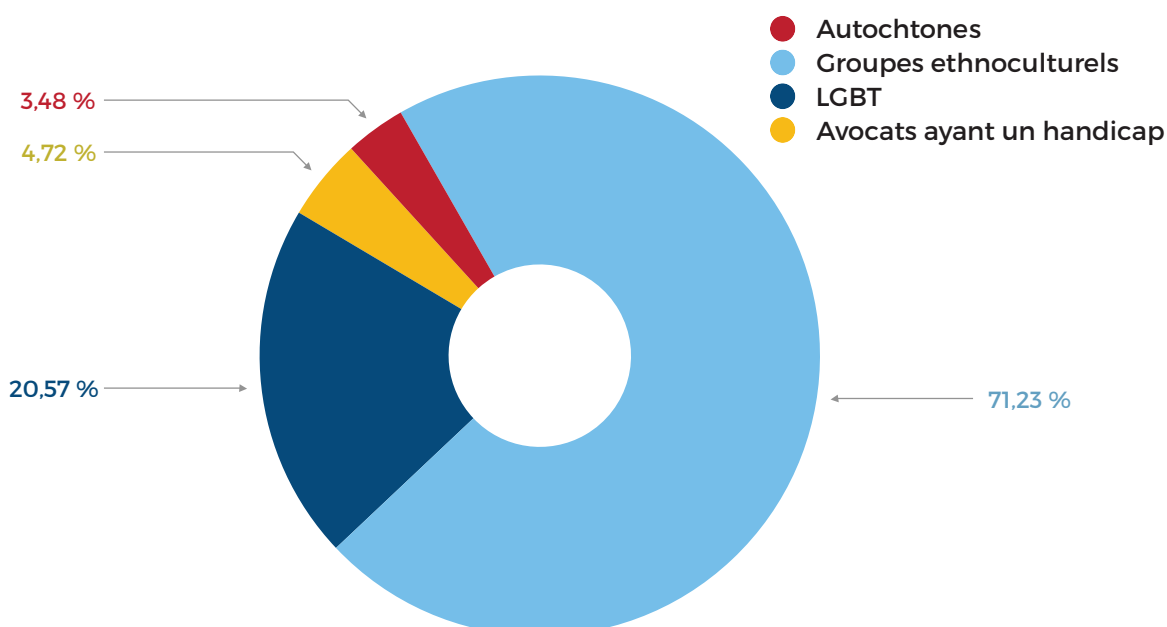
**Tableau 32 – Pourcentage des réponses des avocats s’identifiant à l’un des groupes désignés en 2020-2021**

	Ensemble des avocats (28 496)	Groupes ethnoculturels (2 719)	Autochtones (133)	Avocats ayant un handicap (180)	LGBT (785)
% sur l’ensemble des avocats	100 %	9,54 %	0,47 %	0,63 %	2,75 %
Montréal	55,13 %	13,14 %	0,23 %	0,62 %	3,21 %
Québec	15,29 %	3,58 %	0,57 %	0,39 %	2,43 %
Régions	29,58 %	5,92 %	0,85 %	0,77 %	2,08 %

#### 4.7.2 Répartition des avocats par groupe désigné en 2020-2021

Le graphique suivant présente la répartition des 3 817 avocats s’étant identifiés à l’un des groupes désignés pour l’année 2020-2021. Les répartitions des réponses des avocats selon la diversité ethnoculturelle (huit catégories) et la communauté LGBT (cinq catégories) seront présentées plus en détail par la suite.

**Graphique 40 – Répartition des réponses des avocats s’étant identifiés à l’un des groupes désignés en 2020-2021**

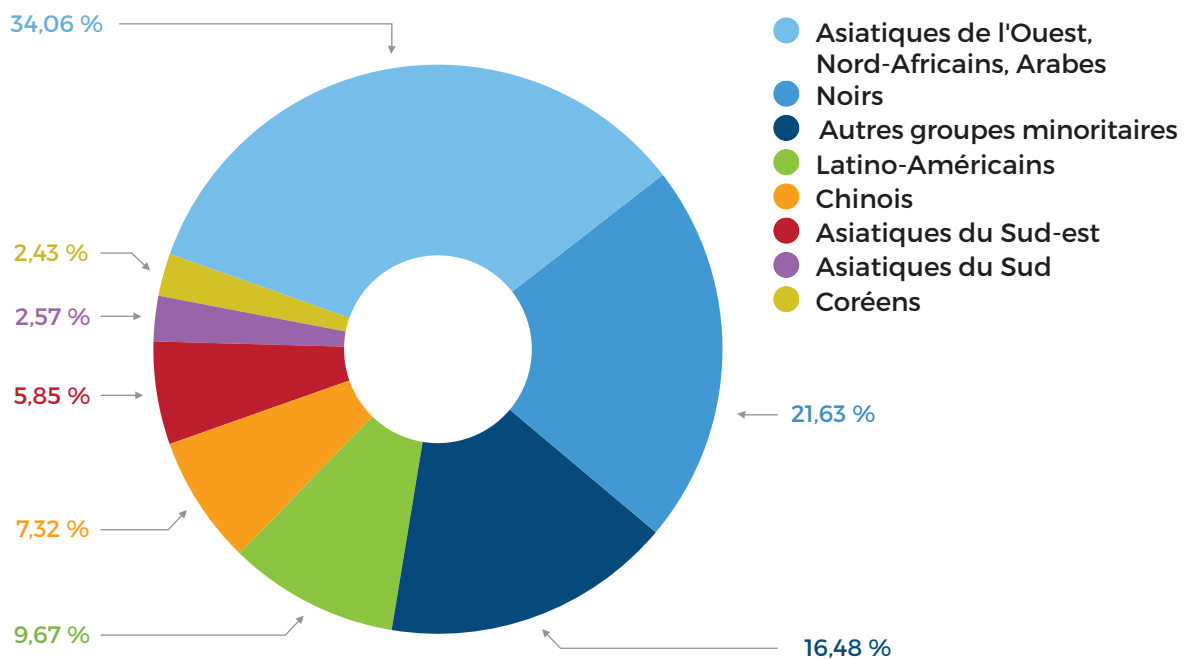


### Répartition selon les huit groupes ethnoculturels

Les groupes ethnoculturels sont classés en huit catégories et exigent une désignation plus spécifique de la part de l'avocat.

Le prochain graphique détaille le poids démographique de chacun des groupes parmi les 2 719 avocats et avocates qui se sont auto-identifiés comme étant issus de la diversité ethnoculturelle en 2020-2021.

**Graphique 41 – Répartition des avocats s'étant auto-identifiés dans l'un des huit groupes ethnoculturels en 2020-2021**



Il est intéressant de noter que 16,48 % des avocats s'identifient à un autre groupe minoritaire que les huit groupes proposés. Parmi ceux-ci, certains d'entre eux ont précisé leur groupe ethnoculturel. Le tableau suivant présente plus en détail cette information.

**Tableau 33 – Réponses des avocats s’identifiant à « un autre groupe minoritaire » en 2020-2021**

Autres groupes minoritaires	16,48 %
Juif	4,78 %
Grec	1,03 %
Italien	1,18 %
Arabe	0,77 %
Mixte	2,58 %
Russe	0,11 %
Europe de l’Est	1,10 %
Europe	0,81 %
Français	0,18 %
Autres	3,94 %

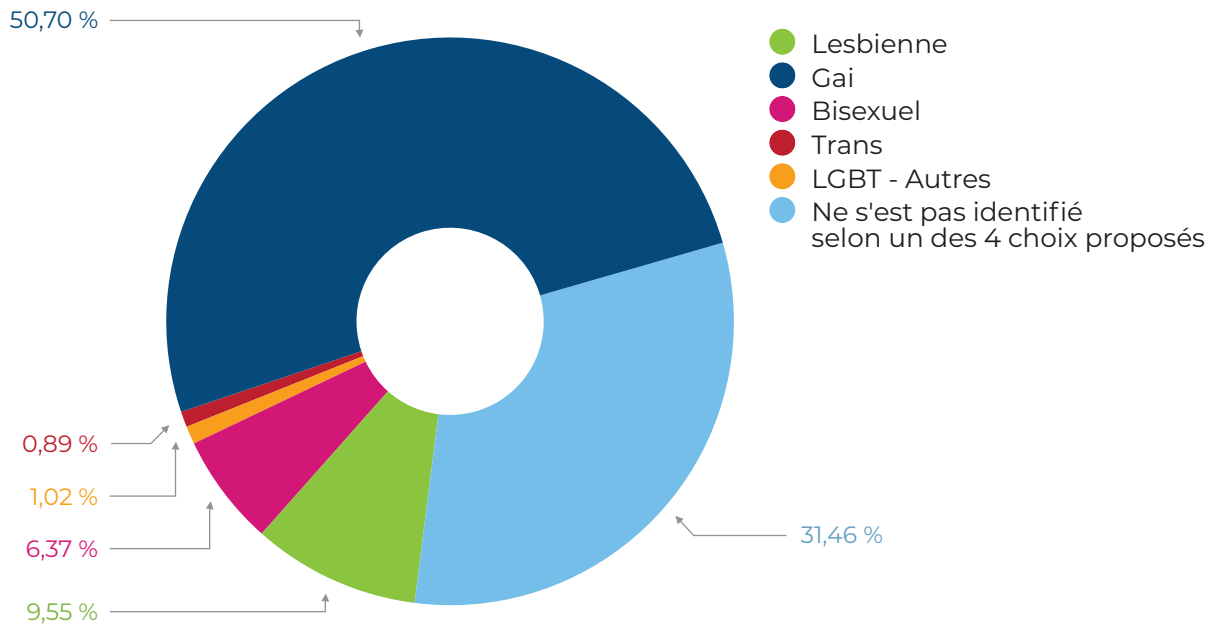
#### **Répartition selon la communauté LGBT**

Le groupe « communauté LGBT » est divisé en cinq catégories et exige une désignation plus spécifique de la part de l’avocat. Les voici :

- Lesbiennes;
- Gais;
- Bisexuelles;
- Trans;
- Autres.

Le prochain graphique détaille le poids démographique de chacun des groupes parmi les 785 avocats qui se sont auto-identifiés LGBT en 2020-2021.

**Graphique 42 – Répartition des avocats s'étant auto-identifiés dans l'une des cinq catégories LGBT en 2020-2021**



Il est intéressant de noter que 31,46 % des avocats s'auto-identifiant LGBT n'ont pas précisé leur orientation sexuelle ou leur identité de genre selon les choix proposés, et que 1,02 % des avocats LGBT ont sélectionné le champ « autres ».

### 4.7.3 Nombre d'avocats par groupe désigné et selon le sexe depuis 2014-2015

Les graphiques suivants illustrent l'évolution détaillée du nombre d'avocats appartenant à l'un des groupes désignés, selon leur sexe, pour chacune des années depuis 2014-2015. Les groupes désignés sont :

- Diversité ethnoculturelle (huit groupes);
- Autochtones;
- Avocats ayant un handicap;
- Communauté LGBT (cinq catégories).

### De 2014 à 2021

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les catégories « diversité ethnoculturelle » et « Autochtones ». Par exemple, en 2020-2021, les femmes représentent :

- 59,65 % des avocats s'étant identifiés comme étant issus de la diversité ethnoculturelle;
- 51,13 % des avocats s'étant identifiés comme étant Autochtones.

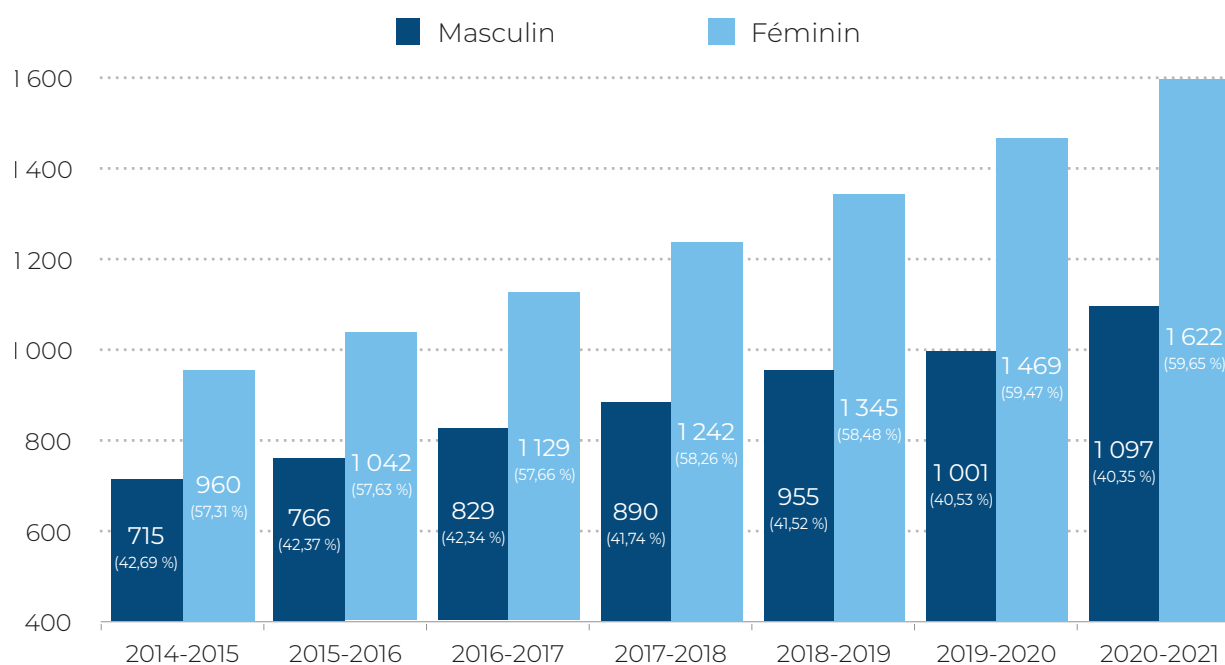
L'inverse se produit pour les catégories « avocats ayant un handicap » et « communauté LGBT ». Par exemple, en 2020-2021, les hommes représentent :

- 52,78 % des avocats ayant un handicap;
- 70,57 % des avocats LGBT.

Finalement, la proportion des avocats appartenant à l'un des groupes désignés sur l'ensemble des avocats du Barreau du Québec est également présentée dans les tableaux détaillés sous les graphiques.

#### 4.7.3.1 Nombre d'avocats issus de groupes ethnoculturels selon le sexe

**Graphique 43 – Nombre d'avocats issus de groupes ethnoculturels selon le sexe de 2014 à 2021**



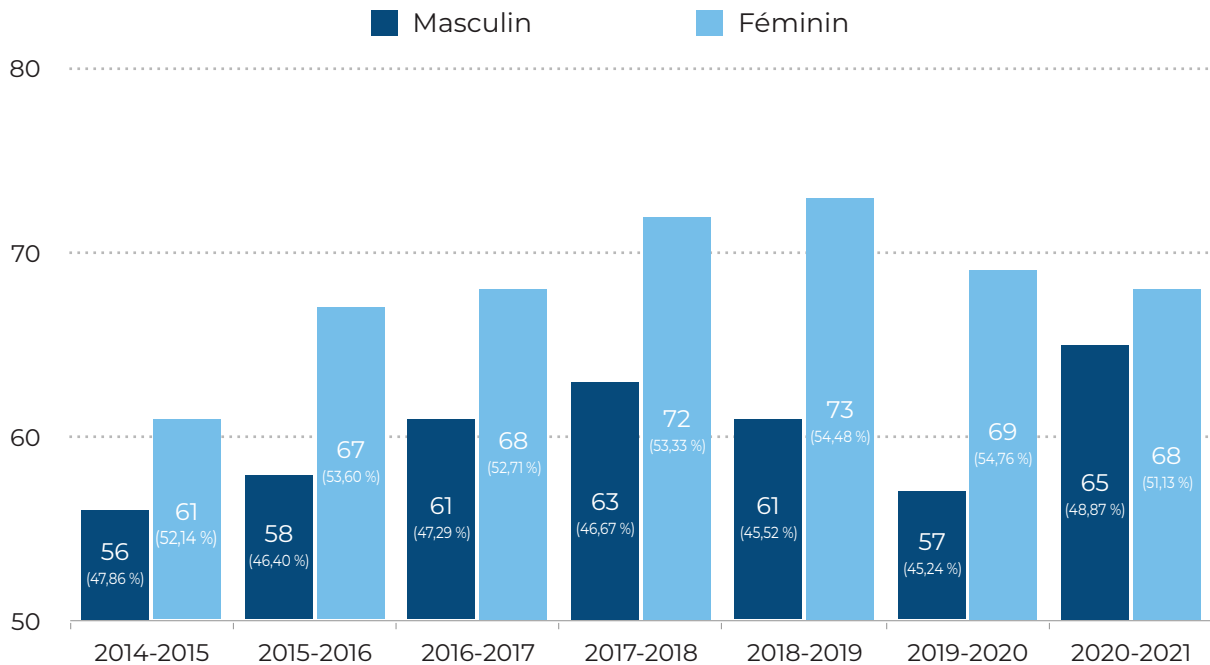
Voici les données détaillées sous forme de tableau.

**Tableau 34 – Nombre d’avocats issus de groupes ethnoculturels selon le sexe de 2014 à 2021**

Diversité ethnoculturelle	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Avocats	715	766	829	890	955	1 001	1 050
Avocates	960	1 042	1 129	1 242	1 345	1 469	1 622
Total	1 675	1 808	1 958	2 132	2 300	2 470	2 719
% sur l'ensemble des avocats	6,58 %	6,99 %	7,42 %	7,89 %	8,35 %	8,80 %	9,54 %
<b>Total des avocats</b>	<b>25 473</b>	<b>25 850</b>	<b>26 399</b>	<b>27 010</b>	<b>27 551</b>	<b>28 067</b>	<b>28 496</b>

#### 4.7.3.2 Nombre d’avocats autochtones selon le sexe

**Graphique 44 – Nombre d’avocats autochtones selon le sexe de 2014 à 2021**



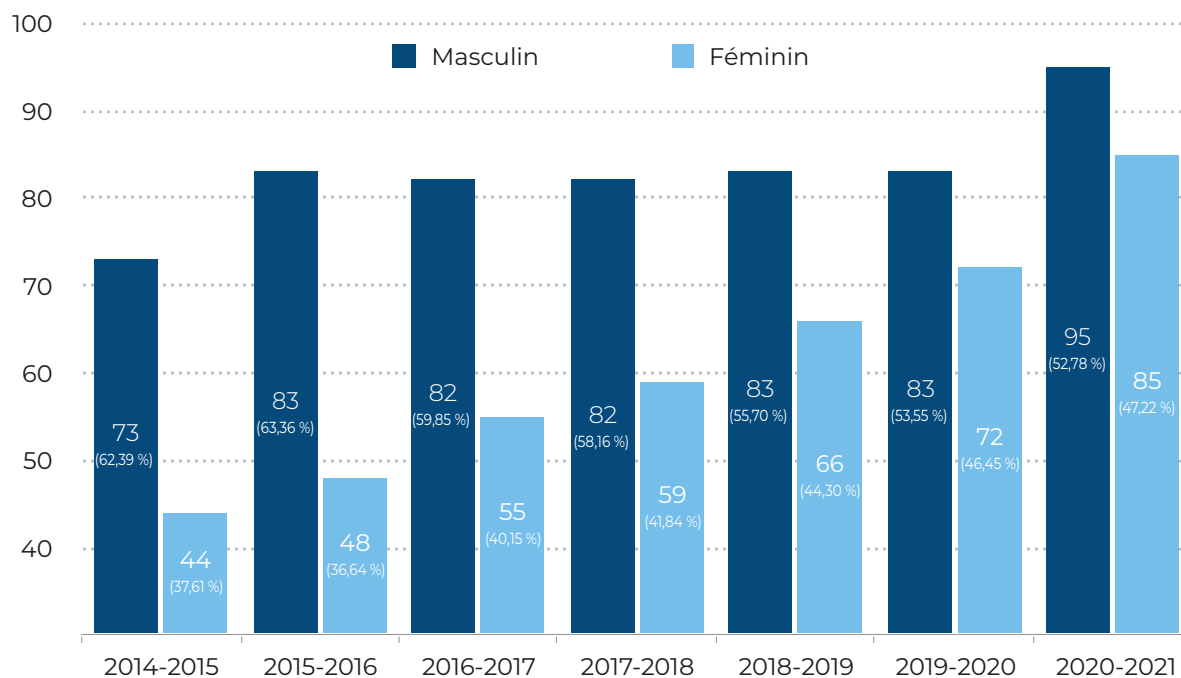
Voici les données détaillées sous forme de tableau.

**Tableau 35 – Nombre d’avocats autochtones selon le sexe de 2014 à 2021**

Autochtones	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Avocats	56	58	61	63	61	57	65
Avocat·es	61	67	68	72	73	69	68
Total	117	125	129	135	134	126	133
% sur l'ensemble des avocats	0,46 %	0,48 %	0,49 %	0,50 %	0,49 %	0,45 %	0,47 %
<b>Total des avocats</b>	<b>25 473</b>	<b>25 850</b>	<b>26 399</b>	<b>27 010</b>	<b>27 551</b>	<b>28 067</b>	<b>28 496</b>

#### 4.7.3.3 Nombre d’avocats ayant un handicap selon le sexe

**Graphique 45 – Nombre d’avocats ayant un handicap selon le sexe de 2014 à 2021**



Voici les données détaillées sous forme de tableau.

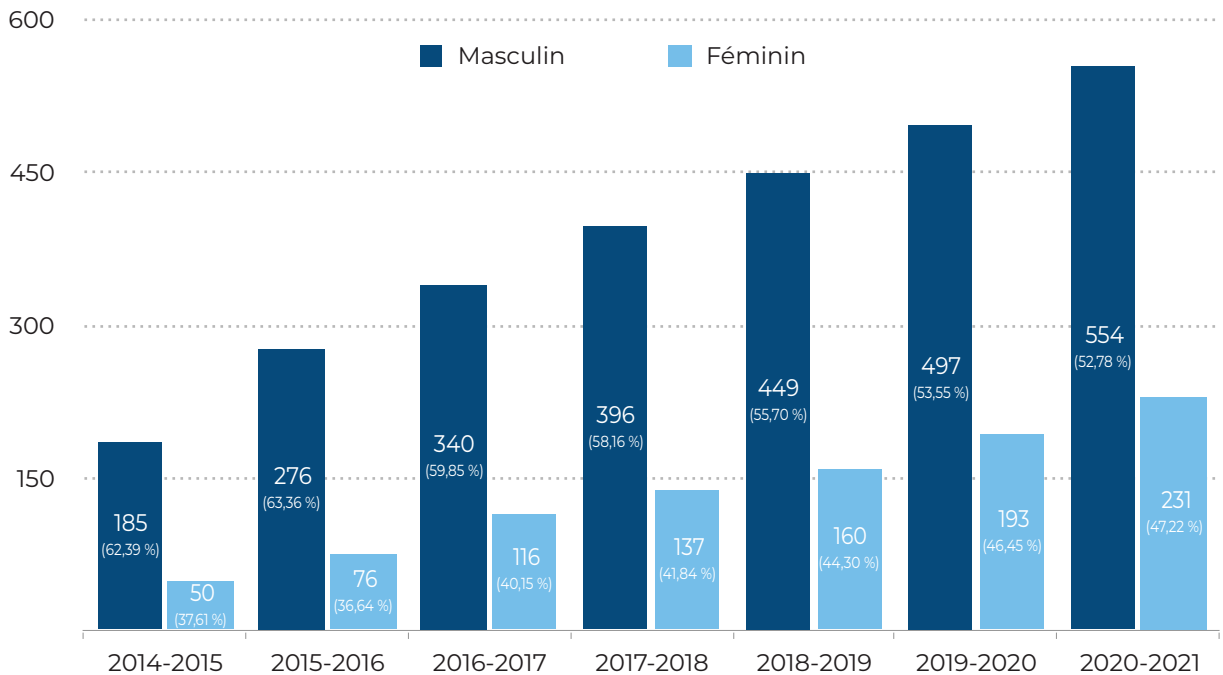
**Tableau 36 – Nombre d’avocats ayant un handicap selon le sexe de 2014 à 2021**

Avocats ayant un handicap	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Avocats	73	83	82	82	83	83	95
Avocates	44	48	55	59	66	72	85
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>131</b>	<b>137</b>	<b>141</b>	<b>149</b>	<b>155</b>	<b>180</b>
% sur l'ensemble des avocats	0,46 %	0,51 %	0,52 %	0,52 %	0,54 %	0,55 %	0,63 %
<b>Total des avocats</b>	<b>25 473</b>	<b>25 850</b>	<b>26 399</b>	<b>27 010</b>	<b>27 551</b>	<b>28 067</b>	<b>28 496</b>

#### 4.7.3.4 Nombre d’avocats LGBT selon le sexe

Il est important de préciser qu’afin de pouvoir présenter une évolution dans le temps, la répartition du nombre d’avocats selon le sexe a été privilégiée pour ce graphique, puisque les données sur l’identité de genre ont été recensées uniquement depuis 2018-2019. La répartition des avocats LGBT selon le genre pour l’année 2020-2021 sera présenté au point [4.7.6](#).

**Graphique 46 – Nombre d’avocats LGBT selon le sexe de 2014 à 2021**





Voici les données détaillées sous forme de tableau.

**Tableau 37 – Nombre d’avocats LGBT selon le sexe de 2014 à 2021**

LGBT	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Avocats	185	276	340	396	449	497	554
Avocates	50	76	116	137	160	193	231
Total	235	352	456	533	609	690	785
% sur l'ensemble des avocats	0,92 %	1,36 %	1,73 %	1,97 %	2,21 %	2,46 %	2,75 %
<b>Total des avocats</b>	<b>25 473</b>	<b>25 850</b>	<b>26 399</b>	<b>27 010</b>	<b>27 551</b>	<b>28 067</b>	<b>28 496</b>

#### 4.7.4 Répartition des avocats de groupes désignés selon la principale adresse professionnelle en 2020-2021

La répartition de l'ensemble des avocats selon leur principale adresse professionnelle est présentée au point [4.4.1](#).

Le tableau suivant dresse la proportion des avocats s'étant auto-identifiés comme étant issus de la diversité ethnoculturelle ou Autochtones selon leur principale adresse professionnelle en 2020-2021.

**Tableau 38 – Proportion des avocats s'étant auto-identifiés comme étant issus de la diversité ethnoculturelle ou Autochtones selon leur principale adresse professionnelle en 2020-2021**

	Québec	Ontario	Autres provinces et territoires	International
Nombre d'avocats	26 445	972	175	904
Diversité ethnoculturelle	2 410 (9,11 %)	143 (14,71 %)	17 (9,71 %)	149 (16,48 %)
Autochtones	117 (0,44 %)	10 (1,03 %)	5 (2,86 %)	1 (0,11 %)

En ce qui a trait aux avocats issus de la diversité ethnoculturelle, ils représentent 9,11 % des avocats ayant déclaré leur principale adresse professionnelle au Québec. Une proportion plus grande d'avocats issus de la diversité ethnoculturelle est observée auprès des avocats ayant déclaré leur lieu de travail à l'extérieur du Québec, soit 14,71 % en Ontario, 9,71 % pour les autres provinces et territoires, et 16,48 % à l'international.

Une proportion plus grande d'avocats autochtones est observée auprès des avocats ayant déclaré comme adresse professionnelle un lieu situé à l'extérieur du Québec, soit 1,03 % en Ontario, et 2,86 % dans d'autres provinces ou territoires. Dans une plus petite proportion, 117 avocats autochtones (0,44 %) ont déclaré leur principale adresse professionnelle au Québec.

#### 4.7.5 Répartition des avocats de groupes désignés par barreau de section

Il est intéressant de connaître le portrait de la diversité dans les différents barreaux de section, puisque les réalités et les besoins peuvent varier d'un endroit à l'autre.

Le Barreau de Montréal regroupe la plus grande concentration d'avocats s'identifiant à un groupe désigné en 2020-2021 :

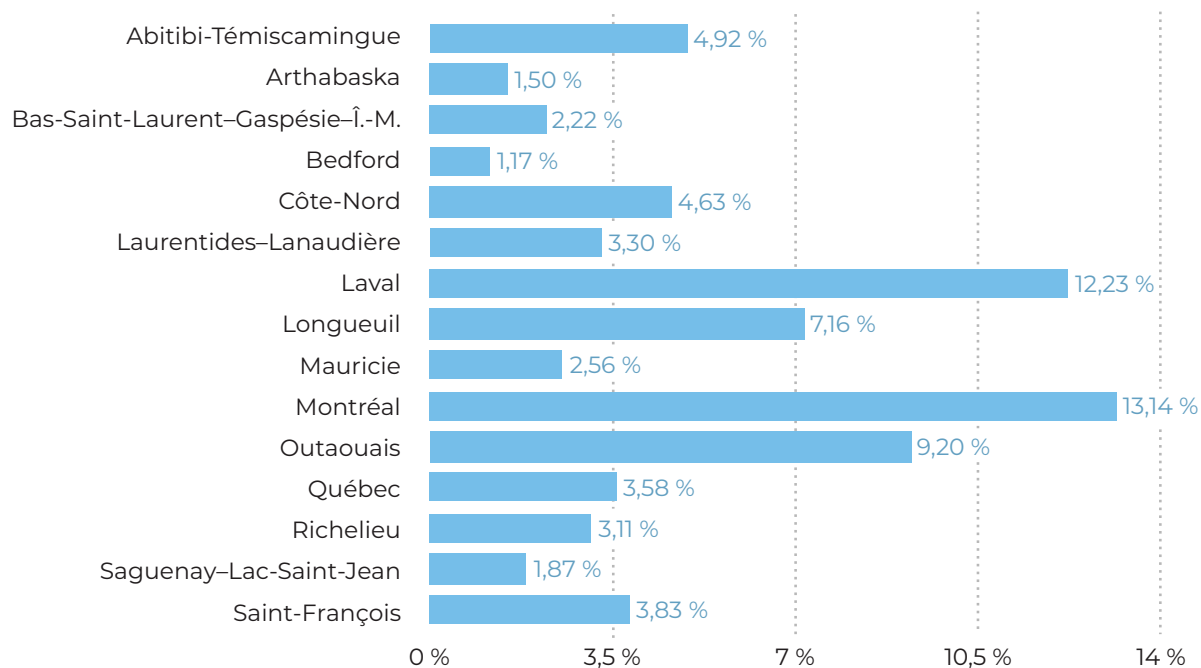
- 75,63 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 27,07 % des avocats autochtones;
- 54,44 % des avocats ayant un handicap;
- 64,20 % des avocats LGBT.

Les graphiques suivants représentent **la proportion** des 3 817 avocats s'étant identifiés à l'un des groupes désignés selon les barreaux de section pour 2020-2021.

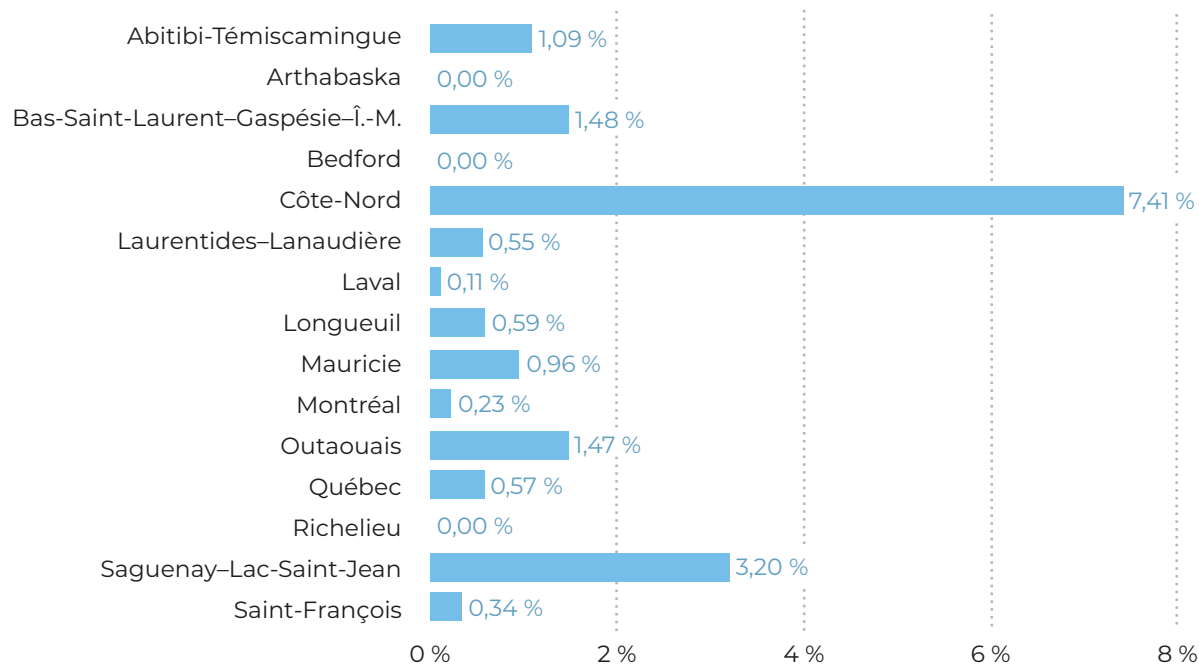
Il est intéressant de constater que les barreaux de section suivants ont la proportion la plus élevée d'avocats issus d'un groupe désigné parmi leurs membres par rapport aux autres barreaux de section en 2020-2021 :

- 13,14 % des membres du Barreau de Montréal s'identifient à un groupe ethnoculturel;
- 7,41 % des membres du Barreau de la Côte-Nord s'identifient comme étant Autochtones;
- 1,9 % des membres du Barreau de l'Outaouais ont un handicap;
- 3,31 % des membres du Barreau de l'Outaouais sont LGBT.

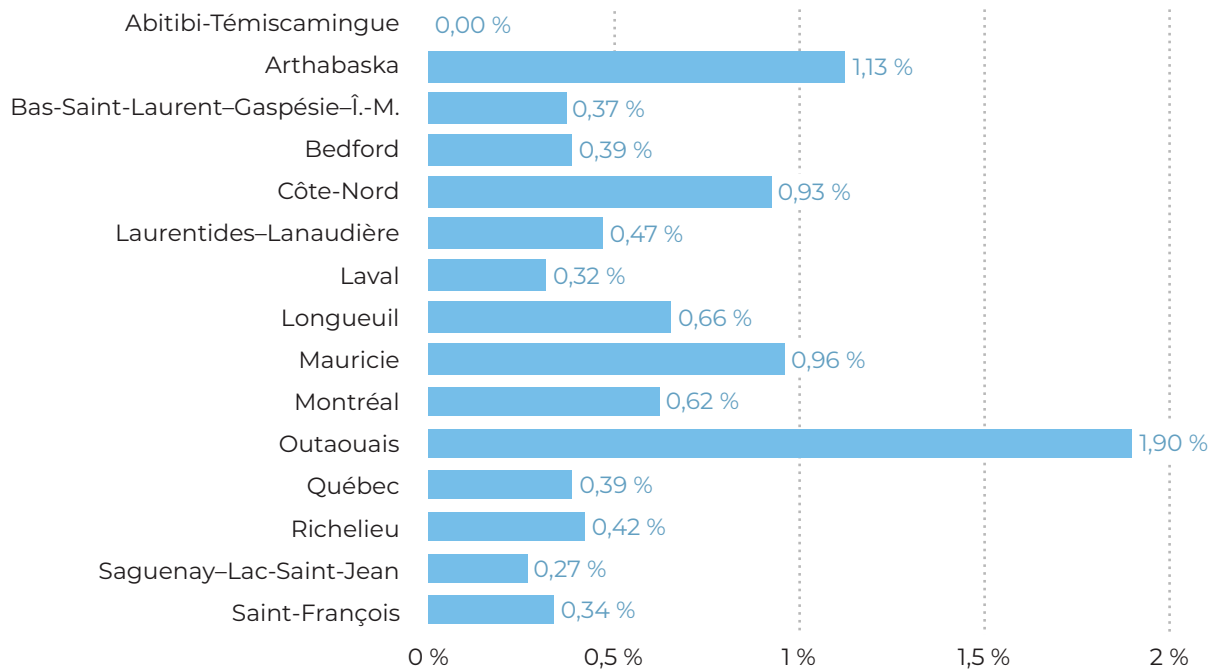
**Graphique 47 – Proportion des avocats s’identifiant à un groupe ethnoculturel selon les barreaux de section en 2020-2021**



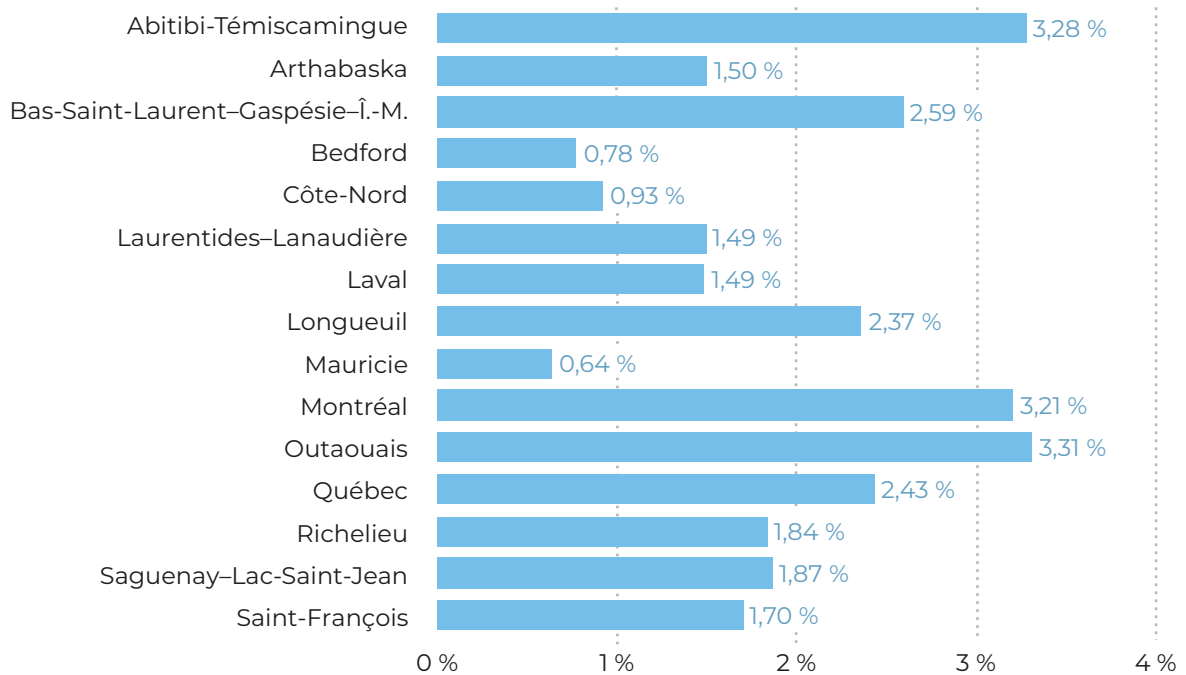
**Graphique 48 – Proportion des avocats autochtones selon les barreaux de section en 2020-2021**



**Graphique 49 – Proportion des avocats ayant un handicap selon les barreaux de section en 2020-2021**

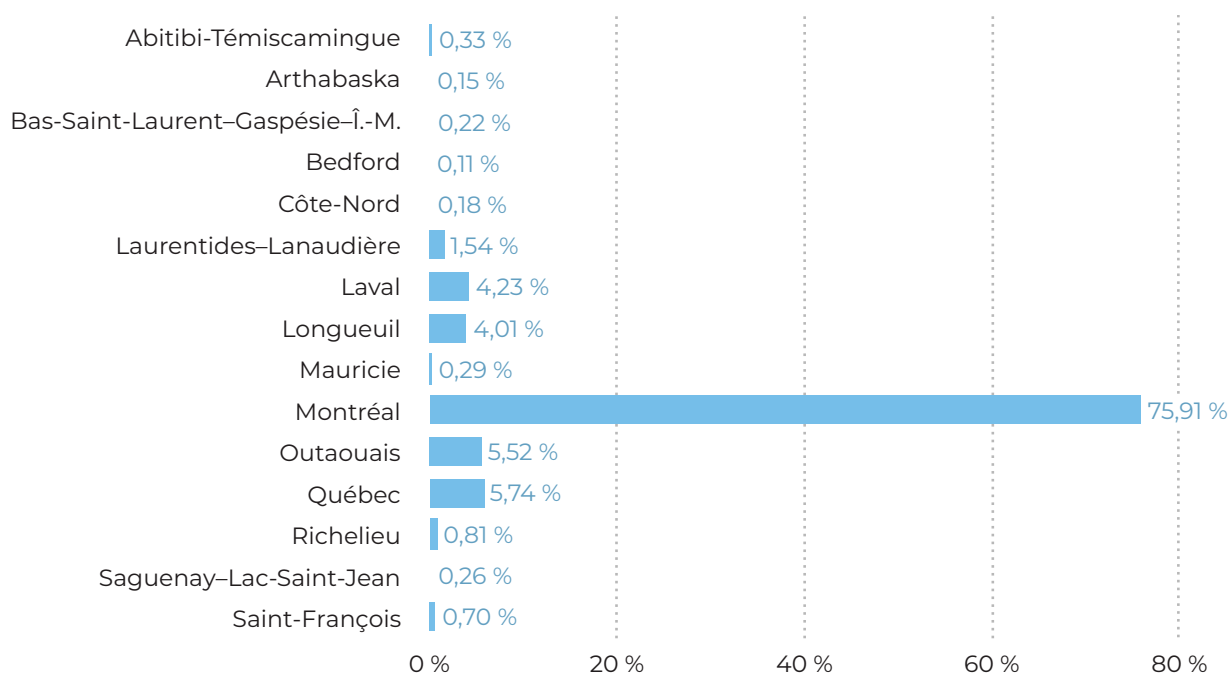


**Graphique 50 – Proportion des avocats LGBT selon les barreaux de section en 2020-2021**

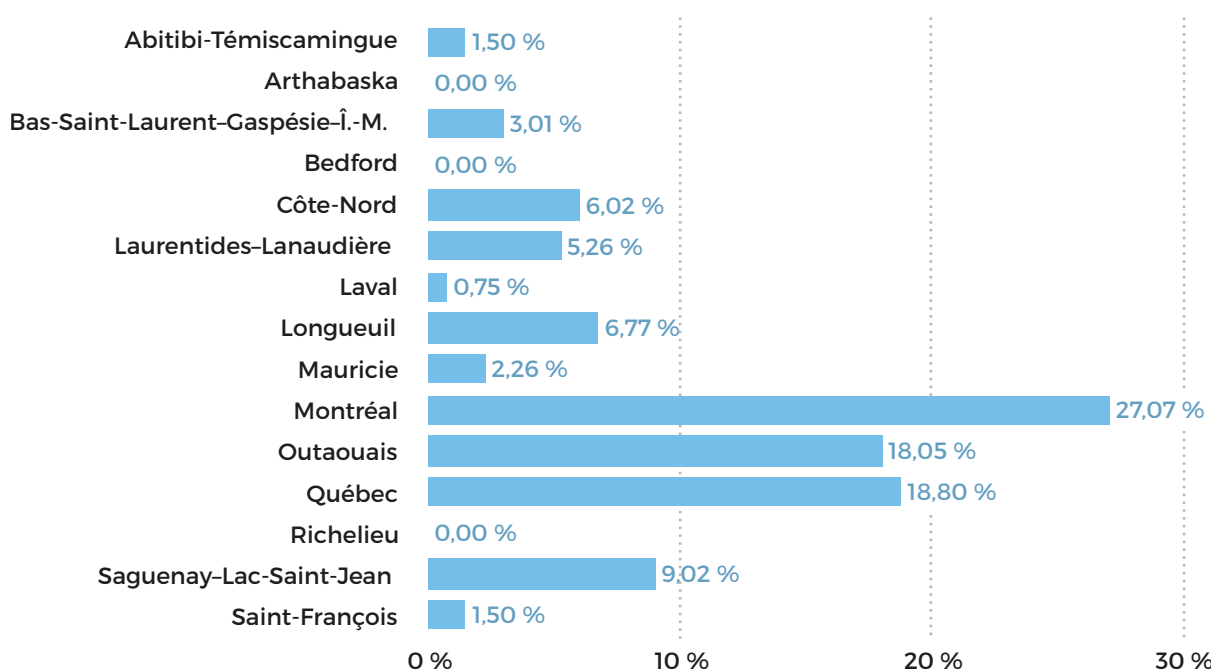


Les graphiques suivants représentent **la répartition** des 3 817 avocats s'étant identifiés à l'un des groupes désignés selon les barreaux de section pour 2020-2021.

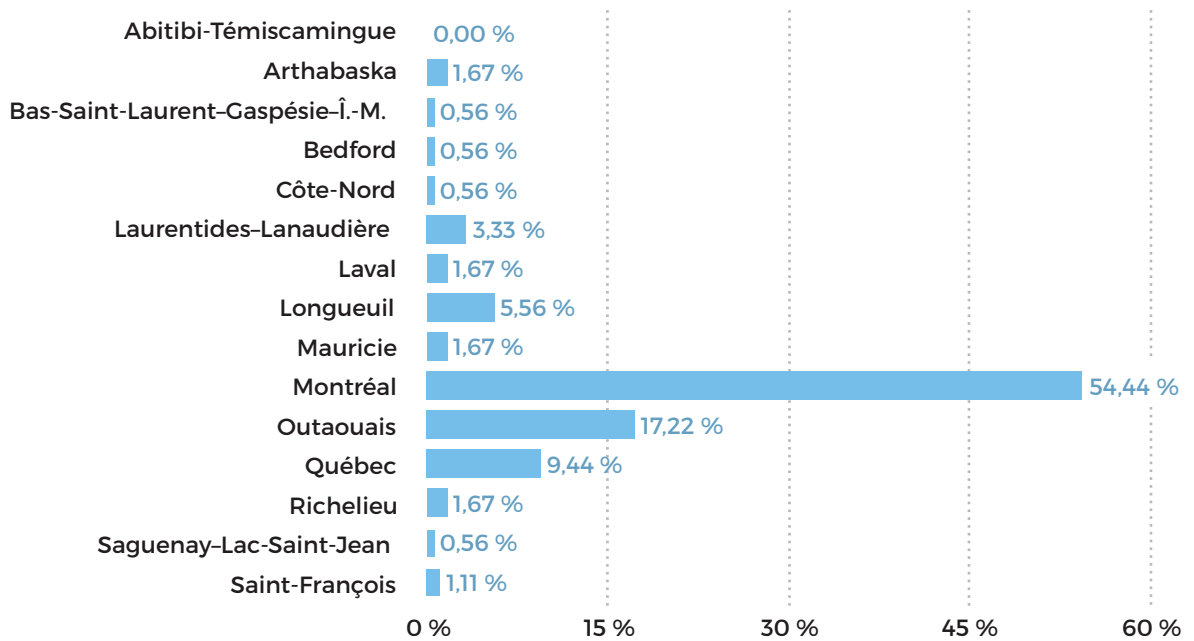
**Graphique 51 – Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon les barreaux de section en 2020-2021**



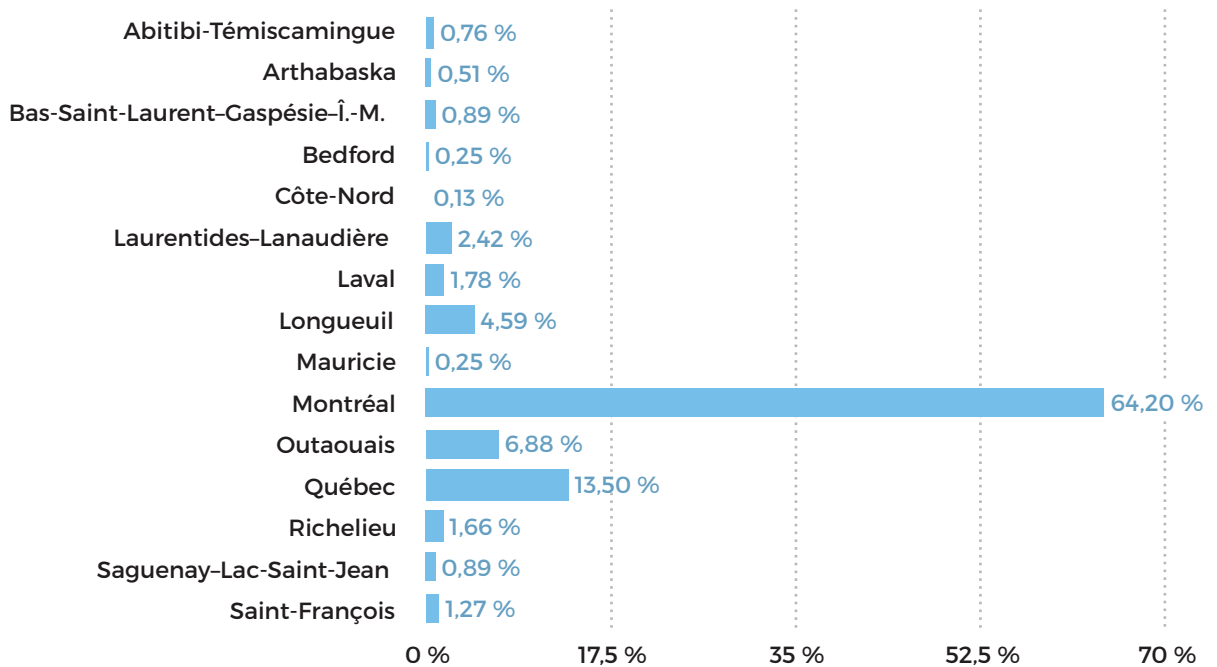
**Graphique 52 – Répartition des avocats autochtones selon les barreaux de section en 2020-2021**



**Graphique 53 – Répartition des avocats ayant un handicap selon les barreaux de section en 2020-2021**



**Graphique 54 – Répartition des avocats LGBT selon les barreaux de section en 2020-2021**



Il est à noter que depuis 2014-2015, il n'y a pas eu de variation significative dans la proportion et la répartition d'avocats dans les différents barreaux de section.

#### 4.7.6 Avocats de groupes désignés selon le sexe ou le genre pour l'année 2020-2021

Le nombre d'avocats par groupe désigné selon le sexe depuis 2014-2015 est présenté au point 4.7.2. De plus, comme il est précisé au point 4.6 (Femmes dans la profession), les avocates comptent pour 54,92 % des avocats en 2020-2021.

Le prochain tableau permet de comparer ce pourcentage avec la représentativité féminine selon les groupes désignés. Voici la répartition de l'ensemble des avocats selon les groupes désignés et selon le sexe pour l'année 2020-2021

**Tableau 39 – Répartition des avocats selon les groupes désignés et selon le sexe en 2020-2021**

	Ensemble des avocats	Groupes ethnoculturels	Autochtones	Avocats ayant un handicap	LGBT
Total d'avocats	28 496	2 719	133	180	785
Masculin	12 845	1 097	65	95	554
Féminin	15 651	1 622	68	85	231
Proportion de femmes en %	54,92 %	59,65 %	51,13 %	47,22 %	29,43 %

La représentativité des femmes a augmenté pour chacun des groupes désignés, sauf pour celui des « Autochtones », en comparaison avec les données publiées en 2017<sup>50</sup>. En effet, il y a le même nombre de femmes autochtones dans la profession qu'en 2017, mais le nombre d'avocats s'étant identifiés « Autochtones » a légèrement augmenté, passant de 128<sup>51</sup> à 133 avocats.

50 Barreau du Québec, *Sous la loupe de la diversité 2017: édition spéciale du Barreau-mètre – La profession en chiffres*, 2017, p. 9.

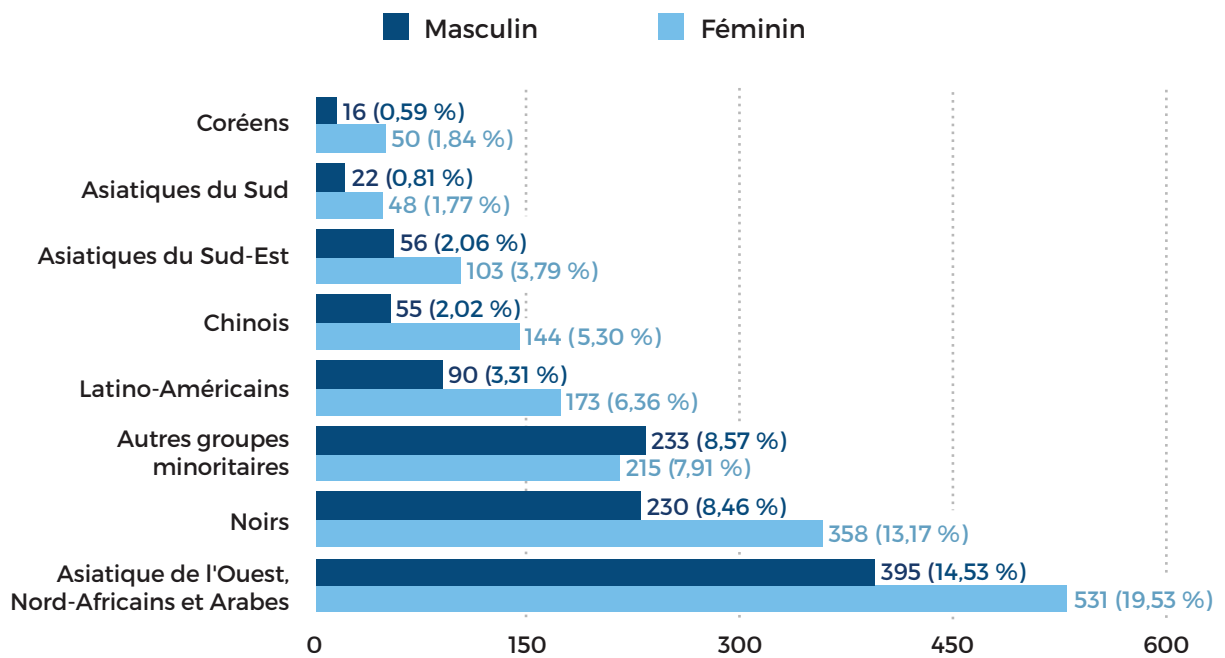
51 Barreau du Québec, *Sous la loupe de la diversité 2017: édition spéciale du Barreau-mètre – La profession en chiffres*, 2017, p. 9.

### Répartition selon les huit groupes ethnoculturels

Les groupes ethnoculturels sont classés en huit catégories et exigent une désignation plus spécifique de la part de l'avocat, comme mentionné au point 4.7. Bien que les femmes représentent 54,92 % de l'ensemble des avocats inscrits au Tableau de l'Ordre, parmi les membres issus de la diversité ethnoculturelle, elles représentent 59,65 %. Cette plus forte représentativité féminine se reflète dans sept des huit catégories.

Le graphique suivant illustre la répartition des avocats issus d'un groupe ethnoculturel selon le sexe et selon les huit groupes ethnoculturels pour l'année 2020-2021.

**Graphique 55 – Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le sexe en 2020-2021**

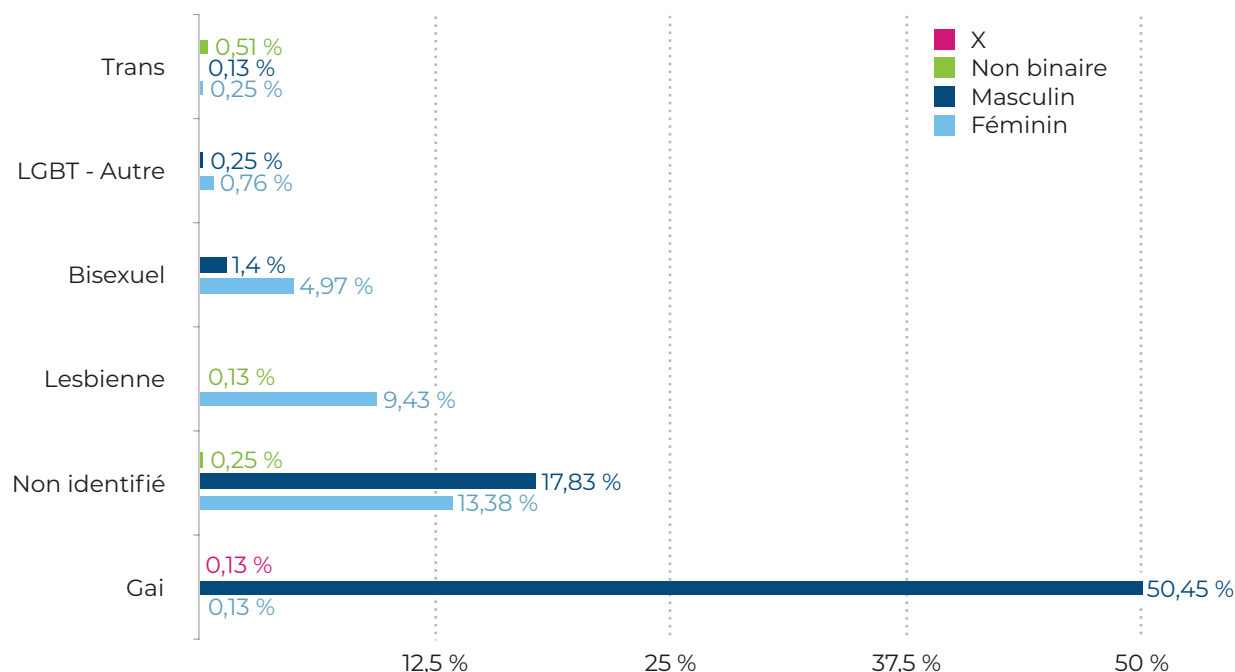


### Répartition selon la diversité sexuelle (LGBT)

Le graphique suivant représente la répartition des avocats LGBT selon le genre et selon les cinq catégories pour l'année 2020-2021.



**Graphique 56 – Répartition des avocats s'identifiant LGBT selon le genre en 2020-2021**



On note que 28,92 % des avocats LGBT s'identifient au genre féminin et 70,06 % au genre masculin. De plus, 0,13 % des avocats LGBT s'identifient selon le genre « X », et 0,89 % selon le genre « non binaire ».

#### 4.7.7 Âge des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés

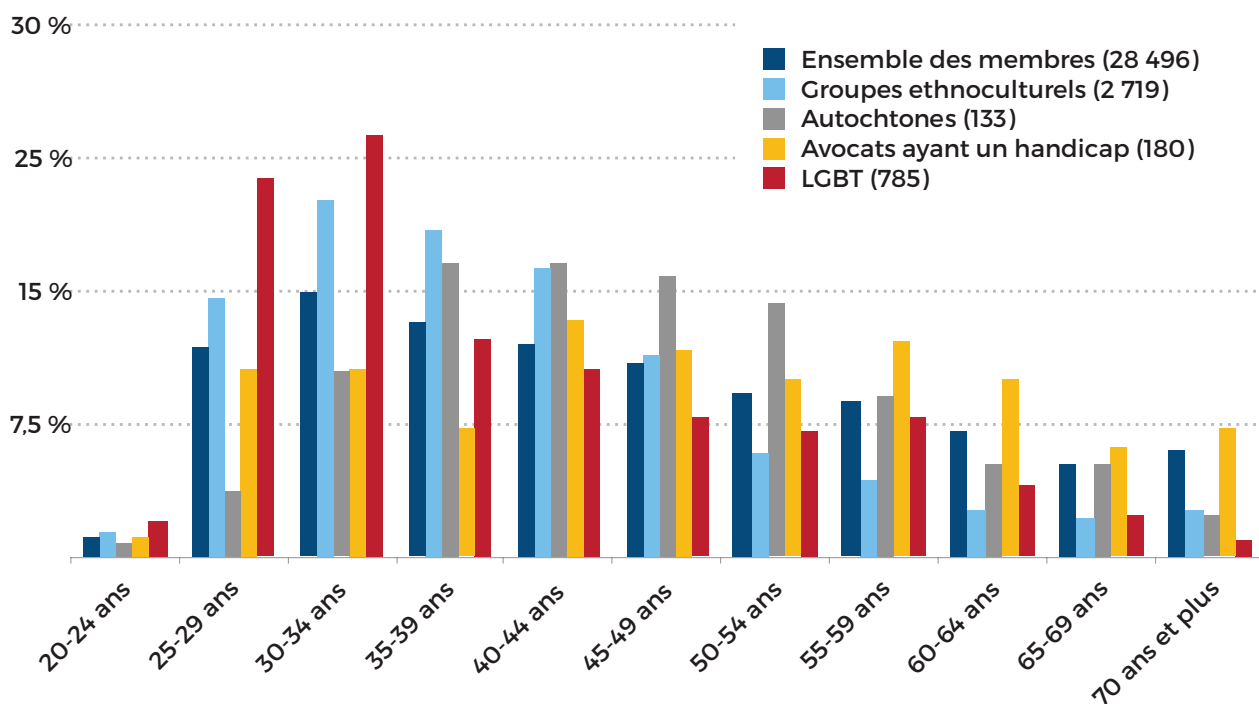
De 2014 à 2021, on observe que l'âge moyen des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés est constamment plus élevé que celui des avocates s'identifiant à l'un des groupes désignés. Voici à titre d'exemple, sous forme de tableau, l'âge moyen des avocats appartenant à l'un des groupes désignés pour l'année 2020-2021.

**Tableau 40 – Âge moyen des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés en 2020-2021**

	Ensemble des avocats	Groupes ethnoculturels	Autochtones	Avocats ayant un handicap	LGBT
Nombre	28 496	2 719	133	180	785
Âge moyen des avocats	49,38	43,2	46,9	49,7	40,4
Âge moyen des avocates	42	38,4	45	45,9	36,5
Moyenne	45,32	40,3	45,9	47,9	39,2

Le graphique suivant illustre la répartition des avocats appartenant à l'un des groupes désignés selon leur catégorie d'âge pour 2020-2021.

**Graphique 57 – Répartition des avocats appartenant à l'un des groupes désignés selon leur catégorie d'âge en 2020-2021**



#### 4.7.7.1 Âge moyen des avocats issus des groupes ethnoculturels

L'âge moyen des avocats issus des groupes ethnoculturels demeure relativement stable depuis 2014-2015, alors qu'il était de :

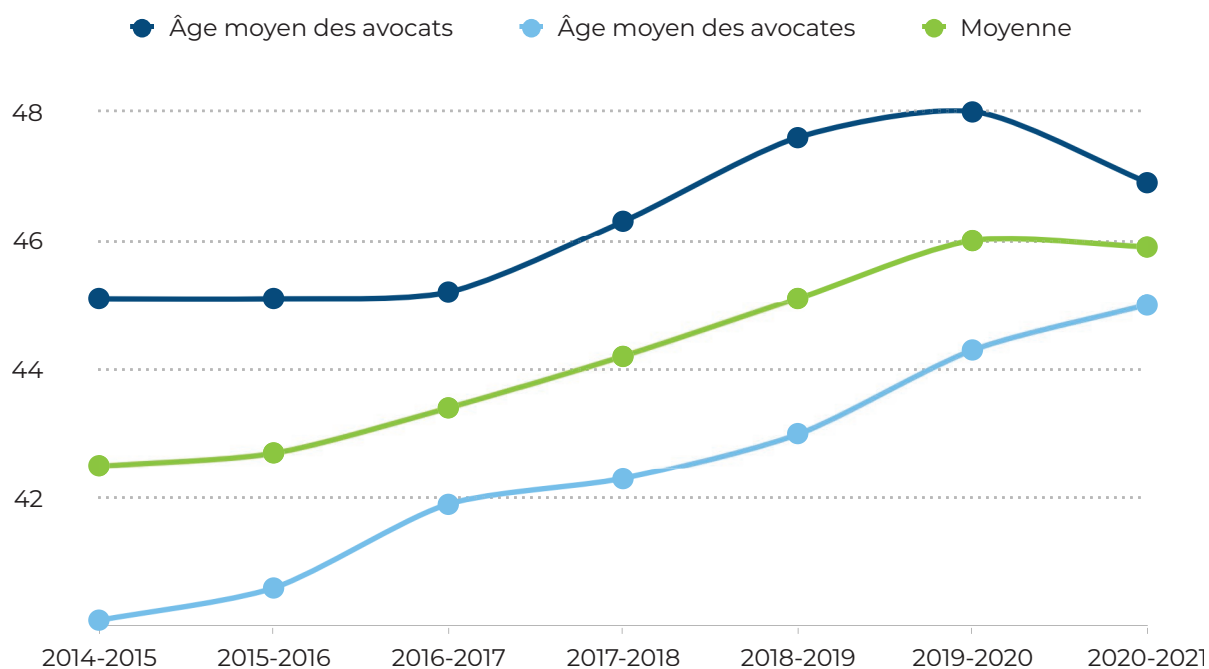
- 43,2 ans pour les avocats;
- 36,9 ans pour les avocates.

Il est de 43,2 ans pour les avocats et de 38,4 ans pour les avocates en 2020-2021.

#### 4.7.7.2 Âge moyen des avocats autochtones

Comparativement aux années antérieures, on observe chez les avocats s'étant identifiés « Autochtones » que l'écart entre la moyenne d'âge chez les avocats et les avocates est beaucoup plus faible en 2020-2021 (46,9 ans pour les avocats et 45 ans pour les avocates). Toutefois, considérant le petit nombre d'avocats autochtones, chaque nouvelle inscription a un impact significatif sur la moyenne d'âge et doit être prise avec circonspection.

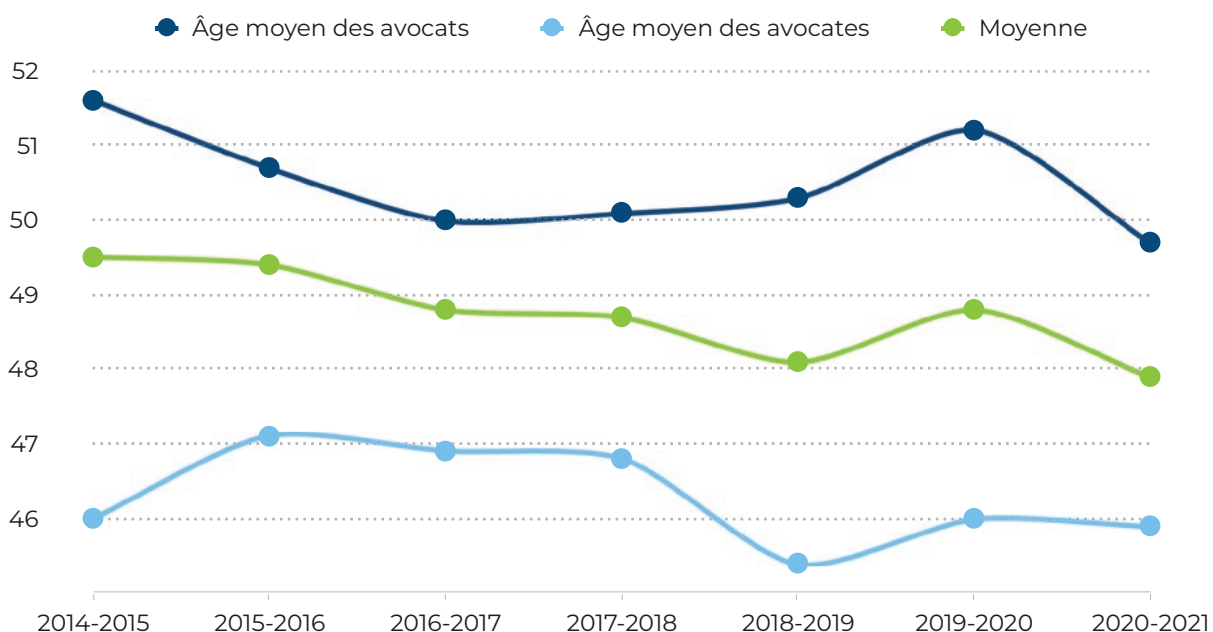
**Graphique 58 – Âge moyen des avocats autochtones selon le sexe de 2014 à 2021**



#### 4.7.7.3 Âge moyen des avocats ayant un handicap

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocats ayant un handicap. Il est important de rappeler que la variation peut s'expliquer par le faible nombre d'avocats s'étant identifiés dans cette catégorie (180 en 2020-2021). Ainsi, chaque nouvelle inscription a un impact significatif sur la moyenne d'âge et doit être prise avec circonspection.

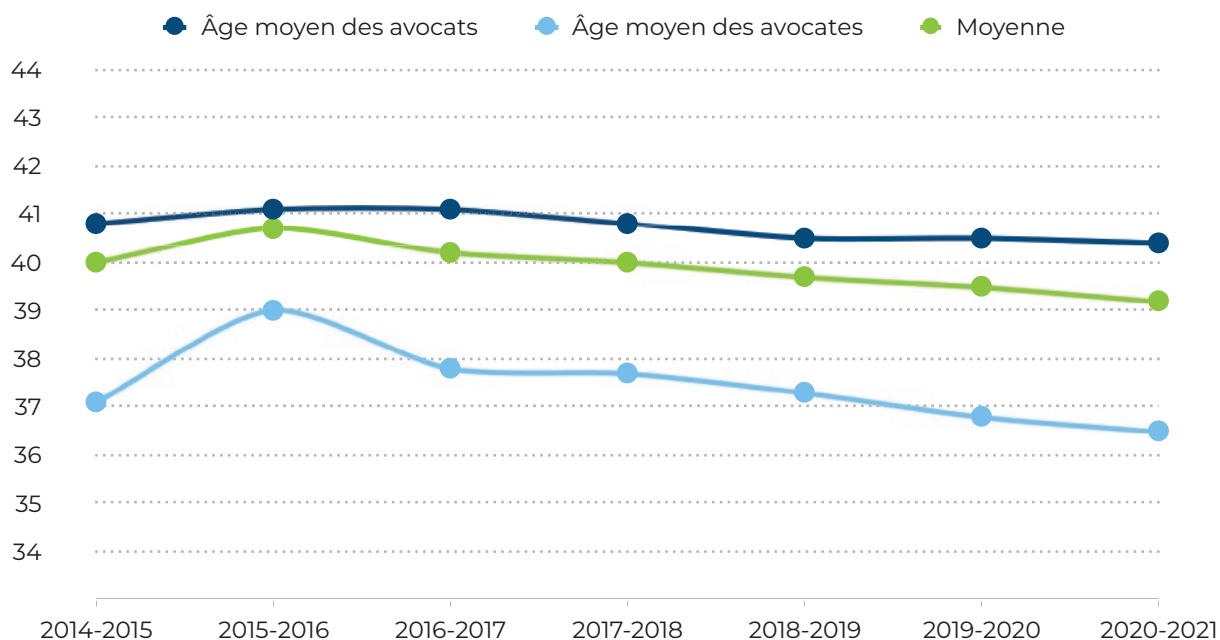
**Graphique 59 – Âge moyen des avocats s'identifiant handicapés selon le sexe de 2014 à 2021**



#### 4.7.7.4 Âge moyen des avocats LGBT

Le graphique suivant illustre la variation de la moyenne d'âge des avocats LGBT depuis 2014-2015.

Il est important de préciser qu'afin de pouvoir présenter une évolution dans le temps, l'âge moyen des avocats LGBT selon le sexe a été privilégié pour ce graphique, puisque les données sur l'identité de genre sont recensées uniquement depuis 2018-2019.

**Graphique 60 – Âge moyen des avocats LGBT selon le sexe de 2014 à 2021**

#### 4.7.8 Avocats de groupes désignés selon le nombre d'années de pratique<sup>52</sup>

Le tableau suivant illustre la moyenne d'années de pratique des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés pour l'année 2021.

**Tableau 41 – Moyenne d'années de pratique des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés en 2021**

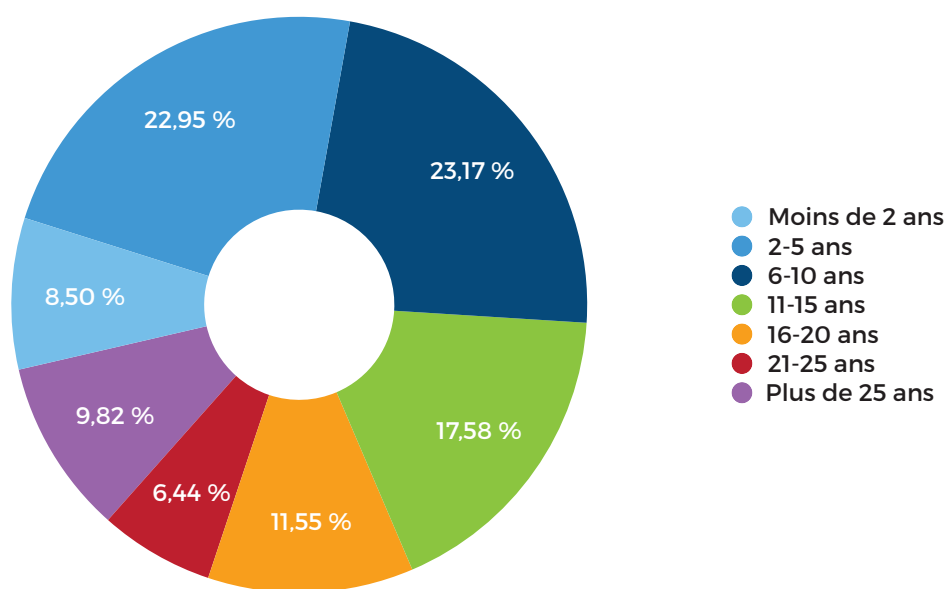
	Ensemble des avocats	Groupes ethnoculturels	Autochtones	Avocats ayant un handicap	LGBT
Total d'avocats	28 496	2 719	133	180	785
Moyenne d'années de pratique – Masculin	22,7	13,5	18,8	22,3	13,8
Moyenne d'années de pratique – Féminin	16,04	10,8	16,3	18,6	10,1
Moyenne	19,04	11,9	17,5	20,5	12,7

52 Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

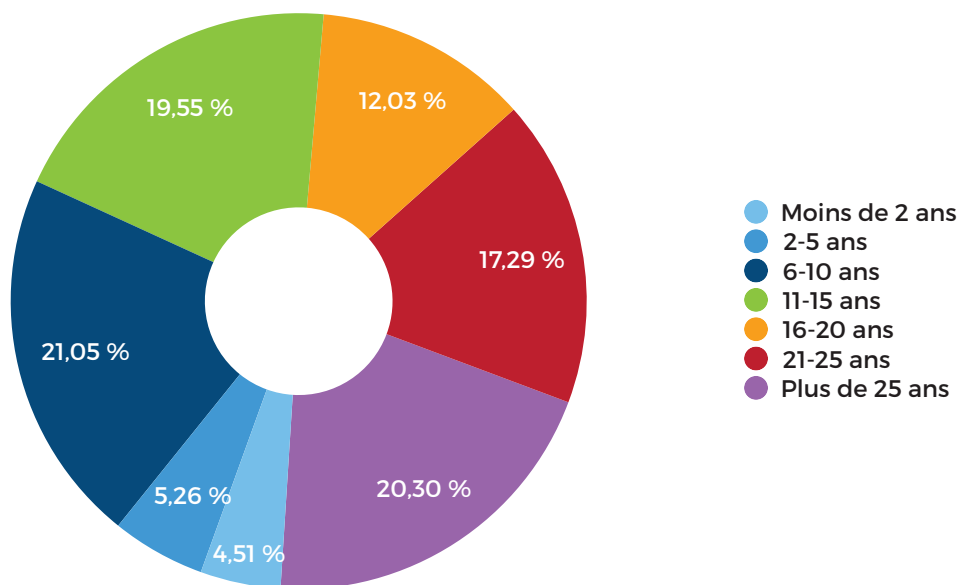
La moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocats a peu varié depuis les données de 2013-2014 publiées dans le *Barreau-mètre 2015*<sup>53</sup>. On note toutefois un écart entre la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocats et celle des avocats issus de groupes ethnoculturels et LGBT. Cela concorde avec leurs moyennes d'âge moins élevées (voir la section [4.7.7](#) - Âge des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés).

Les graphiques suivants représentent la proportion des avocats s'étant identifiés à l'un des groupes désignés selon leur nombre d'années de pratique en 2021.

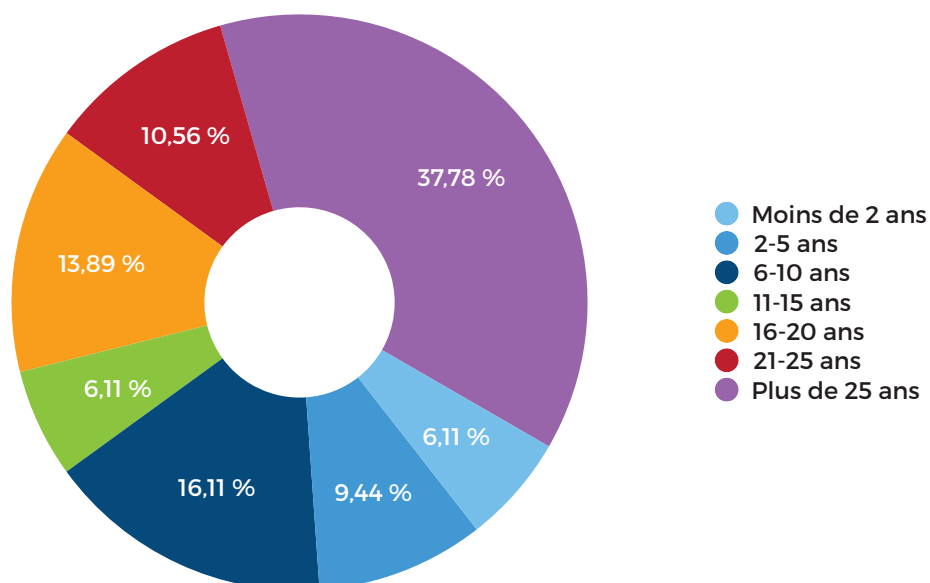
**Graphique 61 – Proportion des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel (2 719) selon les années de pratique en 2020-2021**



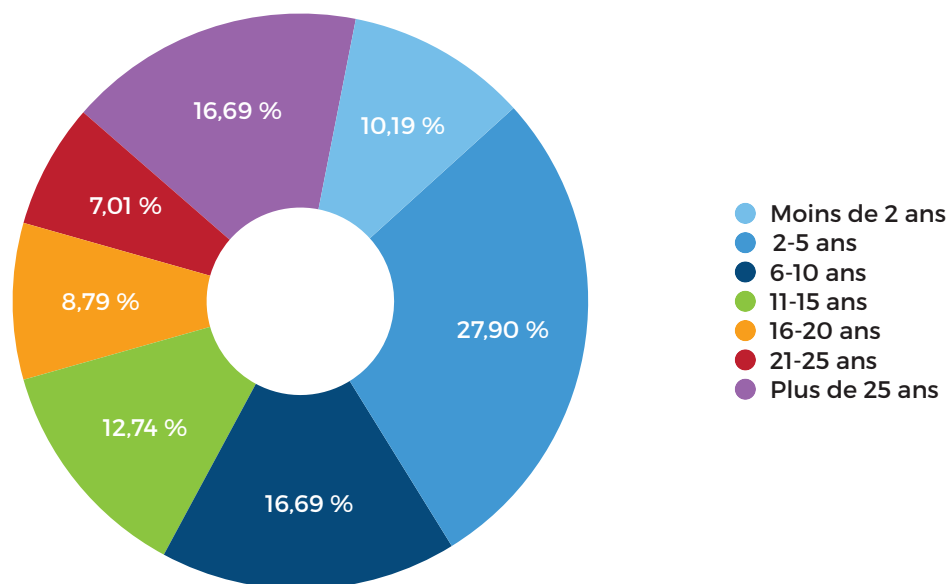
**Graphique 62 – Proportion des avocats autochtones (133) selon les années de pratique en 2020-2021**



**Graphique 63 – Proportion des avocats ayant un handicap (180) selon les années de pratique en 2020-2021**



**Graphique 64 – Proportion des avocats LGBT (785) selon les années de pratique en 2020-2021**



Il est intéressant d'observer que 53,62 % des avocats issus de la diversité ethnoculturelle (groupes ethnoculturels) ont 10 ans et moins de pratique. De plus, 54,78 % des avocats LGBT, 31,66 % des avocats ayant un handicap et 30,82 % des avocats autochtones ont également 10 ans et moins de pratique.

#### 4.7.9 Langues maternelles encore comprises et parlées par les avocats de groupes désignés en 2020-2021

Autre fait à noter : 80,15 % des avocats autochtones ont déclaré avoir le français comme langue maternelle, alors que 13,74 % ont comme langue maternelle l'anglais.

Les avocats s'étant identifiés comme étant issus de groupes ethnoculturels déclarent le français comme langue maternelle dans une proportion de 54,54 % par rapport à 83,96 % pour l'ensemble des avocats du Barreau.

Les langues maternelles des avocats de groupes ethnoculturels sont très variées : français (54,54 %), anglais (13,83 %), autres (23,63 %), espagnol (7,01 %), etc.



Le tableau suivant présente le pourcentage d'avocats s'étant identifiés à l'un des groupes désignés selon la langue maternelle encore comprise et parlée en 2020-2021.

**Tableau 42 – Répartition des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés selon la langue maternelle encore comprise et parlée en 2021**

	Ensemble des avocats	Groupes ethnoculturels	Autochtones	Avocats ayant un handicap	LGBT
Français	83,96 %	54,54 %	80,15 %	84,27 %	85,48 %
Anglais	9,91 %	13,83 %	13,74 %	10,11 %	10,93 %
Autres	4,34 %	23,69 %	0,00 %	3,37 %	2,83 %
Italien	0,96 %	0,93 %	0,00 %	1,12 %	0,26 %
Espagnol	0,80 %	7,01 %	0,00 %	1,12 %	0,51 %
Autochtones	0,03 %	0,00 %	6,11 %	0,00 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### 4.7.10 Formation universitaire des avocats de groupes désignés

Ce sont 69,06 % des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné qui ont poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat en droit en 2020-2021, comparativement à 55,67 % pour l'ensemble des avocats.

On remarque que ce sont les avocats issus de la diversité ethnoculturelle (71,24 %), les avocats ayant un handicap (73,89 %) et les avocats LGBT (63,44 %) qui sont plus enclins à poursuivre des études universitaires supérieures, au-delà du baccalauréat en droit. À titre de comparaison, 55,67 % de l'ensemble des avocats et 51,13 % des avocats autochtones possèdent un diplôme universitaire en plus du baccalauréat en droit.

Le tableau suivant illustre la proportion des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon leur diplomation universitaire en 2020-2021.

**Tableau 43 – Proportion des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon leur diplomation universitaire en 2020-2021**

	Ensemble des avocats (28 496)	Groupes ethnoculturels (2 719)	Autochtones (133)	Avocats ayant un handicap (180)	LGBT (785)
2 <sup>e</sup> baccalauréat	28,27 %	36,26 %	28,57 %	36,67 %	31,72 %
Maîtrise	25,36 %	31,85 %	21,80 %	32,22 %	29,68 %
Doctorat	1,83 %	2,65 %	0,75 %	3,89 %	1,78 %
Postdoctorat	0,21 %	0,48 %	0,00 %	1,11 %	0,25 %
<b>Total</b>	<b>55,67 %</b>	<b>71,24 %</b>	<b>51,13 %</b>	<b>73,89 %</b>	<b>63,44 %</b>

On remarque que les avocats issus de la diversité ethnoculturelle (34,98 %), les avocats ayant un handicap (37,22 %) et les avocats LGBT (31,71 %) sont plus enclins à poursuivre des études universitaires de deuxième et de troisième cycles. À titre de comparaison, 27,4 % de l'ensemble des avocats et 22,55 % des avocats autochtones possèdent un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle.

#### 4.7.11 Diversité croisée dans la profession

Comme énoncé précédemment, 3 817 avocats se sont identifiés à l'un des groupes désignés pour l'année 2020-2021. Or, le formulaire de l'inscription annuelle permet à l'avocat de sélectionner plus d'un groupe.

Ainsi, les tableaux suivants représentent le nombre d'avocats ayant répondu appartenir à au moins deux groupes désignés en 2020-2021.

##### **Diversité croisée pour l'ensemble des avocats**

Au total, 62 avocats se sont identifiés à la fois au « groupe LGBT » et aux « groupes ethnoculturels ». Cela représente :

- 0,08 % des avocats LGBT ;
- 0,02 % des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel.

**Tableau 44 – Diversité croisée pour l'ensemble des avocats en 2020-2021**

	Avocats ayant un handicap (180)	Autochtones (133)	Groupes ethnoculturels (2 719)
LGBT (785)	8	3	62
Avocats ayant un handicap (180)		3	20
Autochtones (133)			
Groupes ethnoculturels (2 719)	20	0	

**Diversité croisée chez les avocates**

Au total, 25 avocates se sont identifiées à la fois au « groupe LGBT » et aux « groupes ethnoculturels ». Cela représente :

- 0,05 % des avocates LGBT;
- 0,01 % des avocates s'étant identifiées à un groupe ethnoculturel.

**Tableau 45 – Diversité croisée chez les avocates en 2020-2021**

	Avocates ayant un handicap (85)	Autochtones (68)	Groupes ethnoculturels (1 622)
LGBT (231)	3	0	25
Avocates ayant un handicap (85)		2	7
Autochtones (68)			
Groupes ethnoculturels (1 622)	7	0	

**Diversité croisée chez les avocats de 10 ans et moins de pratique**

Au total, 41 jeunes avocats se sont identifiés à la fois au « groupe LGBT » et aux « groupes ethnoculturels ». Cela représente :

- 0,10 % des jeunes avocats LGBT;
- 0,03 % des jeunes avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel.

**Tableau 46 – Diversité croisée chez les avocats de 10 ans et moins de pratique en 2020-2021**

	Avocats ayant un handicap (57)	Autochtones (41)	Groupes ethnoculturels (1 485)
LGBT (430)	3	1	41
Avocats ayant un handicap (57)		0	9
Autochtones (41)			
Groupes ethnoculturels (1 485)	9	0	

# 5

## PRATIQUE DU DROIT



## 5.1 AVOCATS EN GÉNÉRAL

### 5.1.1 Types de pratique et de statuts des avocats<sup>54</sup>

Lors de l'inscription annuelle 2020-2021, 29 types de pratique et de statuts étaient listés. Ces derniers ont été regroupés en 12 catégories<sup>55</sup>. La comparaison entre les années 2014-2015 et 2020-2021 sera présentée pour chacun des différents profils d'avocats.

#### 5.1.1.1 Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut

On observe que la catégorie « pratique privée » est la plus importante. En effet, 44,19 % des avocats ont mentionné ce type de pratique en 2014-2015. En 2020-2021, ce sont 42,99 % des avocats qui ont indiqué ce type de pratique. Cette catégorie regroupe les types de pratique suivants :

- Pratique privée (salariés) (15,76 %) : avocat salarié SENCRL, avocat salarié SPA, avocat salarié SPA/SENCRL, pratique pour autrui, avocat salarié SENC;
- Pratique privée (membres associés) (13,42 %) : membre associé SENCRL, membre associé SPA, membre associé SPA/SENCRL, membre SENC;
- Pratique à son compte (13,81 %) : pratique avec avocat employé, pratique à la pige, pratique avocat-conseil, pratique partage dépenses, pratique seul, salarié société nominale.

Fait à noter, lors de l'inscription annuelle, l'avocat peut sélectionner, sous la rubrique « type de pratique », l'option avocat à la retraite. Celle-ci inclut les avocats ayant le titre d'« avocat à la retraite » au Tableau de l'Ordre (1 425 avocats)<sup>56</sup> et les avocats inscrits à titre de membre régulier au Tableau de l'Ordre, mais qui se considèrent à la retraite en ce qui a trait à la pratique du droit (2 356 avocats). En 2020-2021, 13,47 % des avocats ayant répondu à cette question facultative ont sélectionné cette option, soit 3 781 avocats.

---

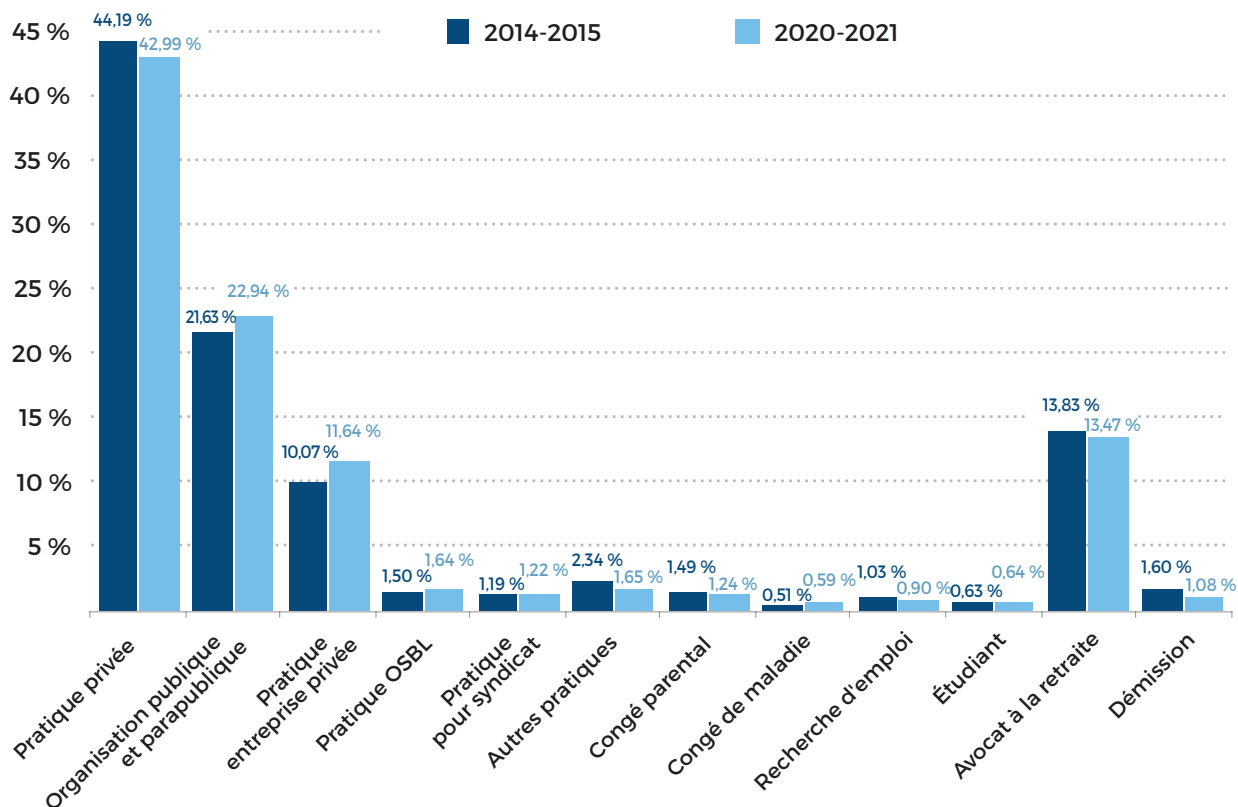
54 Les réponses de 28 070 avocats à cette question facultative ont été considérées pour 2020-2021, ce qui représente 98,51 % de l'ensemble des avocats. Les réponses de 25 051 avocats ont été considérées pour l'année 2014-2015, ce qui représente 98,34 % de l'ensemble des avocats inscrits pour cette année-là.

55 Voir en annexe : [Tableau 103](#) - Répartition des avocats selon les 12 catégories détaillées des types de pratique et des statuts pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

56 Les avocats ayant le titre d'« avocat à la retraite » au Tableau de l'Ordre représentent 5 % des avocats, soit 1 425 avocats en 2020-2021 (voir le point [4.3.5.1](#)).

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Graphique 65 - Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**



Le tableau suivant présente la répartition des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 47 - Répartition des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Ensemble des membres	2014-2015		2020-2021	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Pratique privée	11 070	44,19 %	12 067	42,99 %
- Pratique privée (salariés)	2 991	11,94 %	4 423	15,76 %
- Pratique privée (membres associés)	3 729	14,89 %	3 768	13,42 %
- Pratique à son compte	4 350	17,36 %	3 876	13,81 %

En **pratique privée**, la diminution la plus importante est observée sur le plan du pourcentage des avocats qui pratiquent à leur compte.

En 2014-2015, il s'élevait à 17,36 %, alors qu'en 2020-2021, il s'établissait à 13,81 %.

À l'inverse, le pourcentage des avocats pratiquant à titre de salariés en pratique privée a augmenté, passant de 11,94 % en 2014-2015 à 15,76 % en 2020-2021.

### 5.1.1.2 Répartition des avocats selon le type de pratique, le statut et le sexe

#### Pratique privée

La proportion des avocats œuvrant en pratique privée a diminué entre 2014-2015 et 2020-2021, passant de 44,19 % à 42,99 %. On observe que la proportion des femmes (35,60 %) continue d'être moins importante que celle des hommes (51,95 %) en 2020-2021 malgré une augmentation en nombre. La proportion de femmes en pratique privée par rapport aux autres types de pratique est par ailleurs demeurée très similaire entre 2014-2015 et 2020-2021, passant de 35,18 % à 35,60 %. Les hommes continuent d'exercer la profession majoritairement en pratique privée. Entre 2014-2015 et 2020-2021, la proportion des hommes en pratique privée par rapport aux autres types de pratique a cependant diminué, passant de 53,55 % à 51,95 %. En nombre absolu, 12 067 avocats exercent en pratique privée en 2020-2021, soit 5 478 avocates et 6 589 avocats.

#### Organisation publique et parapublique et entreprise privée

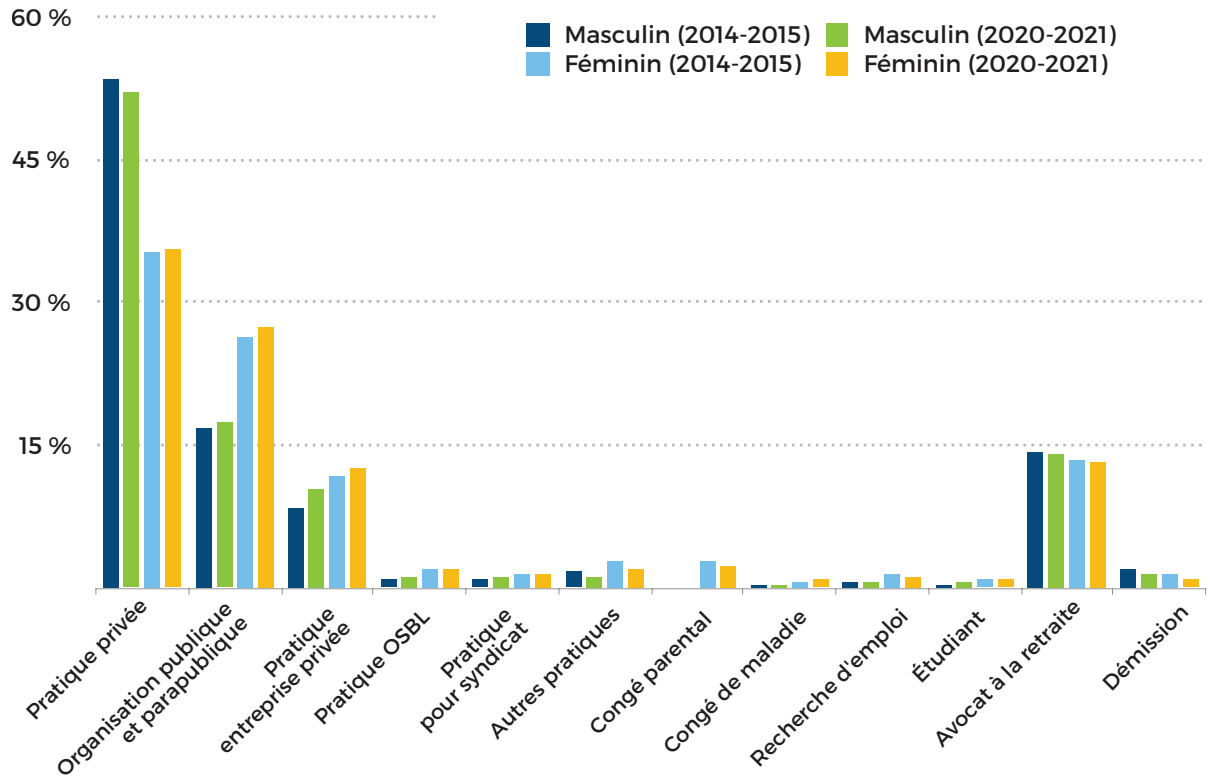
La proportion des avocats œuvrant dans des organisations publiques et parapubliques a quant à elle augmenté, passant de 21,63 % à 22,94 %. On remarque le même phénomène pour les avocats œuvrant en entreprise privée, la proportion passant de 10,07 % à 11,64 %.

En nombre absolu, ce sont 6 439 avocats qui pratiquent dans des organisations publiques et parapubliques, et 3 267 avocats qui pratiquent en entreprise privée en 2020-2021.

Les proportions hommes-femmes en organisation publique et parapublique et en entreprise privée sont demeurées similaires entre 2014-2015 et 2020-2021. En organisation publique et parapublique, il s'agit de 26,37 % de femmes et de 16,70 % d'hommes en 2014-2015, et de 27,51 % de femmes et de 17,39 % d'hommes en 2020-2021. En entreprise privée, il s'agit de 11,69 % de femmes et de 8,38 % d'hommes en 2014-2015, et de 12,72 % de femmes et de 10,33 % d'hommes en 2020-2021. En nombre absolu, ce sont 4 233 avocates et 2 206 avocats qui pratiquent en organisation publique et parapublique en 2020-2021.

Le graphique suivant récapitule la répartition des avocates et avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Graphique 66 - Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**



Le tableau suivant présente la répartition des avocates et avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 48 - Répartition des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Ensemble des membres	2014-2015				2020-2021			
	Avocats		Avocates		Avocats		Avocates	
Pratique privée	6 581	53,55 %	4 489	35,18 %	6 589	51,95 %	5 478	35,60 %
- Pratique privée (salariés)	1 263	10,28 %	1 728	13,54 %	1 762	13,89 %	2 661	17,29 %
- Pratique privée (membres associés)	2 695	21,93 %	1 034	8,10 %	2 582	20,36 %	1 186	7,71 %
- Pratique à son compte	2 623	21,34 %	1 727	13,53 %	2 245	17,70 %	1 631	10,60 %



En **pratique privée**, il existe des sous-catégories intéressantes à analyser.

#### **Pratique privée (salariés)**

La proportion des avocates salariées en pratique privée a considérablement augmenté, passant de 13,54 % en 2014-2015 à 17,29 % en 2020-2021.

#### **Pratique privée (membres associés)**

Par ailleurs, la proportion de femmes associées a légèrement diminué pour la même période, passant de 8,10 % à 7,71 %.

La proportion d'avocats associés a elle aussi diminué entre 2014-2015 et 2020-2021, passant de 21,93 % à 20,36 %.

La différence entre les avocates et les avocats associés demeure néanmoins importante. **Sur les 3 768 avocats ayant déclaré être associés, 31,48 % sont des femmes alors que 68,52 % sont des hommes.**

#### **Pratique à son compte**

On constate une diminution marquée de la pratique à son compte, tant pour les avocates que pour les avocats. Chez les hommes, la proportion d'avocats pratiquant à leur compte est passée de 21,34 % à 17,70 %, alors que chez les femmes, elle est passée de 13,53 % à 10,60 %. En nombre absolu, les avocats étaient 2 653 à pratiquer à leur compte en 2014-2015, alors qu'ils ne sont que 2 245 en 2020-2021. Chez les femmes, elles étaient 1 727 à pratiquer à leur compte en 2014-2015, alors qu'elles sont 1 631 en 2020-2021.

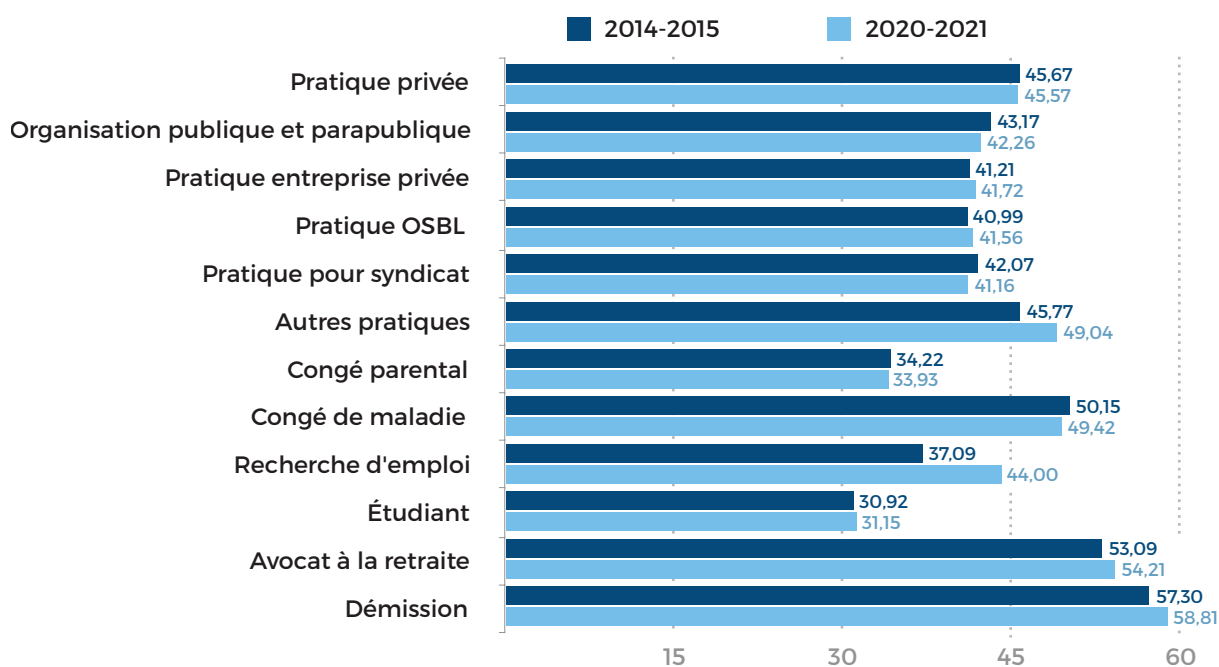
### **5.1.1.3 Âge moyen des avocats selon le type de pratique et le statut**

Les moyennes d'âge des avocats selon le type de pratique et le statut demeurent relativement stables à travers le temps.

En 2020-2021, les avocats en congé de maladie ont une moyenne d'âge de 49,42 ans. Il s'agit du statut pour lequel la moyenne d'âge des avocats est la plus élevée (hormis les statuts « démission » et « avocat à la retraite »). À l'inverse, le statut d'étudiant est celui où les avocats ont la moyenne d'âge la plus basse, soit 31,15 ans.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Graphique 67 - Âge moyen des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**



Le tableau suivant présente l'âge moyen des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 49 - Âge moyen des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Ensemble des membres	2014-2015	2020-2021
Pratique privée	45,67	45,57
- Pratique privée (salariés)	36,16	35,76
- Pratique privée (membres associés)	48,13	49,91
- Pratique à son compte	50,09	52,55

En pratique privé, on observe un changement entre les années 2014-2015 et 2020-2021 dans la sous-catégorie « pratique à son compte », où la moyenne d'âge a augmenté, passant de 50,09 à 52,55 ans.

L'inverse est observé pour les catégories « pratique privée (salariés) » et « organisation publique et parapublique », où la moyenne d'âge a diminué entre 2015 et 2021 :

- Pratique privée (salariés) : âge moyen de 36,16 ans en 2014-2015 et de 35,76 ans en 2020-2021;
- Organisation publique et parapublique : âge moyen de 43,17 ans en 2014-2015 et de 42,26 ans en 2020-2021.

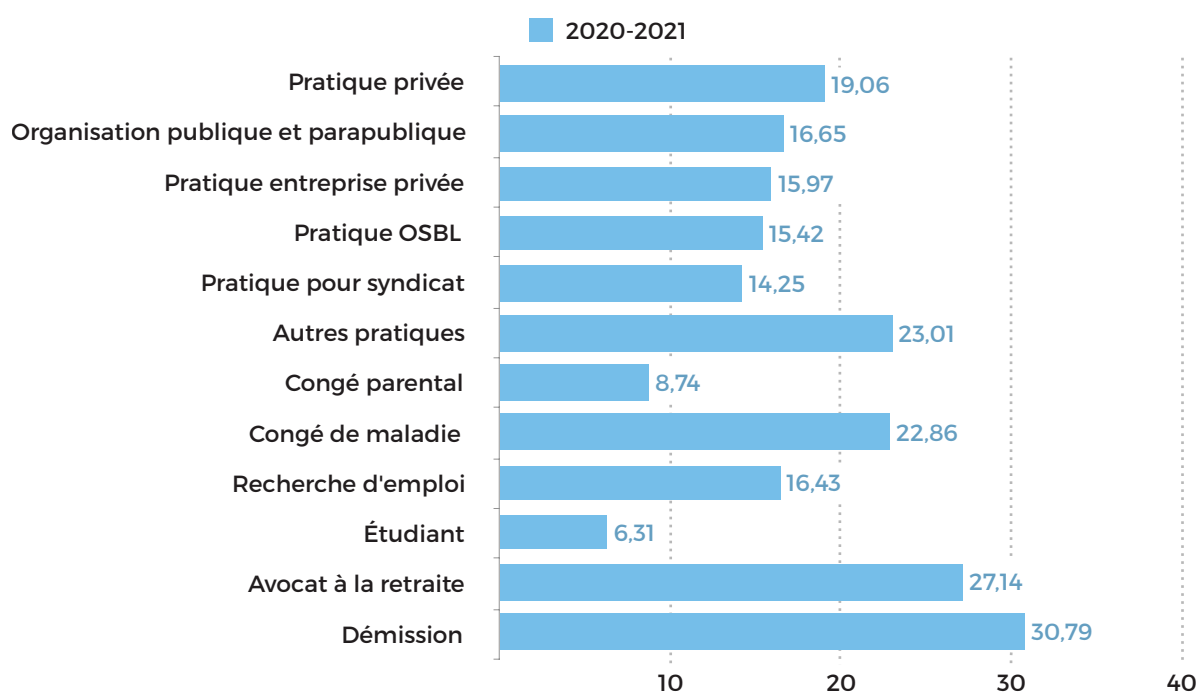
#### 5.1.1.4 Moyenne d'années de pratique des avocats selon le type de pratique et le statut<sup>57</sup>

Les avocats en pratique privée cumulent, en moyenne, plus d'années de pratique que leurs collègues au sein d'autres types de pratique.

En ce qui a trait aux statuts, on constate que les avocats sont susceptibles d'être aux études après 6,31 années de pratique en moyenne, et d'être en congé parental après 8,74 années de pratique en moyenne.

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021.

**Graphique 68 - Moyenne d'années de pratique des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



57 Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

Le tableau suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats en pratique privée pour 2020-2021.

**Tableau 50 - Moyenne d'années de pratique des avocats en pratique privée en 2020-2021**

Ensemble des membres	2020-2021
Pratique privée	19,06
- Pratique privée (salariés)	10,07
- Pratique privée (membres associés)	24,31
- Pratique à son compte	24,22

L'analyse de la moyenne d'années de pratique des avocats selon le type de pratique permet de tirer les conclusions suivantes :

La pratique à son compte regroupe les avocats parmi les plus expérimentés, ceux-ci ayant en moyenne 24,22 années de pratique.

- Tant les avocats associés que les avocats à leur compte cumulent un nombre d'années d'expérience qui se rapprochent de celui des avocats ayant le statut « à la retraite » (27,14 ans);
- Les avocats salariés en pratique privée ainsi que ceux œuvrant au sein de syndicats, d'organismes sans but lucratif et en entreprise privée ont en moyenne moins d'années de pratique.

## 5.1.2 Domaines de droit

Lors de leur inscription annuelle, les avocats sont invités à préciser leur(s) champ(s) de pratique. Pour 2020-2021, le taux de réponse à cette question facultative est de 90,43 %.

Les 117 champs de pratique ont été regroupés en 42 domaines de droit<sup>58</sup>. Les 15 domaines de droit les plus mentionnés depuis 2014-2015 seront présentés pour chacun des différents profils d'avocats.

### 5.1.2.1 Répartition des avocats selon le domaine de droit

La répartition des avocats dans tous les domaines de droit est restée relativement stable entre les années 2014 et 2021. On observe que le domaine de droit des affaires est le plus pratiqué depuis 2014. D'ailleurs, 19,73 % des avocats déclarent pratiquer dans ce domaine en 2020-2021.

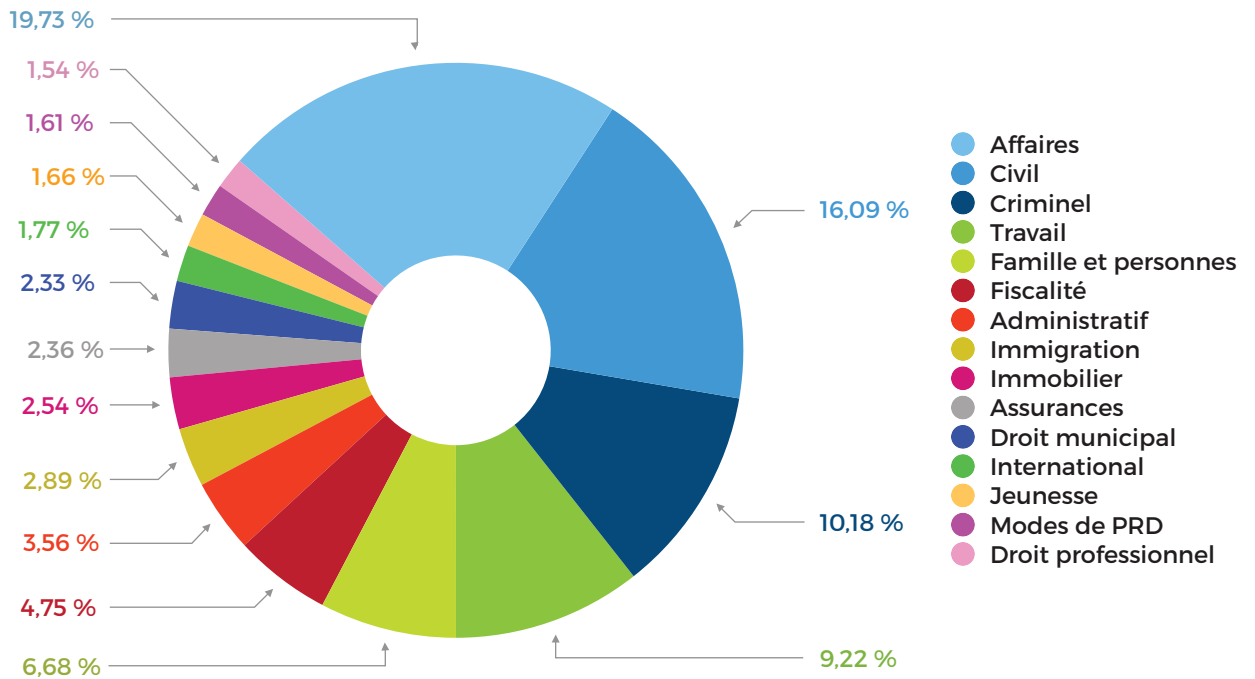
Ce domaine regroupe les champs de pratique suivants :

- Contrats;
- Droit commercial;
- Droit de la concurrence;
- Droit des compagnies et des sociétés;
- Droit des valeurs mobilières;
- Faillite et insolvabilité;
- Finance et comptabilité;
- Financement;
- Franchisage;
- Intermédiaires financiers;
- Vente.

Les deuxième et troisième domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021 sont le droit civil (16,09 %) et le droit criminel (10,18 %).

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021.

**Graphique 69 - Répartition des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021<sup>59</sup>**



### 5.1.2.2 Répartition des avocats selon le domaine de droit et le sexe

Il est intéressant de constater que la liste des 15 domaines de droit les plus mentionnés depuis 2014-2015 diffère selon le sexe des répondants. En effet, les domaines de droit de la jeunesse et de droit professionnel apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocates. De la même façon, les domaines de droit de la propriété intellectuelle et de droit public apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats.

<sup>59</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 90,43 %.

**Tableau 51 - Liste des 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats en 2020-2021<sup>60</sup>**

Avocats		Avocates	
Affaires	23,17 %	Affaires	16,91 %
Civil	18,87 %	Civil	13,81 %
Criminel	10,19 %	Criminel	10,16 %
Travail	8,64 %	Travail	9,69 %
Fiscalité	5,63 %	Famille et personnes	9,08 %
Famille et personnes	3,76 %	Fiscalité	4,03 %
Administratif	3,19 %	Administratif	3,87 %
Immobilier	2,91 %	Immigration	3,05 %
Immigration	2,70 %	Assurances	2,58 %
Droit municipal	2,37 %	Jeunesse	2,32 %
Assurances	2,08 %	Droit municipal	2,30 %
International	1,86 %	Immobilier	2,24 %
Modes de PRD	1,48 %	Droit professionnel	1,99 %
Propriété intellectuelle	1,38 %	Modes de PRD	1,72 %
Public	1,21 %	International	1,70 %

On observe que le domaine de droit des affaires est le plus important depuis 2014. D'ailleurs, 23,17 % des avocats et 16,91 % des avocates déclarent pratiquer dans ce domaine en 2020-2021.

Le domaine de droit ayant la diminution la plus marquée pour les femmes de 2014 à 2021 est le droit de la famille et des personnes, soit une diminution de 1,06 point (10,14 % en 2014-2015 et 9,08 % en 2020-2021).

### 5.1.2.3 Âge moyen des avocats selon le domaine de droit

L'âge moyen des avocats selon le domaine de droit demeure relativement stable depuis 2014-2015. Rappelons que l'âge moyen des avocats est de 45,32 ans.

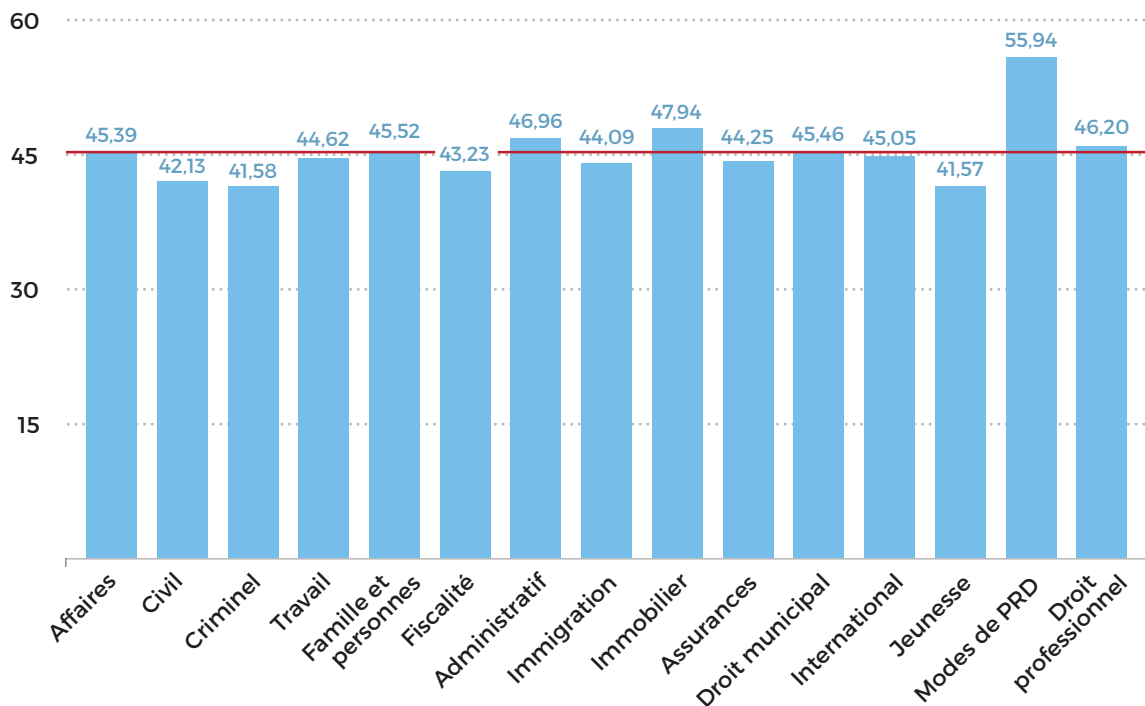
En 2020-2021, les avocats qui pratiquent les modes de prévention et de règlement des différends (modes de PRD) ont une moyenne d'âge de 55,94 ans. Il s'agit du domaine de droit où les avocats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Le domaine de droit de la jeunesse est le domaine où les avocats ont la moyenne d'âge la plus basse, soit de 41,57 ans. Le domaine de droit criminel suit de près puisque la moyenne d'âge des avocats le pratiquant est de 41,58 ans.

60 Le taux de réponse à cette question facultative est de 90,44 % pour les hommes et de 90,42 % pour les femmes.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'âge de l'ensemble des avocats (45,32 ans) en 2020-2021.

**Graphique 70 - Âge moyen des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021**



#### 5.1.2.4 Moyenne d'années de pratique des avocats selon le domaine de droit<sup>61</sup>

La moyenne d'années de pratique des avocats selon le domaine de droit demeure relativement stable depuis 2014-2015. Rappelons que la moyenne d'années de pratique des avocats est de 19,04 ans.

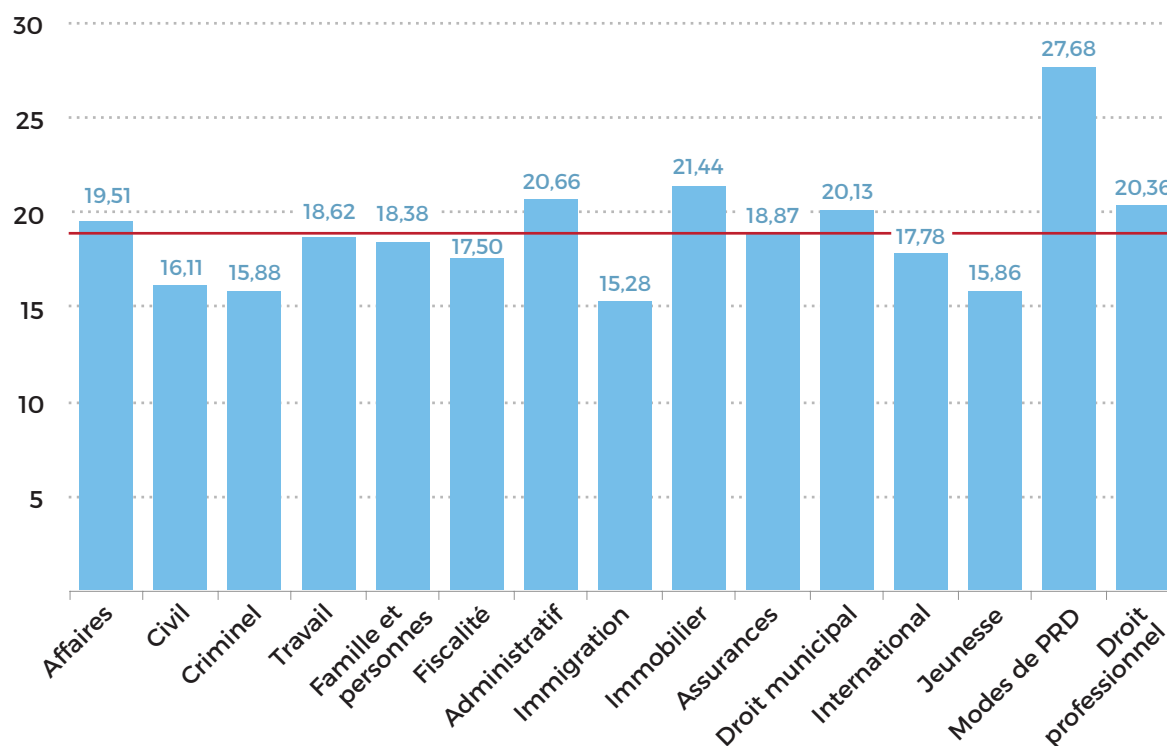
En 2020-2021, les avocats qui pratiquent les modes de prévention et de règlement des différends ont, en moyenne, 27,68 années de pratique. Il s'agit du domaine de droit où les avocats ont la moyenne d'années de pratique la plus élevée.

Le domaine de droit de l'immigration est le domaine où les avocats ont la moyenne d'années de pratique la plus basse, soit 15,28 ans. Le domaine de droit de la jeunesse suit de près, puisque la moyenne d'années de pratique des avocats est de 15,86 ans.



Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats par domaine de droit pour 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocats (19,04 ans) en 2020-2021.

**Graphique 71 - Moyenne d'années de pratique des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021**



## 5.2 JEUNES AVOCATS (10 ANS ET MOINS DE PRATIQUE)<sup>62</sup>

### 5.2.1 Types de pratique et statuts<sup>63</sup>

#### 5.2.1.1 Répartition des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut

Les avocats ayant 10 ans et moins de pratique œuvrent majoritairement en pratique privée (46,80 %).

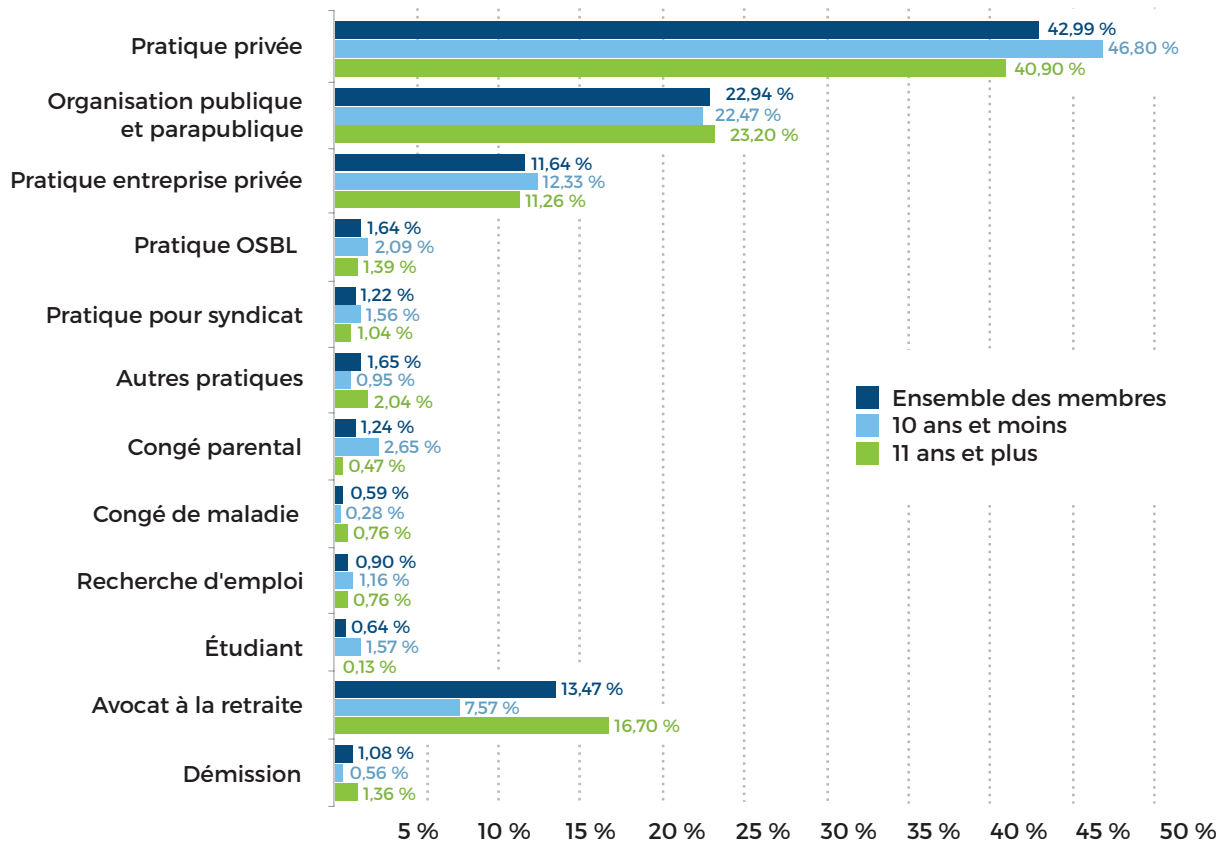
La pratique au sein d'une organisation publique ou parapublique constitue le deuxième type de pratique le plus fréquent (22,47 %), suivi de la pratique en entreprise privée (12,33 %).

<sup>62</sup> Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

<sup>63</sup> En 2020-2021, les réponses de 9 933 jeunes avocats ont été considérées sur un total de 10 150. Le taux de réponse à cette question est de 97,86 %.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats ayant 10 ans et moins de pratique et des avocats ayant 11 ans et plus de pratique selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Graphique 72 - Répartition des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique**



Le tableau suivant présente la répartition des avocats ayant 10 ans et moins de pratique et des avocats ayant 11 ans et plus de pratique en pratique privée pour l'année 2020-2021.

**Tableau 52 - Répartition des jeunes avocats en pratique privée en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique**

	Ensemble des membres		10 ans et moins		11 ans et plus	
Pratique privée	12 067	42,99 %	4 649	46,80 %	7 418	40,90 %
- Pratique privée (salariés)	4 423	15,76 %	3 092	31,13 %	1 331	7,34 %
- Pratique privée (membres associés)	3 768	13,42 %	572	5,76 %	3 196	17,62 %
- Pratique à son compte	3 876	13,81 %	985	9,92 %	2 891	15,94 %

La pratique des avocats ayant 10 ans et moins de pratique se distingue de celle des avocats ayant 11 ans et plus de pratique à quelques égards :

- Les avocats ayant 10 ans et moins de pratique exercent davantage en pratique privée par rapport aux avocats ayant 11 ans et plus de pratique (46,80 % contre 40,90 %).
- Ils sont moins nombreux à pratiquer à tant que membres associés en pratique privée (5,76 %) que les avocats ayant 11 ans et plus de pratique (17,62 %).
- Ils sont également moins nombreux à pratiquer à leur compte en pratique privée (9,92 %) que les avocats de 11 ans et plus de pratique (15,94 %).
- Ils sont plus nombreux à exercer à titre de salariés au sein de diverses structures juridiques qu'à exercer dans tout autre type de pratique. En effet, 31,13 % des avocats ayant 10 ans et moins de pratique exercent à titre de salariés comparativement à 7,34 % des avocats ayant 11 ans et plus de pratique.
- Les avocats ayant 10 ans et moins de pratique sont plus susceptibles que les avocats ayant 11 ans et plus de pratique d'avoir les statuts suivants : étudiant (1,57 % des jeunes avocats comparativement à 0,13 % des avocats ayant 11 ans et plus de pratique), congé parental (2,65 % contre 0,47 %) et recherche d'emploi (1,16 % contre 0,76 %).

#### 5.2.1.1.1 PROPORTION DES JEUNES AVOCATS PAR TYPE DE PRATIQUE

Cette section a pour but d'expliquer la proportion des jeunes avocats sur l'ensemble des avocats constituant un type de pratique ou un statut en particulier.

On peut constater que la pratique pour un syndicat est constituée de 45,19 % de jeunes avocats. Il s'agit du type de pratique où l'on retrouve la plus grande proportion de jeunes avocats (155/343).

La répartition des jeunes avocats selon le type de pratique indique que 46,80 % d'entre eux choisissent la pratique privée. Toutefois, en proportion, les jeunes avocats représentent 38,53 % de l'ensemble des avocats en pratique privée (4 649/12 067).

La sous-catégorie des salariés en pratique privée est constituée de 69,91 % de jeunes avocats (3 092/4 423). Il s'agit de la seule sous-catégorie de types de pratique où les jeunes avocats sont majoritaires par rapport à leurs collègues ayant 11 ans et plus de pratique (3 092 contre 1 331).

Le tableau suivant présente la proportion des avocats de 10 ans et moins de pratique et des avocats de 11 ans et plus de pratique selon les types pratique et les statuts pour l'année 2020-2021.

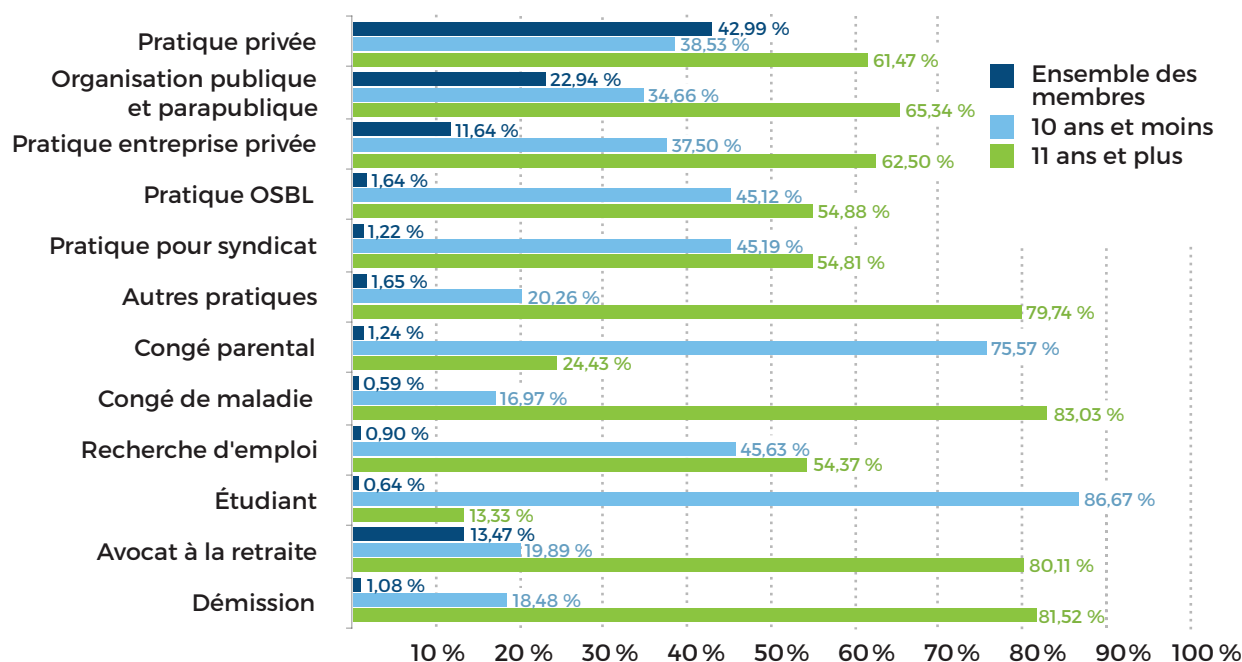
**Tableau 53 - Proportion des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique**

	Ensemble des membres		10 ans et moins		11 ans et plus	
Pratique Privée	12 067	42,99 %	4 649	38,53 %	7 418	61,47 %
- Pratique privée (salariés)	4 423	15,76 %	3 092	69,91 %	1 331	30,09 %
- Pratique privée (membres associés)	3 768	13,42 %	572	15,18 %	3 196	84,82 %
- Pratique à son compte	3 876	13,81 %	985	25,41 %	2 891	74,59 %
Organisation publique et parapublique	6 439	22,94 %	2 232	34,66 %	4 207	65,34 %
- Pratique fonction publique	4 860	17,31 %	1 740	35,80 %	3 120	64,20 %
- Pratique parapublique	1 377	4,91 %	434	31,52 %	943	68,48 %
- Pratique ordre professionnel	202	0,72 %	58	28,71 %	144	71,29 %
Pratique entreprise privée	3 267	11,64 %	1 225	37,50 %	2 042	62,50 %
Pratique organisme SBL	461	1,64 %	208	45,12 %	253	54,88 %
Pratique pour syndicat	343	1,22 %	155	45,19 %	188	54,81 %
Autres pratiques	464	1,65 %	94	20,26 %	370	79,74 %
Congé parental	348	1,24 %	263	75,57 %	85	24,43 %
Congé de maladie	165	0,59 %	28	16,97 %	137	83,03 %
Recherche d'emploi	252	0,90 %	115	45,63 %	137	54,37 %
Étudiant	180	0,64 %	156	86,67 %	24	13,33 %
Avocat à la retraite	3 781	13,47 %	752	19,89 %	3 029	80,11 %
Démission	303	1,08 %	56	18,48 %	247	81,52 %
<b>Total général</b>	<b>28 070</b>	<b>100 %</b>	<b>9 933</b>	<b>35,39 %</b>	<b>18 137</b>	<b>64,61 %</b>

La différence la plus marquée dans la proportion des avocats ayant 10 ans et moins de pratique par rapport aux avocats ayant 11 ans et plus de pratique est observée dans les statuts. Parmi les avocats aux études, 86,67 % sont de jeunes avocats, et parmi les avocats en congé parental, 75,57 % sont de jeunes avocats.

Le graphique suivant présente la comparaison de la proportion des avocats ayant 10 ans et moins de pratique et des avocats ayant 11 ans et plus de pratique selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Graphique 73 - Proportion des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique**



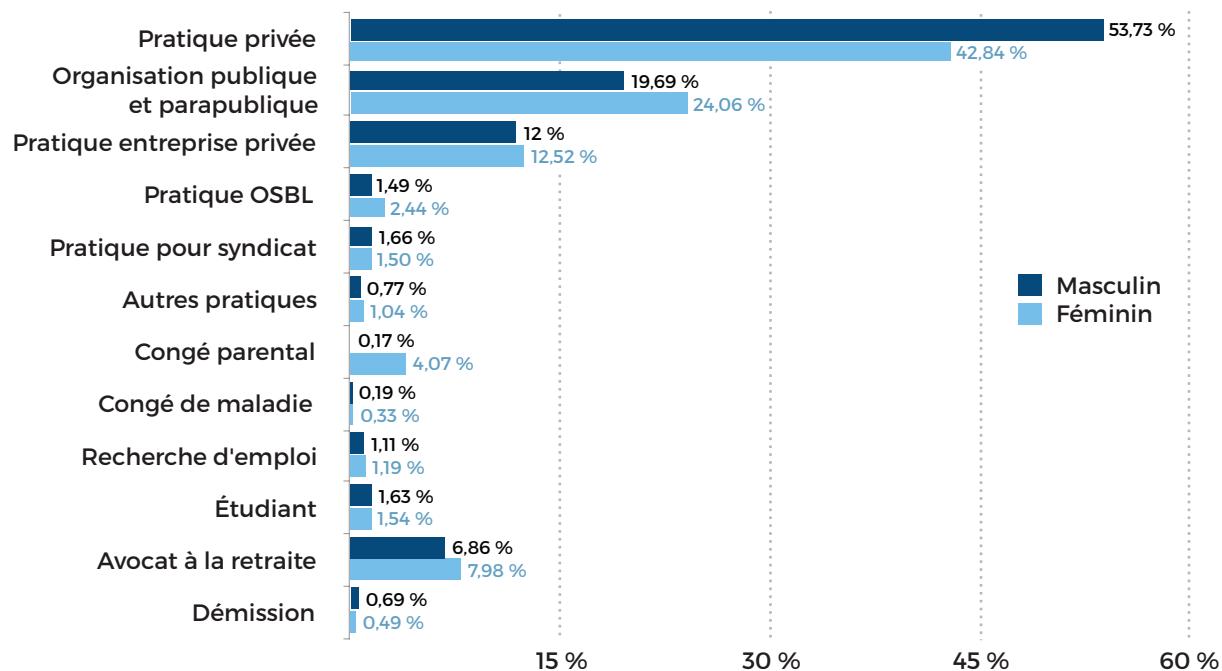
### 5.2.1.2 Répartition des jeunes avocats selon le type de pratique, le statut et le sexe

L'analyse des statistiques de la répartition des avocats ayant 10 ans et moins de pratique permet d'effectuer une comparaison entre les types de pratique et les statuts, selon le sexe. Il est ainsi possible d'effectuer les constats suivants :

- Ce sont 53,73 % des hommes ayant 10 ans et moins de pratique qui œuvrent en pratique privée, comparativement à 42,84 % des femmes ayant 10 ans et moins de pratique qui ont choisi ce type de pratique.
- Les femmes ayant 10 ans et moins de pratique sont plus nombreuses à adopter la pratique en organisation publique et parapublique (24,06 %) que les hommes (19,69 %).
- On retrouve également plus de femmes au sein des organismes sans but lucratif (2,44 % des femmes par rapport à 1,49 % des hommes).
- Ce sont 4,07 % des femmes ayant 10 ans et moins de pratique qui indiquent être en congé parental et 0,33 % en congé de maladie; ces pourcentages sont plus élevés que chez leurs collègues masculins (0,17 % des hommes ont indiqué être en congé parental et 0,19 % des hommes ont indiqué être en congé de maladie).

Le graphique suivant présente la répartition des avocats ayant 10 ans et moins de pratique selon le type de pratique, le statut et le sexe pour l'année 2020-2021.

**Graphique 74 - Répartition des jeunes avocats selon le type de pratique, le statut et le sexe en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la répartition des avocats ayant 10 ans et moins de pratique en pratique privée selon le sexe pour les années 2020-2021.

**Tableau 54 - Répartition des jeunes avocats en pratique privée selon le sexe en 2020-2021**

Avocats ayant 10 ans et moins de pratique	2020-2021			
	Masculin		Féminin	
Pratique privée	1 943	53,73 %	2 706	42,84 %
- Pratique privée (salariés)	1 170	32,36 %	1 922	30,43 %
- Pratique privée (membres associés)	318	8,79 %	254	4,02 %
- Pratique à son compte	455	12,58 %	530	8,39 %

Au sein de la pratique privée, en 2020-2021, le pourcentage des jeunes avocats œuvrant à titre de salariés (32,36 %) est presque équivalent à celui des jeunes avocates (30,43 %).

Les principales différences concernent la pratique à titre d'associés (8,79 % des jeunes avocats par rapport à 4,02 % des jeunes avocates) et la pratique à son compte (12,58 % contre 8,39 %).

### 5.2.1.3 Âge moyen des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut

Le tableau suivant présente l'âge moyen des jeunes avocates et avocats selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

Ainsi, on peut y lire que les 4 649 jeunes avocats qui sont en pratique privée ont en moyenne 31,79 ans.

**Tableau 55 - Âge moyen des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**

	Ensemble des avocats ayant 10 ans et moins de pratique	Masculin	Féminin
Pratique privée	31,79	32,92	30,97
- Pratique privée (salariés)	30,04	30,49	29,77
- Pratique privée (membres associés)	34,00	34,53	33,35
- Pratique à son compte	35,97	38,06	34,18
Organisation publique et parapublique	31,74	32,27	31,49
- Pratique fonction publique	31,77	32,38	31,47
- Pratique parapublique	31,49	31,68	31,41
- Pratique ordre professionnel	32,67	33,25	32,52
Pratique entreprise privée	32,08	32,56	31,81
Pratique OSBL	31,82	31,70	31,86
Pratique pour syndicat	33,13	33,95	32,61
Autres pratiques	33,30	33,50	33,21
Congé parental	32,29	35,33	32,22
Congé de maladie	33,18	34,86	32,62
Recherche d'emploi	32,31	32,73	32,09
Étudiant	29,21	28,97	29,35
Avocat à la retraite	33,00	33,68	32,66
Démission	33,07	33,44	32,77
<b>Total général</b>	<b>31,90</b>	<b>32,71</b>	<b>31,43</b>

On constate que l'âge moyen des avocates ayant 10 ans et moins de pratique est inférieur à celui des avocats ayant 10 ans et moins de pratique dans l'ensemble des types de pratique et des statuts, à l'exception de la pratique au sein d'un organisme sans but lucratif (OSBL) et du statut d'étudiant.

Les différences d'âge moyen les plus marquées se retrouvent dans la pratique à son compte (différence de 3,88 ans), le congé parental (3,11 ans) et le congé de maladie (2,24 ans).



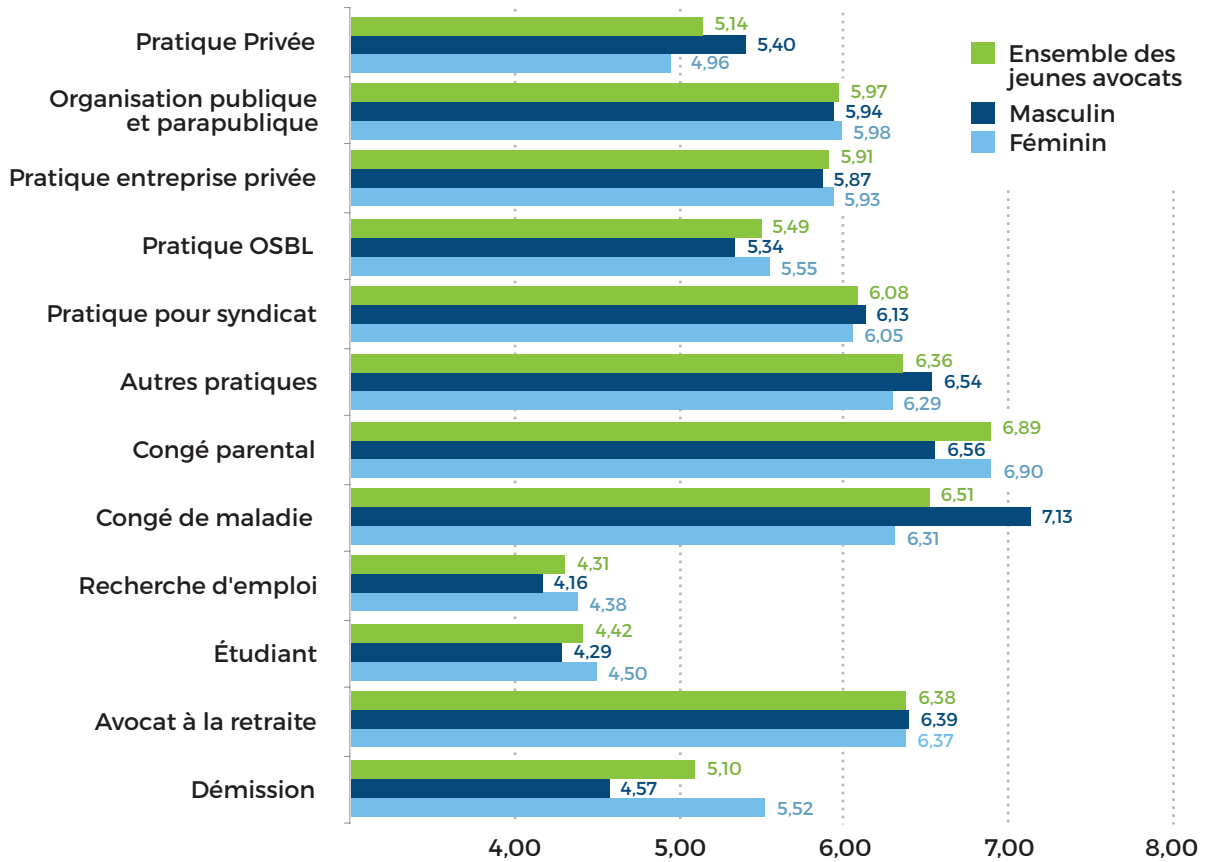
#### 5.2.1.4 Années de pratique des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut

L'analyse de la répartition de la moyenne d'années de pratique des avocats ayant 10 ans et moins de pratique selon le type de pratique et le statut révèle que la recherche d'emploi (4,31 années de pratique), les études (4,42 années de pratique) et la pratique privée à titre de salarié (4,53 années de pratique) constituent les types de pratique et les statuts regroupant, en moyenne, les avocats ayant le moins d'années de pratique.

De plus, elle révèle que la pratique privée à titre d'associés (7,38 années de pratique), le congé parental (6,89 années de pratique) et le congé de maladie (6,51 années de pratique) sont les types de pratique et les statuts qui concernent, en moyenne, les avocats ayant 10 ans et moins de pratique qui sont plus expérimentés.

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocates et avocats ayant 10 ans et moins de pratique selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Graphique 75 - Moyenne d'années de pratique des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



**Tableau 56 - Moyenne d'années de pratique des jeunes avocats en pratique privée en 2020-2021**

	Ensemble des avocats ayant 10 ans et moins de pratique	Masculin	Féminin
Pratique privée	5,14	5,40	4,96
- Pratique privée (salariés)	4,53	4,64	4,46
- Pratique privée (membres associés)	7,38	7,40	7,37
- Pratique à son compte	5,77	5,96	5,61

## 5.2.2 Domaines de droit

### 5.2.2.1 Répartition des jeunes avocats selon le domaine de droit

On observe que le domaine de droit civil est le plus important en 2020-2021 chez les jeunes avocats. En effet, 20,67 % d'entre eux déclarent pratiquer dans ce domaine qui regroupe les champs de pratique suivants :

- Civil;
- Construction;
- Droit de la consommation;
- Litige;
- Obligations;
- Preuve civile;
- Procédure civile;
- Responsabilité civile;
- Servitudes;
- Sûretés;
- Vices cachés.

Les deuxième et troisième domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats sont « Affaires » (17,60 %) et « Criminel » (12,14 %).

Il est intéressant de constater que les 15 domaines de droit les plus mentionnés diffèrent selon les jeunes avocats et les avocats ayant 11 ans et plus de pratique en 2020-2021. En effet, les domaines de droit public et de la propriété intellectuelle apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats. De la même façon, les domaines de droit professionnel et des modes de prévention et de règlement des différends apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats ayant 11 ans et plus de pratique.

**Tableau 57 - Répartition des avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats et les avocats ayant 11 ans et plus de pratique en 2020-2021<sup>64</sup>**

Avocats ayant 10 ans et moins de pratique	%	Avocats ayant 11 ans et plus de pratique	%
Civil	20,67 %	Affaires	20,99 %
Affaires	17,60 %	Civil	13,39 %
Criminel	12,14 %	Travail	9,42 %
Travail	8,88 %	Criminel	9,01 %
Famille et personnes	6,97 %	Famille et personnes	6,51 %
Fiscalité	4,84 %	Fiscalité	4,70 %
Immigration	3,60 %	Administratif	4,11 %
Administratif	2,63 %	Immobilier	2,91 %
Jeunesse	2,04 %	Assurances	2,57 %
Assurances	1,98 %	Droit municipal	2,57 %
Droit municipal	1,93 %	Immigration	2,47 %
Immobilier	1,91 %	Modes de PRD	2,27 %
International	1,69 %	Droit professionnel	1,83 %
Propriété intellectuelle	1,39 %	International	1,82 %
Public	1,32 %	Jeunesse	1,43 %
Autres	10,39 %	Autres	13,98 %

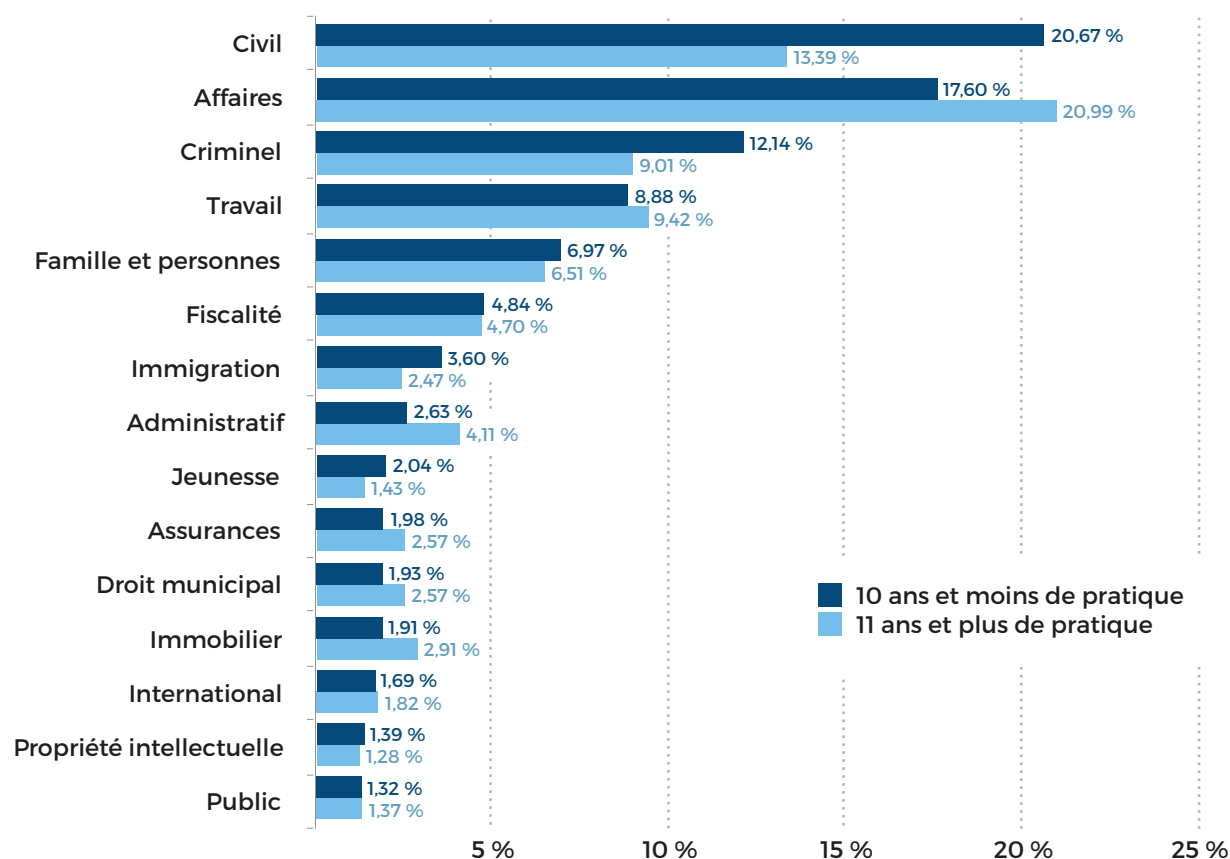
Il est tout de même possible de faire la comparaison entre la répartition des jeunes avocats et celle des avocats ayant 11 ans et plus de pratique selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats en 2020-2021.

En général – sauf pour trois domaines de droit (civil, affaires et criminel) –, les deux groupes sont représentatifs (comparativement à la répartition de l'ensemble des avocats par domaine de droit) et ne présentent pas de variation significative. Voici les trois domaines qui varient d'un groupe à l'autre :

- **Droit civil : 20,67 % des jeunes avocats par rapport à 13,39 % des avocats ayant 11 ans et plus de pratique (comparativement à 16,09 % de l'ensemble des avocats);**
- Droit des affaires : 17,60 % des jeunes avocats par rapport à 20,99 % des avocats ayant 11 ans et plus de pratique (comparativement à 19,73 % de l'ensemble des avocats);
- Droit criminel : 12,14 % des jeunes avocats par rapport à 9,01 % des avocats ayant 11 ans et plus de pratique (comparativement à 10,18 % de l'ensemble des avocats).

Le graphique suivant présente la répartition des jeunes avocats et des avocats ayant 11 ans et plus de pratique selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats en 2020-2021.

**Graphique 76 - Répartition des jeunes avocats et des avocats ayant 11 ans et plus de pratique selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats en 2020-2021**



### 5.2.2 Répartition des jeunes avocats selon le domaine de droit et le sexe

Les domaines de droit où l'on observe une différence importante entre les jeunes avocates et les jeunes avocats sont les suivants :

- Droit de la famille et des personnes : 9,05 % des jeunes avocates ont choisi ce domaine de droit comparativement à 3,39 % des jeunes avocats;
- Droit civil : 23,45 % des jeunes avocats ont choisi ce domaine de droit comparativement à 19,07 % des jeunes avocates;
- Droit des affaires : 20,77 % des jeunes avocats ont choisi ce domaine de droit comparativement à 15,76 % des jeunes avocates.

Le tableau suivant présente la répartition des jeunes avocates et avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés de part et d'autre en 2020-2021.

**Tableau 58 - Répartition des jeunes avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021<sup>65</sup>**

Avocats	%	Avocates	%
Civil	23,45 %	Civil	19,07 %
Affaires	20,77 %	Affaires	15,76 %
Criminel	11,01 %	Criminel	12,79 %
Travail	8,74 %	Famille et personnes	9,05 %
Fiscalité	6,46 %	Travail	8,96 %
Immigration	3,90 %	Fiscalité	3,90 %
Famille et personnes	3,39 %	Immigration	3,43 %
Administratif	2,53 %	<b>Jeunesse</b>	<b>2,74 %</b>
Immobilier	2,16 %	Administratif	2,69 %
Droit municipal	2,02 %	Assurances	2,03 %
Assurances	1,91 %	Droit municipal	1,88 %
International	1,85 %	Immobilier	1,77 %
Propriété intellectuelle	1,42 %	International	1,60 %
<b>Public</b>	<b>1,34 %</b>	<b>Santé</b>	<b>1,45 %</b>
<b>Technologies de l'information</b>	<b>1,17 %</b>	Propriété intellectuelle	1,37 %
Autres	7,88 %	Autres	11,51 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### 5.2.2.3 Âge moyen des jeunes avocats selon le domaine de droit

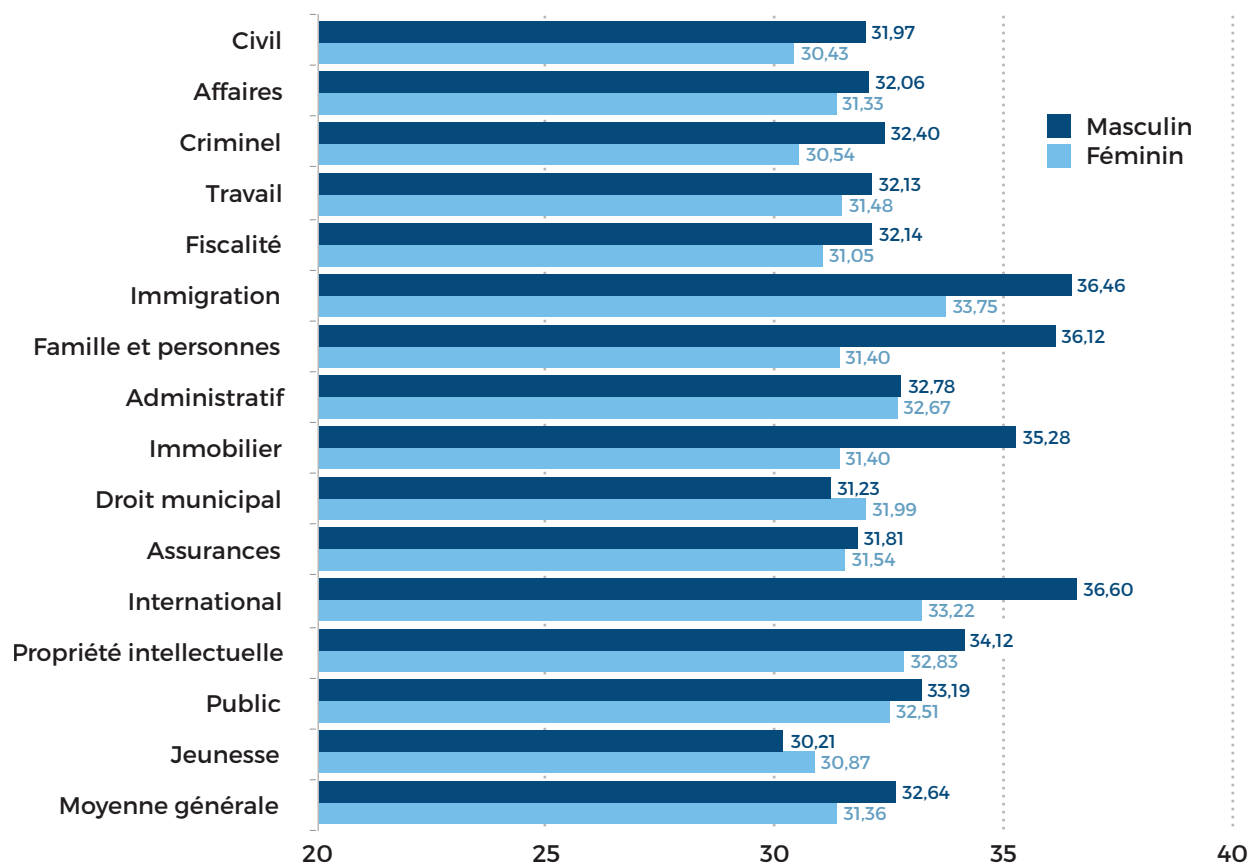
L'âge moyen de l'ensemble des jeunes avocats est de 31,90 ans en 2020-2021 (32,71 ans pour les jeunes avocats et 31,43 ans pour les jeunes avocates).

En 2020-2021, les jeunes avocats qui pratiquent le droit de l'immigration ont une moyenne d'âge de 34,82 ans. Il s'agit du domaine de droit où les jeunes avocats ont la moyenne d'âge la plus élevée. C'est en droit de la jeunesse que la moyenne d'âge des jeunes avocats est la plus basse, soit 30,77 ans.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des jeunes avocates et avocats selon le domaine de droit pour 2020-2021.

<sup>65</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 95,36 % pour les jeunes avocats et de 93,70 % pour les jeunes avocates.

**Graphique 77 - Âge moyen des jeunes avocats selon le domaine de droit en 2020-2021**

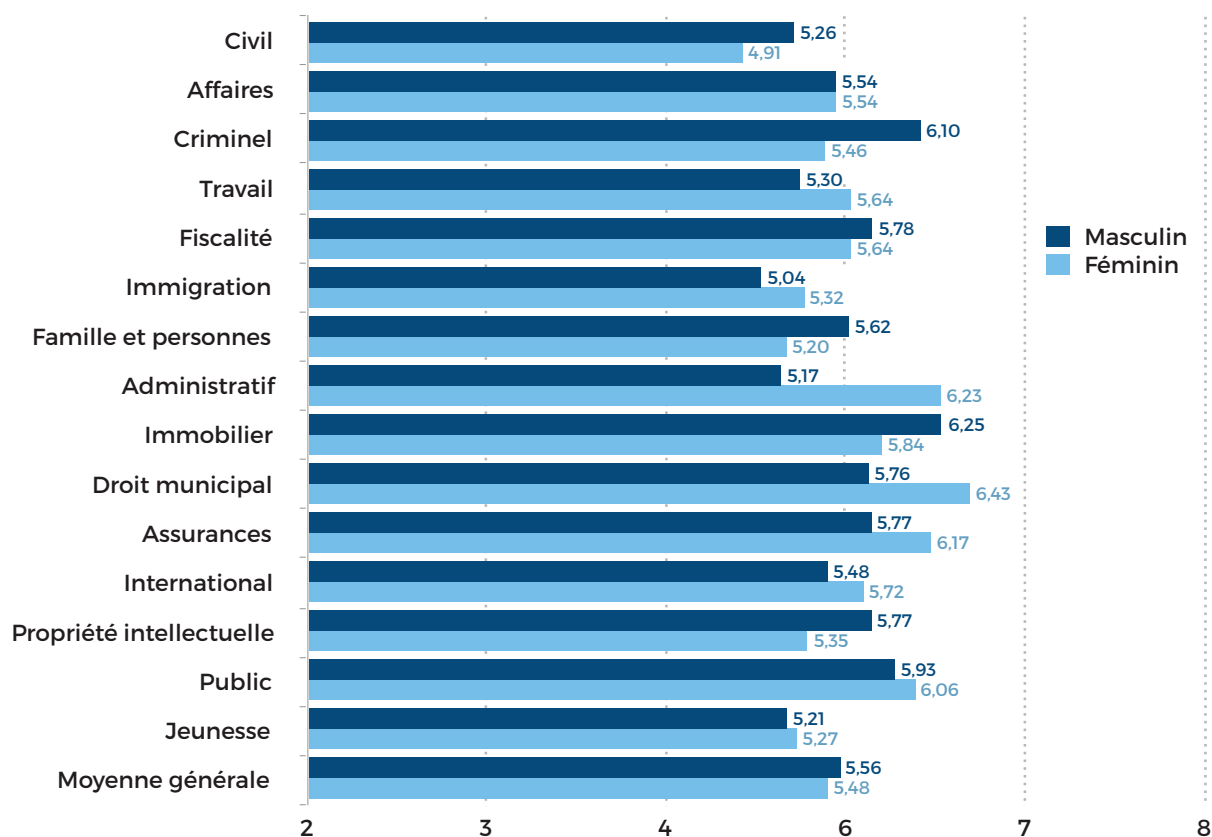


#### 5.2.2.4 Moyenne d'années de pratique des jeunes avocats selon le domaine de droit<sup>66</sup>

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des jeunes avocats selon le domaine de droit en 2020-2021.

66 Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

**Graphique 78 - Moyenne d'années de pratique des jeunes avocats selon le domaine de droit en 2020-2021**



## 5.3 FEMMES DANS LA PROFESSION

### 5.3.1 Types de pratique<sup>67</sup>

#### 5.3.1.1 Répartition des avocates selon le type de pratique et le statut

La répartition des avocates selon le type de pratique et le statut de 2014 à 2021 a été présentée au point 5.1.1.2 (Répartition des avocats selon le type de pratique, le statut et le sexe). Comme il a été mentionné, la répartition des avocats selon le type de pratique et le statut diffère entre les avocates et les avocats.

En 2020-2021, bien que la pratique privée demeure le type de pratique le plus mentionné (tant chez les hommes que chez les femmes), il semble être plus populaire chez les avocats (51,95 %) que chez les avocates (35,60 %).

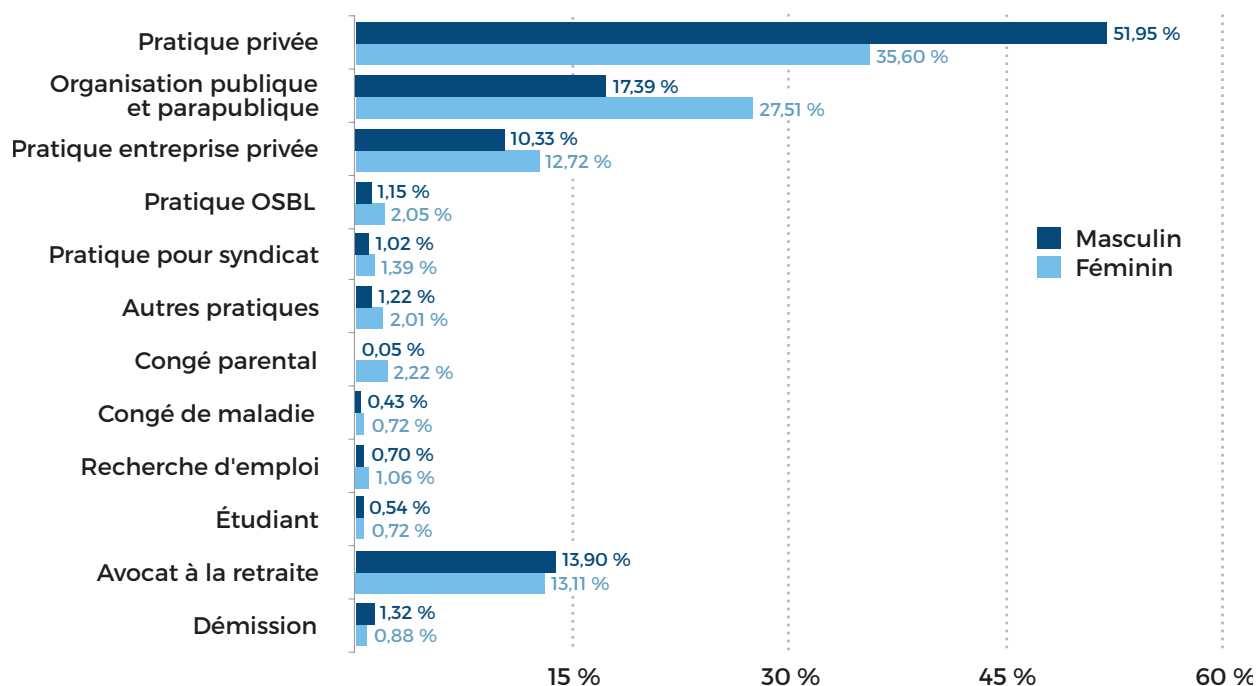
<sup>67</sup> En 2020-2021, les réponses de 15 387 avocates ont été considérées sur un total de 15 651. Le taux de réponse à cette question facultative est de 98,31 %.



À l'inverse, la pratique en organisation publique et parapublique rassemble une plus grande proportion d'avocates (27,51 %) que d'avocats (17,39 %). En nombre absolu, cela représente 4 233 femmes exerçant dans ces organisations comparativement à 2 206 hommes qui exercent dans ce type d'organisations.

Le graphique suivant présente la répartition des avocates et avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021.

**Graphique 79 - Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



#### Pratique privée (membres associés)

Entre 2014-2015 et 2020-2021, le nombre d'avocates associées a augmenté, passant de 1 034 à 1 186. Cependant, leur proportion a diminué légèrement considérant l'augmentation du nombre de femmes dans la profession qui est plus rapide que l'augmentation du nombre d'avocates associées. Ainsi, ces dernières représentaient 8,10 % de l'ensemble des avocates en 2014-2015 comparativement à 7,71 % en 2020-2021.

Le tableau suivant présente la répartition des avocates selon le type de pratique et le statut entre les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 59 - Répartition des avocates selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

	2014-2015				2020-2021			
	Ensemble des membres		Avocates		Ensemble des membres		Avocates	
Pratique privée	11 070	44,19 %	4 489	35,18 %	12 067	42,99 %	5 478	35,60 %
- Pratique privée (salariés)	2 991	11,94 %	1 728	13,54 %	4 423	15,76 %	2 661	17,29 %
- Pratique privée (membres associés)	3 729	14,89 %	1 034	8,10 %	3 768	13,42 %	1 186	7,71 %
- Pratique à son compte	4 350	17,36 %	1 727	13,53 %	3 876	13,81 %	1 631	10,60 %
Organisation publique et parapublique	5 418	21,63 %	3 365	26,37 %	6 439	22,94 %	4 233	27,51 %
- Pratique fonction publique	4 080	16,29 %	2 488	19,50 %	4 860	17,31 %	3 133	20,36 %
- Pratique parapublique	1 181	4,71 %	765	5,99 %	1 377	4,91 %	944	6,14 %
- Pratique ordre professionnel	157	0,63 %	112	0,88 %	202	0,72 %	156	1,01 %
Pratique entreprise privée	2 522	10,07 %	1 492	11,69 %	3 267	11,64 %	1 957	12,72 %
Pratique OSBL	375	1,50 %	256	2,01 %	461	1,64 %	315	2,05 %
Pratique pour syndicat	298	1,19 %	180	1,41 %	343	1,22 %	214	1,39 %
Autres pratiques	587	2,34 %	366	2,87 %	464	1,65 %	309	2,01 %
Congé parental	374	1,49 %	370	2,90 %	348	1,24 %	342	2,22 %
Congé de maladie	127	0,51 %	77	0,60 %	165	0,59 %	111	0,72 %
Recherche d'emploi	257	1,03 %	170	1,33 %	252	0,90 %	163	1,06 %
Étudiant	158	0,63 %	107	0,84 %	180	0,64 %	111	0,72 %
Avocat à la retraite	3 465	13,83 %	1 718	13,46 %	3 781	13,47 %	2 018	13,11 %
Démission	400	1,60 %	171	1,34 %	303	1,08 %	136	0,88 %
<b>Total général</b>	<b>25 051</b>	<b>100 %</b>	<b>12 761</b>	<b>100 %</b>	<b>28 070</b>	<b>100 %</b>	<b>15 387</b>	<b>100 %</b>

### 5.3.1.1.1 PROPORTION DES FEMMES SELON LE TYPE DE PRATIQUE ET LE STATUT

Cette section présente la proportion des femmes sur l'ensemble des avocats exerçant dans un type de pratique ou ayant un statut en particulier.

Le graphique suivant présente la proportion des avocates selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021 par rapport à l'ensemble des avocats.

On peut constater que la pratique au sein d'un organisme sans but lucratif est constituée de 68,33 % d'avocates. Il s'agit du type de pratique où l'on retrouve

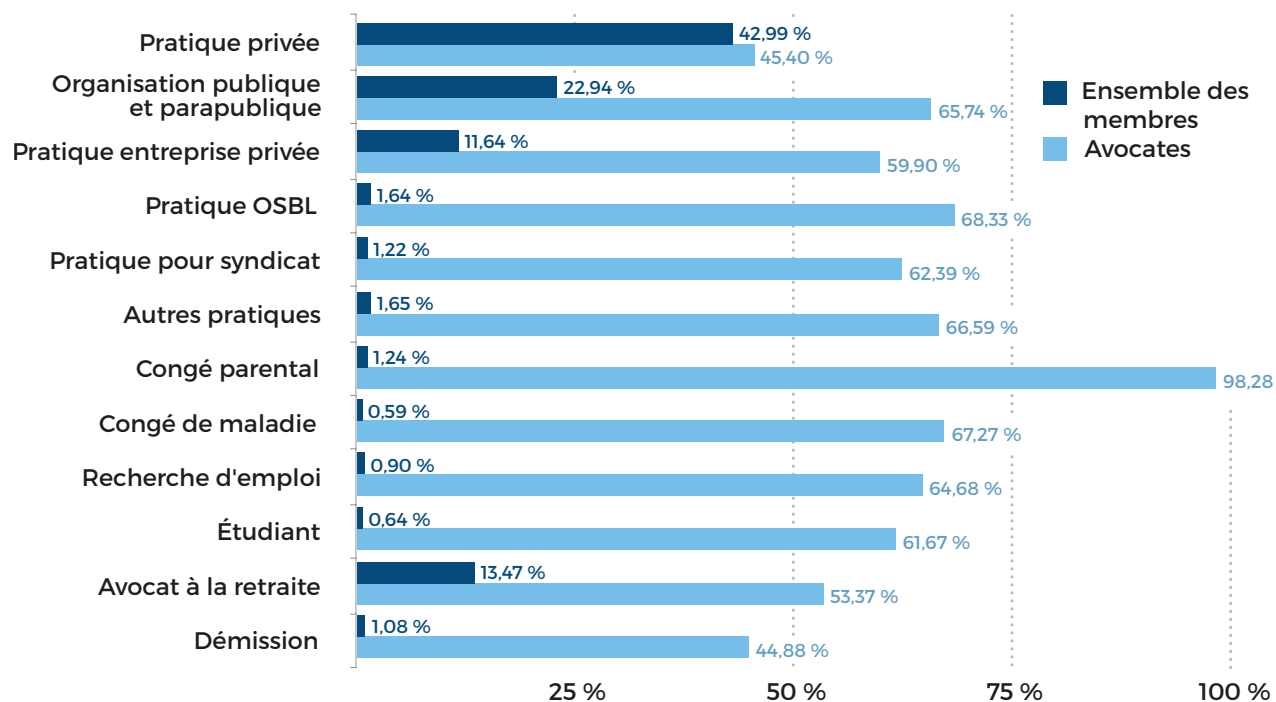
la plus grande proportion d'avocates. Elles sont d'ailleurs majoritaires dans les types de pratique suivants :

- Organisation publique et parapublique (65,74 %);
- Pratique entreprise privée (59,90 %);
- Pratique pour un syndicat (62,39 %).

La répartition des avocates selon le type de pratique indique que 35,60 % de l'ensemble des avocates choisissent la pratique privée. Toutefois, en proportion, les avocates représentent 45,40 % de l'ensemble des avocats en pratique privée.

Sur le plan des statuts, le congé parental est constitué de 98,28 % d'avocates en 2020-2021. Elles sont également majoritaires pour les statuts suivants : recherche d'emploi (64,68 %), congé de maladie (67,27 %), étudiant (61,67 %) et avocat à la retraite (53,37 %).

**Graphique 80 - Proportion des avocates selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la proportion des avocates en pratique privée entre les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 60 - Proportion des avocates en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

	2014-2015				2020-2021			
	Ensemble des membres		Avocates		Ensemble des membres		Avocates	
Pratique privée	11 070	44,19 %	4 489	40,55 %	12 067	42,99 %	5 478	45,40 %
- Pratique privée (salariés)	2 991	11,94 %	1 728	57,77 %	4 423	15,76 %	2 661	60,16 %
- Pratique privée (membres associés)	3 729	14,89 %	1 034	27,73 %	3 768	13,42 %	1 186	31,48 %
- Pratique à son compte	4 350	17,36 %	1 727	39,70 %	3 876	13,81 %	1 631	42,08 %

Les femmes représentent 54,92 % de l'ensemble des membres du Barreau du Québec en 2020-2021.

Cette majorité est également observée dans l'ensemble des types de pratique hormis ceux-ci :

- La **pratique privée à titre d'associé** est exercée en majorité par des hommes, tant en 2014-2015 qu'en 2020-2021. Les femmes représentent uniquement 31,48 % de l'ensemble des avocats qui exercent ce type de pratique en 2020-2021.
- La **pratique à son compte** est exercée en majorité par des hommes, tant en 2014-2015 qu'en 2020-2021. Les femmes représentent uniquement 42,08 % de l'ensemble des avocats qui exercent ce type de pratique en 2020-2021.

### 5.3.1.2 Âge moyen des avocates selon le type de pratique et le statut

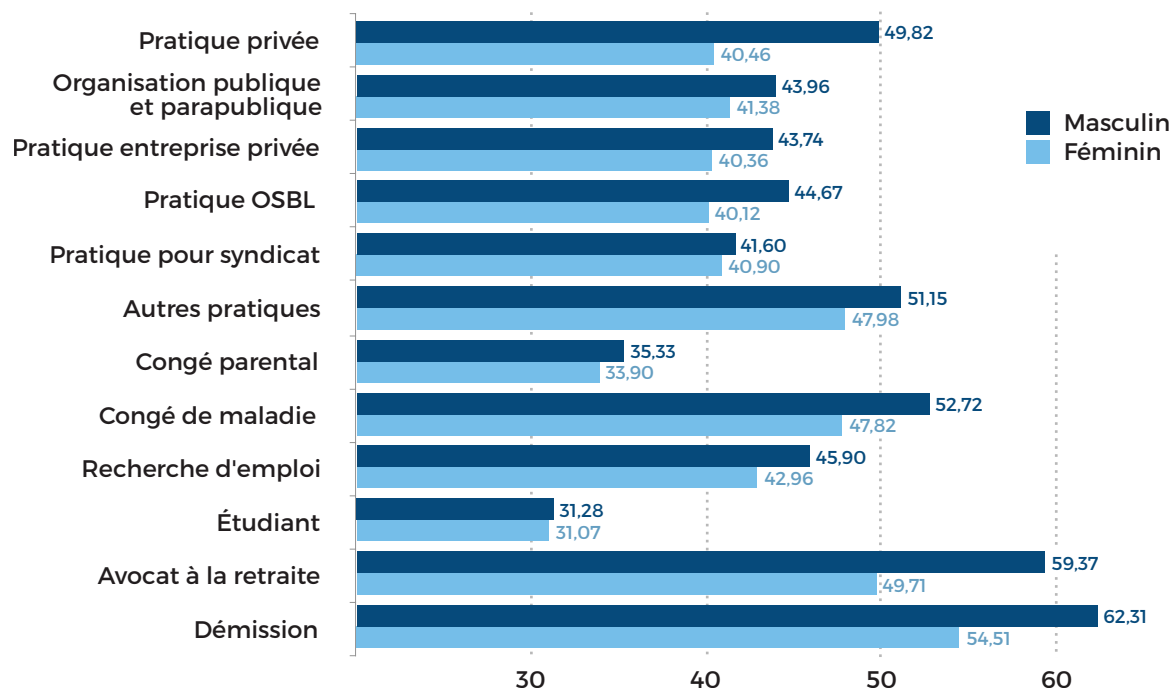
L'âge moyen de l'ensemble des avocats est de 45,32 ans en 2020-2021 (40,46 ans pour les avocates et 49,82 ans pour les avocats). L'âge moyen des avocates en pratique privée est inférieur de 9,36 ans par rapport aux avocats.

Dans les organisations publiques et parapubliques, la différence de l'âge moyen est beaucoup moins marquée entre les hommes et les femmes. Les hommes ont en moyenne 43,96 ans, alors que les femmes sont âgées en moyenne de 41,38 ans.

Dans les entreprises privées, nous observons à peu près les mêmes moyennes d'âge pour les hommes et les femmes que dans les organisations publiques et parapubliques, avec un âge moyen de 43,74 ans pour les hommes et de 40,36 ans pour les femmes.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocates et avocats selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Graphique 81 - Âge moyen des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



Le tableau suivant présente l'âge moyen des avocates et avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 61 - Âge moyen des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

	2014-2015		2020-2021	
	Avocats	Avocates	Avocats	Avocates
Pratique privée	49,35	40,26	49,82	40,46
- Pratique privée (salariés)	39,00	34,09	38,13	34,18
- Pratique privée (membres associés)	50,08	43,06	52,13	45,06
- Pratique à son compte	53,59	44,76	56,32	47,37

En 2020-2021, en **pratique privée**, les avocates salariées ont en moyenne 34,18 ans, alors que les avocats salariés sont en moyenne âgés de 38,13 ans. Dans la sous-catégorie « pratique privée (membres associés) », les femmes sont âgées en moyenne de 45,06 ans, alors que les hommes ont en moyenne 52,13 ans. Dans la sous-catégorie « pratique à son compte », les hommes sont âgés en moyenne de 56,32 ans, alors que les femmes ont en moyenne 47,37 ans.

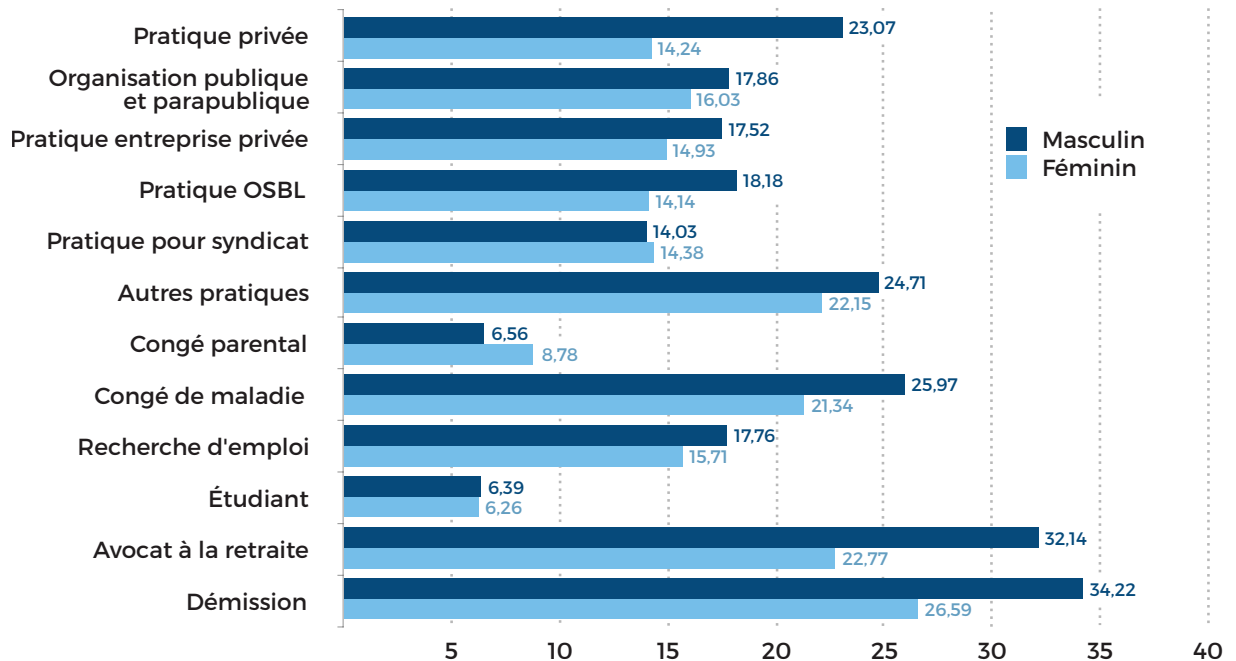
### 5.3.1.3 Années de pratique des avocates selon le type de pratique et le statut

Dans la catégorie « pratique privée », on observe que les femmes ont en moyenne 8,83 années de pratique de moins que les hommes.

Pour la catégorie « organisations publiques et parapubliques », les différences sont moins importantes, puisque la moyenne des années de pratique des hommes est de 17,86 ans, alors qu'elle est de 16,03 ans pour les femmes.

En entreprise privée, la moyenne d'années de pratique est de 17,52 ans pour les hommes et de 14,93 ans pour les femmes. Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocates et des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021.

**Graphique 82 - Moyenne d'années de pratique des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocates et des avocats en pratique privée et en organisation publique et parapublique pour 2020-2021.

**Tableau 62 - Moyenne d'années de pratique des avocats en pratique privée et en organisation publique et parapublique en 2020-2021**

	Avocats	Avocates
Pratique privée	23,07	14,24
- Pratique privée (salariés)	12,03	8,78
- Pratique privée (membres associés)	26,48	19,59
- Pratique à son compte	27,81	19,28
Organisation publique et parapublique	17,86	16,03
- Pratique fonction publique	17,62	15,63
- Pratique parapublique	18,49	16,82
- Pratique ordre professionnel	20,73	19,26

Cette tendance est d'ailleurs très marquée pour la sous-catégorie « pratique privée (membres associés) »; en effet, la moyenne d'années de pratique est de 19,59 ans chez les femmes et de 26,48 ans chez les hommes. Chez les salariés, la moyenne d'années de pratique est de 8,78 ans chez les femmes et de 12,03 ans chez les hommes.

Dans la sous-catégorie « pratique à son compte », les hommes ont nettement plus d'années de pratique avec une moyenne de 27,81 ans, alors que les femmes ont en moyenne 19,28 années de pratique (soit 8,53 années de pratique de moins que les hommes).

## 5.3.2 Domaines de droit

### 5.3.2.1 Répartition des avocates selon le domaine de droit

La répartition des avocates selon le domaine de droit de 2014 à 2021 est présentée au point [5.1.2.2](#) (Répartition des avocats selon le domaine de droit et le sexe). Comme il est mentionné, la répartition des avocats selon le domaine de droit diffère entre les avocates et les avocats.

Bien que le domaine de droit des affaires demeure le plus mentionné, tant chez les hommes que chez les femmes, il semble être plus populaire chez les hommes (23,17 %) que chez les femmes (16,91 %). Il en est de même pour le droit civil (18,87 % contre 13,81 %).

De plus, le droit de la famille et des personnes rassemble une plus grande répartition des avocates (9,08 %) que d'avocats (3,76 %).

Le tableau suivant présente la répartition des avocates et avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés de part et d'autre en 2020-2021.

**Tableau 63 - Répartition des avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021<sup>68</sup>**

Avocats	2020-2021	Avocates	2020-2021
Affaires	23,17 %	Affaires	16,91 %
Civil	18,87 %	Civil	13,81 %
Criminel	10,19 %	Criminel	10,16 %
Travail	8,64 %	Travail	9,69 %
Fiscalité	5,63 %	Famille et personnes	9,08 %
Famille et personnes	3,76 %	Fiscalité	4,03 %
Administratif	3,19 %	Administratif	3,87 %
Immobilier	2,91 %	Immigration	3,05 %
Immigration	2,70 %	Assurances	2,58 %
Droit municipal	2,37 %	Jeunesse	2,32 %
Assurances	2,08 %	Droit municipal	2,30 %
International	1,86 %	Immobilier	2,24 %
Modes de PRD	1,48 %	Droit professionnel	1,99 %
Propriété intellectuelle	1,38 %	Modes de PRD	1,72 %
Public	1,21 %	International	1,70 %
Autres	10,54 %	Autres	14,55 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### 5.3.2.2 Âge moyen des avocates selon le domaine de droit

On rappelle que l'âge moyen des avocates en général est demeuré relativement stable entre 2014-2015 (41,54 ans) et 2020-2021 (42 ans).

Il en est de même pour l'âge moyen des avocates selon le domaine de droit.

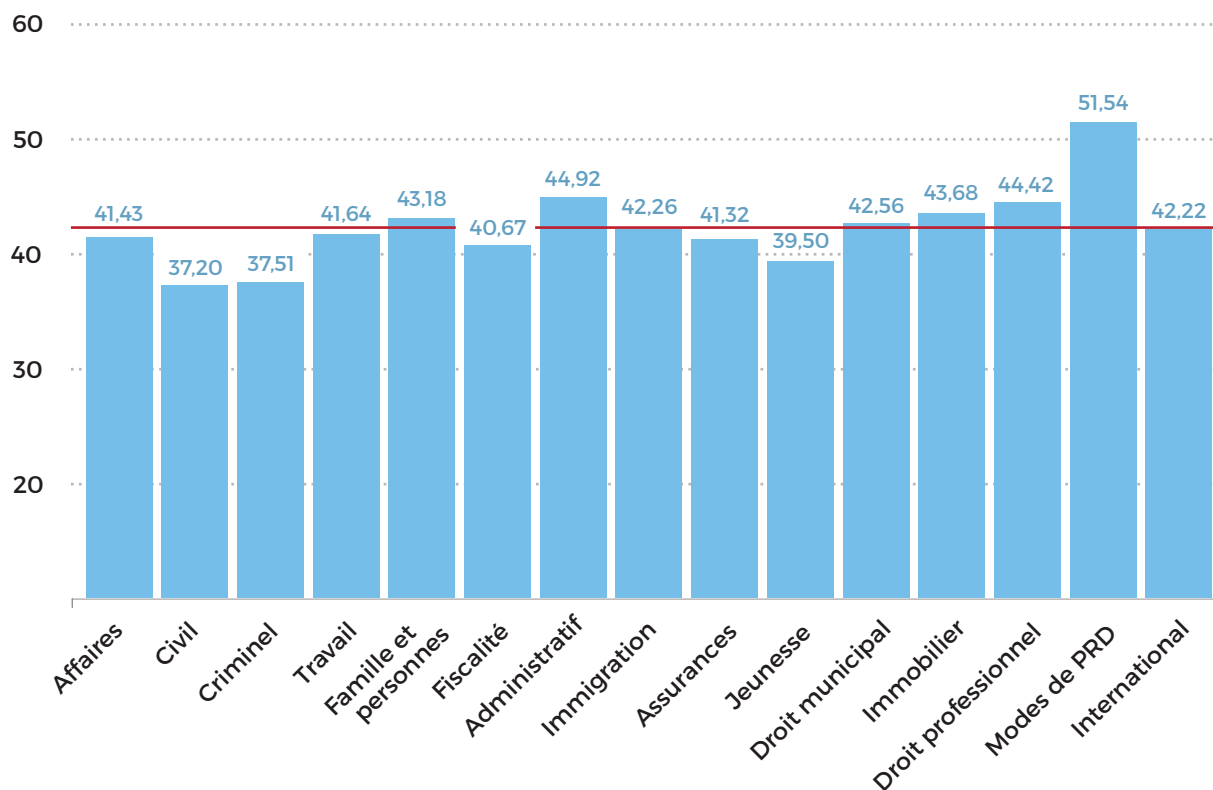
En 2020-2021, les avocates qui pratiquent les modes de prévention et de règlement des différends ont une moyenne d'âge de 51,54 ans. Il s'agit du domaine de droit où les avocates ont la moyenne d'âge la plus élevée, et on peut faire la même constatation du côté des hommes (62,16 ans). Le domaine de droit civil est le domaine où les avocates ont la moyenne d'âge la plus basse, soit 37,20 ans. Le domaine de droit criminel suit de près puisque la moyenne d'âge des avocates le pratiquant est de 37,51 ans.



Chez les hommes, le domaine de droit de la fiscalité est le domaine où les avocats ont la moyenne d'âge la plus basse, soit 45,45 ans. Les domaines de droit civil et de droit criminel suivent par la suite, puisque la moyenne d'âge des avocats les pratiquant est de 46,53 ans.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocates selon le domaine de droit en 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'âge de l'ensemble des avocates en 2020-2021 (42 ans).

**Graphique 83 - Âge moyen des avocates selon le domaine de droit en 2020-2021**

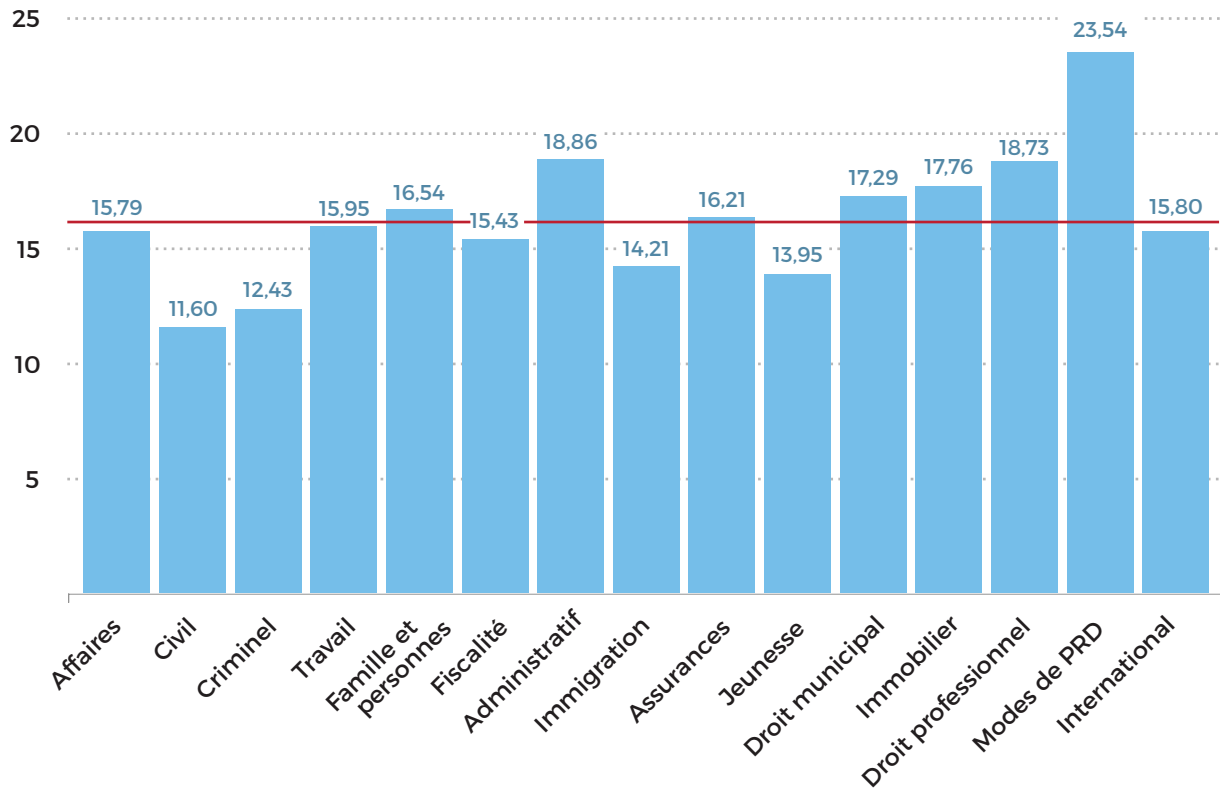


### 5.3.2.3 Moyenne d'années de pratique des avocates selon le domaine de droit<sup>69</sup>

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocates selon le domaine de droit en 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocates en 2020-2021 (16,04 ans).

69 Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date de novembre 2021.

**Graphique 84 - Moyenne d'années de pratique des avocates selon le domaine de droit en 2020-2021**



## 5.4 DIVERSITÉ DANS LA PROFESSION

### 5.4.1 Types de pratique

#### 5.4.1.1 Répartition des avocats issus de la diversité selon le type de pratique

Le portrait de la diversité selon les différents types de pratique et statuts sera présenté ci-après. Le portrait de 2020-2021 sera présenté dans un premier temps et sera ensuite comparé au portrait de l'année 2014-2015.

La pratique privée est le type de pratique le plus mentionné par les avocats s'identifiant à un groupe désigné en 2020-2021 :

- 48,81 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 41,98 % des avocats autochtones;
- 38,46 % des avocats LGBT;
- 21,79 % des avocats ayant un handicap.

Toutefois, pour les avocats ayant un handicap, la plus grande proportion d'entre eux indique pratiquer en organisation publique et parapublique (32,40 %).

Le tableau suivant présente la répartition des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Tableau 64 - Répartition des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**

	Ensemble des avocats		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LCBT		Avocats ayant un handicap	
Pratique privée	12 067	42,99 %	1 296	48,81 %	55	41,98 %	295	38,46 %	39	21,79 %
- Pratique privée (salariés)	4 423	15,76 %	483	18,19 %	11	8,40 %	149	19,43 %	10	5,59 %
- Pratique privée (membres associés)	3 768	13,42 %	277	10,43 %	14	10,69 %	64	8,34 %	11	6,15 %
- Pratique à son compte	3 876	13,81 %	536	20,19 %	30	22,90 %	82	10,69 %	18	10,06 %
Organisation publique et parapublique	6 439	22,94 %	488	18,38 %	39	29,77 %	236	30,77 %	58	32,40 %
- Pratique fonction publique	4 860	17,31 %	373	14,05 %	31	23,66 %	179	23,34 %	51	28,49 %
- Pratique parapublique	1 377	4,91 %	98	3,69 %	8	6,11 %	51	6,65 %	5	2,79 %
- Pratique ordre professionnel	202	0,72 %	17	0,64 %	0	0,00 %	6	0,78 %	2	1,12 %
Pratique entreprise privée	3 267	11,64 %	364	13,71 %	6	4,58 %	86	11,21 %	15	8,38 %
Pratique OSBL	461	1,64 %	40	1,51 %	4	3,05 %	19	2,48 %	3	1,68 %
Pratique pour syndicat	343	1,22 %	23	0,87 %	3	2,29 %	3	0,39 %	2	1,12 %
Autres pratiques	464	1,65 %	40	1,51 %	1	0,76 %	14	1,83 %	2	1,12 %
Congé parental	348	1,24 %	40	1,51 %	2	1,53 %		0,00 %	1	0,56 %
Congé de maladie	165	0,59 %	12	0,45 %	2	1,53 %	5	0,65 %	11	6,15 %
Recherche d'emploi	252	0,90 %	36	1,36 %	1	0,76 %	5	0,65 %	3	1,68 %
Étudiant	180	0,64 %	25	0,94 %	2	1,53 %	12	1,56 %	6	3,35 %
Avocat à la retraite	3 781	13,47 %	282	10,62 %	15	11,45 %	82	10,69 %	32	17,88 %
Démission	303	1,08 %	9	0,34 %	1	0,76 %	10	1,30 %	7	3,91 %
<b>Total général</b>	<b>28 070</b>	<b>100 %</b>	<b>2 655</b>	<b>100%</b>	<b>131</b>	<b>100 %</b>	<b>767</b>	<b>100 %</b>	<b>179</b>	<b>100 %</b>

### Comparaison avec l'année 2014-2015

Le tableau suivant illustre la répartition des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2014-2015.

**Tableau 65 - Répartition des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2014-2015**

	Ensemble des avocats		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LCBT		Avocats ayant un handicap	
Pratique privée	11 070	44,19 %	806	48,94 %	50	44,64 %	94	40,69 %	38	32,76 %
- Pratique privée (salariés)	2 991	11,94 %	232	14,09 %	11	9,82 %	41	17,75 %	4	3,45 %
- Pratique privée (membres associés)	3 729	14,89 %	173	10,50 %	14	12,50 %	27	11,69 %	10	8,62 %
- Pratique à son compte	4 350	17,36 %	401	24,35 %	25	22,32 %	26	11,26 %	24	20,69 %
Organisation publique et parapublique	5 418	21,63 %	284	17,24 %	30	26,79 %	66	28,57 %	36	31,03 %
- Pratique fonction publique	4 080	16,29 %	224	13,60 %	29	25,89 %	57	24,68 %	33	28,45 %
- Pratique parapublique	1 181	4,71 %	53	3,22 %	1	0,89 %	0	0,00 %	3	2,59 %
- Pratique ordre professionnel	157	0,63 %	7	0,43 %	0	0,00 %	9	3,90 %	0	0,00 %
Pratique entreprise privée	2 522	10,07 %	198	12,02 %	6	5,36 %	23	9,96 %	6	5,17 %
Pratique OSBL	375	1,50 %	23	1,40 %	5	4,46 %	7	3,03 %	0	0,00 %
Pratique pour syndicat	298	1,19 %	9	0,55 %	2	1,79 %	1	0,43 %	1	0,86 %
Autres pratiques	587	2,34 %	45	2,73 %	1	0,89 %	5	2,16 %	1	0,86 %
Congé parental	374	1,49 %	42	2,55 %	3	2,68 %	1	0,43 %	0	0,00 %
Congé de maladie	127	0,51 %	5	0,30 %	0	0,00 %	2	0,87 %	8	6,90 %
Recherche d'emploi	257	1,03 %	34	2,06 %	1	0,89 %	2	0,87 %	2	1,72 %
Étudiant	158	0,63 %	14	0,85 %	1	0,89 %	1	0,43 %	2	1,72 %
Avocat à la retraite	3 465	13,83 %	173	10,50 %	11	9,82 %	28	12,12 %	21	18,10 %
Démission	400	1,60 %	14	0,85 %	2	1,79 %	1	0,43 %	1	0,86 %
<b>Total général</b>	<b>25 051</b>	<b>100 %</b>	<b>1 647</b>	<b>100%</b>	<b>112</b>	<b>100 %</b>	<b>231</b>	<b>100 %</b>	<b>116</b>	<b>100 %</b>

### Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel<sup>70</sup>

En pratique privée, la diminution la plus importante est observée sur le plan du pourcentage des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel qui pratiquent à leur compte. En 2014-2015, ils étaient 24,35 %, alors qu'en 2020-2021, ils sont 20,19 %.

À l'inverse, la proportion des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel pratiquant à titre de salariés en pratique privée a augmenté, passant de 14,09 % en 2014-2015 à 18,19 % en 2020-2021.

Autre fait intéressant, 10,43 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel pratiquent à titre de membres associés, comparativement à la proportion globale de 13,42 % de l'ensemble des avocats en 2020-2021.

<sup>70</sup> En 2020-2021, nous avons analysé 2 655 réponses à cette question facultative sur les 2 719 avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel, le taux de réponse étant de 97,65 %. En 2014-2015, 1 647 réponses ont été analysées sur les 1 701 avocats qui s'identifiaient à un groupe ethnoculturel, le taux de réponse étant de 98,33 %.

### Avocats autochtones<sup>71</sup>

En **pratique privée**, des diminutions sont observées sur le plan de la répartition des avocats autochtones dans les types de pratique suivants entre les années 2014-2015 et 2020-2021 :

- Pratique privée (salariés) a diminué de 1,42 point;
- Pratique privée (membres associés) a diminué de 1,81 point.

Puisque le nombre d'avocats autochtones a augmenté, mais que le nombre d'avocats autochtones associés (14 membres associés) et le nombre d'avocats autochtones salariés en pratique privée (11 avocats en pratique privée salariés) sont demeurés les mêmes au cours des deux années, en conséquence, leur pourcentage a diminué en 2020-2021.

À l'inverse, la répartition des avocats autochtones pratiquant à leur compte est demeurée relativement stable entre 2014-2015 (22,32 %) et 2020-2021 (22,90 %). La diminution importante dans ce type de pratique constatée dans l'ensemble des avocats ne se reflète donc pas chez les avocats autochtones.

### Avocats LGBT<sup>72</sup>

En **pratique privée**, la diminution la plus importante est observée sur le plan de la proportion des avocats LGBT qui pratiquent à titre d'associés. En 2014-2015, ils étaient 11,69 %, alors qu'en 2020-2021, ils sont 8,34 %. La proportion des avocats LGBT pratiquant à leur compte a également diminué de 0,57 point.

Autre fait intéressant, 30,77 % des avocats LGBT pratiquent au sein d'une organisation publique ou parapublique, comparativement à 22,94 % de l'ensemble des avocats en 2020-2021.

### Avocats ayant un handicap<sup>73</sup>

En pratique privée, des diminutions sont observées sur le plan de la proportion des avocats ayant un handicap dans les types de pratique suivants entre les années 2014-2015 et 2020-2021 :

- Pratique à son compte a diminué de 10,63 points;
- Pratique privée (membres associés) a diminué de 2,47 points.

Cela fait en sorte que la pratique privée a subi une diminution totalisant 10,97 points. En effet, en 2014-2015, 32,76 % des avocats ayant un handicap œuvraient en pratique privée, alors que 21,79 % des avocats ayant un handicap ont opté pour ce type de pratique en 2020-2021.

71 En 2020-2021, nous avons étudié 131 réponses sur les 133 avocats autochtones, le taux de réponse à cette question facultative étant de 98,50 %. En 2014-2015, 112 réponses ont été étudiées sur les 117 avocats autochtones, le taux de réponse étant de 95,73 %. Il est important de préciser que chaque nouvelle inscription a un impact significatif puisqu'il y a un petit nombre d'avocats autochtones.

72 En 2020-2021, nous avons étudié 767 réponses sur les 785 avocats LGBT, le taux de réponse à cette question facultative étant de 97,71 %. En 2014-2015, 231 réponses ont été étudiées sur les 235 avocats LGBT, le taux de réponse étant de 98,30 %.

73 En 2020-2021, nous avons étudié 179 réponses sur les 180 avocats ayant un handicap, le taux de réponse à cette question facultative étant de 99,44 %. En 2014-2015, 116 réponses ont été étudiées sur les 117 avocats ayant un handicap, le taux de réponse étant de 99,15 %.

#### 5.4.1.1 Proportion des avocats appartenant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut

La proportion des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut est également intéressante à observer.

En effet, on constate que les types de pratique suivants ont la plus grande proportion d'avocats d'un groupe désigné par rapport aux autres types de pratique en 2020-2021 :

- 13,83 % des avocats pratiquant à leur compte s'identifient à un groupe ethnoculturel (536/3 876);
- 0,87 % des avocats œuvrant au sein d'une organisation sans but lucratif et d'un syndicat sont des avocats autochtones;
- 4,12 % des avocats œuvrant au sein d'un organisme sans but lucratif sont des avocats LGBT;
- 0,90 % des avocats œuvrant au sein d'une organisation publique ou parapublique sont des avocats ayant un handicap.

Finalement, en ce qui concerne les membres associés en pratique privée, ceux-ci regroupent notamment :

- 7,35 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,37 % d'avocats autochtones;
- 1,70 % d'avocats LGBT;
- 0,29 % d'avocats ayant un handicap.

Le tableau suivant illustre la proportion des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Tableau 66 - Proportion des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**

	Ensemble des avocats		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
Pratique privée	12 067	42,99 %	1 296	10,74 %	55	0,46 %	295	2,44 %	39	0,32 %
- Pratique privée (salariés)	4 423	15,76 %	483	10,92 %	11	0,25 %	149	3,37 %	10	0,23 %
- Pratique privée (membres associés)	3 768	13,42 %	277	7,35 %	14	0,37 %	64	1,70 %	11	0,29 %
- Pratique à son compte	3 876	13,81 %	536	13,83 %	30	0,77 %	82	2,12 %	18	0,46 %
Organisation publique et parapublique	6 439	22,94 %	488	7,58 %	39	0,61 %	236	3,67 %	58	0,90 %
- Pratique fonction publique	4 860	17,31 %	373	7,67 %	31	0,64 %	179	3,68 %	51	1,05 %
- Pratique parapublique	1 377	4,91 %	98	7,12 %	8	0,58 %	51	3,70 %	5	0,36 %
- Pratique ordre professionnel	202	0,72 %	17	8,42 %	0	0,00 %	6	2,97 %	2	0,99 %
Pratique entreprise privée	3 267	11,64 %	364	11,14 %	6	0,18 %	86	2,63 %	15	0,46 %
Pratique OSBL	461	1,64 %	40	8,68 %	4	0,87 %	19	4,12 %	3	0,65 %
Pratique pour syndicat	343	1,22 %	23	6,71 %	3	0,87 %	3	0,87 %	2	0,58 %
Autres pratiques	464	1,65 %	40	8,62 %	1	0,22 %	14	3,02 %	2	0,43 %
Congé parental	348	1,24 %	40	11,49 %	2	0,57 %		0,00 %	1	0,29 %
Congé de maladie	165	0,59 %	12	7,27 %	2	1,21 %	5	3,03 %	11	6,67 %
Recherche d'emploi	252	0,90 %	36	14,29 %	1	0,40 %	5	1,98 %	3	1,19 %
Étudiant	180	0,64 %	25	13,89 %	2	1,11 %	12	6,67 %	6	3,33 %
Avocat à la retraite	3 781	13,47 %	282	7,46 %	15	0,40 %	82	2,17 %	32	0,85 %
Démission	303	1,08 %	9	2,97 %	1	0,33 %	10	3,30 %	7	2,31 %
<b>Total général</b>	<b>28 070</b>	<b>100 %</b>	<b>2 655</b>	<b>9,46 %</b>	<b>131</b>	<b>0,47 %</b>	<b>767</b>	<b>2,73 %</b>	<b>179</b>	<b>0,64 %</b>

### Comparaison avec l'année 2014-2015

Le tableau suivant illustre la proportion des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2014-2015.

**Tableau 67 - Proportion des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2014-2015**

	Ensemble des avocats		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
Pratique privée	11 070	44,19 %	806	7,28 %	50	0,45 %	94	0,85 %	38	0,34 %
- Pratique privée (salariés)	2 991	11,94 %	232	7,76 %	11	0,37 %	41	1,37 %	4	0,13 %
- Pratique privée (membres associés)	3 729	14,89 %	173	4,64 %	14	0,38 %	27	0,72 %	10	0,27 %
- Pratique à son compte	4 350	17,36 %	401	9,22 %	25	0,57 %	26	0,60 %	24	0,55 %
Organisation publique et parapublique	5 418	21,63 %	284	5,24 %	30	0,55 %	66	1,22 %	36	0,66 %
- Pratique fonction publique	4 080	16,29 %	224	5,49 %	29	0,71 %	57	1,40 %	33	0,81 %
- Pratique parapublique	1 181	4,71 %	53	4,49 %	1	0,08 %	0	0,00 %	3	0,25 %
- Pratique ordre professionnel	157	0,63 %	7	4,46 %	0	0,00 %	9	5,73 %	0	0,00 %
Pratique entreprise privée	2 522	10,07 %	198	7,85 %	6	0,24 %	23	0,91 %	6	0,24 %
Pratique OSBL	375	1,50 %	23	6,13 %	5	1,33 %	7	1,87 %	0	0,00 %
Pratique pour syndicat	298	1,19 %	9	3,02 %	2	0,67 %	1	0,34 %	1	0,34 %
Autres pratiques	587	2,34 %	45	7,67 %	1	0,17 %	5	0,85 %	1	0,17 %
Congé parental	374	1,49 %	42	11,23 %	3	0,80 %	1	0,27 %	0	0,00 %
Congé de maladie	127	0,51 %	5	3,94 %	0	0,00 %	2	1,57 %	8	6,30 %
Recherche d'emploi	257	1,03 %	34	13,23 %	1	0,39 %	2	0,78 %	2	0,78 %
Étudiant	158	0,63 %	14	8,86 %	1	0,63 %	1	0,63 %	2	1,27 %
Avocat à la retraite	3 465	13,83 %	173	4,99 %	11	0,32 %	28	0,81 %	21	0,61 %
Démission	400	1,60 %	14	3,50 %	2	0,50 %	1	0,25 %	1	0,25 %
<b>Total général</b>	<b>25 051</b>	<b>100 %</b>	<b>1 647</b>	<b>6,57 %</b>	<b>112</b>	<b>0,45 %</b>	<b>231</b>	<b>0,92 %</b>	<b>116</b>	<b>0,46 %</b>

#### 5.4.1.2 Répartition des avocats de la diversité selon le type de pratique, le statut et le sexe

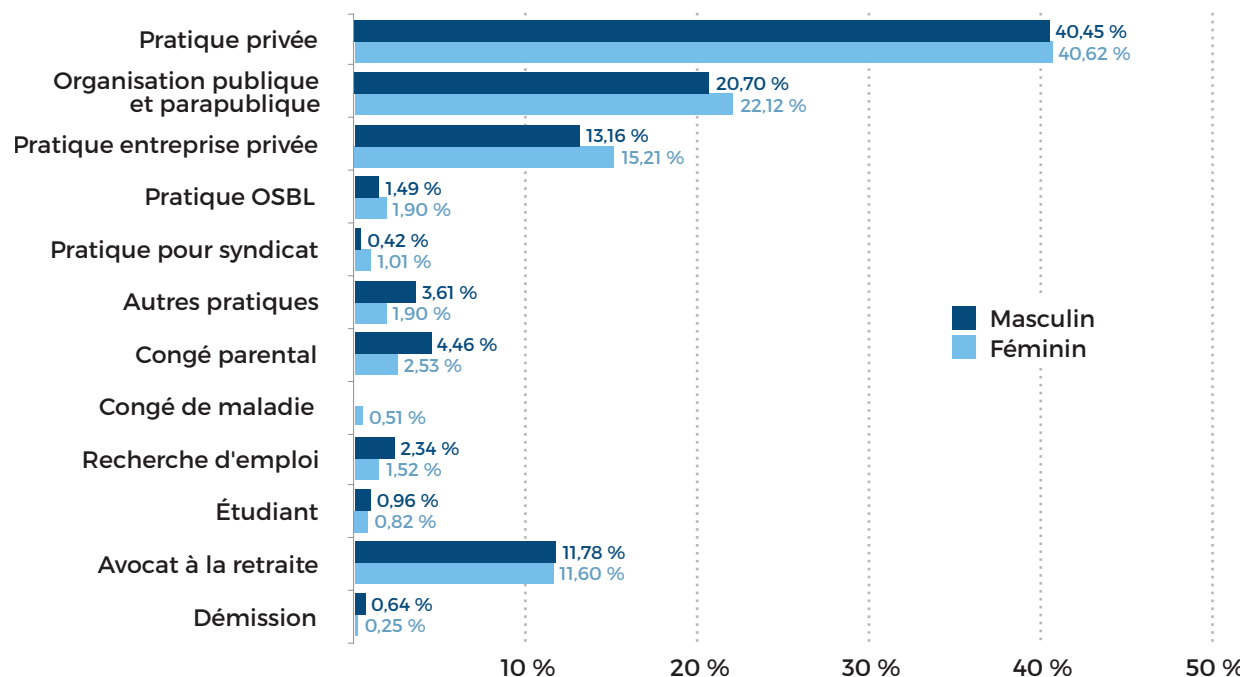
L'analyse des statistiques de la répartition des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés permet d'effectuer une comparaison entre les types de pratique et les statuts, selon le sexe.

##### Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel

Le graphique suivant illustre la répartition des avocates et avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.



**Graphique 85 - Répartition des avocats et avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la comparaison de la répartition des avocates et avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le type de pratique et le statut entre les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 68 - Répartition des avocats et avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel	2014-2015				2020-2021			
	Avocats		Avocates		Avocats		Avocates	
Pratique privée	425	60,28 %	381	40,45 %	655	60,82 %	641	40,62 %
- Pratique privée (salariés)	94	13,33 %	138	14,65 %	196	18,20 %	287	18,19 %
- Pratique privée (membres associés)	113	16,03 %	60	6,37 %	168	15,60 %	109	6,91 %
- Pratique à son compte	218	30,92 %	183	19,43 %	291	27,02 %	245	15,53 %
Organisation publique et parapublique	89	12,62 %	195	20,70 %	139	12,91 %	349	22,12 %
- Pratique fonction publique	73	10,35 %	151	16,03 %	104	9,66 %	269	17,05 %
- Pratique parapublique	14	1,99 %	39	4,14 %	31	2,88 %	67	4,25 %
- Pratique ordre professionnel	2	0,28 %	5	0,53 %	4	0,37 %	13	0,82 %
Pratique entreprise privée	74	10,50 %	124	13,16 %	124	11,51 %	240	15,21 %
Pratique OSBL	9	1,28 %	14	1,49 %	10	0,93 %	30	1,90 %
Pratique pour syndicat	5	0,71 %	4	0,42 %	7	0,65 %	16	1,01 %
Autres pratiques	11	1,56 %	34	3,61 %	10	0,93 %	30	1,90 %
Congé parental	-	-	42	4,46 %	-	-	40	2,53 %
Congé de maladie	5	0,71 %	-	-	4	0,37 %	8	0,51 %
Recherche d'emploi	12	1,70 %	22	2,34 %	12	1,11 %	24	1,52 %
Étudiant	5	0,71 %	9	0,96 %	12	1,11 %	13	0,82 %
Avocat à la retraite	62	8,79 %	111	11,78 %	99	9,19 %	183	11,60 %
Démission	8	1,13 %	6	0,64 %	5	0,46 %	4	0,25 %
<b>Total général</b>	<b>705</b>	<b>100 %</b>	<b>942</b>	<b>100 %</b>	<b>1 077</b>	<b>100 %</b>	<b>1 578</b>	<b>100 %</b>

On peut y lire qu'une plus grande proportion des hommes s'identifiant à un groupe ethnoculturel pratique à titre d'associés en pratique privée (15,60 %) comparativement aux femmes s'identifiant à un groupe ethnoculturel (6,91 %).

De plus, en 2020-2021, 27,02 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel pratiquent à leur compte, comparativement à 15,53 % des avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel.

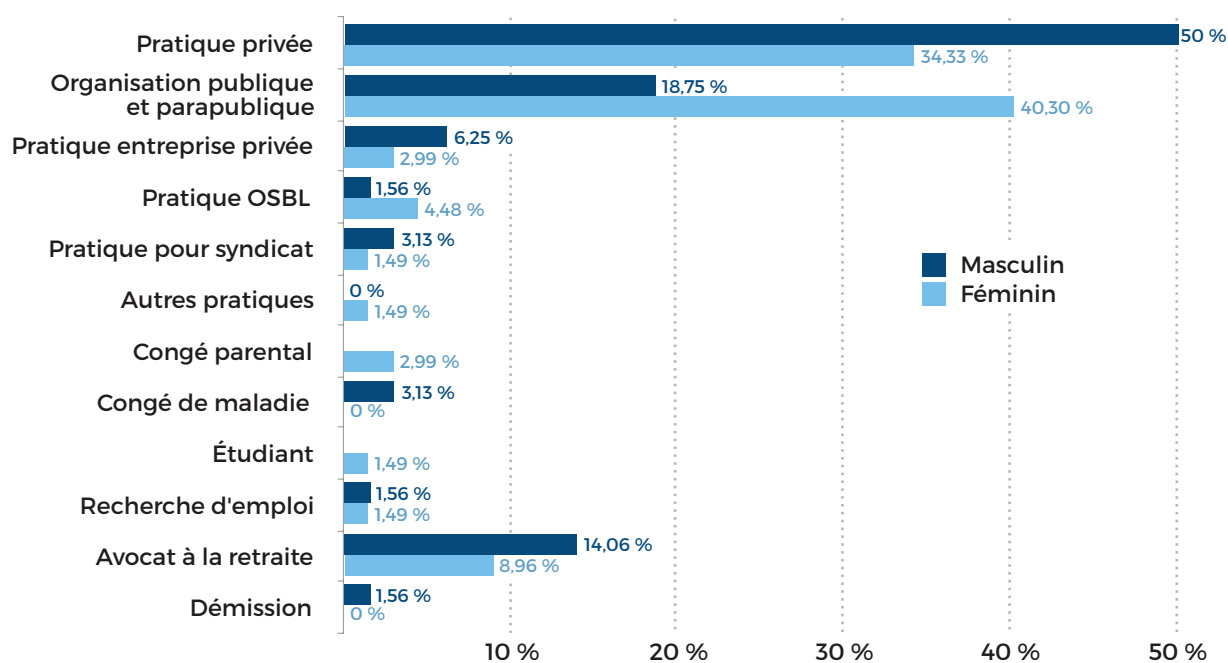
### Avocats autochtones<sup>74</sup>

Le graphique suivant illustre la répartition des avocates et avocats autochtones selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

On peut y lire qu'une plus grande proportion des avocates autochtones pratique au sein d'une organisation publique et parapublique (40,30 %) comparativement aux avocats autochtones (18,75 %). On retrouve 50 % des avocats autochtones en pratique privée, comparativement à 34,33 % des avocates autochtones.

Ces pourcentages se distinguent de l'ensemble des membres : 22,94 % de l'ensemble des avocats pratiquent au sein d'organisations publiques et parapubliques (17,39 % des avocats contre 27,51 % des avocates).

**Graphique 86 - Répartition des avocats et avocates autochtones selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la comparaison de la répartition des avocates et avocats autochtones selon le type de pratique et le statut entre les années 2014-2015 et 2020-2021.

74 Il est important de préciser que chaque nouvelle inscription a un impact significatif puisqu'il y a un petit nombre d'avocats autochtones.

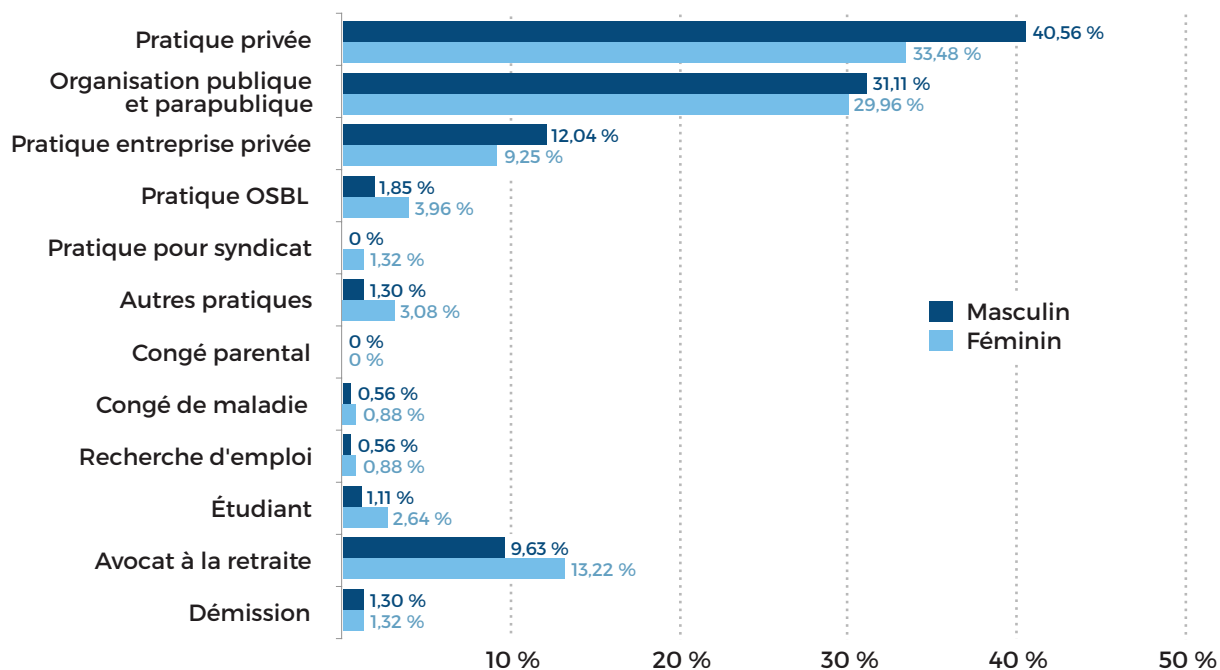
**Tableau 69 - Répartition des avocats et avocates autochtones selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Autochtones	2014-2015				2020-2021			
	Avocats		Avocates		Avocats		Avocates	
Pratique privée	27	50,94 %	23	38,98 %	32	50,00 %	23	34,33 %
- Pratique privée (salariés)	3	5,66 %	8	13,56 %	8	12,50 %	3	4,48 %
- Pratique privée (membres associés)	9	16,98 %	5	8,47 %	10	15,63 %	4	5,97 %
- Pratique à son compte	15	28,30 %	10	16,95 %	14	21,88 %	16	23,88 %
Organisation publique et parapublique	11	20,75 %	19	32,20 %	12	18,75 %	27	40,30 %
- Pratique fonction publique	11	20,75 %	18	30,51 %	9	14,06 %	22	32,84 %
- Pratique parapublique	-	-	1	1,69 %	3	4,69 %	5	7,46 %
Pratique entreprise privée	4	7,55 %	2	3,39 %	4	6,25 %	2	2,99 %
Pratique OSBL	2	3,77 %	3	5,08 %	1	1,56 %	3	4,48 %
Pratique pour syndicat	1	1,89 %	1	1,69 %	2	3,13 %	1	1,49 %
Autres pratiques	1	1,89 %	-	-	-	-	1	1,49 %
Congé parental	-	-	3	5,08 %	-	-	2	2,99 %
Congé de maladie	-	-	-	-	2	3,13 %	-	-
Étudiant	-	-	1	1,69 %	-	-	1	1,49 %
Recherche d'emploi	-	-	1	1,69 %	1	1,56 %	1	1,49 %
Avocat à la retraite	6	11,32 %	5	8,47 %	9	14,06 %	6	8,96 %
Démission	1	1,89 %	1	1,69 %	1	1,56 %	-	-
<b>Total général</b>	<b>53</b>	<b>100 %</b>	<b>59</b>	<b>100 %</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>	<b>67</b>	<b>100 %</b>

### Avocats LGBT

Le graphique suivant illustre la répartition des avocates et avocats LGBT selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Graphique 87 - Répartition des avocats et avocates LGBT selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la comparaison de la répartition des avocates et avocats LGBT selon le type de pratique et le statut entre les années 2014-2015 et 2020-2021.

On observe une augmentation significative de la proportion des avocates LGBT qui pratique en organisation publique et parapublique (29,96 %) en 2020-2021, comparativement à 2014-2015 (22,45 %).

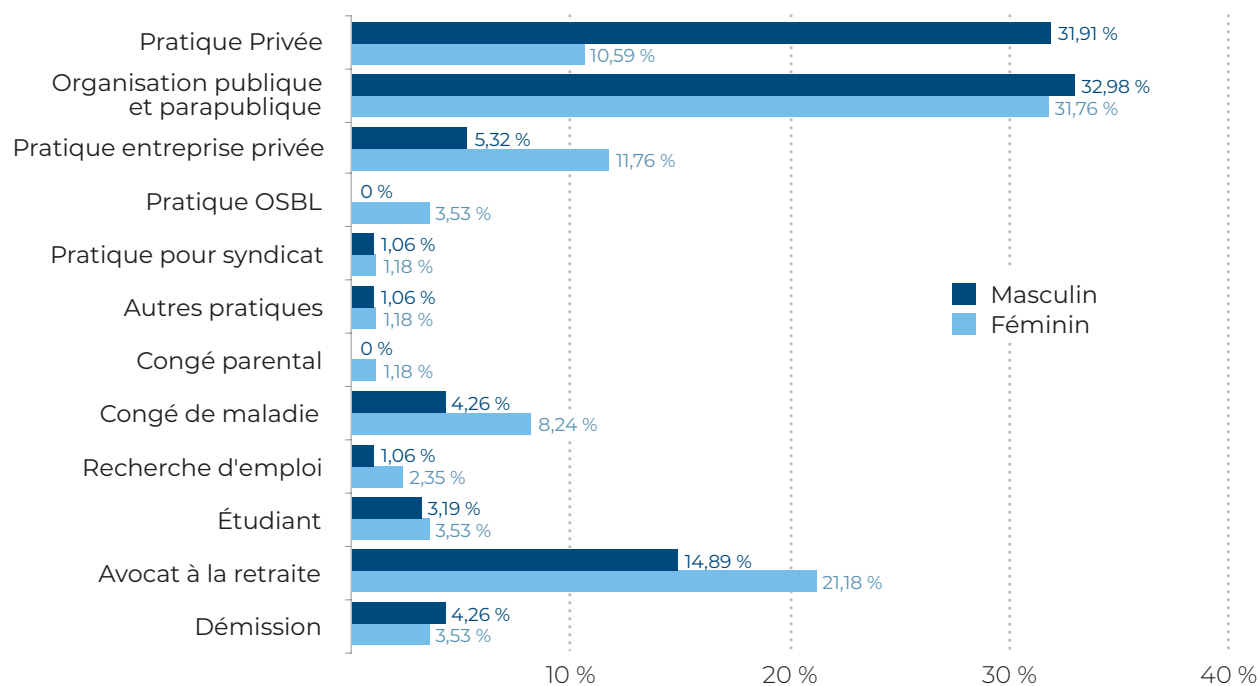
**Tableau 70 - Répartition des avocats et avocates LGBT selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

LGBT	2014-2015				2020-2021			
	Avocats		Avocates		Avocats		Avocates	
Pratique privée	79	43,41 %	15	30,61 %	219	40,56 %	76	33,48 %
- Pratique privée (salariés)	34	18,68 %	7	14,29 %	107	19,81 %	42	18,50 %
- Pratique privée (membres associés)	26	14,29 %	1	2,04 %	53	9,81 %	11	4,85 %
- Pratique à son compte	19	10,44 %	7	14,29 %	59	10,93 %	23	10,13 %
Organisation publique et parapublique	55	30,22 %	11	22,45 %	168	31,11 %	68	29,96 %
- Pratique fonction publique	47	25,82 %	10	20,41 %	129	23,89 %	50	22,03 %
- Pratique parapublique	-	-	1	2,04 %	33	6,11 %	18	7,93 %
- Pratique ordre professionnel	8	4,40 %	-	-	6	1,11 %	-	-
Pratique entreprise privée	17	9,34 %	6	12,24 %	65	12,04 %	21	9,25 %
Pratique OSBL	5	2,75 %	2	4,08 %	10	1,85 %	9	3,96 %
Pratique pour syndicat	-	-	1	2,04 %	-	-	3	1,32 %
Autres pratiques	5	2,75 %	-	-	7	1,30 %	7	3,08 %
Congé parental	-	-	1	2,04 %	-	-	-	-
Congé de maladie	1	0,55 %	1	2,04 %	3	0,56 %	2	0,88 %
Recherche d'emploi	1	0,55 %	1	2,04 %	3	0,56 %	2	0,88 %
Étudiant	1	0,55 %	-	-	6	1,11 %	6	2,64 %
Avocat à la retraite	18	9,89 %	10	20,41 %	52	9,63 %	30	13,22 %
Démission	-	-	1	2,04 %	7	1,30 %	3	1,32 %
<b>Total général</b>	<b>182</b>	<b>100 %</b>	<b>49</b>	<b>100 %</b>	<b>540</b>	<b>100 %</b>	<b>227</b>	<b>100 %</b>

### Avocats ayant un handicap<sup>75</sup>

Le graphique suivant illustre la répartition des avocates et avocats ayant un handicap selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Graphique 88 - Répartition des avocats et avocates ayant un handicap selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la comparaison de la répartition des avocates et avocats ayant un handicap selon le type de pratique et le statut entre les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 71 - Répartition des avocats et avocates ayant un handicap selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Avocats ayant un handicap	2014-2015				2020-2021			
	Avocats		Avocates		Avocats		Avocates	
Pratique privée	29	40,28 %	9	20,45 %	30	31,91 %	9	10,59 %
Pratique privée (salariés)	2	2,78 %	2	4,55 %	5	5,32 %	5	5,88 %
- Pratique privée (membres associés)	7	9,72 %	3	6,82 %	9	9,57 %	2	2,35 %
- Pratique à son compte	20	27,78 %	4	9,09 %	16	17,02 %	2	2,35 %
Organisation publique et parapublique	20	27,78 %	16	36,36 %	31	32,98 %	27	31,76 %
- Pratique fonction publique	19	26,39 %	14	31,82 %	28	29,79 %	23	27,06 %
- Pratique parapublique	1	1,39 %	2	4,55 %	3	3,19 %	2	2,35 %
- Pratique ordre professionnel	-	-	-	-	-	-	2	2,35 %
Pratique entreprise privée	4	5,56 %	2	4,55 %	5	5,32 %	10	11,76 %
Pratique OSBL	-	-	-	-	-	-	3	3,53 %
Pratique pour syndicat	-	-	1	2,27 %	1	1,06 %	1	1,18 %
Autres pratiques	-	-	1	2,27 %	1	1,06 %	1	1,18 %
Congé parental	-	-	-	-	-	-	1	1,18 %
Congé de maladie	4	5,56 %	4	9,09 %	4	4,26 %	7	8,24 %
Recherche d'emploi	1	1,39 %	1	2,27 %	1	1,06 %	2	2,35 %
Étudiant	-	-	2	4,55 %	3	3,19 %	3	3,53 %
Avocat à la retraite	14	19,44 %	7	15,91 %	14	14,89 %	18	21,18 %
Démission	-	-	1	2,27 %	4	4,26 %	3	3,53 %
<b>Total général</b>	<b>72</b>	<b>100 %</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>	<b>94</b>	<b>100%</b>	<b>85</b>	<b>100 %</b>

### 5.4.1.3 Âge des avocats de la diversité selon le type de pratique

Le tableau suivant présente l'âge moyen des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

Ainsi, on peut y lire que les avocats autochtones en pratique privée ont en moyenne 47,24 ans. Il s'agit de la plus haute moyenne d'âge des membres s'étant identifiés selon un groupe désigné en pratique privée.



**Tableau 72 - Âge moyen des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**

	Ensemble des avocats	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Pratique privée	45,57	41,14	47,24	38,57	46,92
- Pratique privée (salariés)	35,76	33,58	39,09	32,26	31,20
- Pratique privée (membres associés)	49,91	44,70	44,50	46,08	41,36
- Pratique à son compte	52,55	46,11	51,50	44,16	59,06
Organisation publique et parapublique	42,26	39,10	41,41	37,89	46,55
- Pratique fonction publique	42,03	39,16	42,94	37,81	46,49
- Pratique parapublique	42,62	38,46	35,50	38,71	50,20
- Pratique ordre professionnel	45,33	41,53	-	33,17	39,00
Pratique entreprise privée	41,72	37,84	36,83	37,88	40,60
Pratique OSBL	41,56	36,63	47,50	35,74	47,33
Pratique pour syndicat	41,16	39,39	48,67	36,33	33,00
Autres pratiques	49,04	40,15	49,00	47,57	44,00
Congé parental	33,93	34,73	39,50	-	40,00
Congé de maladie	49,42	46,92	50,00	42,60	44,45
Recherche d'emploi	44,00	38,22	50,00	32,80	50,00
Étudiant	31,15	30,00	53,50	28,92	35,00
Avocat à la retraite	54,21	45,11	54,07	47,15	56,41
Démission	58,81	39,67	40,00	52,90	62,43
<b>Âge moyen général</b>	<b>45,32</b>	<b>40,34</b>	<b>45,92</b>	<b>39,22</b>	<b>47,93</b>

Le tableau suivant présente l'âge moyen des avocates et avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

La moyenne d'âge des femmes, en général, est plus basse que celle des hommes, tous types de pratique confondus.

Toutefois, en ce qui concerne les groupes désignés, la moyenne d'âge des femmes – tous groupes désignés confondus – est plus basse que celle des hommes, sauf dans les cas suivants : les avocates autochtones qui pratiquent au sein d'une organisation publique et parapublique, pour une entreprise privée ou pour un syndicat; les avocates LGBT qui pratiquent en organisme sans but lucratif; et les avocates ayant un handicap qui pratiquent pour un syndicat. À titre d'exemple, les avocates autochtones qui pratiquent au sein d'une organisation publique et parapublique ont en moyenne 43,48 ans, ce qui constitue une distinction avec leurs collègues autochtones qui ont en moyenne 36,75 ans.

**Tableau 73 - Âge moyen des avocats et avocates s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**

	Ensemble des avocats		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Pratique privée	49,82	40,46	43,91	38,31	48,94	44,87	39,50	35,88	49,67	37,78
- Pratique privée (salariés)	38,13	34,18	34,66	32,84	39,75	37,33	32,81	30,86	31,20	31,20
- Pratique privée (membres associés)	52,13	45,06	46,40	42,09	47,20	37,75	46,15	45,73	42,56	36,00
- Pratique à son compte	56,32	47,37	48,69	43,04	55,43	48,06	45,64	40,35	59,44	56,00
Organisation publique et parapublique	43,96	41,38	41,58	38,11	36,75	43,48	38,84	35,53	46,87	46,19
- Pratique fonction publique	43,78	41,07	41,60	38,22	38,44	44,77	38,74	35,40	46,71	46,22
- Pratique parapublique	44,34	41,83	40,84	37,36	31,67	37,80	40,24	35,89	48,33	53,00
- Pratique ordre professionnel	46,89	44,87	46,75	39,92	-	-	33,17	-	-	39,00
Pratique entreprise privée	43,74	40,36	38,84	37,32	35,00	40,50	39,20	33,81	41,60	40,10
Pratique OSBL	44,67	40,12	41,50	35,00	51,00	46,33	35,20	36,33	-	47,33
Pratique pour syndicat	41,60	40,90	39,71	39,25	41,00	64,00	-	36,33	29,00	37,00
Autres pratiques	51,15	47,98	42,10	39,50	-	49,00	56,00	39,14	25,00	63,00
Congé parental	35,33	33,90	-	34,73	-	39,50	-	-	-	40,00
Congé de maladie	52,72	47,82	49,75	45,50	50,00	-	48,00	34,50	45,50	43,86
Recherche d'emploi	45,90	42,96	39,92	37,38	59,00	48,00	26,67	42,00	49,00	50,50
Étudiant	31,28	31,07	28,75	31,15	-	50,00	30,83	27,00	40,33	29,67
Avocat à la retraite	59,37	49,71	49,44	42,77	57,78	48,50	49,71	42,70	61,64	52,33
Démission	62,31	54,51	45,20	32,75	40,00	-	57,43	42,33	60,75	64,67
<b>Âge moyen général</b>	<b>49,38</b>	<b>42,00</b>	<b>43,23</b>	<b>38,39</b>	<b>46,92</b>	<b>44,97</b>	<b>40,35</b>	<b>36,52</b>	<b>49,74</b>	<b>45,92</b>

#### 5.4.1.4 Moyenne d'années de pratique des avocats s'étant identifié à un groupe désigné selon le type de pratique

Le tableau suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

Fait intéressant, la sous-catégorie « pratique privée (salariés) » est celle où l'on retrouve une moyenne d'années de pratique inférieure à 10 chez les avocats s'étant identifiés aux groupes désignés suivants :

- Les avocats de pratique privée (salariés) s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel ont en moyenne 7,02 années de pratique;
- Les avocats LGBT de pratique privée (salariés) ont en moyenne 6,62 années de pratique;
- Les avocats de pratique privée (salariés) ayant un handicap ont en moyenne 5,83 années de pratique.

**Tableau 74 - Moyenne d'années de pratique des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**

	Ensemble des avocats	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Pratique privée	19,06	12,20	18,78	12,54	19,03
- Pratique privée (salariés)	10,07	7,02	12,48	6,62	5,83
- Pratique privée (membres associés)	24,31	17,04	19,79	20,00	13,55
- Pratique à son compte	24,22	14,38	20,61	17,49	29,71
Organisation publique et parapublique	16,65	12,23	15,48	12,50	19,45
- Pratique fonction publique	16,34	12,30	16,64	12,48	19,33
- Pratique parapublique	17,35	11,98	10,99	13,02	23,08
- Pratique ordre professionnel	19,59	12,11	-	8,53	13,29
Pratique entreprise privée	15,97	11,24	9,22	12,46	15,43
Pratique OSBL	15,42	9,88	19,21	7,06	23,72
Pratique pour syndicat	14,25	10,72	16,03	5,17	8,71
Autres pratiques	23,01	12,55	27,00	21,18	21,67
Congé parental	8,74	8,26	11,79	-	2,50
Congé de maladie	22,86	16,13	22,83	15,02	19,15
Recherche d'emploi	16,43	10,35	6,42	2,50	16,72
Étudiant	6,31	5,48	15,21	3,86	10,93
Avocat à la retraite	27,14	16,42	24,38	19,90	29,33
Démission	30,79	12,98	5,17	23,79	29,73
<b>Moyenne d'années de pratique générale</b>	<b>19,04</b>	<b>12,31</b>	<b>17,86</b>	<b>13,10</b>	<b>20,80</b>

Le tableau suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocates et avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut pour l'année 2020-2021.

**Tableau 75 - Moyenne d'années de pratique des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021**

	Ensemble des avocats		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LCBT		Avocats ayant un handicap	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Pratique privée	23,07	14,24	13,98	10,39	20,87	15,86	13,46	9,89	21,98	9,20
- Pratique privée (salariés)	12,03	8,78	7,66	6,58	12,30	12,94	7,16	5,23	7,05	4,62
- Pratique privée (membres associés)	26,48	19,59	18,38	14,99	22,40	13,27	20,00	20,00	13,76	12,63
- Pratique à son compte	27,81	19,28	15,70	12,81	24,68	17,05	19,02	13,57	31,27	17,25
Organisation publique et parapublique	17,86	16,03	13,46	11,74	11,05	17,45	13,48	10,08	20,13	18,66
- Pratique fonction publique	17,62	15,63	13,25	11,93	12,34	17,45	13,53	9,79	19,82	18,73
- Pratique parapublique	18,49	16,82	13,45	11,30	7,17	-	14,19	10,88	23,03	23,17
- Pratique ordre professionnel	20,73	19,26	18,79	10,06	-	-	8,53	-	-	13,29
Pratique entreprise privée	17,52	14,93	11,42	11,14	8,27	11,13	13,69	8,65	16,38	14,95
Pratique OSBL	18,18	14,14	13,83	8,56	29,08	15,92	7,13	6,97	-	23,72
Pratique pour syndicat	14,03	14,38	9,69	11,18	17,58	12,92	-	5,17	3,25	14,17
Autres pratiques	24,71	22,15	12,13	12,69	-	27,00	29,81	12,56	1,50	41,83
Congé parental	6,56	8,78	-	8,26	-	11,79	-	-	-	2,50
Congé de maladie	25,97	21,34	19,48	14,46	22,83	-	19,28	8,63	20,75	18,24
Recherche d'emploi	17,76	15,71	10,39	10,33	24,92	5,50	1,83	3,50	8,33	20,92
Étudiant	6,39	6,26	3,68	7,13	-	6,42	4,17	3,56	16,36	5,50
Avocat à la retraite	32,14	22,77	19,40	14,80	27,13	20,25	21,60	16,94	34,29	25,47
Démission	34,22	26,59	16,55	8,52	5,17	-	28,24	13,42	23,02	38,67
<b>Total général</b>	<b>22,70</b>	<b>16,04</b>	<b>13,92</b>	<b>11,22</b>	<b>19,13</b>	<b>16,65</b>	<b>14,18</b>	<b>10,53</b>	<b>22,29</b>	<b>19,13</b>

## 5.4.2 Domaines de droit

### 5.4.2.1 Répartition des avocats de la diversité selon le domaine de droit

#### Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel

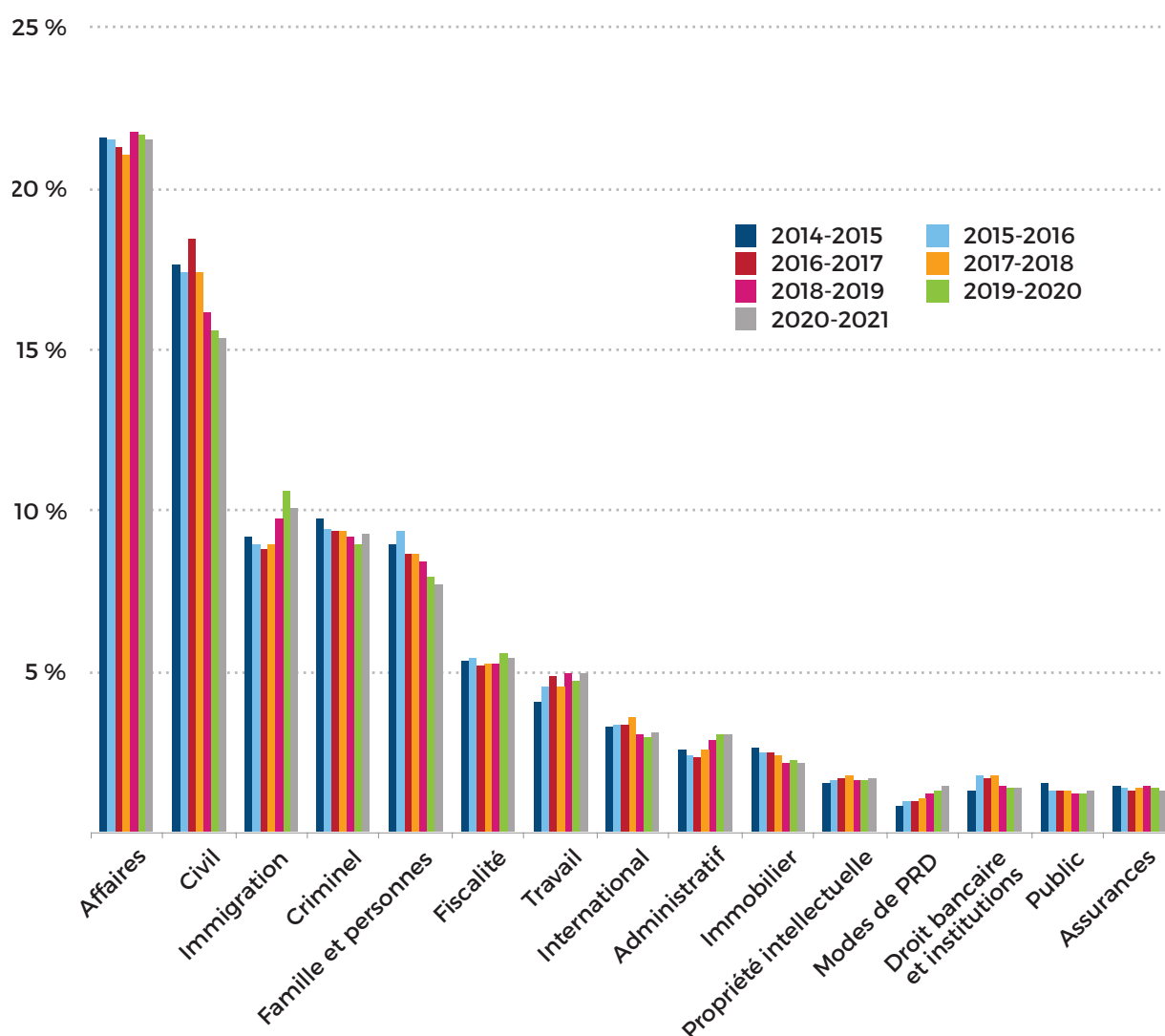
On observe que le domaine de droit des affaires est le plus important depuis 2014 (21,56 %). D'ailleurs, 21,53 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel déclarent pratiquer dans ce domaine en 2020-2021.

Les domaines de droit ayant une diminution plus marquée pour les avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel de 2014 à 2021 sont les suivants :

- Droit civil : une diminution de 2,34 points;
- Droit de la famille et des personnes : une diminution de 1,23 point;

Le graphique suivant présente la répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit depuis 2014.

**Graphique 89 - Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit de 2014 à 2021<sup>76</sup>**



<sup>76</sup> Le taux de réponse des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel à cette question facultative est en moyenne de 90,92 % sur les sept années étudiées.

**Tableau 76 - Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit de 2014 à 2021**

Groupes ethnoculturels	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Affaires	21,56 %	21,48 %	21,24 %	21,03 %	21,77 %	21,64 %	21,53 %
Civil	17,66 %	17,38 %	18,39 %	17,39 %	16,17 %	15,58 %	15,32 %
Immigration	9,19 %	9,00 %	8,78 %	8,93 %	9,71 %	10,62 %	10,02 %
Criminel	9,72 %	9,42 %	9,33 %	9,35 %	9,19 %	8,94 %	9,26 %
Famille et personnes	8,93 %	9,36 %	8,61 %	8,62 %	8,37 %	7,96 %	7,70 %
Fiscalité	5,36 %	5,39 %	5,20 %	5,24 %	5,22 %	5,53 %	5,37 %
Travail	4,10 %	4,53 %	4,86 %	4,52 %	4,93 %	4,69 %	4,93 %
International	3,31 %	3,37 %	3,35 %	3,58 %	3,01 %	2,96 %	3,13 %
Administratif	2,58 %	2,39 %	2,29 %	2,54 %	2,92 %	3,05 %	3,05 %
Immobilier	2,65 %	2,45 %	2,52 %	2,39 %	2,20 %	2,26 %	2,21 %
Propriété intellectuelle	1,52 %	1,59 %	1,68 %	1,77 %	1,63 %	1,59 %	1,68 %
Modes de PRD	0,79 %	0,98 %	1,01 %	1,09 %	1,20 %	1,28 %	1,48 %
Droit bancaire et institutions	1,32 %	1,77 %	1,68 %	1,77 %	1,44 %	1,42 %	1,36 %
Public	1,52 %	1,29 %	1,34 %	1,30 %	1,20 %	1,24 %	1,28 %
Assurances	1,46 %	1,35 %	1,29 %	1,35 %	1,44 %	1,42 %	1,28 %
Autres	8,33 %	8,26 %	8,44 %	9,14 %	9,62 %	9,82 %	10,38 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### Avocats autochtones

Plusieurs variations sont observées entre 2014 et 2021<sup>77</sup>.

On remarque que le domaine de droit autochtone est le plus important depuis 2014 (20,37 %). D'ailleurs, 17,36 % des avocats autochtones déclarent pratiquer dans ce domaine en 2020-2021.

Les domaines de droit ayant une progression plus marquée pour les avocats autochtones de 2014 à 2021 sont les suivants :

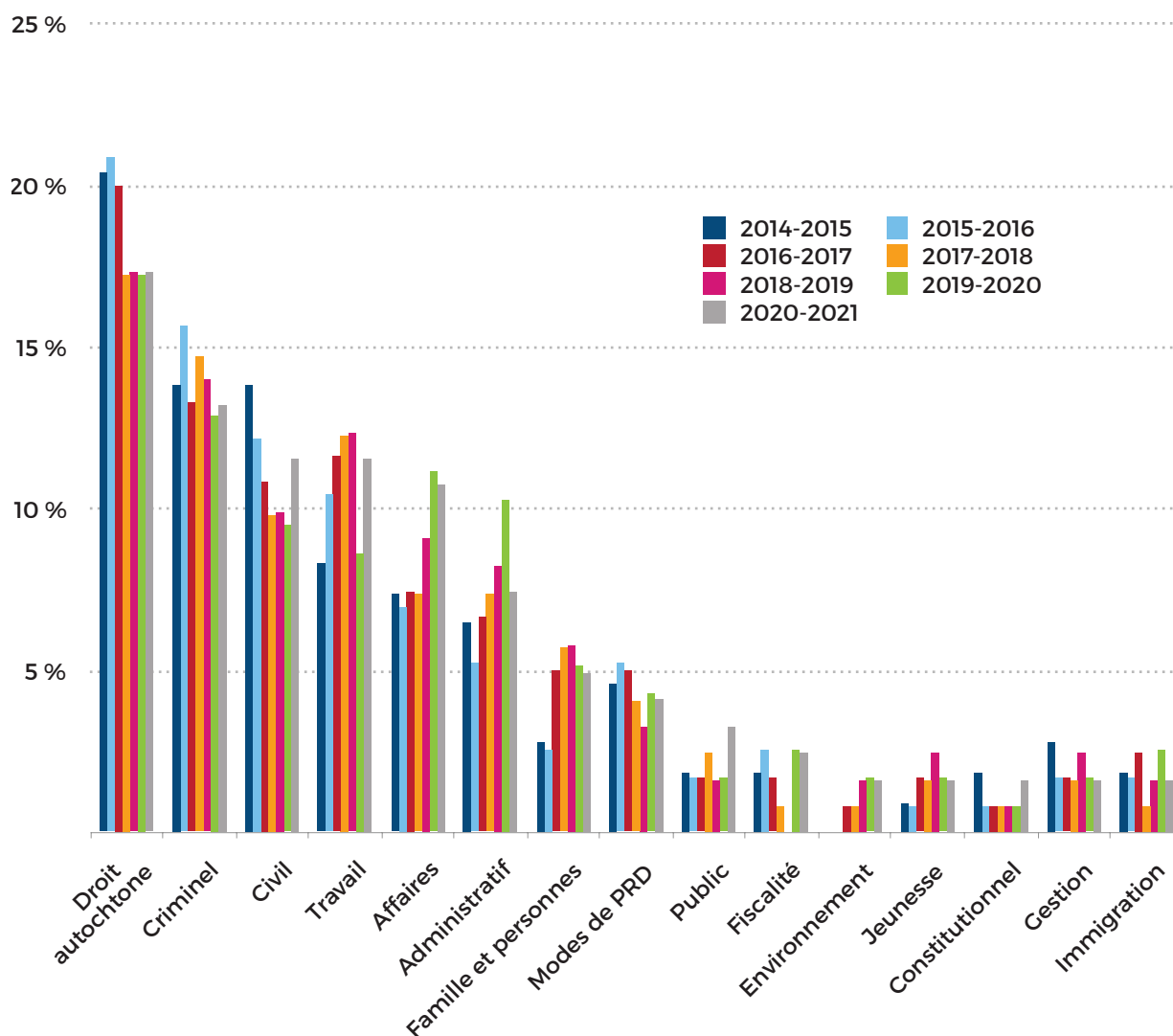
- Droit des affaires : une augmentation de 3,33 points;
- Droit du travail : une augmentation de 3,24 points;
- Droit de la famille et des personnes : une augmentation de 2,18 points.

Les domaines de droit ayant une diminution plus marquée pour les avocats autochtones de 2014 à 2021 sont les suivants :

- Droit autochtone : une diminution de 3,01 points;
- Droit civil : une diminution de 2,32 points.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats autochtones selon le domaine de droit depuis 2014.

**Graphique 90 - Répartition des avocats autochtones selon le domaine de droit de 2014 à 2021<sup>78</sup>**



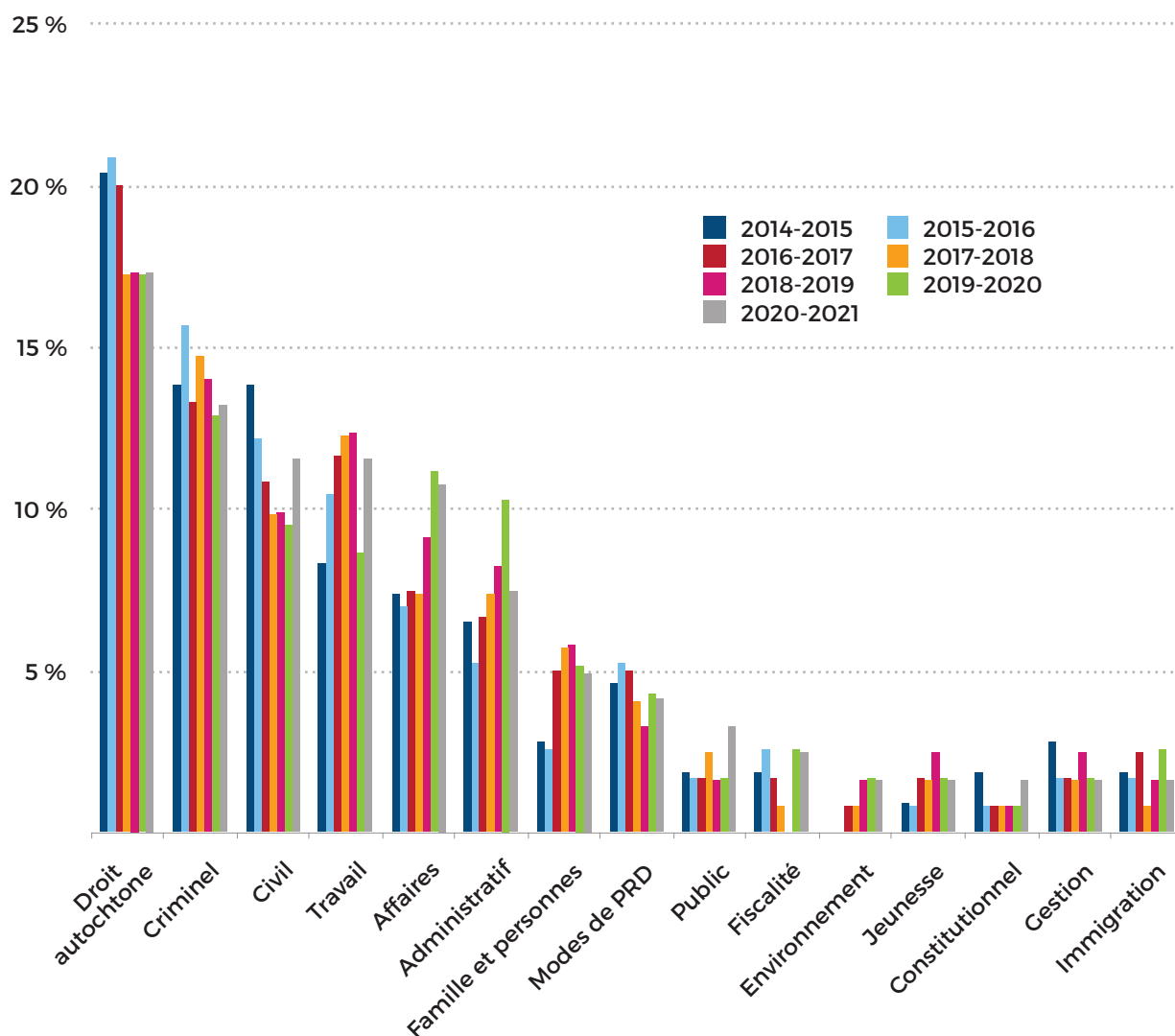
<sup>78</sup> Le taux de réponse des avocats autochtones à cette question facultative est en moyenne de 91,48 % sur les sept années étudiées.

### Avocats LGBT

On observe que le domaine de droit civil est le plus important depuis 2014 pour les avocats LGBT (16,36 %). D'ailleurs, 17,63 % d'entre eux déclarent pratiquer dans ce domaine en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 1,27 point par rapport à 2014.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats LGBT selon le domaine de droit depuis 2014.

**Graphique 91 - Répartition des avocats LGBT selon le domaine de droit de 2014 à 2021<sup>79</sup>**





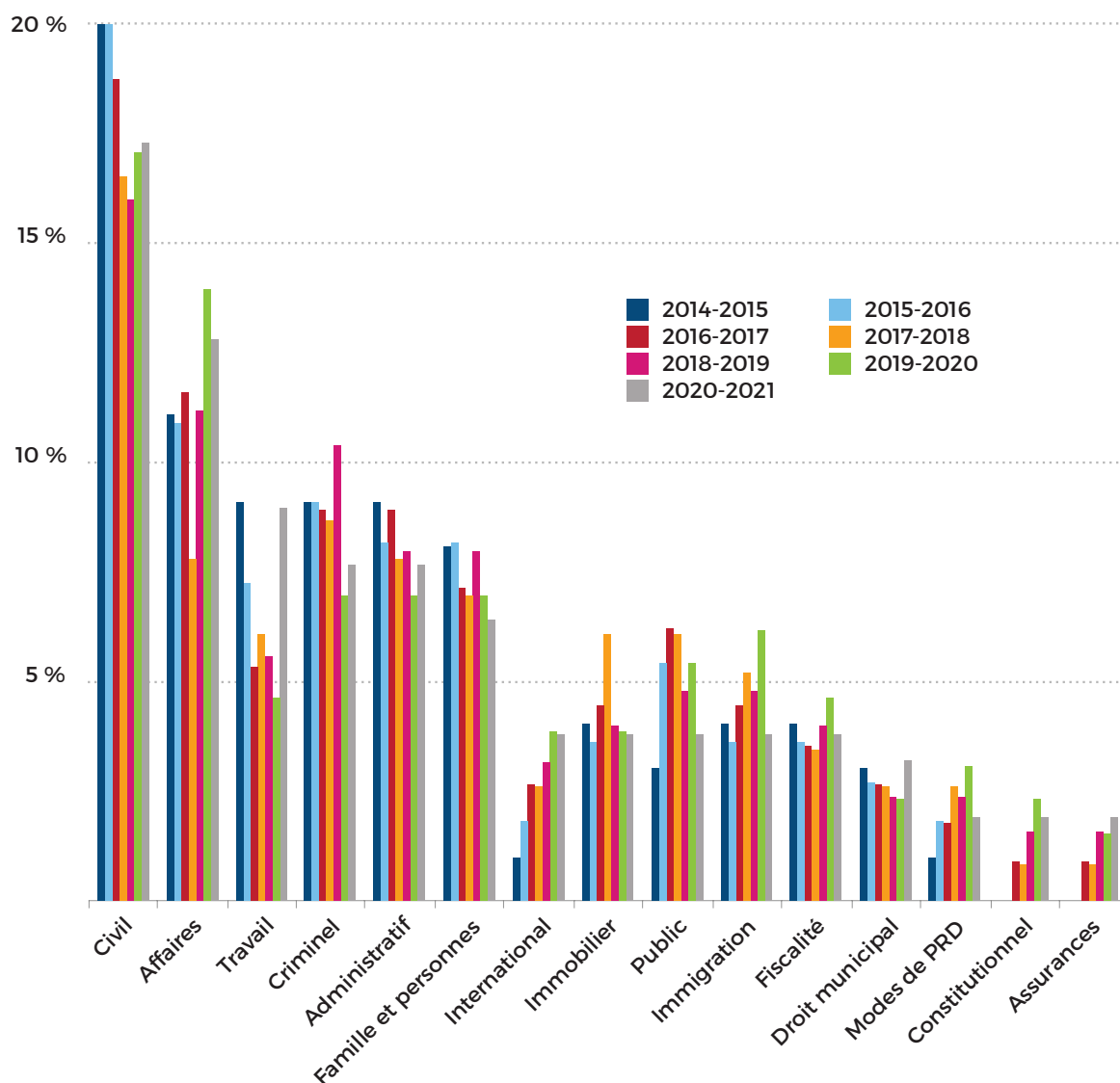
### Avocats ayant un handicap

Plusieurs variations sont observées entre 2014 et 2021<sup>80</sup>.

On remarque que le domaine de droit civil est le plus important depuis 2014 (21,21 %). D'ailleurs, 17,31 % des avocats ayant un handicap déclarent pratiquer dans ce domaine en 2020-2021.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit depuis 2014.

**Graphique 92 - Répartition des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit de 2014 à 2021<sup>81</sup>**



80 En effet, considérant le petit nombre d'avocats ayant un handicap, chaque nouvelle inscription a un impact significatif.

81 Le taux de réponse des avocats ayant un handicap à cette question facultative est en moyenne de 83,67 % sur les sept années étudiées.

### 5.4.2.2 Répartition des avocats issus de la diversité selon le domaine de droit et le sexe

La répartition des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés selon le domaine de droit de 2014 à 2021 est présentée au point [5.4.2.1](#) (Répartition des avocats de la diversité selon le domaine de droit). Il est toutefois intéressant de constater que la liste des 15 domaines de droit les plus mentionnés diffère selon les avocates ou les avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés.

#### Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel

En effet, les domaines de droit de la jeunesse et les modes de prévention et de règlement des différends apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel. De la même façon, les domaines de droit de la santé et de droit des assurances apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel.

Le tableau suivant présente la répartition des avocates et avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés de part et d'autre en 2020-2021.

On peut y lire que 19,49 % des femmes s'identifiant à un groupe ethnoculturel pratiquent le domaine de droit des affaires; il s'agit du domaine ayant le plus haut pourcentage d'avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel. Cela est similaire pour l'ensemble des avocates (16,91 %).

La répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel est à distinguer de la répartition des avocats en général pour les domaines de droit suivants :

- Droit de l'immigration : 10,83 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel (comparativement à 2,70 % des avocats en général), et 9,47 % des avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel (comparativement à 3,05 % des avocates en général);
- Droit du travail : 4,04 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel (comparativement à 8,64 % des avocats en général), et 5,55 % des avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel (comparativement à 9,69 % des avocates en général);
- Droit de la famille et des personnes : 5,61 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel (comparativement à 3,76 % des avocats en général), et 9,13 % des avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel (comparativement à 9,08 % des avocates en général).

**Tableau 77 - Répartition des avocats et des avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020- 2021<sup>82</sup>**

Avocats	%	Avocates	%
Affaires	24,51 %	Affaires	19,49 %
Civil	18,90 %	Civil	12,86 %
Immigration	10,83 %	Immigration	9,47 %
Criminel	9,15 %	Criminel	9,34 %
Fiscalité	6,30 %	Famille et personnes	9,13 %
Famille et personnes	5,61 %	Travail	5,55 %
Travail	4,04 %	Fiscalité	4,74 %
International	3,15 %	Administratif	3,59 %
Immobilier	2,56 %	International	3,11 %
Administratif	2,26 %	Immobilier	1,96 %
Propriété intellectuelle	1,57 %	Modes de PRD	1,89 %
Droit bancaire et institutions	1,28 %	Propriété intellectuelle	1,76 %
Assurances	1,08 %	Jeunesse	1,62 %
Santé	0,98 %	Public	1,56 %
Public	0,89 %	Droit bancaire et institutions	1,42 %
Autres	6,89 %	Autres	12,52 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### Avocats autochtones<sup>83</sup>

Les domaines de droit de la gestion, de droit des communications, des médias et du divertissement, de droit militaire, de droit public et de droit international apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocates autochtones. De la même façon, les domaines de droit de l'immigration, de droit de l'environnement, de droit de l'immobilier, de droit de la jeunesse et de droit de la propriété intellectuelle apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats autochtones.

Le tableau suivant présente la répartition des avocates et avocats autochtones selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés de part et d'autre en 2020-2021.

82 Le taux de réponse à cette question facultative est de 92,62 % pour les avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel et de 91,12 % pour les avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel.

83 Il est important de préciser que chaque nouvelle inscription a un impact significatif puisqu'il y a un petit nombre d'avocats autochtones.

On peut y lire que 22,58 % des avocates autochtones pratiquent le droit autochtone, comparativement à 11,86 % des avocats autochtones; il s'agit du domaine de droit ayant le plus haut pourcentage d'avocates autochtones. Toutefois, concernant les hommes autochtones, ils sont plus nombreux à pratiquer les domaines de droit civil (20,34 %), de droit des affaires (16,95 %) et de droit administratif (11,86 %).

En comparaison, 0,52 % de l'ensemble des avocats pratiquent le droit autochtone. Voici, plus précisément, la répartition des avocats pratiquant le droit autochtone :

- 0,48 % de l'ensemble des avocats;
- 0,56 % de l'ensemble des avocates.

**Tableau 78 - Répartition des avocats et avocates autochtones selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021<sup>84</sup>**

Avocats	%	Avocates	%
Civil	20,34 %	Droit autochtone	22,58 %
Affaires	16,95 %	Travail	16,13 %
Administratif	11,86 %	Criminel	16,13 %
Droit autochtone	11,86 %	Famille et personnes	8,06 %
Criminel	10,17 %	Modes de PRD	6,45 %
Travail	6,78 %	Affaires	4,84 %
Public	5,08 %	Constitutionnel	3,23 %
Fiscalité	3,39 %	Civil	3,23 %
Immigration	3,39 %	Administratif	3,23 %
Environnement	1,69 %	Gestion	3,23 %
Immobilier	1,69 %	Communications, médias et divertissement	1,61 %
Famille et personnes	1,69 %	Droit militaire	1,61 %
Modes de PRD	1,69 %	Public	1,61 %
Jeunesse	1,69 %	International	1,61 %
Propriété intellectuelle	1,69 %	Fiscalité	1,61 %
Autres	0,00 %	Autres	4,84 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

**Avocats LGBT**

Les domaines de droit de la jeunesse, de droit constitutionnel et des actions collectives apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocates LGBT. De la même façon, les domaines de droit international, de droit professionnel et de droit des assurances apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats LGBT.

Le tableau suivant présente la répartition des avocates et avocats LGBT selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés de part et d'autre en 2020-2021.

On peut y lire que 14,42 % des avocates LGBT pratiquent le domaine de droit criminel, comparativement à 7,72 % des avocats LGBT; il s'agit du domaine de droit ayant le plus haut pourcentage d'avocates LGBT.

On rappelle que 10,16 % de l'ensemble des avocates pratique en droit criminel; ce domaine de droit se situe au troisième rang des domaines privilégiés par ces dernières.

Toutefois, concernant les avocats LGBT, ils sont plus nombreux à pratiquer les domaines de droit civil (19,50 %), comparativement à 12,98 % des avocates LGBT.

À noter que 18,87 % de l'ensemble des avocats masculins pratique en droit civil; ce domaine de droit se situe au deuxième rang des domaines privilégiés par ces derniers.

**Tableau 79 - Répartition des avocats et avocates LGBT selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021<sup>85</sup>**

Avocats	%	Avocates	%
Civil	19,50 %	Criminel	14,42 %
Affaires	15,64 %	Civil	12,98 %
Criminel	7,72 %	Affaires	12,50 %
Travail	7,53 %	Travail	9,13 %
Fiscalité	4,83 %	Famille et personnes	8,17 %
Administratif	4,63 %	Administratif	5,77 %
Famille et personnes	3,47 %	Jeunesse	3,37 %
Immigration	3,47 %	Fiscalité	3,37 %
Immobilier	3,09 %	Constitutionnel	2,40 %
International	2,90 %	Communications, médias et divertissement	2,40 %
Droit municipal	2,70 %	Immobilier	2,40 %
Public	2,70 %	Recours collectif	1,92 %
Communications, médias et divertissement	2,32 %	Public	1,92 %
Droit professionnel	2,12 %	Immigration	1,92 %
Assurances	1,74 %	Droit municipal	1,92 %
Autres	15,64 %	Autres	15,38 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### Avocats ayant un handicap<sup>86</sup>

Les domaines de droit bancaire et institutions, de droit autochtone, de droit international et de droit professionnel apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocates ayant un handicap. De la même façon, les domaines de droit criminel, de droit fiscal, de droit de l'immigration, de droit des assurances et de droit de l'environnement apparaissent dans les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats ayant un handicap.

Le tableau suivant présente la répartition des avocates et avocats ayant un handicap selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés de part et d'autre en 2020-2021.

On peut y lire que 16,44 % des avocates ayant un handicap pratiquent le domaine de droit des affaires, comparativement à 9,64 % des avocats ayant un handicap qui le pratiquent; il s'agit du domaine de droit ayant le plus haut pourcentage d'avocates ayant un handicap.

<sup>85</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 93,50 % pour les avocats LGBT et de 90,04 % pour les avocates LGBT.

<sup>86</sup> Il est important de préciser que chaque nouvelle inscription a un impact significatif puisqu'il y a un petit nombre d'avocats ayant un handicap.

On rappelle que 16,91 % de l'ensemble des avocates pratique en droit des affaires; ce domaine de droit se situe au premier rang des domaines privilégiés par ces dernières.

Toutefois, concernant les avocats ayant un handicap, ils sont plus nombreux à pratiquer les domaines de droit civil (19,28 %), comparativement à 15,07 % des avocates ayant un handicap.

À noter que 18,87 % de l'ensemble des avocats masculins pratique en droit civil; ce domaine de droit se situe au deuxième rang des domaines privilégiés par ces derniers.

**Tableau 80 - Répartition des avocats et avocates ayant un handicap selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021<sup>87</sup>**

Avocats	%	Avocates	%
Civil	19,28 %	Affaires	16,44 %
Criminel	13,25 %	Civil	15,07 %
Affaires	9,64 %	Travail	10,96 %
Travail	7,23 %	Administratif	10,96 %
Famille et personnes	7,23 %	Immobilier	5,48 %
Fiscalité	6,02 %	Famille et personnes	5,48 %
International	6,02 %	Modes de PRD	4,11 %
Immigration	6,02 %	Public	4,11 %
Administratif	4,82 %	Droit bancaire et institutions	2,74 %
Public	3,61 %	Constitutionnel	2,74 %
Droit municipal	3,61 %	Droit municipal	2,74 %
Assurances	3,61 %	Droit autochtones	2,74 %
Immobilier	2,41 %	International	1,37 %
Environnement	2,41 %	Droit professionnel	1,37 %
Constitutionnel	1,20 %	Jeunesse	1,37 %
Autres	3,61 %	Autres	12,33 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

87 Le taux de réponse à cette question facultative est de 87,37 % pour les avocats ayant un handicap et de 85,88 % pour les avocates ayant un handicap.

### 5.4.2.3 Âge moyen des avocats issus de la diversité selon le domaine de droit

#### Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel

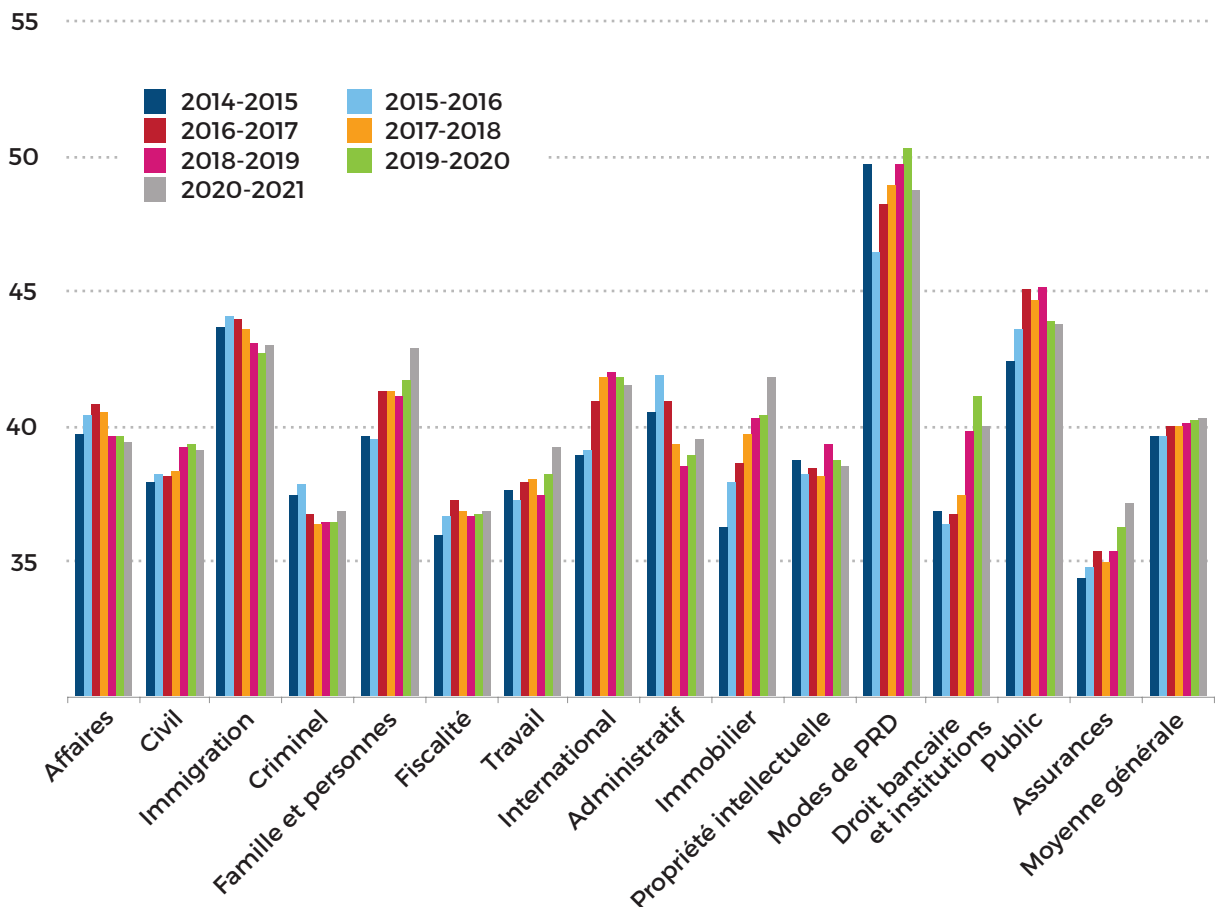
En 2020-2021, les avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel qui pratiquent les modes de prévention et de règlement des différends ont une moyenne d'âge de 48,70 ans; il s'agit du domaine de droit où les avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel ont la moyenne d'âge la plus élevée.

À noter que l'âge moyen de l'ensemble des avocats pratiquant les modes de prévention et de règlement des différends est de 55,94 ans.

Le droit criminel est le domaine de droit où les avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel ont la moyenne d'âge la plus basse, soit 36,83 ans. Le domaine de droit fiscal suit de près, puisque la moyenne d'âge est de 36,89 ans.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit de 2014 à 2021.

**Graphique 93 - Âge moyen des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit de 2014 à 2021**





**Avocats autochtones**

Plusieurs variations sont observées entre 2014 et 2021<sup>88</sup>.

En 2020-2021, les avocats autochtones qui pratiquent les modes de prévention et de règlement des différends ont une moyenne d'âge de 57,20 ans; il s'agit du domaine de droit où les avocats autochtones ont la moyenne d'âge la plus élevée.

À noter que l'âge moyen de l'ensemble des avocats pratiquant les modes de prévention et de règlement des différends est de 55,94 ans.

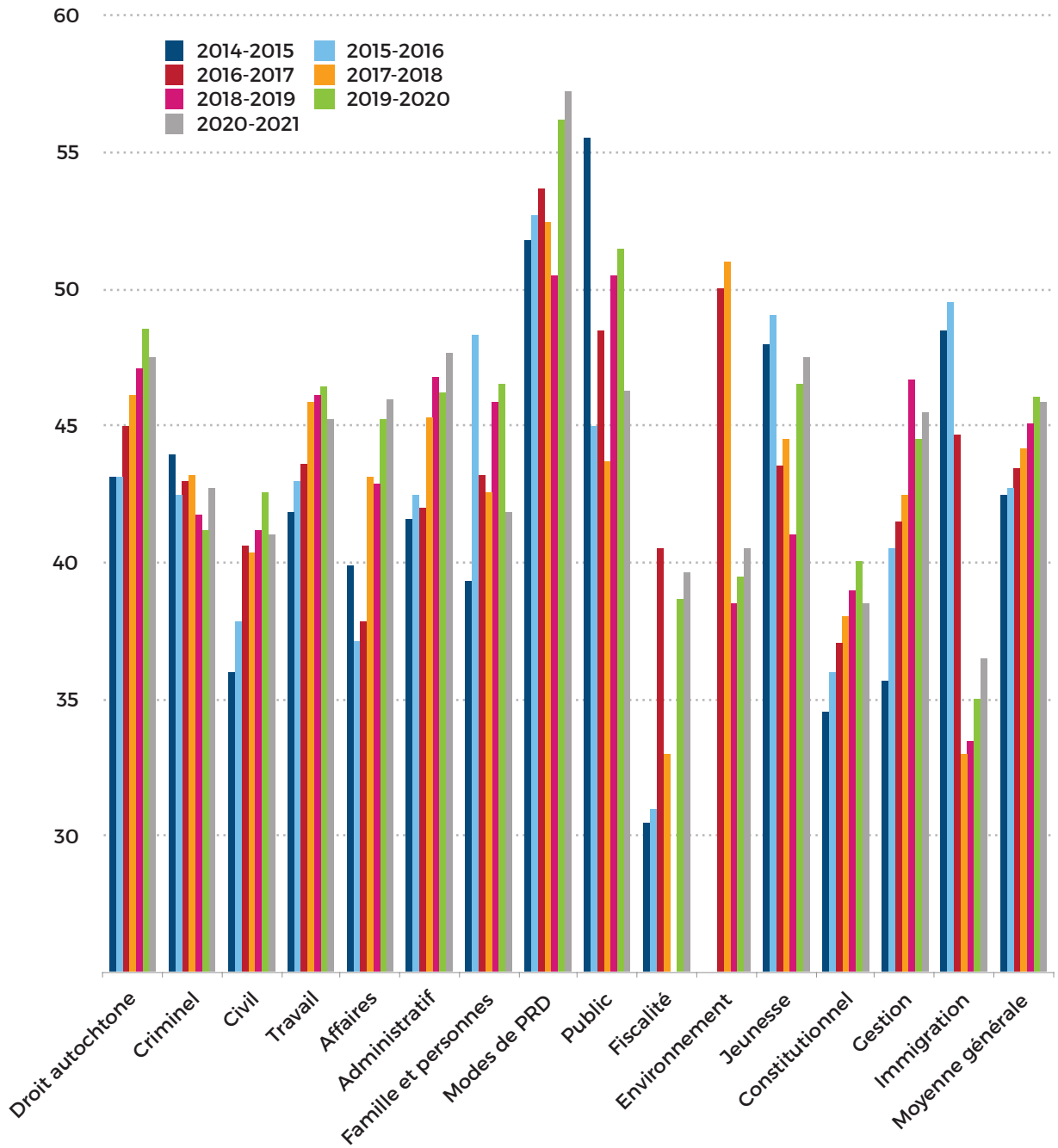
Le droit de l'immigration est le domaine de droit où les avocats autochtones ont la moyenne d'âge la plus basse, soit 36,50 ans.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocats autochtones selon le domaine de droit de 2014 à 2021.

---

88 En effet, considérant le petit nombre d'avocats autochtones, chaque nouvelle inscription a un impact significatif sur la moyenne d'âge.

**Graphique 94 - Âge moyen des avocats autochtones selon le domaine de droit de 2014 à 2021**



### Avocats LGBT

En 2020-2021, les avocats LGBT qui pratiquent le droit international ont une moyenne d'âge de 45,38 ans; il s'agit du domaine de droit où les avocats LGBT ont la moyenne d'âge la plus élevée.

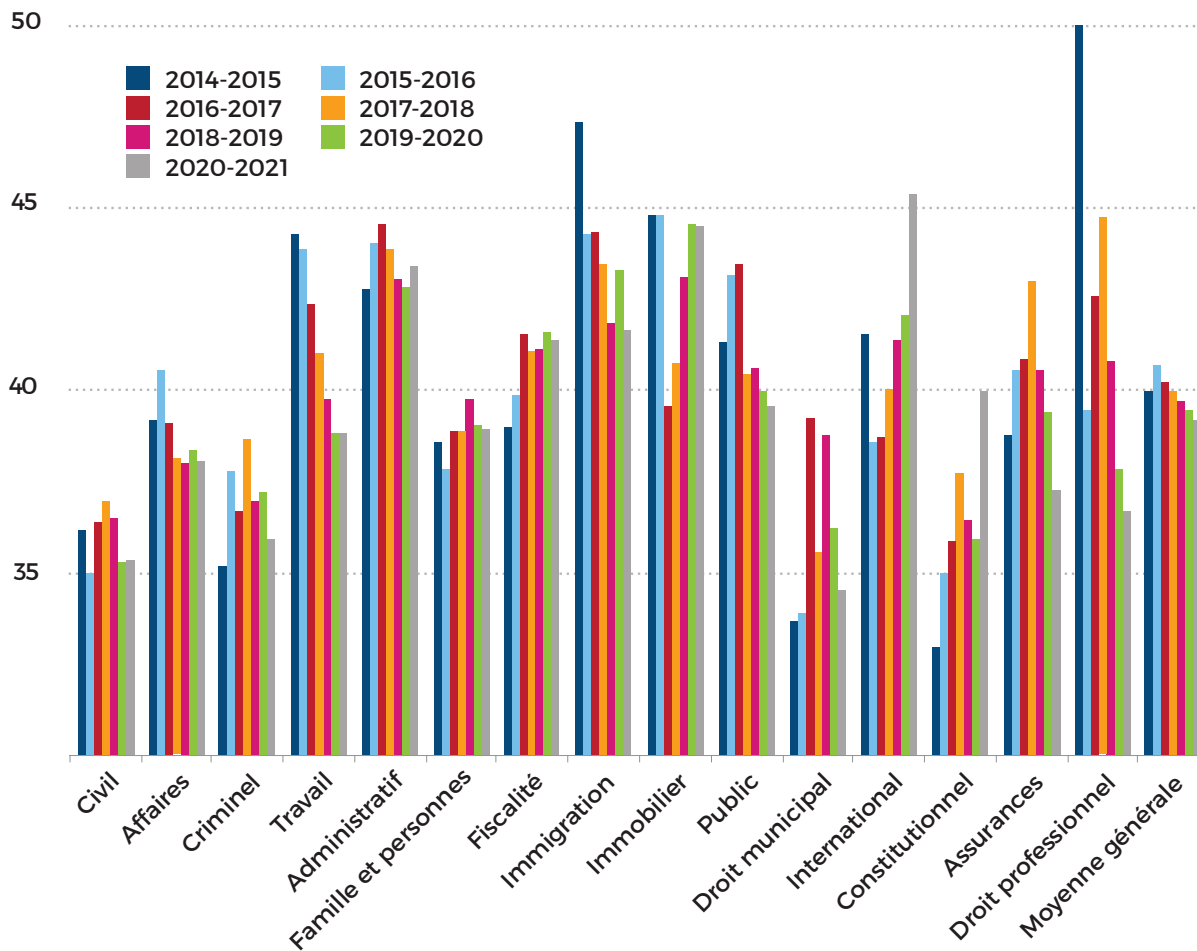
À noter que l'âge moyen de l'ensemble des avocats pratiquant le droit international est de 45,05 ans.

Le domaine de droit municipal est le domaine où les avocats LGBT ont la moyenne d'âge la plus basse, soit 34,56 ans.

À noter que l'âge moyen de l'ensemble des avocats pratiquant le droit municipal est de 45,46 ans.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocats LGBT selon le domaine de droit de 2014 à 2021.

**Graphique 95 - Âge moyen des avocats LGBT selon le domaine de droit de 2014 à 2021**



### **Avocats ayant un handicap**

Plusieurs variations sont observées entre 2014 et 2021<sup>89</sup>.

En 2020-2021, les avocats ayant un handicap qui pratiquent les modes de prévention et de règlement des différends ont une moyenne d'âge de 58,67 ans; il s'agit du domaine de droit où les avocats ayant un handicap ont la moyenne d'âge la plus élevée.

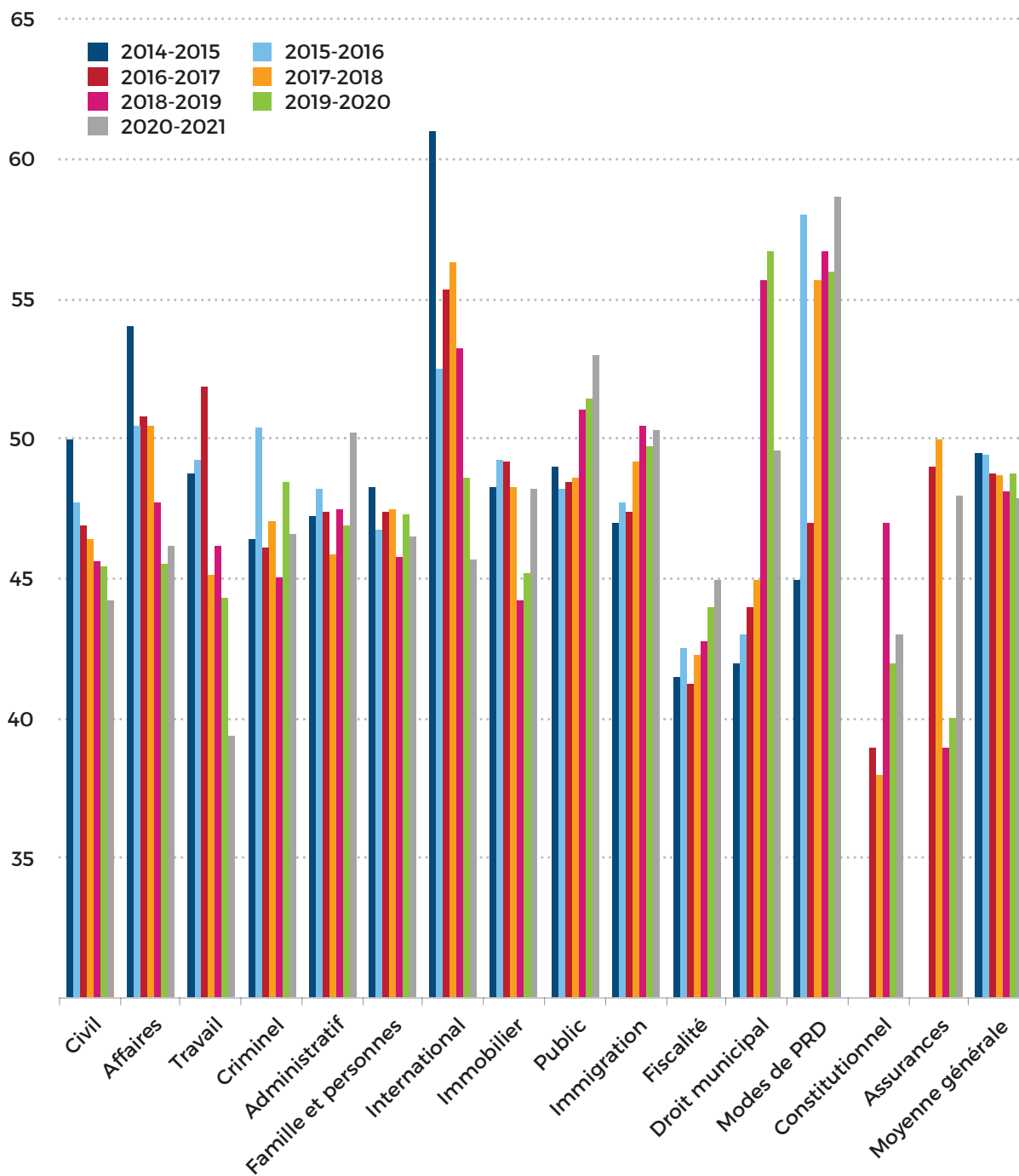
À noter que l'âge moyen de l'ensemble des avocats pratiquant les modes de prévention et de règlement des différends est de 55,94 ans.

Le domaine de droit du travail est le domaine où les avocats ayant un handicap ont la moyenne d'âge la plus basse, soit 39,36 ans.

Rappelons que l'âge moyen de l'ensemble des avocats pratiquant le droit du travail est de 44,62 ans.

Le graphique suivant présente l'âge moyen des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit de 2014 à 2021.

**Graphique 96 - Âge moyen des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit de 2014 à 2021**

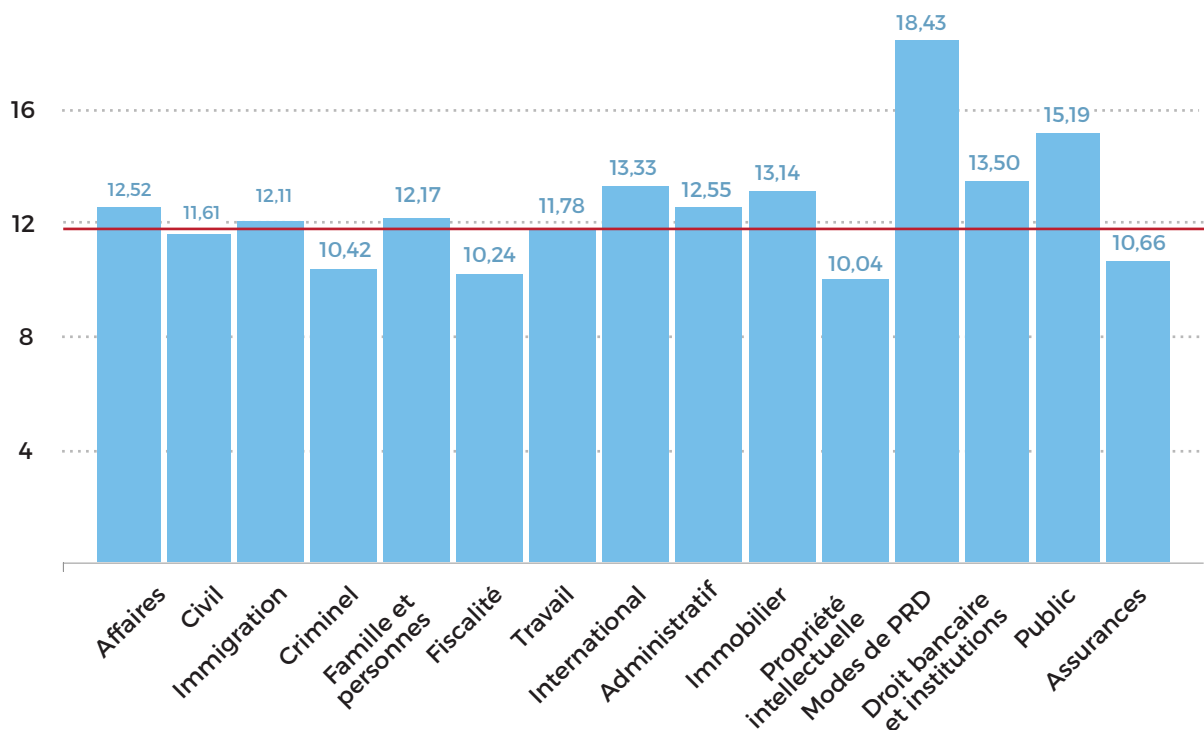


#### 5.4.2.4 Moyenne d'années de pratique des avocats issus de la diversité selon le domaine de droit<sup>90</sup>

##### Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit en 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel en 2020-2021 (11,90 ans).

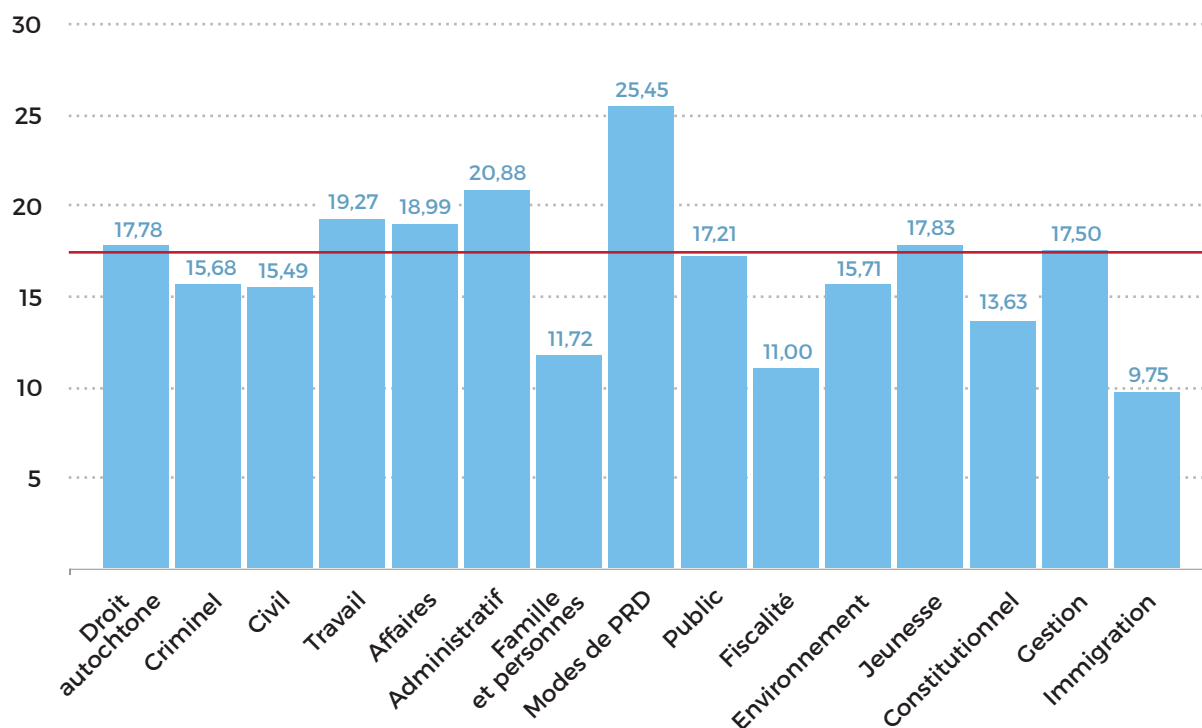
**Graphique 97 - Moyenne d'années de pratique des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit en 2020-2021**



##### Avocats autochtones

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats autochtones selon le domaine de droit en 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocats autochtones en 2020-2021 (17,50 ans).

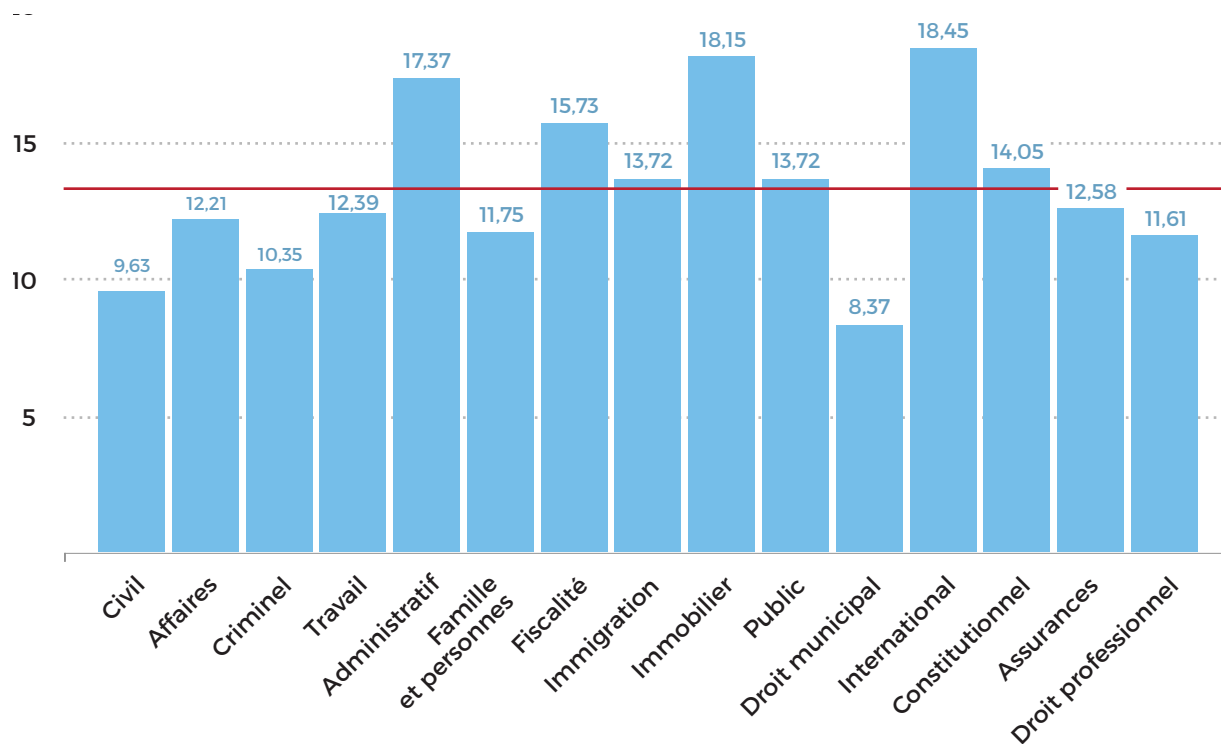
**Graphique 98 - Moyenne d'années de pratique des avocats autochtones selon le domaine de droit en 2020-2021**



### Avocats LGBT

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats LGBT selon le domaine de droit en 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocats LGBT en 2020-2021 (12,70 ans).

**Graphique 99 - Moyenne d'années de pratique des avocats LGBT selon le domaine de droit en 2020-2021**

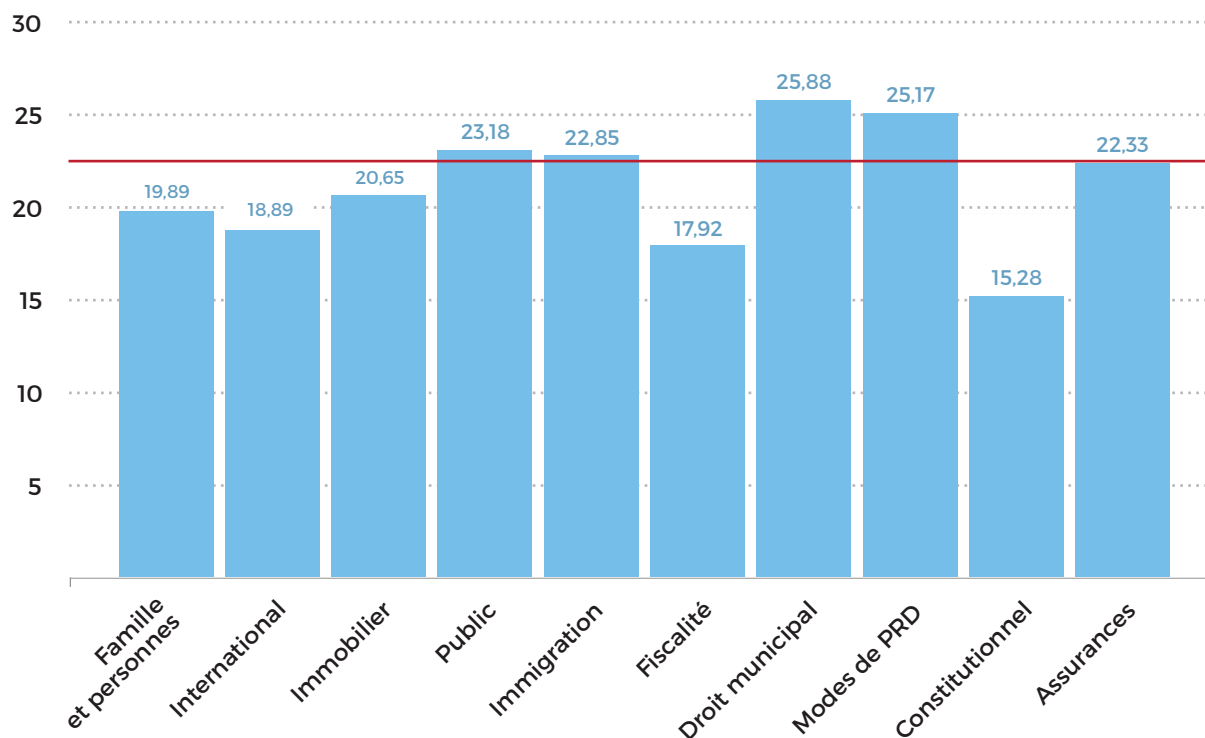


### Avocats ayant un handicap

Le graphique suivant présente la moyenne d'années de pratique des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit en 2020-2021. La ligne rouge représente la moyenne d'années de pratique de l'ensemble des avocats ayant un handicap en 2020-2021 (22,5 ans).



**Graphique 100 - Moyenne d'années de pratique des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit en 2020-2021**



## 5.5 COMPARAISON DES DIFFÉRENTS PROFILS

### 5.5.1 Types de pratique

Dans la section [5.1.1](#) portant sur les types de pratique et les statuts des avocats en général, une diminution de la proportion des avocats en pratique privée a été notée entre les années 2014-2015 (44,19 %) et 2020-2021 (42,99 %).

On observe une diminution dans la proportion des avocats, notamment dans les sous-catégories suivantes :

- Pratique privée (membres associés) : 14,89 % en 2014-2015 à 13,42 % en 2020-2021;
- Pratique à son compte : 17,36 % en 2014-2015 à 13,81 % en 2020-2021.

Une augmentation était observée pour la pratique en organisation publique et parapublique, où la proportion des avocats passe de 21,63 % en 2014-2015 à 22,94 % en 2020-2021.

Il est intéressant de connaître la proportion des avocats constituant chacun de ces types de pratique.

Les prochaines sous-sections présenteront des données comparatives pour certains types de pratique (pratique privée [membres associés], pratique à son compte, pratique en organisation publique et parapublique), notamment au niveau de leur proportion, selon les profils suivants :

- Hommes et femmes;
- Jeunes avocats;
- Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- Avocats autochtones;
- Avocats LGBT;
- Avocats ayant un handicap.

### 5.5.1.1 Pratique privée (membres associés)

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour la sous-catégorie « pratique privée (membres associés) » pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats œuvrant à titre d'associés en pratique privée est notamment constitué de :

- 31,48 % de femmes;
- 15,18 % de jeunes avocats;
- 7,35 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,37 % d'avocats autochtones;
- 1,70 % d'avocats LGBT;
- 0,29 % d'avocats ayant un handicap.

Les hommes demeurent majoritaires dans cette catégorie de pratique, puisqu'ils représentent 68,52 % de l'ensemble des avocats associés.

**Tableau 81 - Proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique privée (membres associés) » en 2020-2021**

Membres associés	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	3 768	100 %	572	15,18 %	277	7,35 %	14	0,37 %	64	1,70 %	11	0,29 %
Masculin	2 582	68,52 %	318	8,44 %	168	4,46 %	10	0,27 %	53	1,41 %	9	0,24 %
Féminin	1 186	31,48 %	254	6,74 %	109	2,89 %	4	0,11 %	11	0,29 %	2	0,05 %

On observe que, parmi les avocats associés, 7,35 % se sont identifiés à un groupe ethnoculturel. Nous constatons donc que ce pourcentage est en deçà du taux de représentativité de l'ensemble des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel en 2020-2021 (9,54 % de l'ensemble des avocats du Barreau du Québec).

Il s'agit pourtant d'une augmentation comparativement à 2014-2015, où ils étaient 4,64 % des avocats associés, le taux de représentativité étant alors de 6,58 % de l'ensemble des avocats.

Les données détaillées des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel sont présentées selon les champs suivants :

- Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains, Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs, etc.);
- Asiatiques (Asiatiques de l'Est [Japonais, Coréens, etc.]; Asiatiques du Sud-Est [Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Philippins, etc.]; Asiatiques du Sud [Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde, etc.] et Chinois);
- Latino-Américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques, etc.);
- Noirs;
- Autres groupes minoritaires.

Au sein des groupes ethnoculturels, les avocats s'étant identifiés comme étant Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africain ou Arabes sont plus nombreux à être associés. En 2020-2021, ils représentent 37,91 % des avocats associés s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel. Il s'agit d'un pourcentage supérieur à leur représentativité dans l'ensemble des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel (34,60 %)<sup>91</sup>.

On observe une proportion plus faible pour les avocats asiatiques associés (12,64 %), alors qu'ils représentent 18,17 % des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel en 2020-2021. Il en va de même pour les avocats latino-américains associés qui représentent 8,30 % des avocats associés s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel, alors qu'ils représentent 9,67 % de l'ensemble des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel en 2020-2021.

Toutefois, la sous-représentativité la plus marquée concerne les avocats noirs associés. Ceux-ci représentent 14,08 % des avocats associés s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel, alors qu'ils représentent 21,63 % de l'ensemble des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel en 2020-2021.

---

91 Voir le [graphique 41](#) (Répartition des avocats s'étant auto-identifiés dans l'un des huit groupes ethnoculturels en 2020-2021) dans la section [4.7.2](#).

Le tableau suivant présente la comparaison entre le nombre et la proportion des avocats associés en pratique privée selon le groupe ethnoculturel entre les années 2014-2015 et 2020-2021.

**Tableau 82 - Nombre et proportion des avocats associés en pratique privée selon le groupe ethnoculturel pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Pratique privée (membres associés)	2014-2015		2020-2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des membres	3 729	14,89 %	3 768	13,42 %
Groupes ethnoculturels	173	4,64 %	277	7,35 %
- Asiatiques de l'Ouest, Nord-africains, Arabes	58	33,53 %	105	37,91 %
- Asiatiques	29	16,76 %	35	12,64 %
- Latino-Américains	14	8,09 %	23	8,30 %
- Noirs	15	8,67 %	39	14,08 %
- Autres groupes minoritaires	57	32,95 %	75	27,08 %

### 5.5.1.2 Pratique à son compte

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique à son compte » pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats pratiquant à leur compte est notamment constitué de :

- 42,08 % de femmes;
- 25,41 % de jeunes avocats;
- 13,83 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,77 % d'avocats autochtones;
- 2,12 % d'avocats LGBT;
- 0,46 % d'avocats ayant un handicap.

Il est intéressant d'observer qu'il y a plus de jeunes avocates pratiquant à leur compte (530 avocates, 53,80 %) que de jeunes avocats pratiquant à leur compte (455 avocats, 46,19 %), ce qui diffère des statistiques de l'ensemble des avocats pratiquant à leur compte, puisque les hommes demeurent généralement majoritaires dans cette catégorie de pratique (57,92 % contre 42,08 %).

**Tableau 83 - Proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique à son compte » en 2020-2021**

Pratique à son compte	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	3 876	100 %	985	25,41 %	536	13,83 %	30	0,77 %	82	2,12 %	18	0,46 %
Masculin	2 245	57,92 %	455	11,74 %	291	7,51 %	14	0,36 %	59	1,52 %	16	0,41 %
Féminin	1 631	42,08 %	530	13,67 %	245	6,32 %	16	0,41 %	23	0,59 %	2	0,05 %

### 5.5.1.3 Pratique en organisation publique et parapublique

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique en organisation publique et parapublique » pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats pratiquant en organisation publique et parapublique est notamment constitué de :

- 65,74 % de femmes;
- 34,66 % de jeunes avocats;
- 7,58 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,61 % d'avocats autochtones;
- 3,67 % d'avocats LGBT;
- 0,90 % d'avocats ayant un handicap.

Les avocates sont majoritaires dans cette catégorie de pratique (65,74 %). Toutefois, il est intéressant d'observer qu'il y a beaucoup plus d'avocats LGBT qui pratiquent en organisation publique et parapublique (168 avocats, 71,19 %) que d'avocates LGBT (68 avocates, 28,81 %).

**Tableau 84 - Proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique en organisation publique et parapublique » en 2020-2021**

Organisation publique et parapublique	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	6 439	100 %	2 232	34,66 %	488	7,58 %	39	0,61 %	236	3,67 %	58	0,90 %
Masculin	2 206	34,26 %	712	11,06 %	139	2,16 %	12	0,19 %	168	2,61 %	31	0,48 %
Féminin	4 233	65,74 %	1 520	23,60 %	349	5,42 %	27	0,42 %	68	1,06 %	27	0,42 %

## 5.5.2 Domaines de droit

Dans la section [5.1.2](#) sur les domaines de droit des avocats en général, il était observé que les domaines de pratique les plus importants en matière de répartition des avocats pour l'année 2020-2021 étaient :

- Droit des affaires : 19,73 % des avocats déclarent pratiquer dans ce domaine;
- Droit civil : 16,09 % des avocats déclarent pratiquer dans ce domaine;
- Droit criminel : 10,18 % des avocats déclarent pratiquer dans ce domaine.

De plus, les domaines de droit ayant eu les variations les plus marquées quant au pourcentage de répartition d'avocats de 2014 à 2021 étaient, entre autres :

- Droit de l'immigration : une augmentation de 0,46 point;
- Droit de la famille et des personnes : une diminution de 0,61 point;

Toutefois, il est intéressant de connaître la proportion des avocats constituant chacun de ces domaines de droit.

### 5.5.2.1 Domaine de droit des affaires

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit des affaires pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats pratiquant le droit des affaires est notamment constitué de :

- 47,06 % de femmes;
- 33,14 % de jeunes avocats;
- 10,56 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,26 % d'avocats autochtones;
- 2,10 % d'avocats LGBT;
- 0,39 % d'avocats ayant un handicap.

Les avocates représentent 47,06 % de l'ensemble des avocats pratiquant ce domaine de droit, alors que les hommes représentent 52,94 %.

**Tableau 85 - Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit des affaires en 2020-2021**

Affaires	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	5 085	19,73 %	1 685	33,14 %	537	10,56 %	13	0,26 %	107	2,10 %	20	0,39 %
Masculin	2 692	52,94 %	730	14,36 %	249	4,90 %	10	0,20 %	81	1,59 %	8	0,16 %
Féminin	2 393	47,06 %	955	18,78 %	288	5,66 %	3	0,06 %	26	0,51 %	12	0,24 %

### 5.5.2.2 Domaine de droit civil

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit civil pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats pratiquant le droit civil est notamment constitué de :

- 47,14 % de femmes;
- 47,72 % de jeunes avocats;
- 9,21 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,34 % d'avocats autochtones;
- 3,09 % d'avocats LGBT;
- 0,65 % d'avocats ayant un handicap.

Les hommes demeurent majoritaires à pratiquer dans ce domaine de droit, puisqu'ils représentent 52,86 % de l'ensemble des avocats pratiquant le droit civil.

**Tableau 86 - Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit civil en 2020-2021**

Civil	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	4 147	16,09 %	1 979	47,72 %	382	9,21 %	14	0,34 %	128	3,09 %	27	0,65 %
Masculin	2 192	52,86 %	824	19,87 %	192	4,63 %	12	0,29 %	101	2,44 %	16	0,39 %
Féminin	1 955	47,14 %	1 155	27,85 %	190	4,58 %	2	0,05 %	27	0,65 %	11	0,27 %

### 5.5.2.3 Domaine de droit criminel

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit criminel pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats pratiquant le droit criminel est notamment constitué de :

- 54,84 % de femmes;
- 44,32 % de jeunes avocats;
- 8,81 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,61 % d'avocats autochtones;
- 2,67 % d'avocats LGBT;
- 0,46 % d'avocats ayant un handicap.

Les femmes sont majoritaires à pratiquer dans ce domaine de droit, puisqu'elles représentent 54,84 % de l'ensemble des avocats pratiquant le droit criminel.



**Tableau 87 - Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit criminel en 2020-2021**

Criminel	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	2 622	10,18 %	1 162	44,32 %	231	8,81 %	16	0,61 %	70	2,67 %	12	0,46 %
Masculin	1 184	45,16 %	387	14,76 %	93	3,55 %	6	0,23 %	40	1,53 %	11	0,42 %
Féminin	1 438	54,84 %	775	29,56 %	138	5,26 %	10	0,38 %	30	1,14 %	1	0,04 %

#### 5.5.2.4 Domaine de droit de l'immigration

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit de l'immigration pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats pratiquant le droit de l'immigration est notamment constitué de :

- 57,85 % de femmes;
- 46,31 % de jeunes avocats;
- 33,56 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,27 % d'avocats autochtones;
- 2,95 % d'avocats LGBT;
- 0,81 % d'avocats ayant un handicap.

Les femmes sont majoritaires à pratiquer dans ce domaine de droit, puisqu'elles représentent 57,85 % de l'ensemble des avocats pratiquant le droit de l'immigration.

**Tableau 88 - Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit de l'immigration en 2020-2021**

Immigration	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	745	2,89 %	345	46,31 %	250	33,56 %	2	0,27 %	22	2,95 %	6	0,81 %
Masculin	314	42,15 %	137	18,39 %	110	14,77 %	2	0,27 %	18	2,42 %	5	0,67 %
Féminin	431	57,85 %	208	27,92 %	140	18,79 %	0	0,00 %	4	0,54 %	1	0,13 %

### 5.5.2.5 Domaine de droit de la famille et des personnes

Le tableau suivant présente la proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit de la famille et des personnes pour l'année 2020-2021.

On peut y lire que l'ensemble des avocats pratiquant le droit de la famille et des personnes est notamment constitué de :

- 74,62 % de femmes;
- 38,73 % de jeunes avocats;
- 11,15 % d'avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- 0,35 % d'avocats autochtones;
- 2,03 % d'avocats LGBT;
- 0,58 % d'avocats ayant un handicap.

Les femmes sont fortement majoritaires à pratiquer dans ce domaine de droit, puisqu'elles représentent 74,62 % de l'ensemble des avocats pratiquant le droit de la famille et des personnes.

**Tableau 89 - Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit de la famille et des personnes en 2020-2021**

Famille et personnes	Ensemble des membres		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total des membres	1 722	6,68 %	667	38,73 %	192	11,15 %	6	0,35 %	35	2,03 %	10	0,58 %
Masculin	437	25,38 %	119	6,91 %	57	3,31 %	1	0,06 %	18	1,05 %	6	0,35 %
Féminin	1 285	74,62 %	548	31,82 %	135	7,84 %	5	0,29 %	17	0,99 %	4	0,23 %

## 5.6 MÉDIATION<sup>92</sup>

Le Barreau du Québec fait la promotion de la justice participative auprès des avocats.

En 2020-2021, il y a 1 569 avocats formés et accrédités en médiation. Ceux-ci représentent 5,51 % de l'ensemble des avocats du Barreau du Québec. Il est intéressant de constater que certains d'entre eux ont une ou plusieurs accréditations en médiation. Toutefois, on observe une diminution de la proportion de médiateurs, puisqu'ils représentaient 8 % de l'ensemble des avocats en 2017<sup>93</sup>.

Le tableau suivant présente le nombre de médiateurs selon les 15 barreaux de section pour l'année 2020-2021.

<sup>92</sup> Barreau du Québec, Tableau de l'Ordre, 2021. Les données sont celles extraites en date du 1er mai 2021.

<sup>93</sup> Barreau du Québec, *Sous la loupe des barreaux de section : édition spéciale du Barreau-mètre - La profession en chiffres*, 2017, p. 17.

**Tableau 90 - Nombre de médiateurs selon les barreaux de section en 2020-2021**

	Ensemble des membres	% de médiateurs	Nombre d'avocats ayant une ou plusieurs accréditations*	Médiation civile, commerciale et travail	Médiation familiale	Médiation aux petites créances	Total
Abitibi-Témiscamingue	183	7,10 %	13	5	9	6	20
Arthabaska	266	8,27 %	22	10	12	9	31
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Î.-M.	270	5,93 %	16	5	9	7	21
Bedford	257	7,78 %	20	13	8	14	35
Côte-Nord	108	10,19 %	11	9	4	7	20
Laurentides-Lanaudière	1 271	10,07 %	128	65	69	55	189
Laval	940	7,13 %	67	43	25	35	103
Longueuil	1 522	9,07 %	138	98	51	58	207
Mauricie	312	4,81 %	15	10	5	4	19
Montréal	15 710	4,54 %	713	557	160	261	978
Outaouais	1 630	4,17 %	68	48	24	18	90
Québec	4 356	4,82 %	210	133	78	44	255
Richelieu	708	10,59 %	75	41	39	39	119
Saguenay-Lac-Saint-Jean	375	10,13 %	38	29	13	14	56
Saint-François	588	5,95 %	35	28	12	12	52
<b>Total</b>	<b>28 496</b>	<b>5,51 %</b>	<b>1 569</b>	<b>1 094</b>	<b>518</b>	<b>583</b>	<b>2 195</b>

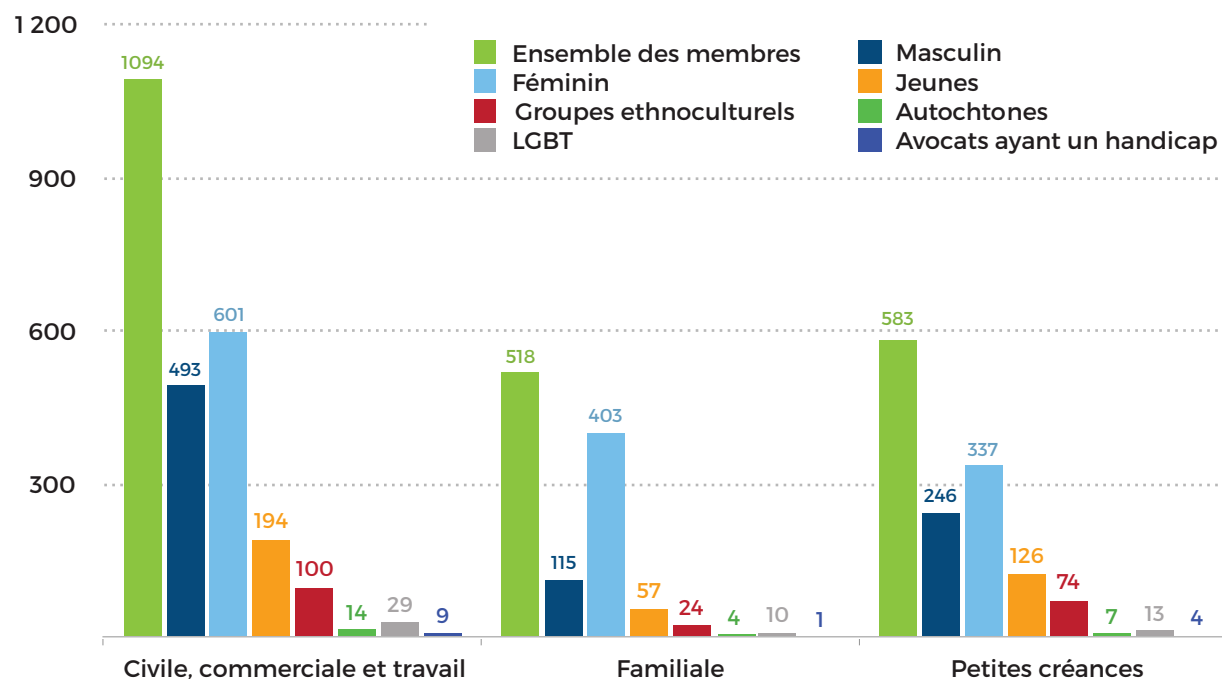
\* Au total, 626 avocats ont plus d'une accréditation en médiation. Plus précisément, 75 avocats ont trois accréditations en médiation et 551 avocats ont deux accréditations en médiation.

Il est intéressant de présenter le nombre d'avocats pour chacune de ces accréditations selon les profils suivants :

- Hommes et femmes;
- Jeunes avocats;
- Avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel;
- Avocats autochtones;
- Avocats LGBT;
- Avocats ayant un handicap.

Le graphique suivant présente le nombre d'avocats accrédités en médiation selon leur profil pour l'année 2020-2021.

**Graphique 101 - Nombre d'avocats accrédités en médiation selon leur profil en 2020-2021**



Le tableau suivant présente la proportion d'avocats accrédités en médiation selon leur profil pour l'année 2020-2021.

On constate que les avocats accrédités en médiation sont majoritairement des femmes (61,09 %). Elles représentent 77,80 % des avocats accrédités en médiation familiale par le Barreau du Québec.

**Tableau 91 - Proportion des avocats accrédités en médiation selon leur profil en 2020-2021<sup>94</sup>**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Jeunes	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Civile, commerciale et travail	49,84 %	45,06 %	54,94 %	17,73 %	9,14 %	1,28 %	2,65 %	0,82 %
Familiale	23,60 %	22,20 %	77,80 %	11,00 %	4,63 %	0,77 %	1,93 %	0,19 %
Petites créances	26,56 %	42,20 %	57,80 %	21,61 %	12,69 %	1,20 %	2,23 %	0,69 %
<b>Total des avocats accrédités en médiation</b>	<b>100 %</b>	<b>38,91 %</b>	<b>61,09 %</b>	<b>17,18 %</b>	<b>9,02 %</b>	<b>1,14 %</b>	<b>2,37 %</b>	<b>0,64 %</b>

94 L'ensemble de nos données concernant les domaines de droit provient des champs de pratique principaux désignés par les avocats. Toutefois, lors de l'inscription annuelle, il est également possible de sélectionner des champs de pratique secondaires. En analysant ces données, on observe que 992 avocats ont déclaré - comme champs principal et/ou secondaire - les champs de pratique de la médiation civile, de la médiation commerciale, de la médiation en droit du travail, de la médiation aux petites créances, de la médiation en droit familial, ainsi que le champ de pratique des modes de prévention et de règlement des différends. Cela représente 3,48 % de l'ensemble des avocats en 2020-2021. En analysant les réponses de 949 avocats ayant une accréditation, on constate que 60,48 % d'entre eux ont désigné comme champs principal et/ou secondaire un champ de pratique en médiation.

The background of the page is a dark blue, semi-transparent image. It features a hand on the left side, holding a pen and writing on a document. In the background, there are several financial charts: a line graph with square markers at the top right, a bar chart with vertical bars of varying heights in the middle, and a candlestick chart at the bottom. The overall aesthetic is professional and data-oriented.

# 6 **SONDAGE « ÉVOLUTION ET TENDANCES » 2020**

---

Comme mentionné au [point 3](#) (Méthodologie), le sondage « Évolution et tendances » vise l'ensemble des membres de la profession. En 2020, 500 personnes ont répondu à ce sondage. Dans cette section, nous ferons la comparaison, lorsque possible, avec les résultats du sondage « Évolution et tendances » de 2013<sup>95</sup>, qui avait alors obtenu 275 réponses.

On note que l'ensemble des répondants au sondage 2020 est constitué notamment de :

- 55,20 % de femmes;
- 12,20 % d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel;
- 0,60 % d'avocats autochtones;
- 7,80 % d'avocats LGBT;
- 1,60 % d'avocats ayant un handicap;
- 29 % d'avocats exerçant en pratique privée<sup>96</sup>.

## 6.1 NOMBRE D'AVOCATS AU SEIN D'UNE STRUCTURE

Lors du sondage « Évolution et tendances » 2020, les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Combien y a-t-il d'avocats au sein de la structure (cabinet, entreprise, OBNL, etc.) pour laquelle vous œuvrez? (Si le cabinet possède plusieurs bureaux, veuillez inscrire le nombre d'avocats pour votre bureau uniquement.) »<sup>97</sup>.

Au total, il s'agit de plus de la moitié des avocats (51,56 %) qui travaillent au sein d'une structure de 10 avocats et moins.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon la taille de la structure dans laquelle ils travaillent en 2019-2020.

On observe que la plus grande proportion des avocats sont ceux travaillant dans des structures ayant de 2 à 10 avocats (27,54 %). En deuxième place, 24,02 % des avocats travaillent seuls.

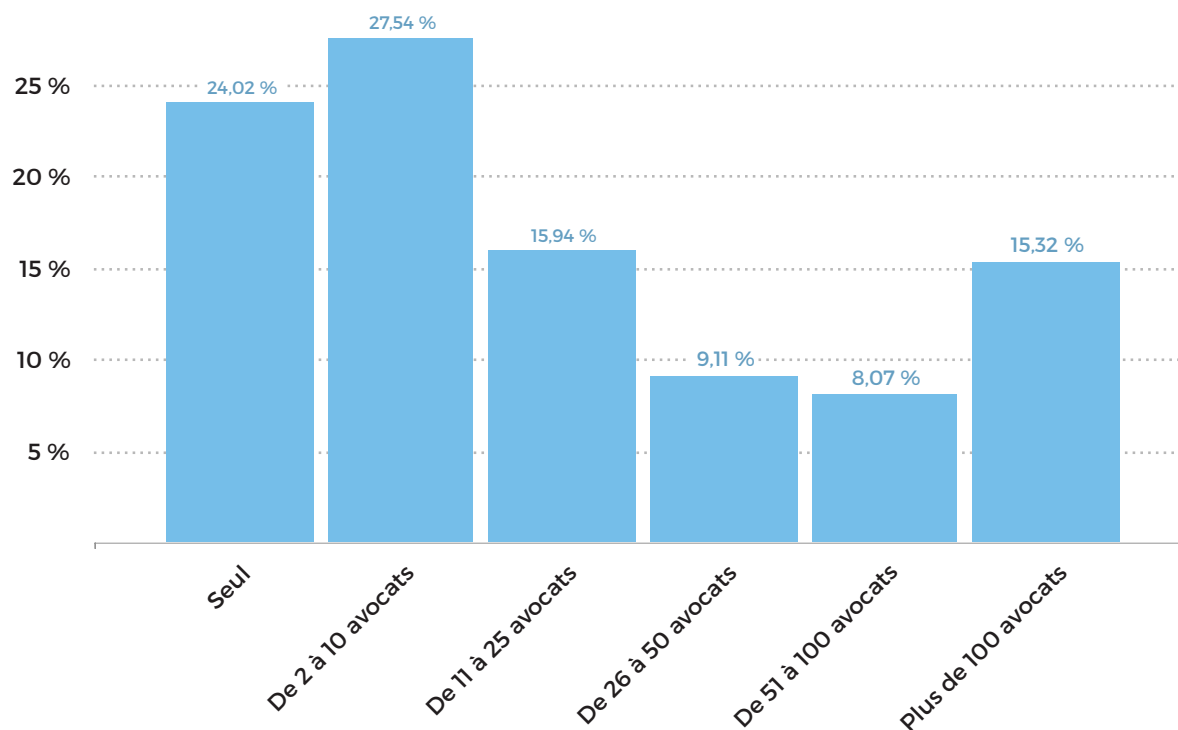
<sup>95</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 6.

<sup>96</sup> Comparativement à 42,99 % d'avocats exerçant en pratique privée dans l'ensemble des avocats (voir la section [5.1.1.1](#)).

<sup>97</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 96,60 %.



**Graphique 102 - Répartition des avocats selon le nombre d'avocats au sein d'une structure en 2019-2020**



Le tableau suivant présente plus en détail la proportion des avocats selon la taille de la structure et selon leur profil, ainsi que leur taux de réponse respectif pour l'année 2019-2020.

On peut y lire que l'ensemble des avocats exerçant seul est constitué notamment de :

- 59,58 % de femmes;
- 12,07 % d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel;
- 7,76 % d'avocats LGBT;
- 2,59 % d'avocats ayant un handicap.

**Tableau 92 - Proportion des avocats selon la taille de la structure dans laquelle ils travaillent et leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Seul	24,02 %	40,52 %	59,48 %	12,07 %	0,00 %	7,76 %	2,59 %
De 2 à 10 avocats	27,54 %	42,86 %	57,14 %	10,53 %	0,00 %	6,02 %	0,75 %
De 11 à 25 avocats	15,94 %	36,36 %	61,04 %	10,39 %	1,30 %	7,79 %	1,30 %
De 26 à 50 avocats	9,11 %	52,27 %	45,45 %	20,45 %	0,00 %	6,82 %	0,00 %
De 51 à 100 avocats	8,07 %	58,97 %	41,03 %	15,38 %	0,00 %	10,26 %	0,00 %
Plus de 100 avocats	15,32 %	47,30 %	52,70 %	8,11 %	2,70 %	10,81 %	4,05 %
<b>Proportion sur l'ensemble des avocats</b>	<b>100 %</b>	<b>44,10 %</b>	<b>55,28 %</b>	<b>11,80 %</b>	<b>0,62 %</b>	<b>7,87 %</b>	<b>166 %</b>

## 6.2 REVENU INDIVIDUEL

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Dans quelle tranche se situe le montant total de vos revenus individuels perçus en 2019, incluant bonus, commissions, avant les déductions? »<sup>98</sup>.

### 6.2.1 Ensemble des avocats

En 2019, une plus grande proportion d'avocats a perçu un revenu individuel se situant entre 90 001 \$ et 110 000 \$ (17,63 %).

Fait marquant, une proportion importante (14,60 %) des avocats ont perçu en 2019 un revenu individuel en deçà de 50 000 \$. En fait, ce sont le quart des avocats (25,89 %) qui ont perçu en 2019 un revenu individuel en deçà de 70 000 \$.

On remarque d'ailleurs une diminution importante entre 2013 et 2019 de la proportion des avocats ayant perçu un revenu individuel se situant entre 110 001 \$ et 130 000 \$ (18 % en 2013<sup>99</sup> comparativement à 13,22 % en 2019)<sup>100</sup>.

<sup>98</sup> Le taux de réponse à cette question est de 72,60 %.

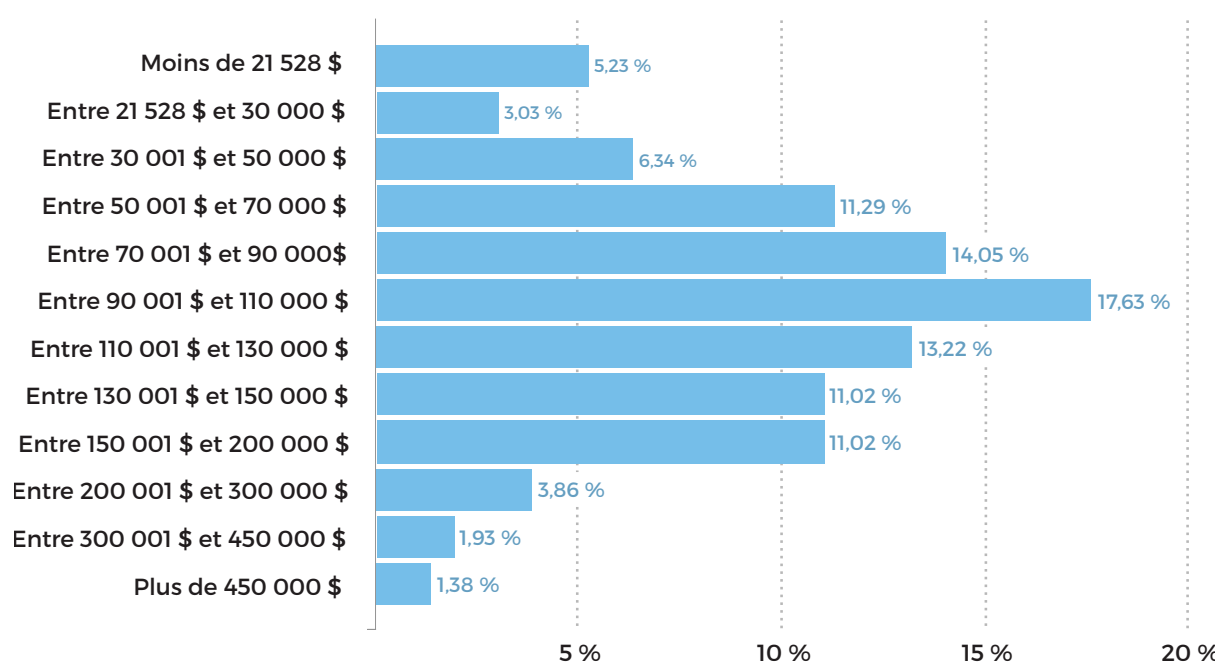
<sup>99</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

<sup>100</sup> Un revenu individuel entre 110 001,00 \$ et 130 000,00 \$ en avril 2013 équivaut à un salaire réel entre 121 655,55 \$ et 143 773,43 \$ en avril 2020 (si on se fie à la hausse de 10,59 % de l'Indice canadien des prix à la consommation ou à un taux d'inflation annuel composé de 1,45 %). En ligne : <https://scfp.ca/calculateur-ipc>.

Une augmentation de la proportion des avocats ayant perçu les revenus individuels suivants est observée entre 2013 et 2019 :

- Entre 70 001 \$ et 90 000 \$ (14,05 % en 2019 comparativement à 10 % en 2013<sup>101</sup>);
- Entre 90 001 \$ et 110 000 \$ (17,63 % en 2019 comparativement à 16 % en 2013<sup>102</sup>).

### Graphique 103 - Répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu en 2019



Note : Il est important de préciser que le montant de la catégorie « moins de 21 528 \$ » représente le salaire minimum en 2019 sur une base annualisée.

Le tableau suivant présente plus en détail la répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu pour l'année 2019 et selon leur profil.

On observe qu'il y a une plus grande répartition d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel à déclarer un salaire inférieur à 110 000 \$ (68,18 % des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel) comparativement à la répartition de l'ensemble des avocats (57,58 %).

On observe qu'il y a une plus grande répartition d'avocates à déclarer un salaire inférieur à 90 000 \$ (45,69 % de l'ensemble des avocates) comparativement à la répartition de l'ensemble des avocats masculins (32,93 %).

101 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

102 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

**Tableau 93 - Répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu pour l'année 2019 et leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Moins de 21 528 \$	5,23 %	4,27 %	6,09 %	9,09 %	0,00 %	3,57 %	0,00 %
Entre 21 528 \$ et 30 000 \$	3,03 %	1,83 %	4,06 %	2,27 %	0,00 %	3,57 %	0,00 %
Entre 30 001 \$ et 50 000 \$	6,34 %	6,10 %	6,09 %	6,82 %	33,33 %	3,57 %	0,00 %
Entre 50 001 \$ et 70 000 \$	11,29 %	7,93 %	14,21 %	11,36 %	0,00 %	10,71 %	25,00 %
Entre 70 001 \$ et 90 000 \$	14,05 %	12,80 %	15,23 %	9,09 %	33,33 %	17,86 %	0,00 %
Entre 90 001 \$ et 110 000 \$	17,63 %	17,07 %	17,77 %	29,55 %	0,00 %	25,00 %	0,00 %
Entre 110 001 \$ et 130 000 \$	13,22 %	12,80 %	13,71 %	11,36 %	0,00 %	17,86 %	0,00 %
Entre 130 001 \$ et 150 000 \$	11,02 %	13,41 %	9,14 %	9,09 %	0,00 %	10,71 %	25,00 %
Entre 150 001 \$ et 200 000 \$	11,02 %	11,59 %	10,66 %	4,55 %	0,00 %	7,14 %	25,00 %
Entre 200 001 \$ et 300 000 \$	3,86 %	6,10 %	2,03 %	2,27 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Entre 300 001 \$ et 450 000 \$	1,93 %	3,66 %	0,51 %	4,55 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Plus de 450 000 \$	1,38 %	2,44 %	0,51 %	0,00 %	33,33 %	0,00 %	25,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 6.2.2 En pratique privée<sup>103</sup>

Une plus grande répartition des avocats en pratique privée a indiqué avoir perçu un revenu annuel situé entre 70 001 \$ et 90 000 \$ en 2019 (14,77 %). À titre comparatif, la plus grande proportion de l'ensemble des avocats a indiqué avoir perçu un revenu annuel se situant entre 90 001 \$ et 110 000 \$ en 2019 (17,63 %).

Le tableau suivant présente la répartition des avocats exerçant en pratique privée selon leur revenu annuel perçu pour l'année 2019.

**Tableau 94 - Répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu annuel perçu pour l'année 2019**

	Avocats en pratique privée %
Moins de 21 528 \$	10,07 %
Entre 21 528 \$ et 30 000 \$	6,71 %
Entre 30 001 \$ et 50 000 \$	12,75 %
Entre 50 001 \$ et 70 000 \$	11,41 %
Entre 70 001 \$ et 90 000 \$	14,77 %
Entre 90 001 \$ et 110 000 \$	8,72 %
Entre 110 001 \$ et 130 000 \$	6,04 %
Entre 130 001 \$ et 150 000 \$	8,05 %
Entre 150 001 \$ et 200 000 \$	7,38 %
Entre 200 001 \$ et 300 000 \$	6,71 %
Entre 300 001 \$ et 450 000 \$	4,03 %
Plus de 450 000 \$	3,36 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### 6.3 RÉMUNÉRATION

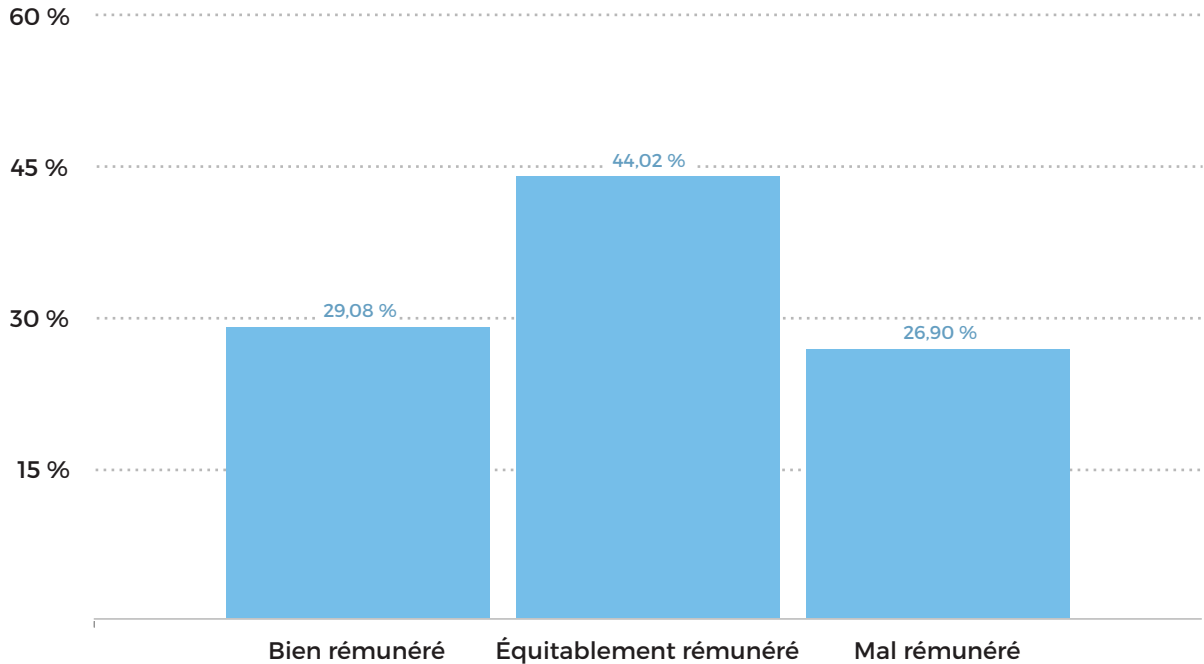
Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Considérez-vous être bien rémunéré pour le travail que vous effectuez? »<sup>104</sup>.

En 2019-2020, une plus grande proportion d'avocats a considéré être équitablement rémunérée (44,02 %). On remarque toutefois une diminution de 7,58 points comparativement à 2013-2014, où ils étaient 51,60 % à se considérer ainsi<sup>105</sup>.

104 Le taux de réponse à cette question facultative est de 72,60 %.

105 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 36.

**Graphique 104 – Perspective de l’avocat face à sa rémunération en 2019-2020**



Le tableau suivant présente plus en détail les pourcentages des avocats selon leur profil et selon leur perspective face à leur rémunération, ainsi que leur taux de réponse respectif pour l’année 2019-2020.

Ainsi, on peut y lire que 66,67 % des avocats autochtones ayant répondu à la question considèrent être « mal rémunérés » en 2019-2020.

Il est intéressant également de noter que près de 29,5 % des femmes se considèrent comme étant mal rémunérées comparativement à 23,49 % des hommes.

**Tableau 95 - Répartition des avocats selon leur profil et leur perspective face à la rémunération en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LCBT	Avocats ayant un handicap
Bien rémunéré	29,08 %	26,51 %	31,00 %	22,73 %	33,33 %	34,48 %	20,00 %
Équitablement rémunéré	44,02 %	50,00 %	39,50 %	45,45 %	0,00 %	55,17 %	40,00 %
Mal rémunéré	26,90 %	23,49 %	29,50 %	31,82 %	66,67 %	10,34 %	40,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 6.4 TAUX HORAIRE

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « À quel montant estimez-vous votre taux horaire ? »<sup>106</sup>. Il était également possible pour les avocats d'indiquer s'ils ne travaillent pas selon un taux horaire.

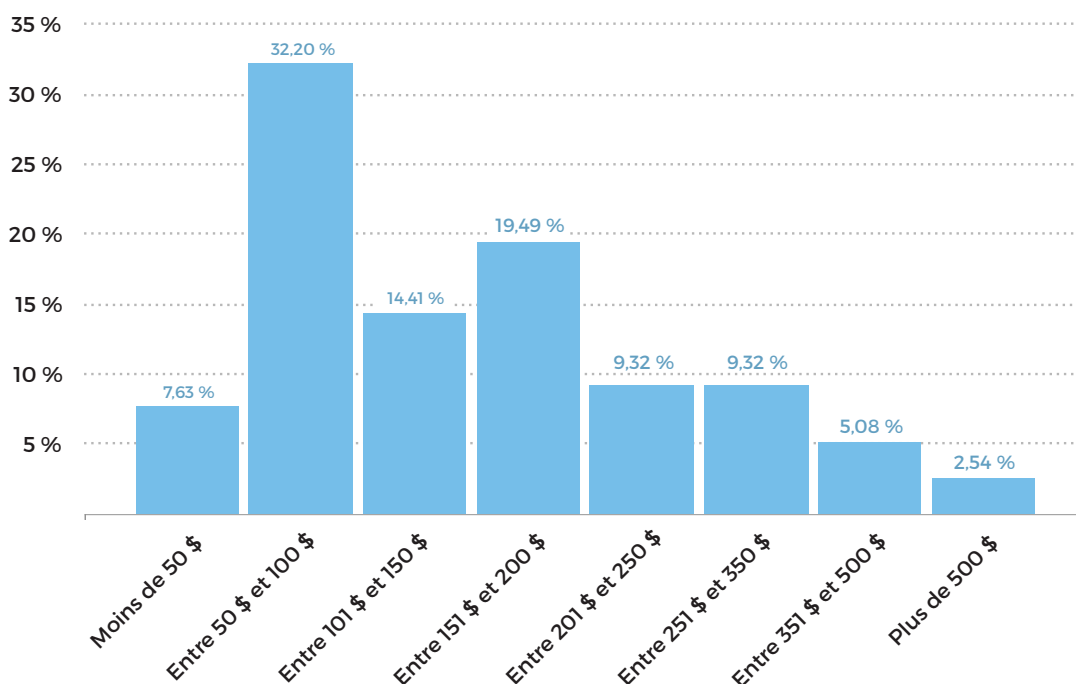
Ce sont 30,40 % des répondants qui ont indiqué ne pas travailler selon un taux horaire, ce qui constitue une diminution comparativement à 2013-2014 où ils étaient 32,6 %<sup>107</sup>.

### 6.4.1 Ensemble des avocats répondants

En 2019-2020, une plus grande proportion d'avocats travaillait selon un taux horaire situé entre 50 \$ et 100 \$ (32,20 %). En 2013-2014, il s'agissait également du taux horaire ayant la plus forte proportion, mais elle était cependant plus basse (23 %) <sup>108</sup>. À noter qu'en 2019-2020, les avocats ayant indiqué travailler selon un taux horaire situé entre 50 \$ et 100 \$ (32,20 %) exercent majoritairement en organisation publique et parapublique (90,32 %), et très peu en pratique privée (9,68 %).

En somme, la majorité des avocats déclare travailler à un taux horaire de 150 \$ de l'heure et moins (54,24 %).

**Graphique 105 - Répartition des avocats selon leur taux horaire en 2019-2020**



106 Le taux de réponse à cette question facultative est de 76 %.

107 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 34.

108 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 34.

Le tableau suivant présente plus en détail les pourcentages des avocats selon leur profil et selon leur taux horaire pour l'année 2019.

Ainsi, on peut y lire que 20,59 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel – et ayant répondu à la question – ont un taux horaire qui se situe entre 151 \$ et 200 \$ en 2019-2020.

De plus, 49,99 % des hommes ont un taux horaire de plus de 201 \$, comparativement à 26,26 % des femmes.

**Tableau 96 - Répartition des avocats selon leur profil et leur taux horaire en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LCBT	Avocats ayant un handicap
Moins de 50 \$	5,43 %	2,94 %	7,63 %	8,82 %	0,00 %	6,67 %	0,00 %
Entre 50 \$ et 100 \$	28,05 %	23,53 %	32,20 %	14,71 %	0,00 %	33,33 %	0,00 %
Entre 101 \$ et 150 \$	11,31 %	7,84 %	14,41 %	8,82 %	0,00 %	6,67 %	0,00 %
Entre 151 \$ et 200 \$	17,65 %	15,69 %	19,49 %	20,59 %	0,00 %	13,33 %	0,00 %
Entre 201 \$ et 250 \$	10,41 %	11,76 %	9,32 %	8,82 %	0,00 %	13,33 %	0,00 %
Entre 251 \$ et 350 \$	13,57 %	17,65 %	9,32 %	14,71 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %
Entre 351 \$ et 500 \$	7,69 %	10,78 %	5,08 %	17,65 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %
Plus de 500 \$	5,88 %	9,80 %	2,54 %	5,88 %	50,00 %	6,67 %	100 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente plus en détail la proportion des avocats selon leur taux horaire et selon leur profil pour l'année 2019-2020.

Ainsi, on peut y lire que 75 % des avocats ayant un taux horaire de moins de 50 \$ sont des femmes, et que 25 % sont des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel.



**Tableau 97 - Proportion des avocats selon leur taux horaire et leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Moins de 50 \$	5,43 %	25,00 %	75,00 %	25,00 %	0,00 %	8,33 %	0,00 %
Entre 50 \$ et 100 \$	28,05 %	38,71 %	61,29 %	8,06 %	0,00 %	8,06 %	0,00 %
Entre 101 \$ et 150 \$	11,31 %	32,00 %	68,00 %	12,00 %	0,00 %	4,00 %	0,00 %
Entre 151 \$ et 200 \$	17,65 %	41,03 %	58,97 %	17,95 %	0,00 %	5,13 %	0,00 %
Entre 201 \$ et 250 \$	10,41 %	52,17 %	47,83 %	13,04 %	0,00 %	8,70 %	0,00 %
Entre 251 \$ et 350 \$	13,57 %	60,00 %	36,67 %	16,67 %	3,33 %	0,00 %	0,00 %
Entre 351 \$ et 500 \$	7,69 %	64,71 %	35,29 %	35,29 %	0,00 %	17,65 %	0,00 %
Plus de 500 \$	5,88 %	76,92 %	23,08 %	15,38 %	7,69 %	7,69 %	7,69 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>46,15 %</b>	<b>53,39 %</b>	<b>15,38 %</b>	<b>0,90 %</b>	<b>6,79 %</b>	<b>0,45 %</b>

#### 6.4.2 En pratique privée<sup>109</sup>

Le tableau suivant présente la répartition des avocats exerçant en pratique privée selon leur taux horaire en 2019-2020.

Une plus grande répartition des avocats en pratique privée a indiqué travailler selon un taux horaire situé entre 151 \$ et 200 \$ (24,14 %).

**Tableau 98 - Répartition des avocats en pratique privée selon leur taux horaire en 2019-2020**

	Avocats en pratique privée %
Moins de 50 \$	4,14 %
Entre 50 \$ et 100 \$	4,14 %
Entre 101 \$ et 150 \$	15,86 %
Entre 151 \$ et 200 \$	24,14 %
Entre 201 \$ et 250 \$	15,17 %
Entre 251 \$ et 350 \$	17,93 %
Entre 351 \$ et 500 \$	9,66 %
Plus de 500 \$	8,97 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>

<sup>109</sup> Les avocats exerçant en pratique privée représentent 29 % (145) des répondants.

### 6.4.2.1 Comparaison entre le taux horaire et le revenu annuel des avocats en pratique privée

Il est intéressant d'observer le revenu annuel perçu en 2019 des avocats en pratique privée selon leur taux horaire.

On remarque que la très grande majorité des avocats en pratique privée ayant déclaré un revenu annuel entre « moins de 21 528 \$ » et 70 000 \$ a un taux horaire inférieur à 200 \$ (81,81 %).

Le tableau suivant présente la répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu individuel perçu en 2019 et selon leur taux horaire en 2019-2020.

**Tableau 99 - Répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu annuel perçu en 2019 et leur taux horaire en 2019-2020**

	Avocats en pratique privée	% d'avocats en pratique privée selon leur taux horaire	
		% d'avocats en pratique privée	Taux horaire
Entre « moins de 21 528 \$ » et 70 000 \$	40,94 %	81,81 %	Moins de 200 \$
Entre 70 001 \$ et 130 000 \$	29,53 %	0 % 65,90 %	Moins de 150 \$ Entre 150 \$ et 250 \$
Entre 130 001 \$ et 200 000 \$	15,44 %	0 % 68,18 %	Moins de 150 \$ Entre 200 \$ et 425 \$
Plus 200 000 \$	14,09 %	0 % 66,67 % 28,57 %	Moins de 225 \$ Entre 275 \$ et 550 \$ Plus de 550 \$
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		

## 6.5 ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Considérez-vous que les attentes de vos clients ont changé au cours des cinq dernières années ? »<sup>110</sup>.

En 2019-2020, une plus grande proportion des avocats a répondu « oui » (42,89 %). À noter que 39,74 % des avocats ont mentionné que la question ne s'appliquait pas à leur situation<sup>111</sup>.

<sup>110</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 76 %.

<sup>111</sup> À noter que parmi ceux-ci, 48,33 % pratiquent en organisation publique et parapublique, 11,92 % en entreprise privée, 24,50 % en pratique privée, et 15,23 % ne pratiquent pas le droit.



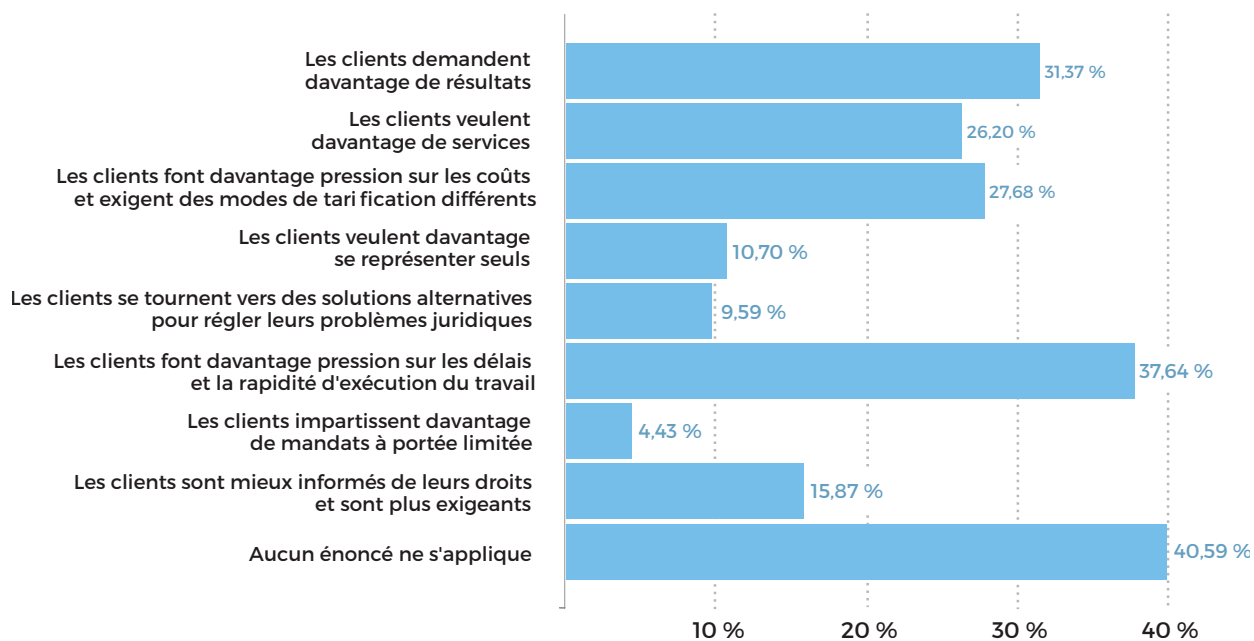
À la suite de cette question, les avocats ont été invités à répondre à une question de précision : « Si vous avez répondu oui à la dernière question, cochez les énoncés qui s'appliquent (maximum de trois choix). Si vous avez répondu non, veuillez cocher la case "Aucun énoncé ne s'applique" »<sup>112</sup>.

En 2019-2020, les quatre énoncés ayant obtenu les plus grandes proportions de réponses des avocats sont les suivants :

- Les clients font davantage pression sur les délais et la rapidité d'exécution du travail (37,64 %);
- Les clients demandent davantage de résultats (31,37 %);
- Les clients font davantage pression sur les coûts et exigent des modes de tarification différents (27,68 %);
- Les clients veulent davantage de services (26,20 %).

Le graphique suivant présente en détail les pourcentages de répartition des avocats selon leur réponse quant aux nouvelles attentes de la clientèle pour l'année 2019-2020.

**Graphique 107 - Répartition des avocats selon leur réponse quant aux nouvelles attentes de la clientèle en 2019-2020**



## 6.6 SATISFACTION GÉNÉRALE DES AVOCATS

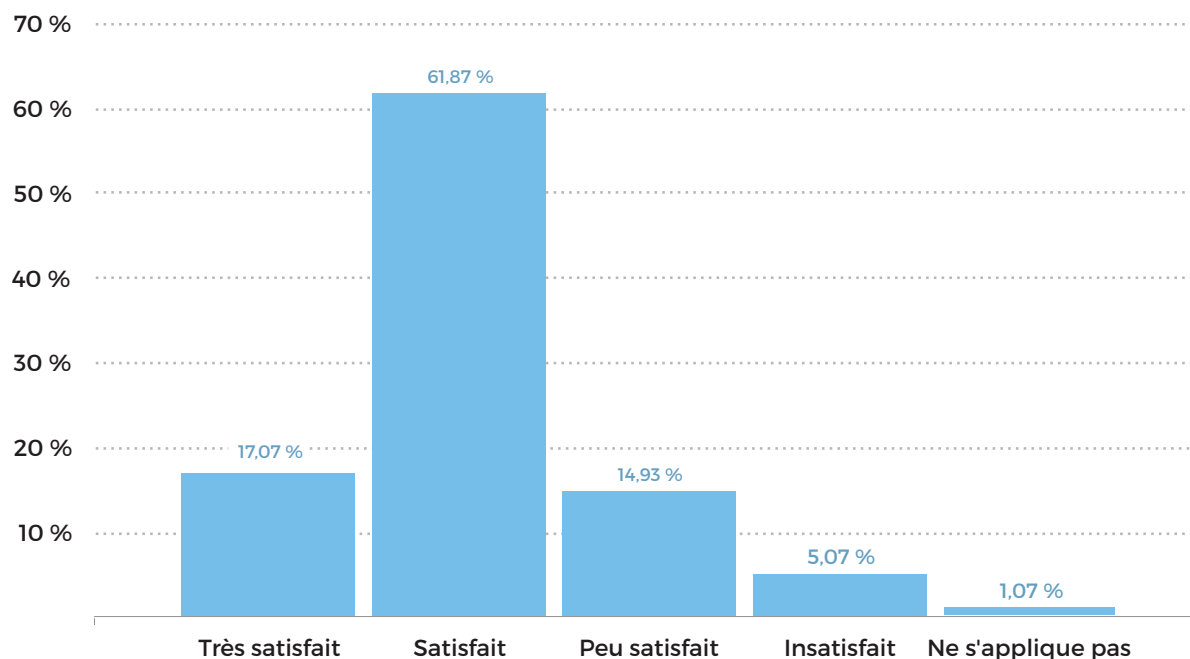
Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Quel est votre niveau de satisfaction générale face à votre situation professionnelle? »<sup>113</sup>.

En 2019-2020, une plus grande proportion des avocats a répondu « satisfait » (61,87 %) (comparativement à 57,5 % en 2013-2014<sup>114</sup>).

On observe toutefois une diminution dans la catégorie « très satisfait » (17,07 % en 2019-2020, et 28,4 % en 2013-2014<sup>115</sup>).

Le graphique suivant illustre la répartition des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle pour l'année 2019-2020.

**Graphique 108 - Répartition des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle pour l'année 2019-2020**



Le tableau suivant présente plus en détail les pourcentages de répartition des avocats selon leur profil et selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle pour l'année 2019-2020.

<sup>113</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 75 %.

<sup>114</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 49.

<sup>115</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 - La profession en chiffres*, 2015, p. 49.

Il existe une différence significative entre le niveau de satisfaction des hommes et celui des femmes. En effet, près du quart des avocates (24,04 %) se disent peu satisfaites ou insatisfaites de leur situation professionnelle, comparativement à 14,54 % de leurs collègues masculins.

**Tableau 101 - Répartition des avocats selon leur profil et leur perspective face à leur situation professionnelle en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Très satisfait	17,07 %	18,79 %	15,38 %	14,29 %	33,33 %	24,14 %	20,00 %
Satisfait	61,87 %	65,45 %	59,62 %	66,67 %	0,00 %	68,97 %	20,00 %
Peu satisfait	14,93 %	9,09 %	19,71 %	14,29 %	33,33 %	6,90 %	40,00 %
Insatisfait	5,07 %	5,45 %	4,33 %	4,76 %	33,33 %	0,00 %	20,00 %
Ne s'applique pas	1,07 %	1,21 %	0,96 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente plus en détail la proportion des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle et selon leur profil pour l'année 2019-2020.

On peut y lire que l'ensemble des avocats ayant déclaré être insatisfaits face à leur situation professionnelle est constitué notamment de :

- 47,37 % de femmes;
- 10,53 % d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel;
- 5,26 % d'avocats autochtones;
- 5,26 % d'avocats ayant un handicap.

**Tableau 102 - Proportion des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle et selon leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Très satisfait	17,07 %	48,44 %	50,00 %	9,38 %	1,56 %	10,94 %	1,56 %
Satisfait	61,87 %	46,55 %	53,45 %	12,07 %	0,00 %	8,62 %	0,43 %
Peu satisfait	14,93 %	26,79 %	73,21 %	10,71 %	1,79 %	3,57 %	3,57 %
Insatisfait	5,07 %	47,37 %	47,37 %	10,53 %	5,26 %	0,00 %	5,26 %
Ne s'applique pas	1,07 %	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>44 %</b>	<b>55,47 %</b>	<b>11,20 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>7,73 %</b>	<b>1,33 %</b>

## CONCLUSION

Les données présentées permettent de dresser un portrait de la profession selon le profil des avocats et la pratique du droit. Les incontournables de la profession seront présentés dans une prochaine édition, tels que l'aspect financier, la formation professionnelle obligatoire, le harcèlement et les violences à caractère sexuel, le bien-être psychologique et l'accès à la justice.

Il est important de considérer la relève afin de prévoir les prochaines tendances dans la profession. C'est pourquoi les statistiques portant sur les étudiants de l'École du Barreau seront également présentées selon les différents centres de formation (Montréal, Québec, Gatineau et Sherbrooke).

Finalement, les portraits de la pratique du droit dans les 15 barreaux de section seront dressés afin de connaître les particularités de chaque région du Québec.

# 7

## ANNEXE

0.3657  
1.0246  
4.2538  
3.9469  
6.0047  
8.1005





## 7.1 TYPES DE PRATIQUE

**Tableau 103 - Répartition des avocats selon les 12 catégories détaillées des types de pratique et des statuts pour les années 2014-2015 et 2020-2021**

Ensemble des membres	2014-2015		2020-2021	
<b>Pratique privée</b>	<b>11 070</b>	<b>44,19 %</b>	<b>12 067</b>	<b>42,99 %</b>
<b>Pratique privée (salariés)</b>	<b>2 991</b>	<b>11,94 %</b>	<b>4 423</b>	<b>15,76 %</b>
- Avocat salarié SPA	520	2,08 %	1 175	4,19 %
- Avocat salarié SENCRL	863	3,44 %	2 260	8,05 %
- Avocat salarié SPA/SENCRL	1 069	4,27 %	410	1,46 %
- Avocat salarié SENC	231	0,92 %	220	0,78 %
- Pratique pour autrui	308	1,23 %	358	1,28 %
<b>Pratique privée (membres associés)</b>	<b>3 729</b>	<b>14,89 %</b>	<b>3 768</b>	<b>13,42 %</b>
- Membre associé SPA	254	1,01 %	301	1,07 %
- Membre associé SENCRL	1 716	6,85 %	1 770	6,31 %
- Membre associé SPA/SENCRL	1 323	5,28 %	1 379	4,91 %
- Membre SENC	436	1,74 %	318	1,13 %
<b>Pratique à son compte</b>	<b>4 350</b>	<b>17,36 %</b>	<b>3 876</b>	<b>13,81 %</b>
- Pratique seul	3 179	12,69 %	3 087	11,00 %
- Pratique partage dépenses	846	3,38 %	549	1,96 %
- Salarié société nominale	101	0,40 %	43	0,15 %
- Pratique avec avocat employé	142	0,57 %	131	0,47 %
- Pratique à la pige	54	0,22 %	49	0,17 %
- Pratique avocat-conseil	28	0,11 %	17	0,06 %
<b>Organisation publique et parapublique</b>	<b>5 418</b>	<b>21,63 %</b>	<b>6 439</b>	<b>22,94 %</b>
- Pratique fonction publique	4080	16,29 %	4860	17,31 %
- Pratique parapublique	1181	4,71 %	1377	4,91 %
- Pratique ordre professionnel	157	0,63 %	202	0,72 %
<b>Pratique entreprise privée</b>	<b>2 522</b>	<b>10,07 %</b>	<b>3 267</b>	<b>11,64 %</b>
<b>Pratique OSBL</b>	<b>375</b>	<b>1,50 %</b>	<b>461</b>	<b>1,64 %</b>
<b>Pratique pour syndicat</b>	<b>298</b>	<b>1,19 %</b>	<b>343</b>	<b>1,22 %</b>
<b>Autres pratiques</b>	<b>587</b>	<b>2,34 %</b>	<b>464</b>	<b>1,65 %</b>
<b>Congé parental</b>	<b>374</b>	<b>1,49 %</b>	<b>348</b>	<b>1,24 %</b>
<b>Congé de maladie</b>	<b>127</b>	<b>0,51 %</b>	<b>165</b>	<b>0,59 %</b>
<b>Recherche d'emploi</b>	<b>257</b>	<b>1,03 %</b>	<b>252</b>	<b>0,90 %</b>
<b>Étudiant</b>	<b>158</b>	<b>0,63 %</b>	<b>180</b>	<b>0,64 %</b>
<b>Avocat à la retraite</b>	<b>3 465</b>	<b>13,83 %</b>	<b>3 781</b>	<b>13,47 %</b>
<b>Démission</b>	<b>400</b>	<b>1,60 %</b>	<b>303</b>	<b>1,08 %</b>
<b>Total général</b>	<b>25 051</b>	<b>100 %</b>	<b>28 070</b>	<b>100 %</b>
Aucune réponse	409	1,61 %	408	1,43 %
Juge7	0,03 %	6	0,02 %	
Décès	6	0,02 %	12	0,04 %
<b>Sous-total (taux de réponse + exclus)</b>	<b>422</b>	<b>1,66 %</b>	<b>426</b>	<b>1,49 %</b>
% Taux de réponse conservé	25 473 98,34 %		28 496 98,51 %	
<b>Total général</b>	<b>25 473</b>	<b>100 %</b>	<b>28 496</b>	<b>100 %</b>

## 7.1.1 Proportion des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021

Tableau 104- Proportion des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021

	Ensemble des membres		Masculin		Féminin		Jeunes		Groupes ethnoculturels		Autochtones		LGBT		Avocats ayant un handicap	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pratique privée	12 067	42,99 %	6 589	54,60 %	5 478	45,40 %	4 649	38,53 %	1 296	10,74 %	55	0,46 %	295	2,44 %	39	0,32 %
- Pratique privée (salariés)	4 423	15,76 %	1 762	39,84 %	2 661	60,16 %	3 092	69,91 %	483	10,92 %	11	0,25 %	149	3,37 %	10	0,23 %
- Pratique privée (membres associés)	3 768	13,42 %	2 582	68,52 %	1 186	31,48 %	572	15,18 %	277	7,35 %	14	0,37 %	64	1,70 %	11	0,29 %
- Pratique à son compte	3 876	13,81 %	2 245	57,92 %	1 631	42,08 %	985	25,41 %	536	13,83 %	30	0,77 %	82	2,12 %	18	0,46 %
Organisation publique et parapublique	6 439	22,94 %	2 206	34,26 %	4 233	65,74 %	2 232	34,66 %	488	7,58 %	39	0,61 %	236	3,67 %	58	0,90 %
- Pratique fonction publique	4 860	17,31 %	1 727	35,53 %	3 133	64,47 %	1 740	35,80 %	373	7,67 %	31	0,64 %	179	3,68 %	51	1,05 %
- Pratique parapublique	1 377	4,91 %	433	31,45 %	944	68,55 %	434	31,52 %	98	7,12 %	8	0,58 %	51	3,70 %	5	0,36 %
- Pratique ordre professionnel	202	0,72 %	46	22,77 %	156	77,23 %	58	28,71 %	17	8,42 %	0	0,00 %	6	2,97 %	2	0,99 %
Pratique entreprise privée	3 267	11,64 %	1 310	40,10 %	1 957	59,90 %	1 225	37,50 %	364	11,14 %	6	0,18 %	86	2,63 %	15	0,46 %
Pratique OSBL	461	1,64 %	146	31,67 %	315	68,33 %	208	45,12 %	40	8,68 %	4	0,87 %	19	4,12 %	3	0,65 %
Pratique pour syndicat	343	1,22 %	129	37,61 %	214	62,39 %	155	45,19 %	23	6,71 %	3	0,87 %	3	0,87 %	2	0,58 %
Autres pratiques	464	1,65 %	155	33,41 %	309	66,59 %	94	20,26 %	40	8,62 %	1	0,22 %	14	3,02 %	2	0,43 %
Congé parental	348	1,24 %	6	1,29 %	342	73,71 %	263	75,57 %	40	11,49 %	2	0,57 %	0	0,00 %	1	0,29 %
Congé de maladie	165	0,59 %	54	32,73 %	111	67,27 %	28	16,97 %	12	7,27 %	2	1,21 %	5	3,03 %	11	6,67 %
Recherche d'emploi	252	0,90 %	89	35,32 %	163	64,68 %	115	45,63 %	36	14,29 %	1	0,40 %	5	1,98 %	3	1,19 %
Étudiant	180	0,64 %	69	38,33 %	111	61,67 %	156	86,67 %	25	13,89 %	2	1,11 %	12	6,67 %	6	3,33 %
Avocat à la retraite	3 781	13,47 %	1 763	46,63 %	2 018	53,37 %	752	19,89 %	282	7,46 %	15	0,40 %	82	2,17 %	32	0,85 %
Démission	303	1,08 %	167	55,12 %	136	44,88 %	56	18,48 %	9	2,97 %	1	0,33 %	10	3,30 %	7	2,31 %
<b>Total général</b>	<b>28 070</b>	<b>100 %</b>	<b>12 683</b>	<b>45,18 %</b>	<b>15 387</b>	<b>54,82 %</b>	<b>9 933</b>	<b>35,39 %</b>	<b>2 655</b>	<b>9,46 %</b>	<b>131</b>	<b>0,47 %</b>	<b>767</b>	<b>2,73 %</b>	<b>179</b>	<b>0,64 %</b>

## 7.2 DOMAINES DE PRATIQUE

**Tableau 105 - Répartition des avocats selon les 42 domaines de droit détaillés en 2020-2021**

Ensemble des membres	Nombre de membres	%
<b>Affaires</b>	<b>5 085</b>	<b>19,73 %</b>
- Affaires	1 805	7,00 %
- Contrats	427	1,66 %
- Droit commercial	1 494	5,80 %
- Droit de la concurrence	27	0,10 %
- Droit des compagnies et des sociétés	597	2,32 %
- Droit des valeurs mobilières	344	1,33 %
- Faillite et insolvabilité	153	0,59 %
- Finance et comptabilité	14	0,05 %
- Financement	182	0,71 %
- Franchisage	15	0,06 %
- Intermédiaires financiers	26	0,10 %
- Vente	1	0,00 %
<b>Civil</b>	<b>4 147</b>	<b>16,09 %</b>
- Civil	1 940	7,53 %
- Construction	298	1,16 %
- Droit de la consommation	39	0,15 %
- Litige	1 682	6,53 %
- Obligations	20	0,08 %
- Preuve civile	1	0,00 %
- Procédure civile	23	0,09 %
- Responsabilité civile	108	0,42 %
- Servitudes	1	0,00 %
- Sûretés	22	0,09 %
- Vices cachés	13	0,05 %
<b>Criminel</b>	<b>2 622</b>	<b>10,18 %</b>
- Criminel	2 260	8,77 %
- Droit carcéral	36	0,14 %
- Pénal	323	1,25 %
- Procédure pénale	3	0,01 %
<b>Travail</b>	<b>2 376</b>	<b>9,22 %</b>
- Accidents du travail et maladies	413	1,60 %
- Rapports collectifs	120	0,47 %
- Rapports individuels	36	0,14 %
- Régimes de retraite	46	0,18 %
- Travail	1 761	6,83 %

**Tableau 105 - Répartition des avocats selon les 42 domaines de droit détaillés en 2020-2021 (suite)**

Ensemble des membres	Nombre de membres	%
<b>Familles et personnes</b>	<b>1 722</b>	<b>6,68 %</b>
- Adoption nationale	1	0,00 %
- Aînés	6	0,02 %
- Divorce	71	0,28 %
- Droit social	64	0,25 %
- Famille	1 497	5,81 %
- Filiation	2	0,01 %
- Personnes	58	0,23 %
- Régime de protection	23	0,09 %
<b>Fiscalité</b>	<b>1 224</b>	<b>4,75 %</b>
<b>Administratif</b>	<b>918</b>	<b>3,56 %</b>
- Administratif	905	3,51 %
- Expropriation	13	0,05 %
<b>Immigration</b>	<b>745</b>	<b>2,89 %</b>
<b>Immobilier</b>	<b>655</b>	<b>2,54 %</b>
- Copropriété	26	0,10 %
- Crédit-bail	2	0,01 %
- Évaluation foncière	7	0,03 %
- Immobilier	508	1,97 %
- Louage	112	0,43 %
<b>Assurances</b>	<b>607</b>	<b>2,36 %</b>
<b>Droit municipal</b>	<b>601</b>	<b>2,33 %</b>
- Aménagement et urbanisme	10	0,04 %
- Droit municipal	591	2,29 %
<b>International</b>	<b>457</b>	<b>1,77 %</b>
- Droit commercial international	121	0,47 %
- Droit humanitaire	29	0,11 %
- Droit international privé	23	0,09 %
- Droit international public	156	0,61 %
- International	128	0,50 %
<b>Jeunesse</b>	<b>427</b>	<b>1,66 %</b>
- Jeunesse	405	1,57 %
- Justice pour adolescents	22	0,09 %
<b>Modes de résolution des conflits</b>	<b>415</b>	<b>1,61 %</b>
- Arbitrage civil	4	0,02 %
- Arbitrage commercial	36	0,14 %
- Arbitrage en droit du travail	80	0,31 %
- Médiation aux petites créances	7	0,03 %
- Médiation civile	18	0,07 %
- Médiation commerciale	14	0,05 %
- Médiation en droit du travail	15	0,06 %
- Médiation familiale	128	0,50 %
- Modes de résolution des conflits	113	0,44 %

**Tableau 105 - Répartition des avocats selon les 42 domaines de droit détaillés en 2020-2021 (suite)**

Ensemble des membres	Nombre de membres	%
<b>Droit professionnel</b>	<b>397</b>	<b>1,54 %</b>
- Déontologie	67	0,26 %
- Droit disciplinaire	106	0,41 %
- Droit professionnel	93	0,36 %
- Éthique	41	0,16 %
- Responsabilité professionnelle	90	0,35 %
<b>Public</b>	<b>348</b>	<b>1,35 %</b>
- Droit fédéral	142	0,55 %
- Public	206	0,80 %
<b>Propriété intellectuelle</b>	<b>340</b>	<b>1,32 %</b>
- Brevets	39	0,15 %
- Droit des auteurs	23	0,09 %
- Marques de commerce	45	0,17 %
- Propriété intellectuelle	233	0,90 %
<b>Santé</b>	<b>256</b>	<b>0,99 %</b>
- Bioéthique	19	0,07 %
- Responsabilité médicale	32	0,12 %
- Santé	205	0,80 %
<b>Gestion</b>	<b>256</b>	<b>0,99 %</b>
<b>Développement et pratique professionnels</b>	<b>234</b>	<b>0,91 %</b>
- Développement des habiletés professionnelles	25	0,10 %
- Développement et pratique professionnels	36	0,14 %
- Droit linguistique	16	0,06 %
- Interprétation des lois	36	0,14 %
- Recherche documentaire	30	0,12 %
- Rédaction juridique	91	0,35 %
<b>Constitutionnel</b>	<b>219</b>	<b>0,85 %</b>
- Constitutionnel	122	0,47 %
- Droit des minorités	1	0,00 %
- Droits et libertés	79	0,31 %
- Droits fondamentaux	17	0,07 %
<b>Droit bancaire et institutions</b>	<b>209</b>	<b>0,81 %</b>
<b>Environnement</b>	<b>186</b>	<b>0,72 %</b>
- Environnement	159	0,62 %
- Ressources naturelles (ex. : minier)	27	0,10 %
<b>Technologies de l'information</b>	<b>179</b>	<b>0,69 %</b>
<b>Communications, médias et divertissement</b>	<b>176</b>	<b>0,68 %</b>
- Communications	50	0,19 %
- Divertissement	91	0,35 %
- Médias	35	0,14 %

**Tableau 105 - Répartition des avocats selon les 42 domaines de droit détaillés en 2020-2021 (suite)**

Ensemble des membres	Nombre de membres	%
<b>Transports</b>	<b>136</b>	<b>0,53 %</b>
<b>Droit autochtones</b>	<b>135</b>	<b>0,52 %</b>
<b>Gouvernance</b>	<b>122</b>	<b>0,47 %</b>
<b>Accès à l'information</b>	<b>104</b>	<b>0,40 %</b>
<b>Droit de l'éducation</b>	<b>99</b>	<b>0,38 %</b>
<b>Successions, testaments et fiducies</b>	<b>66</b>	<b>0,26 %</b>
- Fiducies	14	0,05 %
- Planification successorale	12	0,05 %
- Successions et testaments	40	0,16 %
<b>Accès à la justice</b>	<b>57</b>	<b>0,22 %</b>
<b>Recours collectif</b>	<b>55</b>	<b>0,21 %</b>
<b>Énergie</b>	<b>44</b>	<b>0,17 %</b>
<b>Droit militaire</b>	<b>43</b>	<b>0,17 %</b>
<b>Droit agricole</b>	<b>29</b>	<b>0,11 %</b>
<b>Droit des organismes sans but lucratif</b>	<b>25</b>	<b>0,10 %</b>
<b>Sport</b>	<b>20</b>	<b>0,08 %</b>
<b>Droit électoral</b>	<b>18</b>	<b>0,07 %</b>
<b>Droit des coopératives</b>	<b>9</b>	<b>0,03 %</b>
<b>Animaux</b>	<b>5</b>	<b>0,02 %</b>
<b>Publicité des droits</b>	<b>1</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Total général</b>	<b>25 769</b>	<b>100 %</b>
Inconnu	2 727	13,22 %
Taux de réponse	25 769	90,43 %
<b>Ensemble des membres</b>	<b>28 496</b>	<b>100 %</b>

# LISTE DES GRAPHIQUES

---

<b>Graphique 1</b>	Nombre d'avocats par année de 2015 à 2021	10
<b>Graphique 2</b>	Premières inscriptions au Tableau de l'Ordre de 2014 à 2021	12
<b>Graphique 3</b>	Premières inscriptions selon le sexe de 2014 à 2021	14
<b>Graphique 4</b>	Âge moyen de l'avocat au moment de sa première inscription de 2014 à 2021	15
<b>Graphique 5</b>	Nombre d'avocats ayant démissionné et leur pourcentage de 2014 à 2021	16
<b>Graphique 6</b>	Démissionnaires selon leur sexe et leur proportion de 2014 à 2021	20
<b>Graphique 7</b>	Âge moyen de l'avocat au moment de la démission de 2014 à 2021	21
<b>Graphique 8</b>	Nombre d'années de pratique au moment de la démission en 2021	22
<b>Graphique 9</b>	Nombre de décès parmi les avocats et leur proportion de 2014 à 2021	25
<b>Graphique 10</b>	Proportion des avocats ayant récemment opté pour le statut d'avocat à la retraite selon le sexe de 2014 à 2021	26
<b>Graphique 11</b>	Âge moyen de la prise de la retraite de 2014 à 2019	29
<b>Graphique 12</b>	Âge moyen des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021	30
<b>Graphique 13</b>	Répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon leur groupe d'âge de 2014 à 2021	31
<b>Graphique 14</b>	Répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon l'âge de 2014 à 2021	36
<b>Graphique 15</b>	Proportion des avocats selon le sexe de 2014 à 2021	40
<b>Graphique 16</b>	Répartition des avocats selon l'âge en 2020-2021	42
<b>Graphique 17</b>	Répartition des avocats selon l'âge de 2014 à 2021	43
<b>Graphique 18</b>	Répartition des avocats selon l'âge (25-29 ans) de 2014 à 2021	44
<b>Graphique 19</b>	Répartition des avocats selon l'âge (30-34 ans) de 2014 à 2021	44
<b>Graphique 20</b>	Répartition des avocats selon l'âge (60-64 ans) de 2014 à 2021	45
<b>Graphique 21</b>	Répartition des avocats selon l'âge (65 ans et plus) et selon le sexe de 2014 à 2021	46
<b>Graphique 22</b>	Répartition des avocats selon le nombre d'années de pratique en 2021	47
<b>Graphique 23</b>	Répartition des avocats selon la langue maternelle encore comprise et parlée en 2021	48
<b>Graphique 24</b>	Formation universitaire des avocats de 2014 à 2021	54
<b>Graphique 25</b>	Nombre d'avocats ayant un 2 <sup>e</sup> baccalauréat selon le sexe de 2014 à 2021	55
<b>Graphique 26</b>	Nombre d'avocats ayant une maîtrise selon le sexe de 2014 à 2021	55

## LISTE DES GRAPHIQUES (suite)

<b>Graphique 27</b>	Nombre d'avocats ayant un doctorat selon le sexe de 2014 à 2021	56
<b>Graphique 28</b>	Nombre d'avocats ayant un postdoctorat selon le sexe de 2014 à 2021	56
<b>Graphique 29</b>	Répartition des avocats en 2020-2021 (10 ans et moins et 11 ans et plus)	57
<b>Graphique 30</b>	Proportion des jeunes avocats par rapport à l'ensemble des membres du Barreau de Montréal, du Barreau de Québec et des autres barreaux de section en 2021	58
<b>Graphique 31</b>	Répartition des avocats selon les années de pratique et selon le sexe en 2020-2021 (10 ans et moins et 11 ans et plus)	61
<b>Graphique 32</b>	Répartition des jeunes avocats selon le nombre d'années de pratique et selon le sexe en 2021	63
<b>Graphique 33</b>	Répartition des jeunes avocats selon l'âge en 2021	64
<b>Graphique 34</b>	Nombre d'avocats inscrits au 1 <sup>er</sup> mai de chaque année au Tableau de l'Ordre selon le sexe de 2015 à 2021	65
<b>Graphique 35</b>	Répartition et proportion des avocats selon l'âge en 2020-2021	68
<b>Graphique 36</b>	Répartition des avocates selon l'âge de 2014 à 2021	69
<b>Graphique 37</b>	Répartition des avocates selon le nombre d'années de pratique en 2021	70
<b>Graphique 38</b>	Répartition des réponses des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés en 2020-2021	71
<b>Graphique 39</b>	Répartition des réponses des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés de 2014 à 2021	72
<b>Graphique 40</b>	Répartition des réponses des avocats s'étant identifiés à l'un des groupes désignés en 2020-2021	73
<b>Graphique 41</b>	Répartition des avocats s'étant auto-identifiés dans l'un des huit groupes ethnoculturels en 2020-2021	74
<b>Graphique 42</b>	Répartition des avocats s'étant auto-identifiés dans l'une des cinq catégories LGBT en 2020-2021	76
<b>Graphique 43</b>	Nombre d'avocats issus de groupes ethnoculturels selon le sexe de 2014 à 2021	77
<b>Graphique 44</b>	Nombre d'avocats autochtones selon le sexe de 2014 à 2021	79
<b>Graphique 45</b>	Nombre d'avocats ayant un handicap selon le sexe de 2014 à 2021	79
<b>Graphique 46</b>	Nombre d'avocats LGBT selon le sexe de 2014 à 2021	80
<b>Graphique 47</b>	Proportion des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon les barreaux de section en 2020-2021	83
<b>Graphique 48</b>	Proportion des avocats autochtones selon les barreaux de section en 2020-2021	83
<b>Graphique 49</b>	Proportion des avocats ayant un handicap selon les barreaux de section en 2020-2021	84



**LISTE DES GRAPHIQUES** (suite)

<b>Graphique 50</b>	Proportion des avocats LGBT selon les barreaux de section en 2020-2021	84
<b>Graphique 51</b>	Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon les barreaux de section en 2020-2021	85
<b>Graphique 52</b>	Répartition des avocats autochtones selon les barreaux de section en 2020-2021	85
<b>Graphique 53</b>	Répartition des avocats ayant un handicap selon les barreaux de section en 2020-2021	86
<b>Graphique 54</b>	Répartition des avocats LGBT selon les barreaux de section en 2020-2021	86
<b>Graphique 55</b>	Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le sexe en 2020-2021	88
<b>Graphique 56</b>	Répartition des avocats s'identifiant LGBT selon le genre en 2020-2021	89
<b>Graphique 57</b>	Répartition des avocats appartenant à l'un des groupes désignés selon leur catégorie d'âge en 2020-2021	90
<b>Graphique 58</b>	Âge moyen des avocats autochtones selon le sexe de 2014 à 2021	91
<b>Graphique 59</b>	Âge moyen des avocats s'identifiant handicapés selon le sexe de 2014 à 2021	92
<b>Graphique 60</b>	Âge moyen des avocats LGBT selon le sexe de 2014 à 2021	93
<b>Graphique 61</b>	Proportion des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel (2 719) selon les années de pratique en 2020-2021	94
<b>Graphique 62</b>	Proportion des avocats autochtones (133) selon les années de pratique en 2020-2021	95
<b>Graphique 63</b>	Proportion des avocats ayant un handicap (180) selon les années de pratique en 2020-2021	95
<b>Graphique 64</b>	Proportion des avocats LGBT (785) selon les années de pratique en 2020-2021	96
<b>Graphique 65</b>	Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	102
<b>Graphique 66</b>	Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	104
<b>Graphique 67</b>	Âge moyen des avocats selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	106
<b>Graphique 68</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	107
<b>Graphique 69</b>	Répartition des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021	110
<b>Graphique 70</b>	Âge moyen des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021	112

## LISTE DES GRAPHIQUES (suite)

<b>Graphique 71</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats selon le domaine de droit en 2020-2021	113
<b>Graphique 72</b>	Répartition des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique	114
<b>Graphique 73</b>	Proportion des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique	117
<b>Graphique 74</b>	Répartition des jeunes avocats selon le type de pratique, le statut et le sexe en 2020-2021	119
<b>Graphique 75</b>	Moyenne d'années de pratique des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	122
<b>Graphique 76</b>	Répartition des jeunes avocats et des avocats ayant 11 ans et plus de pratique selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats en 2020-2021	125
<b>Graphique 77</b>	Âge moyen des jeunes avocats selon le domaine de droit en 2020-2021	127
<b>Graphique 78</b>	Moyenne d'années de pratique des jeunes avocats selon le domaine de droit en 2020-2021	128
<b>Graphique 79</b>	Répartition des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	129
<b>Graphique 80</b>	Proportion des avocates selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	131
<b>Graphique 81</b>	Âge moyen des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	133
<b>Graphique 82</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	134
<b>Graphique 83</b>	Âge moyen des avocates selon le domaine de droit en 2020-2021	137
<b>Graphique 84</b>	Moyenne d'années de pratique des avocates selon le domaine de droit en 2020-2021	138
<b>Graphique 85</b>	Répartition des avocats et avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	145
<b>Graphique 86</b>	Répartition des avocats et avocates autochtones selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	147
<b>Graphique 87</b>	Répartition des avocats et avocates LGBT selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	149
<b>Graphique 88</b>	Répartition des avocats et avocates ayant un handicap selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	151

**LISTE DES GRAPHIQUES** (suite)

<b>Graphique 89</b>	Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit de 2014 à 2021	157
<b>Graphique 90</b>	Répartition des avocats autochtones selon le domaine de droit de 2014 à 2021	159
<b>Graphique 91</b>	Répartition des avocats LGBT selon le domaine de droit de 2014 à 2021	160
<b>Graphique 92</b>	Répartition des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit de 2014 à 2021	161
<b>Graphique 93</b>	Âge moyen des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit de 2014 à 2021	168
<b>Graphique 94</b>	Âge moyen des avocats autochtones selon le domaine de droit de 2014 à 2021	170
<b>Graphique 95</b>	Âge moyen des avocats LGBT selon le domaine de droit de 2014 à 2021	171
<b>Graphique 96</b>	Âge moyen des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit de 2014 à 2021	173
<b>Graphique 97</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit en 2020-2021	174
<b>Graphique 98</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats autochtones selon le domaine de droit en 2020-2021	175
<b>Graphique 99</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats LGBT selon le domaine de droit en 2020-2021	176
<b>Graphique 100</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats ayant un handicap selon le domaine de droit en 2020-2021	177
<b>Graphique 101</b>	Nombre d'avocats accrédités en médiation selon leur profil en 2020-2021	189
<b>Graphique 102</b>	Répartition des avocats selon le nombre d'avocats au sein d'une structure en 2019-2020	193
<b>Graphique 103</b>	Répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu en 2019	195
<b>Graphique 104</b>	Perspective de l'avocat face à sa rémunération en 2019-2020	198
<b>Graphique 105</b>	Répartition des avocats selon leur taux horaire en 2019-2020	199
<b>Graphique 106</b>	Considération de l'avocat face au changement des attentes de la clientèle en 2019-2020	203
<b>Graphique 107</b>	Répartition des avocats selon leur réponse quant aux nouvelles attentes de la clientèle en 2019-2020	204
<b>Graphique 108</b>	Répartition des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle pour l'année 2019-2020	205

# LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b>	Évolution du nombre d'avocats en comparaison avec l'augmentation de la population québécoise de 2015 à 2021	11
<b>Tableau 2</b>	Proportion des premières inscriptions sur le nombre d'avocats par barreau de section de 2014 à 2021	13
<b>Tableau 3</b>	Nombre d'inscriptions selon le sexe de 2014 à 2021	14
<b>Tableau 4</b>	Pourcentage des démissions de 2014 à 2021	17
<b>Tableau 5</b>	Nombre de démissions selon les barreaux de section de 2014 à 2021	17
<b>Tableau 6</b>	Répartition des démissions selon les barreaux de section de 2014 à 2021	18
<b>Tableau 7</b>	Proportion des démissions par barreau de section de 2014 à 2021	19
<b>Tableau 8</b>	Pourcentage des démissionnaires selon le motif de démission en 2020-2021	23
<b>Tableau 9</b>	Pourcentage des démissionnaires de 10 ans et moins de pratique selon le motif de démission et le sexe en 2020-2021	24
<b>Tableau 10</b>	Proportion des décès de 2014 à 2021	25
<b>Tableau 11</b>	Proportion des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » par barreau de section de 2014 à 2021	27
<b>Tableau 12</b>	Nombre d'avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021	28
<b>Tableau 13</b>	Âge moyen des avocats récemment inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021	30
<b>Tableau 14</b>	Nombre d'avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021	32
<b>Tableau 15</b>	Répartition des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021	33
<b>Tableau 16</b>	Proportion d'avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon les barreaux de section de 2014 à 2021	34
<b>Tableau 17</b>	Nombre d'avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021	35
<b>Tableau 18</b>	Âge moyen des avocats inscrits à la catégorie « avocat à la retraite » selon le sexe de 2014 à 2021	35
<b>Tableau 19</b>	Répartition des avocats par barreau de section de 2014 à 2021	38
<b>Tableau 20</b>	Nombre d'avocats par barreau de section de 2014 à 2021	39
<b>Tableau 21</b>	Nombre d'avocats par 100 000 habitants selon les régions administratives de 2014 à 2020	39
<b>Tableau 22</b>	Répartition des avocats selon l'identité de genre de 2018 à 2021	41

**LISTE DES TABLEAUX** (suite)

<b>Tableau 23</b>	Répartition des avocats selon la langue maternelle encore comprise et parlée et selon leur principale adresse professionnelle de 2014 à 2021	49
<b>Tableau 24</b>	Répartition des avocats selon la langue maternelle encore comprise et parlée et par barreau de section en 2020-2021	50
<b>Tableau 25</b>	Domaines d'études selon les deuxièmes baccalauréats, les maîtrises et les doctorats en 2020-2021	52
<b>Tableau 26</b>	Variation du taux de diplomation des avocats de 2014 à 2021	53
<b>Tableau 27</b>	Proportion des jeunes avocats par barreau de section en 2021	59
<b>Tableau 28</b>	Répartition des jeunes avocats selon les 15 barreaux de section en 2021	60
<b>Tableau 29</b>	Proportion des jeunes avocats sur l'ensemble des avocats des groupes désignés en 2020-2021	62
<b>Tableau 30</b>	Proportion des avocates par barreau de section de 2014 à 2021	67
<b>Tableau 31</b>	Âge moyen des avocates de 2014 à 2021	67
<b>Tableau 32</b>	Pourcentage des réponses des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés en 2020-2021	73
<b>Tableau 33</b>	Réponses des avocats s'identifiant à « un autre groupe minoritaire » en 2020-2021	75
<b>Tableau 34</b>	Nombre d'avocats issus de groupes ethnoculturels selon le sexe de 2014 à 2021	78
<b>Tableau 35</b>	Nombre d'avocats autochtones selon le sexe de 2014 à 2021	79
<b>Tableau 36</b>	Nombre d'avocats ayant un handicap selon le sexe de 2014 à 2021	80
<b>Tableau 37</b>	Nombre d'avocats LGBT selon le sexe de 2014 à 2021	81
<b>Tableau 38</b>	Proportion des avocats s'étant auto-identifiés comme étant issus de la diversité ethnoculturelle ou Autochtones selon leur principale adresse professionnelle en 2020-2021	81
<b>Tableau 39</b>	Répartition des avocats selon les groupes désignés et selon le sexe en 2020-2021	87
<b>Tableau 40</b>	Âge moyen des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés en 2020-2021	90
<b>Tableau 41</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats s'identifiant à l'un des groupes désignés en 2021	93
<b>Tableau 42</b>	Répartition des avocats s'étant auto-identifiés à l'un des groupes désignés selon la langue maternelle encore comprise et parlée en 2021	97
<b>Tableau 43</b>	Proportion des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon leur diplomation universitaire en 2020-2021	98
<b>Tableau 44</b>	Diversité croisée pour l'ensemble des avocats en 2020-2021	99

## LISTE DES TABLEAUX (suite)

<b>Tableau 45</b>	Diversité croisée chez les avocates en 2020-2021	99
<b>Tableau 46</b>	Diversité croisée chez les avocats de 10 ans et moins de pratique en 2020-2021	99
<b>Tableau 47</b>	Répartition des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021	102
<b>Tableau 48</b>	Répartition des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021	104
<b>Tableau 49</b>	Âge moyen des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021	106
<b>Tableau 50</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats en pratique privée en 2020-2021	108
<b>Tableau 51</b>	Liste des 15 domaines de droit les plus mentionnés par les avocats en 2020-2021	111
<b>Tableau 52</b>	Répartition des jeunes avocats en pratique privée en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique	115
<b>Tableau 53</b>	Proportion des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021, en comparaison avec les avocats ayant 11 ans et plus de pratique	116
<b>Tableau 54</b>	Répartition des jeunes avocats en pratique privée selon le sexe en 2020-2021	119
<b>Tableau 55</b>	Âge moyen des jeunes avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	120
<b>Tableau 56</b>	Moyenne d'années de pratique des jeunes avocats en pratique privée en 2020-2021	122
<b>Tableau 57</b>	Répartition des avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés par les jeunes avocats et les avocats ayant 11 ans et plus de pratique en 2020-2021	124
<b>Tableau 58</b>	Répartition des jeunes avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021	126
<b>Tableau 59</b>	Répartition des avocates selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	130
<b>Tableau 60</b>	Proportion des avocates en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021	132
<b>Tableau 61</b>	Âge moyen des avocats en pratique privée pour les années 2014-2015 et 2020-2021	133
<b>Tableau 62</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats en pratique privée et en organisation publique et parapublique en 2020-2021	135

**LISTE DES TABLEAUX** (suite)

<b>Tableau 63</b>	Répartition des avocats selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021	136
<b>Tableau 64</b>	Répartition des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	139
<b>Tableau 65</b>	Répartition des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2014-2015	140
<b>Tableau 66</b>	Proportion des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	143
<b>Tableau 67</b>	Proportion des avocats s'identifiant à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2014-2015	144
<b>Tableau 68</b>	Répartition des avocats et avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	146
<b>Tableau 69</b>	Répartition des avocats et avocates autochtones selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	148
<b>Tableau 70</b>	Répartition des avocats et avocates LGBT selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	150
<b>Tableau 71</b>	Répartition des avocats et avocates ayant un handicap selon le type de pratique et le statut pour les années 2014-2015 et 2020-2021	152
<b>Tableau 72</b>	Âge moyen des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	153
<b>Tableau 73</b>	Âge moyen des avocats et avocates s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	154
<b>Tableau 74</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	155
<b>Tableau 75</b>	Moyenne d'années de pratique des avocats s'étant identifiés à un groupe désigné selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	156
<b>Tableau 76</b>	Répartition des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon le domaine de droit de 2014 à 2021	158
<b>Tableau 77</b>	Répartition des avocats et des avocates s'identifiant à un groupe ethnoculturel selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020- 2021	163
<b>Tableau 78</b>	Répartition des avocats et avocates autochtones selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021	164
<b>Tableau 79</b>	Répartition des avocats et avocates LGBT selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021	166
<b>Tableau 80</b>	Répartition des avocats et avocates ayant un handicap selon les 15 domaines de droit les plus mentionnés en 2020-2021	167

## LISTE DES TABLEAUX (suite)

<b>Tableau 81</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique privée (membres associés) » en 2020-2021	178
<b>Tableau 82</b>	Nombre et proportion des avocats associés en pratique privée selon le groupe ethnoculturel pour les années 2014-2015 et 2020-2021	180
<b>Tableau 83</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique à son compte » en 2020-2021	181
<b>Tableau 84</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour la catégorie « pratique en organisation publique et parapublique » en 2020-2021	182
<b>Tableau 85</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit des affaires en 2020-2021	183
<b>Tableau 86</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit civil en 2020-2021	184
<b>Tableau 87</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit criminel en 2020-2021	185
<b>Tableau 88</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit de l'immigration en 2020-2021	186
<b>Tableau 89</b>	Proportion des avocats selon leur profil pour le domaine de droit de la famille et des personnes en 2020-2021	187
<b>Tableau 90</b>	Nombre de médiateurs selon les barreaux de section en 2020-2021	188
<b>Tableau 91</b>	Proportion des avocats accrédités en médiation selon leur profil en 2020-2021	190
<b>Tableau 92</b>	Proportion des avocats selon la taille de la structure dans laquelle ils travaillent et leur profil en 2019-2020	194
<b>Tableau 93</b>	Répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu pour l'année 2019 et leur profil en 2019-2020	196
<b>Tableau 94</b>	Répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu annuel perçu pour l'année 2019	197
<b>Tableau 95</b>	Répartition des avocats selon leur profil et leur perspective face à la rémunération en 2019-2020	198
<b>Tableau 96</b>	Répartition des avocats selon leur profil et leur taux horaire en 2019-2020	200
<b>Tableau 97</b>	Proportion des avocats selon leur taux horaire et leur profil en 2019-2020	201
<b>Tableau 98</b>	Répartition des avocats en pratique privée selon leur taux horaire en 2019-2020	201



**LISTE DES TABLEAUX** (suite)

<b>Tableau 99</b>	Répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu annuel perçu en 2019 et leur taux horaire en 2019-2020	202
<b>Tableau 100</b>	Répartition des avocats selon leur profil et leur considération face au changement des attentes de la clientèle en 2019-2020 en 2019-2020	203
<b>Tableau 101</b>	Répartition des avocats selon leur profil et leur perspective face à leur situation professionnelle en 2019-2020	206
<b>Tableau 102</b>	Proportion des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle et selon leur profil en 2019-2020	206
<b>Tableau 103</b>	Répartition des avocats selon les 12 catégories détaillées des types de pratique et des statuts pour les années 2014-2015 et 2020-2021	209
<b>Tableau 104</b>	Proportion des avocats selon le type de pratique et le statut en 2020-2021	210
<b>Tableau 105</b>	Répartition des avocats selon les 42 domaines de droit détaillés en 2020-2021	211

## Maison du Barreau

---

445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3411  
Sans frais 1 844 954-3411

[infobarreau@barreau.qc.ca](mailto:infobarreau@barreau.qc.ca)  
[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)



Barreau   
du Québec